DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024-CM/114 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023, COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA CIREST

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 13 novembre 2024.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 05 novembre 2024.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 20
Absents : 09
Représentés : 02
Total des votes : 22

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,

Marcel DAMOUR

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel - ELISABETH Marie Jeanne - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario - HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - MAZAGRAN Daniella - GARRYER Patrick - SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina – TECHER Sophie - LUCILLY Harry - BRANCALIN Sandrine – FANNIO Anaïs - ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy.

Absents : VIADERE Marie Ange - MAILLOT Yann - PAUSE Jean Claude - FOUASSIN Stéphane - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - ROBERT Laurencine - ELISABETH Karine - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : FOUASSIN Stéphane (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine - ROBERT Laurencine (procuration donnée à SINAPIN Marie Jacqueline).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 20.11.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales impose à tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Le rapport d'activité a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité un bilan annuel d'activité de l'intercommunalité, ventilée par de grands domaines de compétences.

Aussi, la CIREST a transmis à la collectivité :

- Le rapport d'activité 2023 de la CIREST ;
- Le compte administratif 2023 du budget principal de la CIREST ;
- Le compte administratif 2023 du budget annexe eau potable ;
- Le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement non collectif ;
- Le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement collectif ;
- Le compte administratif 2023 du budget annexe photovoltaïque ;
- Le compte administratif 2023 du budget annexe ZA Paniandy ;
- Le compte administratif 2023 du budget annexe ZI3 Pôle Bois.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-23 du CGCT,
Vu l'article L.2121-29 du CGCT,
Vu l'article L.5211-39 du CGCT.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (22 voix pour) :**

ARTICLE UNIQUE :

- **De prendre acte du rapport d'activité 2023 de la CIREST, du compte administratif du budget principal et des budgets annexes pour 2023.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH

Pour copie conforme,
Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,

Marcel DAMOUR

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

cirest
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RÉUNION EST





RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023







Bras-Panon
Plaine des Palmistes
Saint-André
Saint-Benoît
Sainte-Rose
Salazie





Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

SOMMAIRE

ACTIONS DANS LES DOMAINES DE COMPETENCES DE LA CIREST 5

L'ENVIRONNEMENT 6

DIRECTION ADJOINTE TRANSITION ECOLOGIQUE 13

DIRECTION ADJOINTE ENVIRONNEMENT 26

TRANSPORT – DEPLACEMENTS - ACCESSIBILITE 38

LE PROJET D'AMELIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN 38

LE POLE D'ECHANGE DE SALAZIE 39

LES INFRASTRUCTURES 40

Contrôle du Service public et de la tranquillitépublique 43

BRIGADE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT 44

FOURRIERE INTERCOMMUNALE ANIMALE LUTTECONTRE LA DIVAGATION DES ANIMAUX 49

SERVICE CONTROLE COLLECTES 57

SERVICE CONTROLE TRANSPORT SCOLAIRE 59

La Gestion de l'eau et de l'assainissement 61

L'EAU POTABLE 61

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 64

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 65

La Gestion des cours d'eau et des inondations (gemapi) 66

L'HABITAT, LE DEVELOPPEMENT DURABLE ETL'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 68

L'HABITAT 68

LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE 75

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 89

LA CARTOGRAPHIE-SIG 125

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

L'ECONOMIE & INSERTION 132

Economie 132

Insertion 139

LE TOURISME 144

GESTION ET VALORISATION DES SITES D'INTERET MAJEUR (SIM) 144

ANIMATION ET PROMOTION TOURISTIQUE 145

Les aménagements touristiques 148

LE SPORT ET LA CULTURE 161

SPORT 161

CULTURE 162

DIRECTION DES TRAVAUX 174

MOYENS GENERAUX 184

FINANCES 185

Ressources humaines 193

Moyens Généraux et Logistique 200

Commande publique, affaires juridiques et générales 202

Systèmes d'information 207

COMMUNICATION 213

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

ACTIONS DANS LES DOMAINES DE COMPETENCES DE LA CIREST

Rapport

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

L'ENVIRONNEMENT

Bilan des déchets traités

En 2023, pour une population municipale de **127 924 habitants**, ce sont **76 663 tonnes, soit 599 kg/hab** de déchets qui ont été collectés en porte à porte ou en apport volontaire avant d'être orientés vers les filières de traitement. L'année 2023 enregistre ainsi une **baisse de près de 3 000 tonnes soit - 3,8 %** par rapport à l'année précédente, notamment au niveau des déchets encombrants non recyclables, des encombrants recyclables et des inertes.

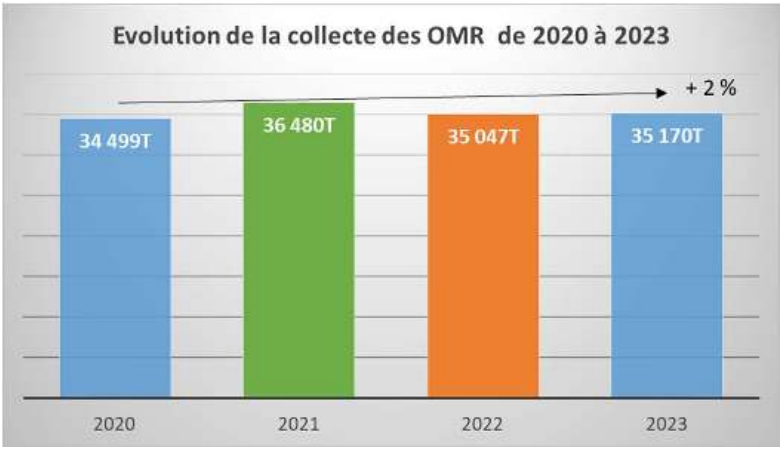
Le **taux de valorisation** passe de 36 à **39 %.**

La répartition des déchets collectés est la suivante :

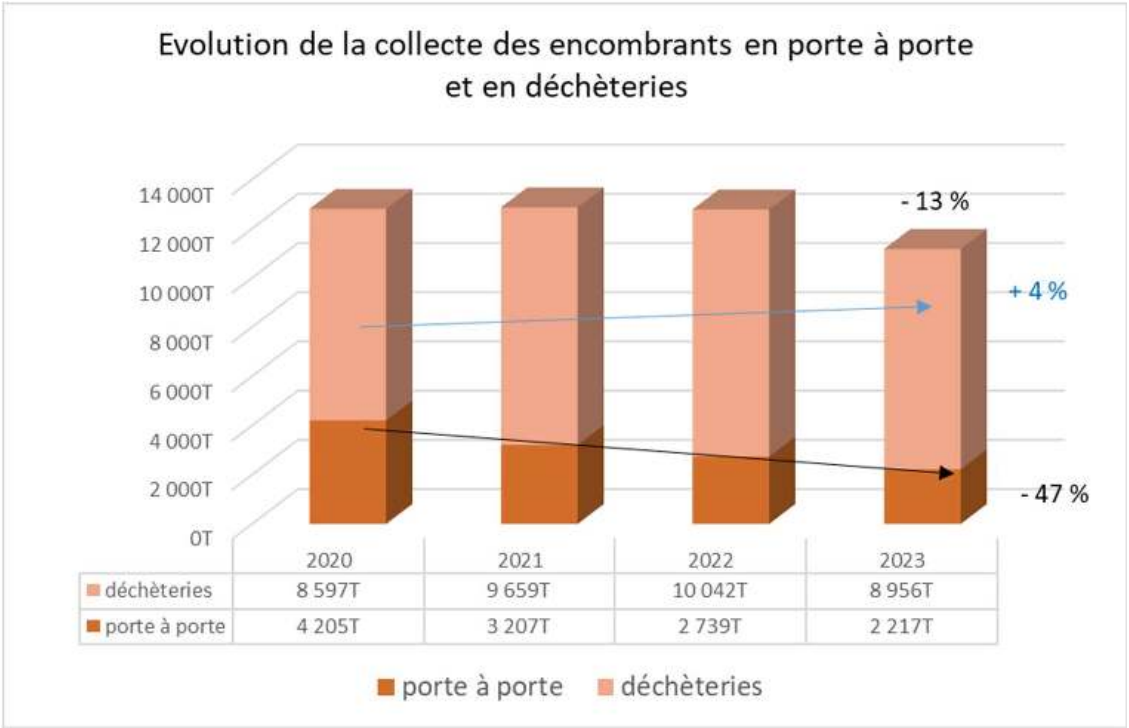
	2022		2023		Variation 2023/2022	
Population	**127537**		**127 924**			
Type de déchets	**Tonnage**	**Ratio / hab**	**Tonnage**	**Ratio / hab**	**Tonnage**	**Ratio**
OMR (bacs gris)	35 047 T	275kg/hab	35 170 T	275kg/hab	+0,35%	+0,05%
EMR/JRM PAP (bac jaune +AV)	3 569 T	28kg/hab	3 319 T	26kg/hab	-7,01%	-7,29%
Verre	1 488 T	12kg/hab	1 501 T	12kg/hab	+0,87%	+0,57%
TOTAL (1) : OMA Ordure Ménagère Assimilés	40 104 T	314kg/hab	39 990 T	313kg/hab	-0,28%	-0,59%
Encombrants PAP, déchèteries, caissons et Placo	13 980 T	110kg/hab	12 017 T	94kg/hab	-14,04%	-14,30%
Encombrants recyclables : Ferrailles en vrac, VHU, métaux, cartons déchèteries, DEEE, piles et batteries	4 513 T	35kg/hab	4 026 T	31kg/hab	-10,79%	-11,06%
Inertes	3 095 T	24kg/hab	2 737 T	21kg/hab	-11,55%	-11,82%
Déchets verts PAP, déchèteries, caissons et apports communaux	17 964 T	141kg/hab	17 892 T	140kg/hab	-0,40%	-0,70%
TOTAL (2) Encombrants ménagers	39 552 T	310kg/hab	36 673 T	287kg/hab	-7,28%	-7,56%
TOTAL GENERAL DMA (1) + (2)	**79 656 T**	**625kg/hab**	**76 663 T**	**599kg/hab**	**-3,76%**	**-4,05%**
Valorisation	29 066 T	228kg/hab	29 966 T	234kg/hab		
Enfouissement	50 590 T	397kg/hab	46 696 T	365kg/hab		
Taux de valorisation	**36%**		**39%**			

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

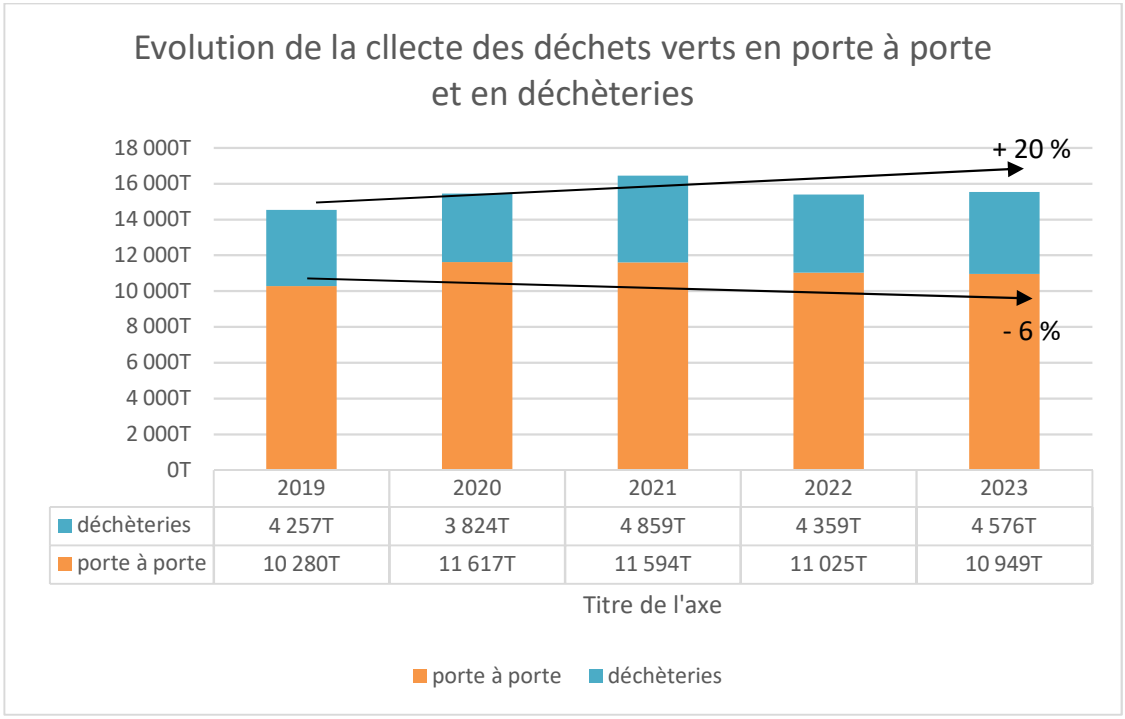
EVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2020 EET 2023







Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



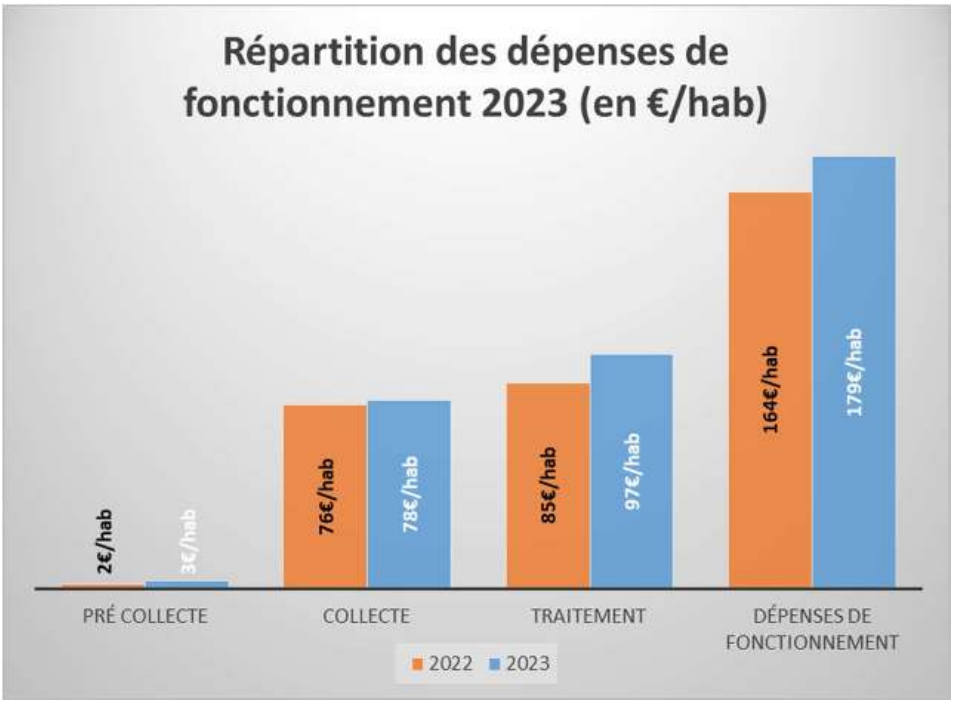
Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Bilan financier de la collecte et du traitement des déchets :

Malgré la baisse des tonnages, les **dépenses de fonctionnement** enregistrent une augmentation de **+ 9,4%** essentiellement au niveau du poste de traitement. En effet, l'augmentation du poste « traitement » représente plus de 80 % de l'augmentation globale.

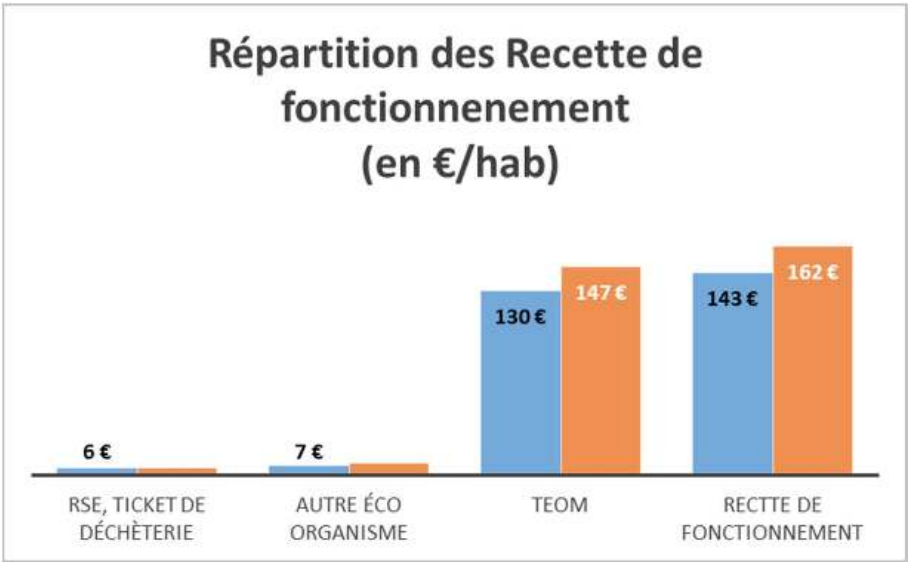
€ TTC	dépenses 2021	dépenses 2022	dépenses 2023
Prévention - Sensibilisation	123 699,96 €	106 786,08 €	184 133,31 €
Pré-collecte	271 545,00 €	298 279,00 €	325 991,99 €
Collecte en apport volontaire (yc gestion des déchèteries)	1 073 549,61 €	1 231 487,92 €	1 379 407,79 €
Collecte en porte à porte	8 089 832,21 €	8 503 818,22 €	8 549 144,23 €
Traitement (participation à SYDNE)	9 045 637,00 €	10 806 638,89 €	12 414 936,69 €
DIVERS (Etudes + aménagements dépots sauvages +...)	32 950,38 €	31 557,65 €	87 874,02 €
TOTAL GLOBAL CIREST + SYDNE	**18 637 214,16 €**	**20 978 567,76 €**	**22 941 488,03 €**
	8,6%	12,6%	9,4%

	2021	2022	2023
Pré collecte	2€/hab	2€/hab	3€/hab
Collecte	72€/hab	76€/hab	78€/hab
Traitement	71€/hab	85€/hab	97€/hab
Dépenses de fonctionnement	147€/hab	164€/hab	179€/hab



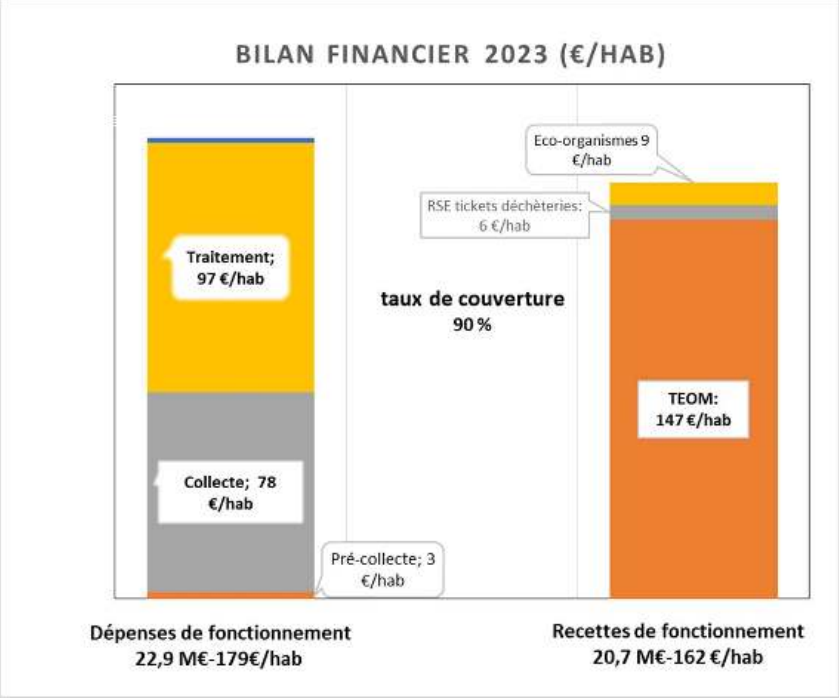
Les **recettes de fonctionnement** enregistrent une hausse de **+ 13,3 %** entre 2022 et 2023, ce qui permet d'améliorer le taux de couverture.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



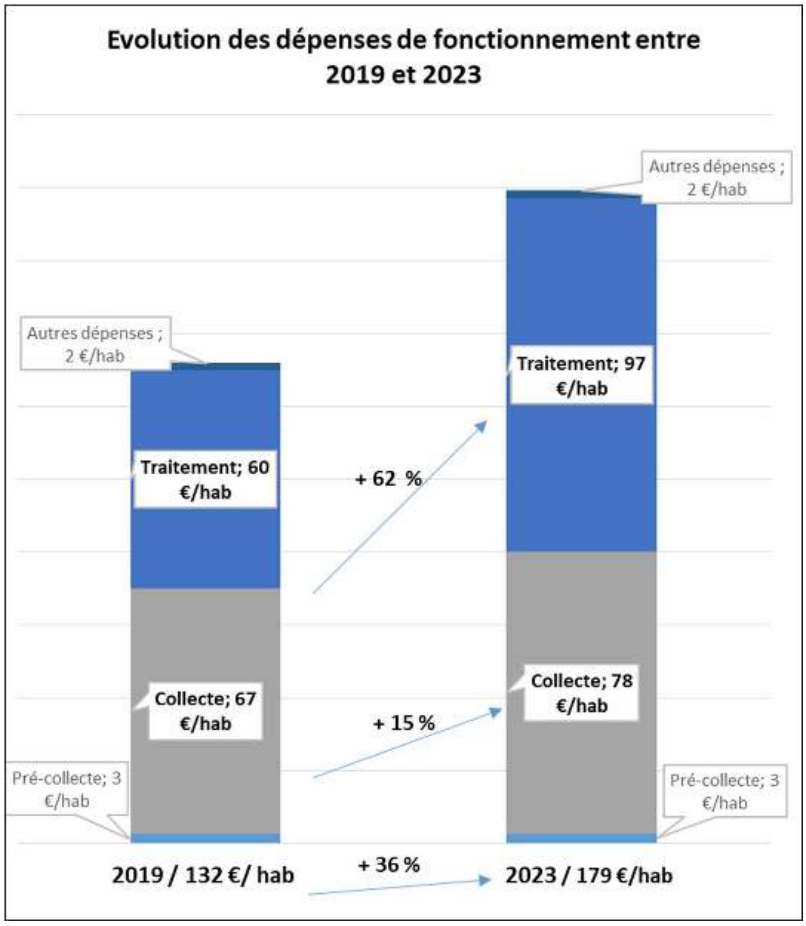
Résultat d'exploitation

RESULTAT D'EXPLOITATION	2022	2023	Variation 2022/2023
Dépense de Fonctionnement	20 978 568 €	22 941 488 €	+9,36%
Ratio en €/hab	164€/hab	179€/hab	+9,03%
Recettes de fonctionnement	18 265 068 €	20 702 495 €	+13,34%
Ratio en €/hab	143€/hab	162€/hab	+13,00%
Bilan (recettes-dépenses)	-2 713 500 €	-2 238 993 €	-17,49%
Taux de couverture	87%	90%	+3,65%
Population	127 537hab.	127 924hab.	
Tonnage annuel	79 654T	76 663T	

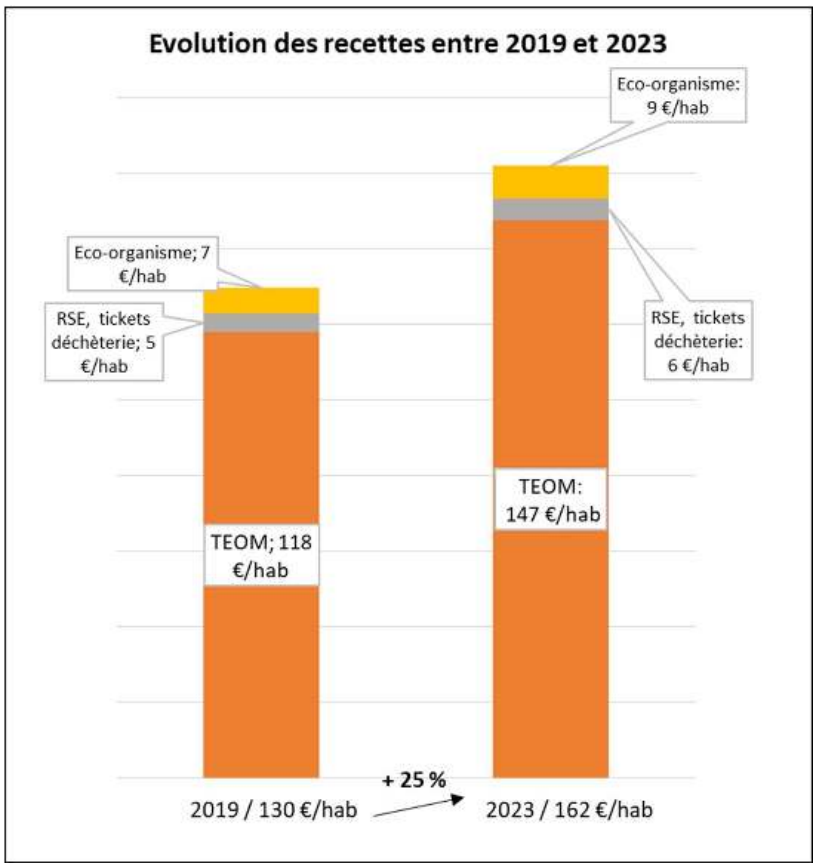


Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Bilan financier sur les 4 dernières années



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

DIRECTION ADJOINTE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Direction de la Transition Ecologique comprend deux services, en charge de porter :

- Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021-2026
- Le Contrat d'Objectifs Déchets Outre-Mer 2021-2024

Pour se faire, elle dispose de :

- Une responsable du service accompagnement au changement
- Un chef de pôle sensibilisation
- Un chef de pôle biodéchets (arrivé en juin 2023)
- 8 ambassadeurs de l'environnement
- 2 agents compostage
- Une responsable du service Economie Circulaire
- Une chargée de mission éco-exemplarité des services publics

SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

POLE SENSIBILISATION



1/ Sensibilisation suite aux refus de collecte des poubelles jaunes

Suite aux retours d'information des prestataires de collecte, les ambassadeurs se rendent chez les habitants concernés pour leur expliquer les erreurs de tri qui ont conduit au refus de collecte de leur poubelle jaune.

2023	Total annuel	Taux
Relevés adresses collecteur	1978	
Adresses trouvées	1385	70%
Foyers présents	475	34%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

En cas d'absence, les ambassadeurs laissent quand même dans la boite aux lettres un avis de passage indiquant les déchets non conformes retrouvés dans la poubelle jaune.

Les ambassadeurs ont aussi procédé au suivi de secteur de collecte. Ainsi ils ont contrôlé et refusé les bacs non conformes, avant la collecte. Ensuite, ils vont sensibiliser les administrés concernés.

Nb de secteurs contrôlés en 2023	Anomalies relevées	Foyers sensibilisés	Taux de présence
15	415	246	60%

2/ Sensibilisation sur une problématique spécifique

Les ambassadeurs interviennent également pour des sensibilisations ponctuelles liées à des problématiques signalées par les habitants, les mairies, les contrôleurs de collecte, les prestataires ou les ambassadeurs : non-respect du calendrier, dépôts sauvages, mise en place de points de regroupement, etc.

3/ Animations grand public

En 2023, la tournée « 3R » a de nouveau été programmée, une fois par trimestre, sur les marchés forains du territoire, ou sur un site de passage pour les communes ne disposant pas de marchés forains. Cette opération de proximité vise à informer la population sur la bonne gestion des déchets et sur l'errance animale. Lors de cette action, la CIREST distribue gratuitement du compost.

Au cours des 24 journées d'animation, les ambassadeurs ont pu apporter des informations et des conseils aux habitants pour :

- Réduire les déchets et éviter de jeter,
- Réutiliser les objets quand cela est possible,
- Recycler les déchets pour qu'ils redeviennent des matières premières,
- Prendre soins de son animal domestique et lutter contre l'errance animale.



Stand de sensibilisation sur le marché de Bras Panon

4/ Les autres manifestations

En 2023, la CIREST est intervenue lors de diverses manifestations organisées sur le territoire Est : Clean Up Day, nettoyage du sentier littoral, Raid UNSS, Foire de Bras-Panon, etc.

Lors de ces manifestions, la CIREST accompagne au tri et à la collecte des déchets ramassés, tient un stand d'information et propose des jeux pédagogiques sur la gestion des déchets.

Pour les animations périscolaires (centre de loisirs et mercredi jeunesse), le parcours sportif est proposé, alliant des épreuves physiques et des jeux sur la gestion des déchets.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

5/ Les sensibilisations en immeuble

En 2023, 12 immeubles ont bénéficié d'une sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets. Ces animations sont également l'occasion de distribuer des poubelles de pré-tri pour les foyers qui s'engagent à trier en signant une convention avec la CIREST. Les ambassadeurs procèdent, ensuite, à des contrôles de suivi de l'utilisation de ces poubelles de tri.

Nb d'immeubles	Nb de logements	Foyers sensibilisés	Tx de présence	Conventions signées
12	807	319	36%	233



Immeuble Serins, STA, 19 août



Immeuble Helios, STB, 9 août

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

6/ Les interventions scolaires

En 2023, le service à travailler sur les thématiques et les procédures d'interventions pour les niveaux des cycles 2 et 3 dans les écoles.

Ainsi, les CP et CE1 se voient proposer un module sur le tri et le recyclage, les CE2 un module sur la réduction des déchets et du CM1 à la 6eme un jeu de plateau « le parcours du tri ».

L'ensemble des outils ont été validés en fin d'année. Le lancement des courriers aux établissements scolaires a été effectué à la rentrée de janvier 2024.

7/ Les visites de sites

La CIREST propose également aux établissements scolaires des visites guidées d'une déchèterie et/ou du centre de tri à Ste Marie.

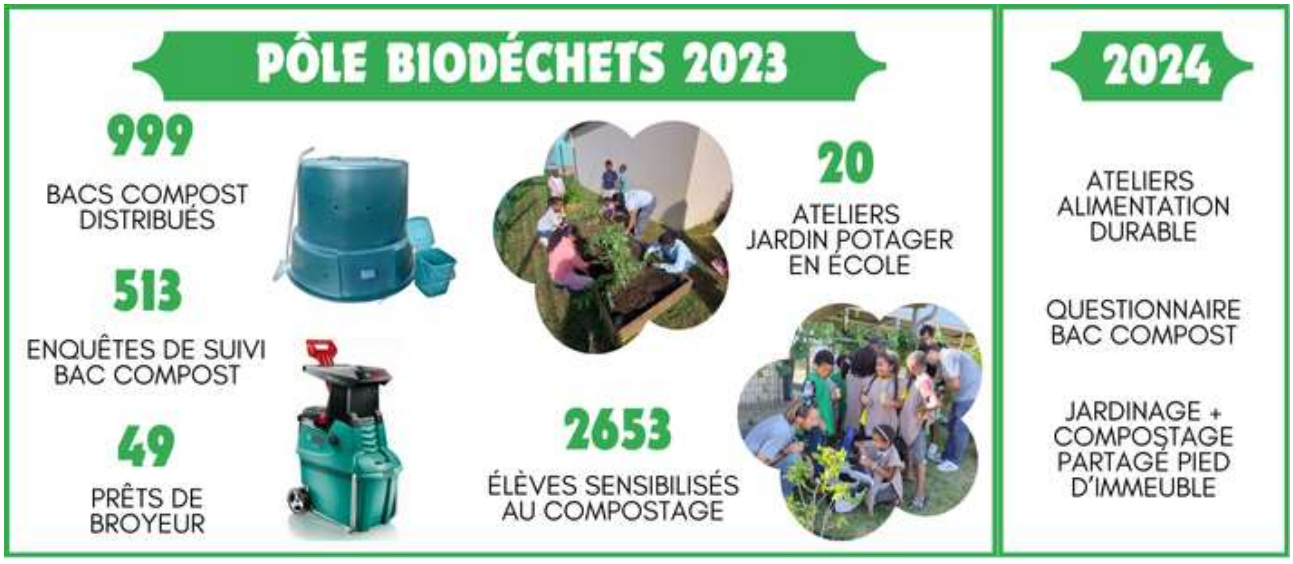
2 visites de déchèteries ont eu lieu à partir du 2eme semestre 2023. Les propositions de visites ont été faites à la relance des animations scolaires, en janvier 2024.

8/ Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)

En 2023, 33 journées ont été consacrées à réceptionner les D3E sur différents lieux du territoire Est. Dans ce cadre, la CIREST a collecté 1490 DEEE. Ces journées sont aussi l'occasion de répondre aux demandes des habitants qui viennent déposer un appareil.

Au cours de l'année 2023, la CIREST a organisé 13 ateliers de réparation sur les points de collecte des D3E, assurés par l'entreprise AUSOI. Les habitants qui déposent un appareil ont ainsi la possibilité de bénéficier d'un diagnostic gratuit de leur appareil, et de le faire réparer sur place quand cela est possible, ou de recevoir un devis pour une réparation en atelier. Sur 57 appareils diagnostiqués, 19 ont pu être réparés sur place.

POLE BIODECHETS



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

1/ Généraliser le compostage de proximité

En 2023, la CIREST a poursuivi la mise à disposition à titre gratuit d'un composteur individuel pour tous les foyers qui en font la demande. Entre janvier et décembre 2023, avec l'aide financière de l'ADEME et de la Région via le FEDER, la CIREST a distribué 999 bacs à compost pour un montant de près de 98 434 € HT.

Le tableau ci-dessous reprend les quantités de bacs livrés par commune et par capacité. Les chiffres INSEE les plus récents sur le nombre de maisons sur le territoire CIREST datent de 2020 mais permettent tout de même d'évaluer un taux d'équipement en bac à compost. La commune la plus équipée à ce jour est la Plaine des Palmistes avec 74% de taux d'équipements contre 45% pour la commune de Saint André. Sur l'ensemble du territoire, le taux d'équipements est de 52% sur l'ensemble des maisons du territoire de la CIREST.

	STA	STB	BP	PDP	STR	SAL	TOTAL
BAC 350 L	248	238	107	18	40	97	748
BAC 800 L	70	86	28	9	18	40	251
Total livré en 2023	318	324	135	27	58	137	999
Total dotation au 31.12.2023	7389	6018	2228	2400	1594	2153	**20 783**
Nb de Maisons INSEE 2020	16 281	10 915	3 623	3 250	2 578	3 117	**40 211**
Taux d'équipement	**45%**	**55%**	**61%**	**74%**	**62%**	**69%**	**52%**

2/ Enquêtes bac compost

Au cours de l'année 2023, les agents compostage ont réalisé **513 enquêtes**, en porte-à-porte, auprès des administrés disposant d'un bac à compost. Sur l'ensemble des répondants, **99%** conservent leur bac à compost et **96%** utilisent effectivement le compost produit.

L'analyse de la répartition des éléments compostés révèle des variations significatives, avec une forte présence d'herbes et d'épluchures, mais un compostage moins fréquent de certains déchets tels que les cendres et les restes de repas. Ces résultats mettent en lumière l'importance de l'éducation et de la sensibilisation pour encourager une gestion plus complète des déchets organiques au sein de la collectivité. Aussi, ils permettent aux agents d'orienter et de conseiller les administrés sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre autour du compostage.

Les résultats des enquêtes mettent également en évidence une tendance répandue consistant à offrir les restes de repas aux animaux, comme indiqué par **38% des répondants.**

3/ Ateliers compostage à destination des écoles

En 2023, les agents compostage et le RCCR, prestataire de service pour la CIREST sur les ateliers compostage en école, ont réalisé **130 interventions** en école. Celles-ci ont permis de sensibiliser **2653 élèves** du CP au CM2.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Ces interventions ont pour objectif d'informer et de sensibiliser les élèves au compostage domestique en leur présentant les bases de la pratique (Comment composter ? Quoi composter ? La faune du compost, les règles d'or du compost).



Atelier RCCR, école André Hoarau, STB



Atelier RCCR, école Maxime Fontaine, STB



Atelier CIREST, école Marius Teza, STA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

4/ Appel à candidature « création d'un jardin potager en école »

En 2023, la CIREST a reconduit l'action « Création d'un jardin potager à l'école ». L'appel à candidature a été lancé en novembre 2022, 8 écoles ont répondu, 3 avaient déjà été accompagnées et 1 était en cours de rénovation. Au final, la CIREST a donc accompagné **4 écoles** :

- André Hoarau à Saint Benoît
- Saint Joseph à Saint Benoît
- Ravine Creuse à Saint André
- Georges Marie Soba à Saint André

Dans chaque école, une classe a bénéficié de **5 ateliers de 2 heures** animés par le centre de formation professionnel agricole, FORMA TERRA, alternant par demi-groupe une partie théorique en salle et une partie pratique sur le potager. En tout cela représente **98 élèves** ayant bénéficié de l'accompagnement.

L'objectif : apprendre aux élèves les bases du compostage, du jardinage au naturel, de la protection de la ressource en eau et de la biodiversité pour la santé de son potager et récolter pour dégustation la production de leur potager en fin d'année.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



Atelier 1 école André Hoarau, STB



Atelier 5, école Georges Marie Soba, STA



Atelier 3 école Ravine Creuse, STA



Atelier 3, école St Joseph, STB

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

5/ Faciliter le broyage de proximité des déchets verts

Depuis mars 2022, la CIREST propose aux habitants de l'Est la mise à disposition gratuite, pour une durée d'une semaine, d'un petit broyeur électrique. Pour mener à bien cette action, la CIREST a fait l'acquisition de 4 broyeurs pour branchage de maximum 4 cm de diamètre.

Les objectifs de cette action sont :

- Réduire la quantité de déchets de jardin collectés ou déposés en déchèterie
- Eviter la pratique du brûlage à l'air libre (interdit par le Code de l'Environnement)
- Réduire le recours aux produits phytosanitaires en privilégiant le paillage
- Produire son propre apport carboné pour le compost

Entre janvier et décembre 2023, la CIREST a reçu **198 appels d'informations et 49 administrés** ont finalement donné suite et emprunté un broyeur.

SERVICE ECONOMIE CIRCULAIRE

En 2023, le service économie circulaire comprenait :

- Une responsable du service
- Une chargée de mission éco-exemplarité des services publics

1/ Créer un réseau sur l'exemplarité des services publics

Evènements marquants en 2023 :

- 3 séances de sensibilisation aux écogestes - 17 agents de la CIREST présents
- SERD : 22 agents de la CIREST sensibilisés lors des ateliers « Consommation responsable » et
- 9 participants (directeurs CIREST et élu) à la Fresque du Climat assurée par un prestataire externe
- 13 agents (communaux et CIREST) formés à l'utilisation du broyeur de déchets végétaux mutualisé avec les communes



Formation broyeur déchets verts



Atelier sensibilisation SERD 2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

2/ Développer les manifestations écoresponsables

Evènements marquants en 2023 :

- Mise en place et suivi du dispositif de tri à la Foire Agricole de Bras Panon : poubelles jaunes pour les visiteurs (operculées) et pour les restaurateurs, animation CITEO…
- Création d'une zone de tri (recyclables, verre, ordures ménagères) réservée aux exposants
- Lancement d'un « Défi zéro sac plastique » en coopération avec la mairie
- 13 agents mobilisés pendant la manifestation pour sensibiliser et assurer le suivi

➔ Résultat : **+ 11%** de déchets triés **- 9%** de déchets produits/visiteur



Poubelle jaune visiteurs



Contrôle quotidien des bacs jaunes



Zone de tri réservée aux exposants

3/ Organiser le tri des déchets sur les marchés forains

En 2023, le diagnostic de la gestion du tri des marchés forains a été finalisé. Les conclusions sont les suivantes :

- Gestion du tri et des collectes hétérogènes (présence de benne, mise à disposition grappin, collecte RSE), avec des coûts parfois élevés
- Présence d'un grand volume de cartons qui n'est pas trié sur certains marchés forains
- Présence importante de plastique à usage unique
- La quantité de biodéchets reste minime. Ces derniers sont glanés en fin de marché

➔ Besoin d'harmoniser les dispositifs et d'actualiser les règlements des marchés

4/ Accompagner la restauration scolaire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Evènements marquants en 2023 :

- Finalisation de l'accompagnement sur les communes de Salazie et la Plaine des Palmistes, avec l'appui d'un prestataire externe

➔ Campagnes de pesées d'évaluation dans 4 écoles

➔ 4 ateliers d'éveil au goût pour les élèves des classes pilotes

➔ 4 ateliers sur l'équilibre alimentaire destinés aux parents d'élèves ont été effectués sur les 2 communes participantes – soit 30 familles sensibilisés.

- Réunion de concertation en août 2023 avec les communes (agents et élus) pour envisager de nouvelles approches en 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Taux de gaspillage alimentaire moyen sur les écoles de la Plaine des Palmistes et de Salazie

Taux moyen du gaspillage alimentaire	
Campagne de pesée initiale	36%
Campagne de pesées d'évaluation	31%
Evolution	**-13%**



Réunion de concertation avec les communes Août 2023



Atelier gaspillage alimentaire pour parents d'élèves Ecole Rolland Sellier, Salazie, Novembre 2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

5/ Accompagner les commerces de bouche dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

En 2023, la CIREST a réalisé 9 diagnostics en entreprises pour identifier les solutions anti-gaspi déjà appliquées et proposer d'autres pistes d'action : vente de paniers à prix réduits, doggy bag, dons alimentaires… Mais aussi compostage et réduction des emballages.

En 2024, de nouvelles entreprises seront évaluées, sur la base notamment de leur dotation de bacs poubelles en RSE.

6/ Allonger la durée de vie des objets

Evènements marquants en 2023

- Inauguration de l'espace ALE Farfar Solidèr à St André en novembre 2023
- Réunions de sensibilisation au réemploi pour les agents de déchèterie
- Conception d'un flyer sur le réemploi





Bilan des collectes pour réemploi en déchèteries

2023	ADRIE	VIMR	ARDIE	EKOTRONIC	TTR
Tonnage collecté	10 T	31 T	446 kg	2 T	81,6 T
Tonnage réemployé	4,5 T		112 kg	1,8 T	
Taux de réemploi	45%		25%	94%	

Globalement, en 2023, l'ADRIE a collecté 89,2 tonnes d'objets sur le territoire Est, dont 11% en déchèteries, et Ti Tang Récup a collecté 210 tonnes de textiles, linges et chaussures, dont 39% en déchèterie.

Perspectives pour 2024

- Promotion du magasin de St André
- Amélioration des zones de réemploi en déchèterie
- Expérimentation des collectes thématiques en déchèterie

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

7/ Faciliter la vente en vrac et le réemploi des contenants

Evènements marquants en 2023

- Visite de 18 restaurants pratiquant la vente de repas à emporter
- Réunion de concertation avec la CCI et CMA sur l'action « Amène out barket »
- Adoption d'une convention pour une réduction de 0,50 €
- Expérimentation sur les emballages de fleurs réutilisables lors de la Toussaint à St Benoît





Perspectives pour 2024

- Diffuser le kit de communication via les chambres consulaires
- Etendre le réseau des restaurants participants à l'action « Amène out barket »
- Faire un diagnostic de l'utilisation des contenants en verre des filières locales

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

DIRECTION ADJOINTE ENVIRONNEMENT

Service collecte des déchets

CHIFFRES CLES

6 agents administratifs

Prestataires ayant réalisé des prestations en 2023 :

- Collecte : HCE, NICOLLIN, CITEVA, GREEN OI
- Pré collecte : R2D2, SULO

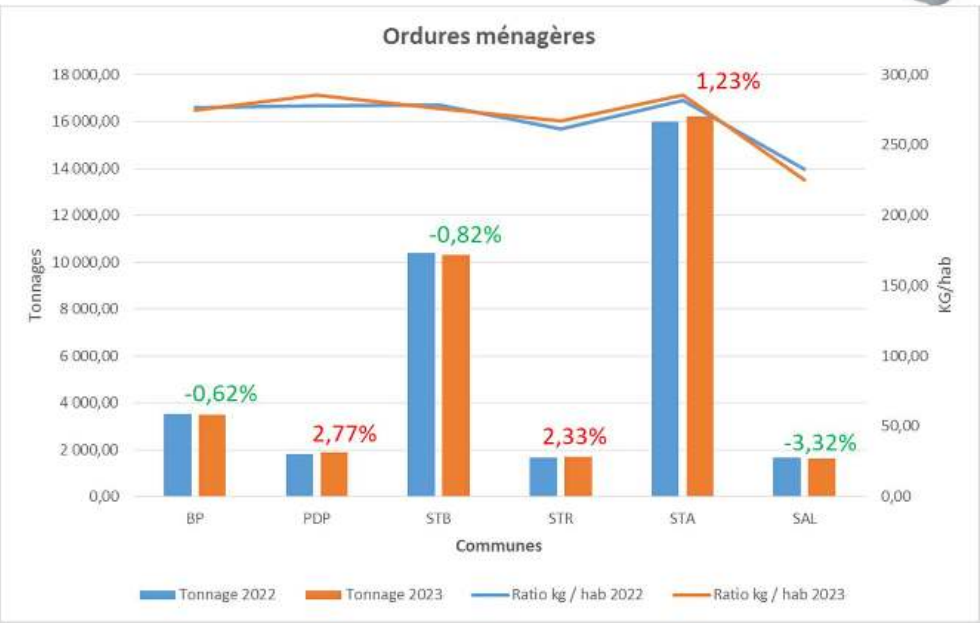
Budget du service : **9,49 M €** *(9,33 M € en 2022)*

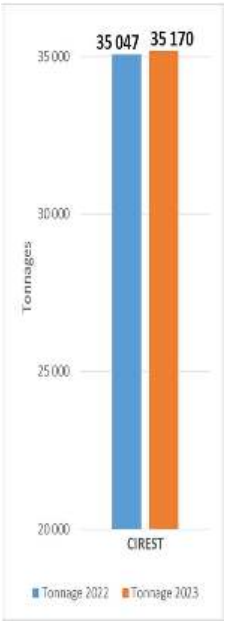
BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

A – LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Coût 2023 = 3,67 M € *(3,57 M € en 2022)*





Performance Omr 2023 (kg/hab)		
Clt	**Commune**	**Ratio**
1	Salazie	**224,88**
2	Sainte Rose	**267,19**
3	Bras Panon	**274,53**
4	Saint Benoît	**276,09**
5	Saint André	**285,31**
6	Plaine des Palmistes	**285,67**

- 21%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

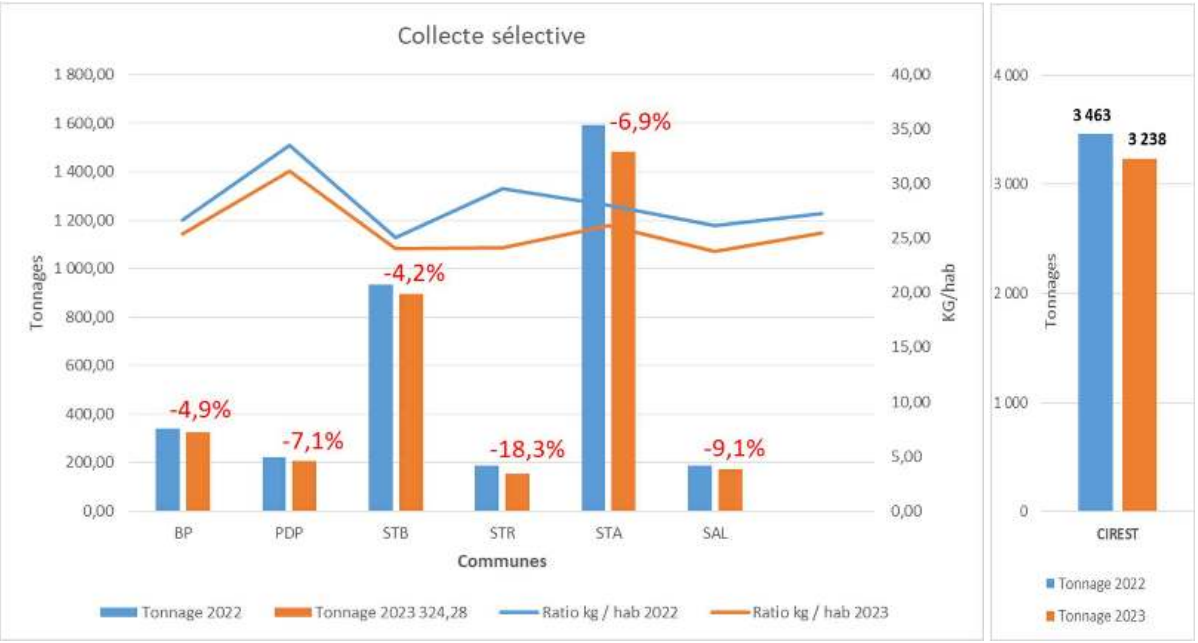
A retenir :

- Tonnage plus élevé en 2023 **(+ 122 tonnes**)
- 3 communes ont produit moins d'OMr en 2023, dont Salazie qui enregistre une diminution marquante **(-3,32%)**
- Les habitants de Salazie produisent **21 %** de moins d'OMr que les habitants de la Plaine des Palmistes (commune la moins performante)

B – LA COLLECTE SÉLECTIVE

Coût 2023 = 1,62 M € *(1,60 M € en 2022)*





Performance CS 2023				
Clt	**Commune**	**Ratio (kg/hab)**		**Taux de captage**
1	Plaine des Palmistes	31,13		37,7%
2	Saint André	26,13		33,7%
3	Bras Panon	25,40	**+ 24%**	33,9%
4	Sainte Rose	24,14		33,4%
5	Saint Benoît	24,03		32,6%
6	Salazie	23,78		37,0%

*Taux de captage : Ratio CS / ((Ratio CS + %CS dans les OMr * Ratio OMr))*

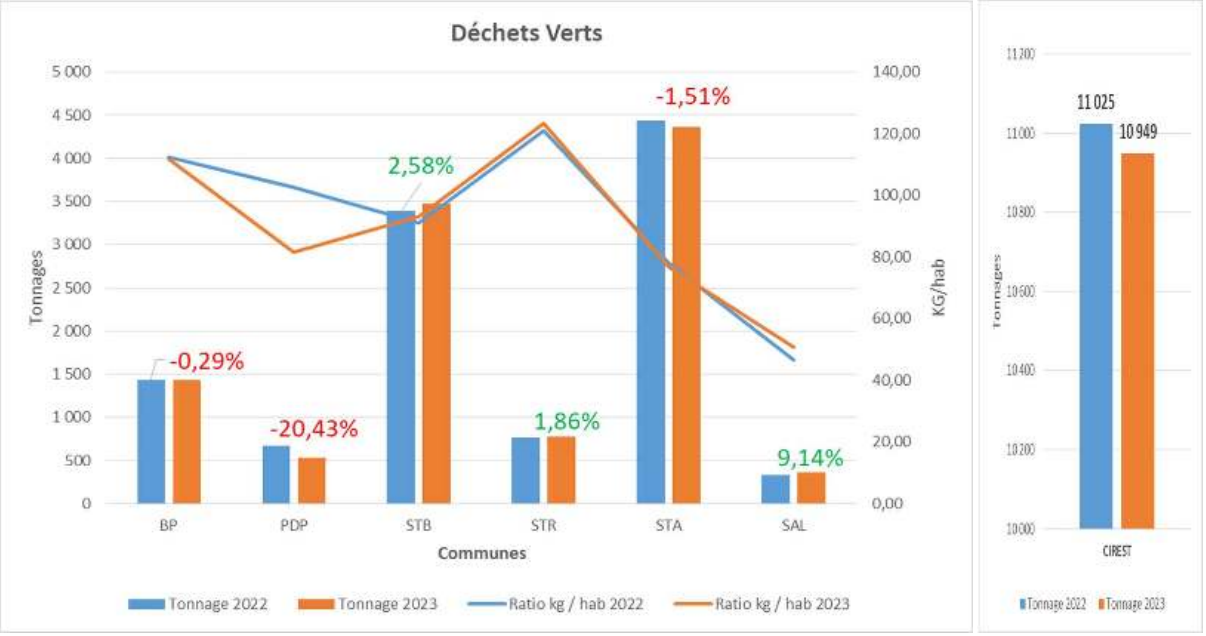
A retenir :

- Le geste du tri a encore diminué en 2023 sur les 6 communes **(- 225 tonnes** collectées)
- Plaine des Palmistes reste la commune la plus performante depuis le démarrage de la collecte
- Salazie (commune la moins performante, en terme de ratio) a un taux de captage comparable à celui de la Plaine des Palmistes

C – LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Coût 2023 = 1,88 M € *(1,82 M € en 2022)*

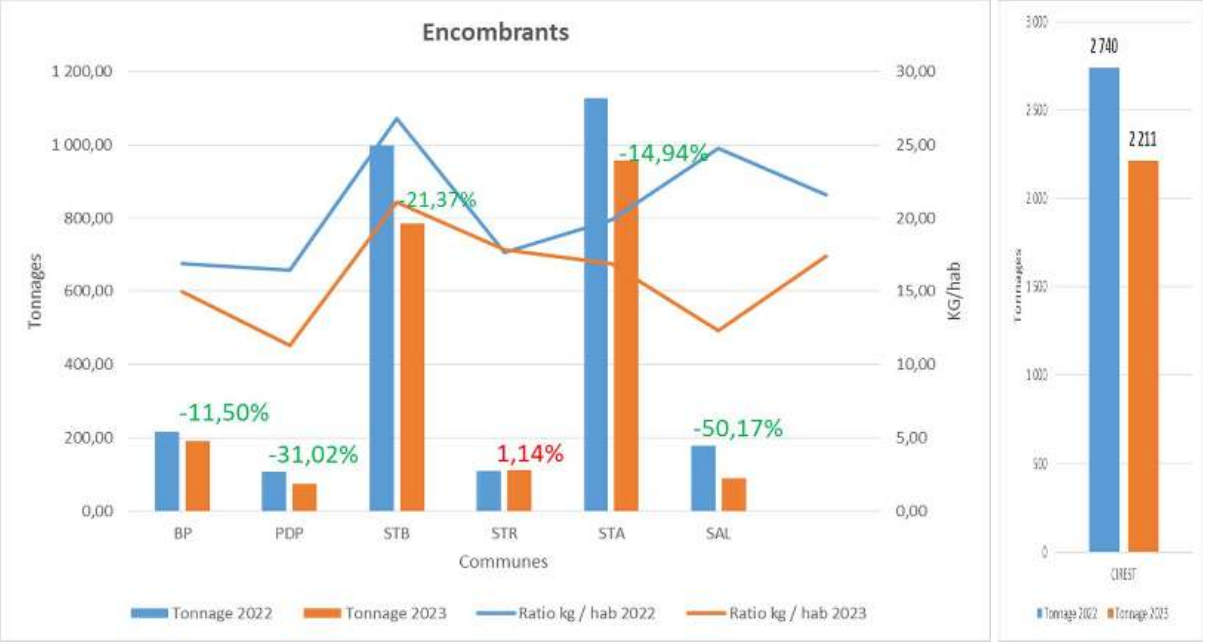


A retenir :

- Le tonnage a peu évolué en 2023 **(- 76 tonnes**)
- 3 communes (Saint André, Plaine des Palmistes et Salazie) on produit moins de déchets verts en 2023
- Les communes de Bras Panon et de Sainte Rose ont une production par habitant nettement supérieure à la moyenne du territoire

D – LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Coût 2023 = 1,22 M € *(1,24 M € en 2022)*



A retenir :

- Le tonnage a encore diminué en 2023 **(- 523 tonnes**)
- Sainte Rose est la seule commune qui enregistre une hausse (expliqué par la réduction des collectes communales en régie en 2023)

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- La Plaine des Palmistes et Salazie ont une production par habitant les plus faibles du territoire (avec une forte diminution de leur production d'encombrants en 2023)

E – RECAPITULATIF TOUS FLUX Hors Verre

Coût 2023 = 8,39 M € *(8,23 M € en 2022)*

	BP	PDP	STB	STR	STA	SAL	CIREST
Ratio kg / hab 2022	432,11	430,51	421,15	429,32	407,86	330,04	412,01
Ratio kg / hab 2023	**426,83**	**409,79**	**414,44**	**432,443**	**405,26**	**311,77**	**406,39**
	-1,24%	**-5,06%**	**-1,62%**	**0,72%**	**-0,64%**	**-5,86%**	**-1,38%**

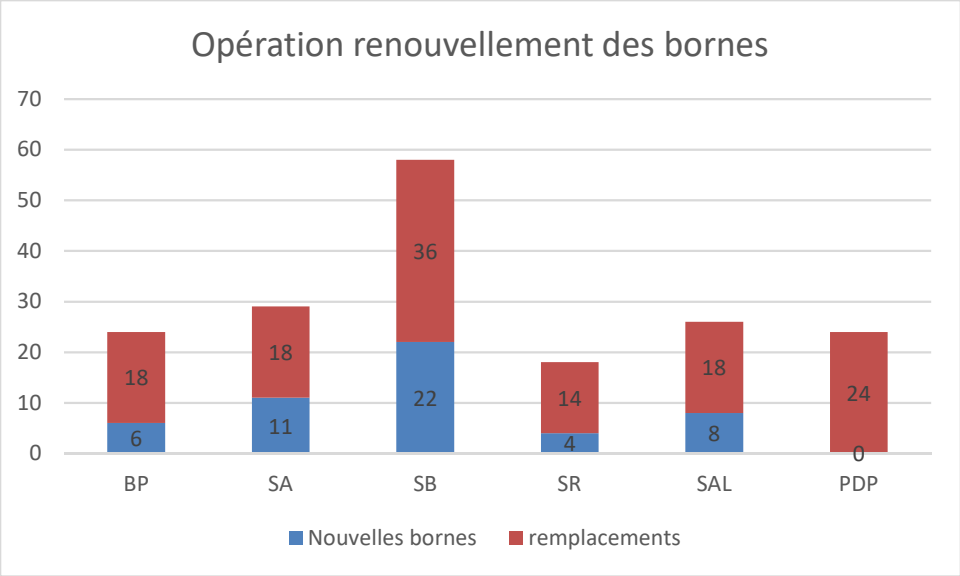
F – LA COLLECTE DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

Coût 2023 = 360 550 € *(358 290 € en 2022)*

Tonnage annuel	2022	2023	evolution
VERRE	1488,2	1500,96	0,9%
EMBALLAGES	81,56	83,04	-23,6%
PAPIER	21,1		

A retenir :

- Le tonnage du verre reste stable
- **400** bornes installées sur le territoire (380 verre / 20 emballage-papiers)
- Installation de **179** bornes neuves en métal (3 et 4 m3) en 2023, dont 51 nouveaux emplacements
- Le tonnage des emballages/JRM au niveau des bornes devant les déchetteries a chuté (avec l'arrêt des collectes suite à la liquidation du prestataire fin 2023)



LA COLLECTE DES VHU et DES DM

- **LES VÉHICULES HORS D'USAGE**

Coût 2023 = 4 302 € *(38 000 € en 2022)*

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

A retenir :
- **33** VHU collectés par CDDA en 2023 (janvier/février)
- Utilisation des services de VHU REUNION (sans surcoût pour la collectivité) à partir de Février.

- **LES DÉCHETS MÉTALLIQUES**

Coût 2023 = 123 000 € *(98 916 € en 2022)*

176 tonnes de déchets métalliques collectés (*366,58 tonnes en 2022*)

Le changement d'exutoire courant 2023 (Au Port) a contribué à une augmentation des couts de collecte

LA COLLECTE DES CAISSONS OCCASIONNELS ET PERMANENTS

Coût 2023 = 149 591 € (*170 342 € en 2022)*

Nombre de caissons permanents		
Commune	**2022**	**2023**
Saint André	3	1
Saint Benoit	5	5
Plaine des Palmistes	3	3
Bras Panon	2	1
Sainte Rose	2	2
Salazie	1	1
TOTAL	**16**	**13**

	2022	2023	evolution
mises à disposition de caissons occasionnels	307	227	-35%
vidages caissons (occasionnels et permanents)	837	648	-29%

A retenir :
- Saint André et Bras Panon ont privilégié des apports en déchèterie (avec une réduction de leur caisson permanent habituellement installés)
- Diminution des vidages expliquée par l'évacuation des déchets produits par la majorité des temples associatifs, en bacs au lieu des caissons (plus pratique pour le tri)

LA GESTION DES POINTS NOIRS

En 2023, le service a résorbé uniquement **2** points noirs (1 sur la Plaine des Palmistes et 1 à Saint Benoit)

LA REDEVANCE SPÉCIALE

A) ADHERENTS

	Etablissement Privé	Etablissement public	Associations	TOTAL
BP	35	7	2	44

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

STB	104	28	4	**136**
STR	13	8	0	**21**
SAL	13	7	0	**20**
STA	152	23	5	**180**
PLP	22	5	0	**27**
Total	339	78	11	**428**

Augmentation du nombre de contrats signés **(+ 9 %)**

B) VOLET FINANCIER

2022	2023
664 366,00 €	673 200,00 €

Les recettes ont peu augmenté (+**1,31 %**)

LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

	Panneau seul	Aménagements complets (panneau + embellissement)	Total
2022	16	22	**38**
2023	42	6	**48**

Sur l'ensemble des panneaux installés, **37** concernent des interdictions totales de dépôt de déchets

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

Janvier 2023

Démarrage de l'Étude de faisabilité technique et financière en vue du déploiement de bornes enterrées sur le territoire de la CIREST

Février 2023 :

Utilisation des services de VHU REUNION pour les enlèvements des VHU sur demande des propriétaires

Nouveau prestataire de collecte des DM (GREEN OI)

Juillet 2023 :

Incendie sur les 5 BAV situées devant la déchèterie du Centre-Ville à ST ANDRE (avec dégradation de la signalétique)

Août 2023

Démarrage de l'AMO pour une étude préalable à l'instauration du tri à la source des biodéchets et pour le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers

Installation de colonnes aériennes destinées à la collecte sélective du Verre ; quantité = 179 bornes

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Novembre 2023

Liquidation de l'entreprise titulaire du marché d'enlèvement des bennes et des BAV – relance de consultations en urgence

LES PERPESPECTIVES de 2024

- Résorption de points noirs sur les 6 communes

- Attribution des nouveaux marchés de collecte (2025-2032) et de pré collecte (2025-2029)

- Lancement du marché travaux des bornes enterrées

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

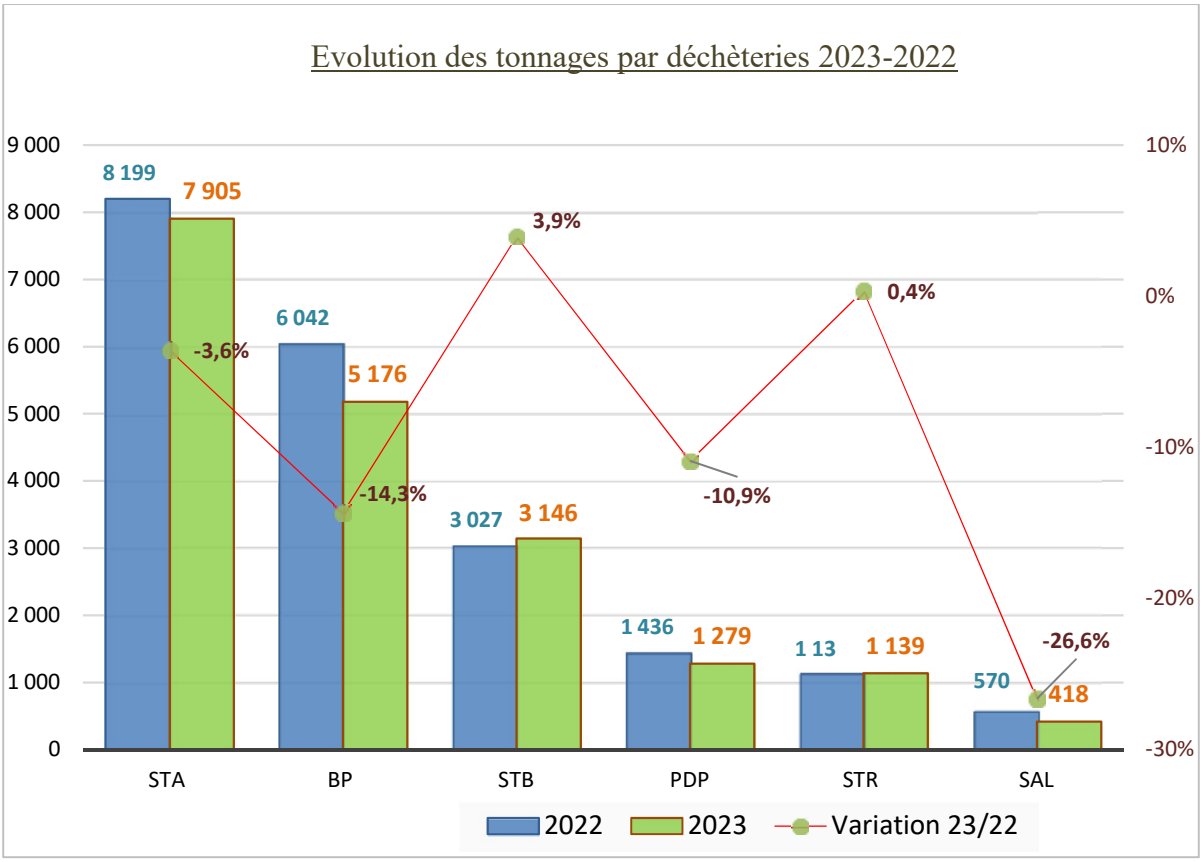
POLE DECHETERIES



CHIFFRES CLES
6 déchèteries fixes et une mobile sur la commune de Salazie
22 agents

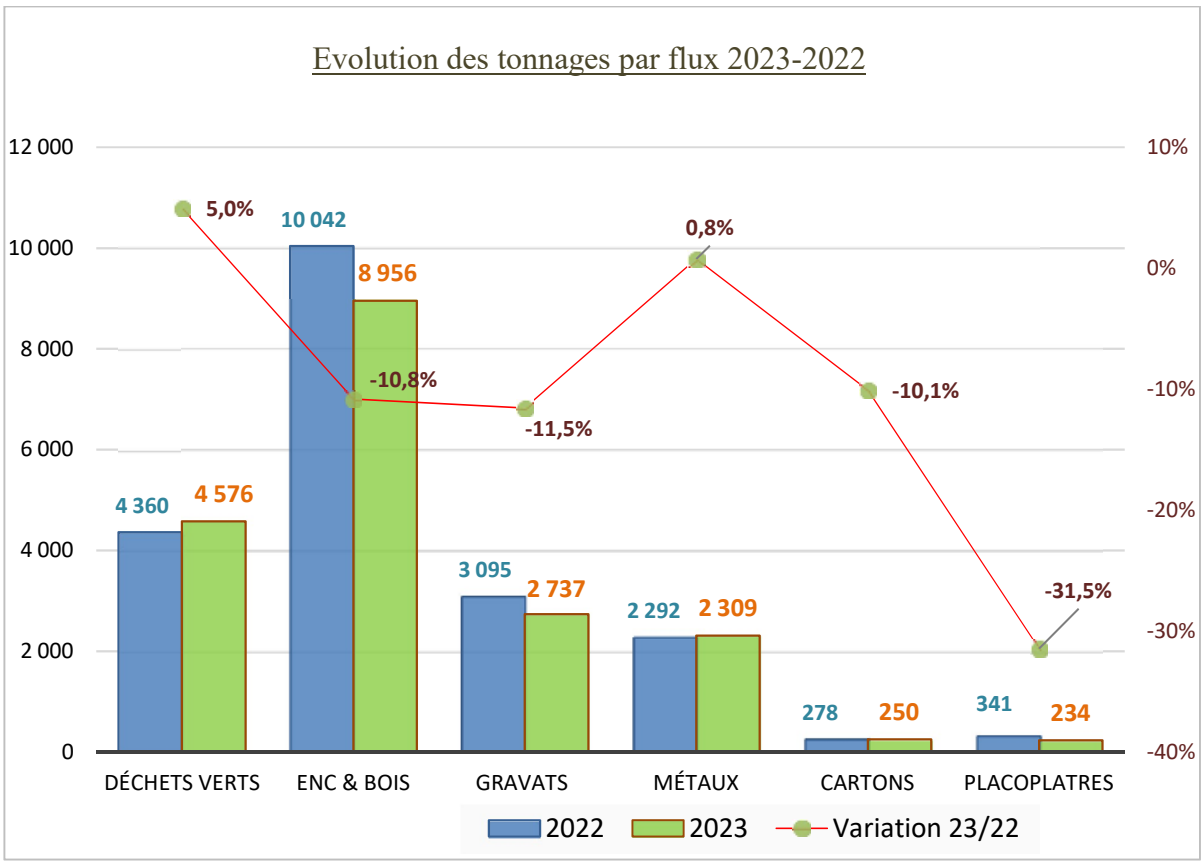
BILAN D'EXPLOITATION

Evolution des tonnages



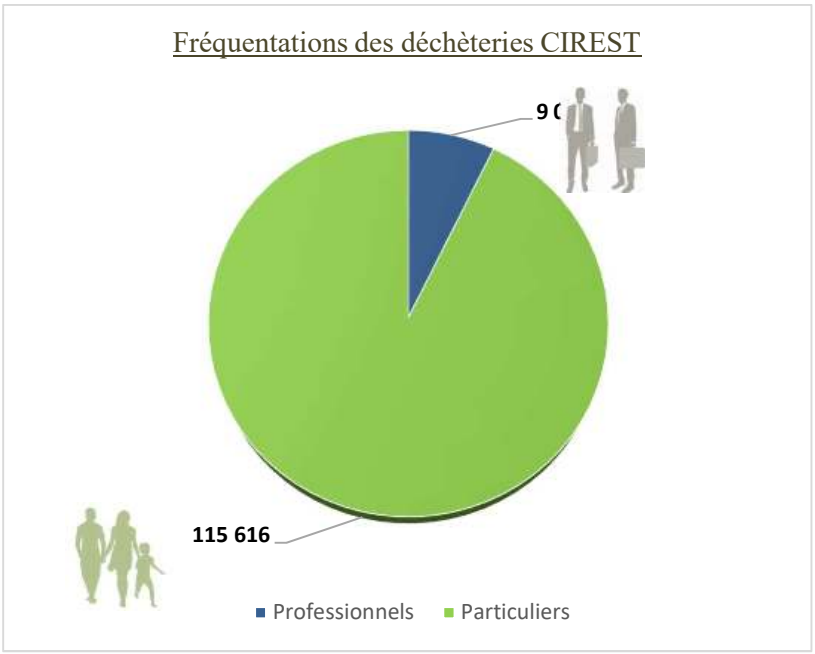
En 2023, les déchèteries ont réceptionné 19 062 tonnes de déchets (hors filière REP), ce qui représente une baisse de 19% par rapport à 2022. Cette diminution est enregistrée sur les déchèteries de Salazie (-27%), Bras-Panon (-14%) et la Plaine des Palmistes (-11%).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



On enregistre une diminution du tonnage collecté principalement sur le flux placoplâtre (-31%). Cette baisse est liée à l'arrêt de collecte du placoplâtre en déchèterie à compter du mois d'octobre.

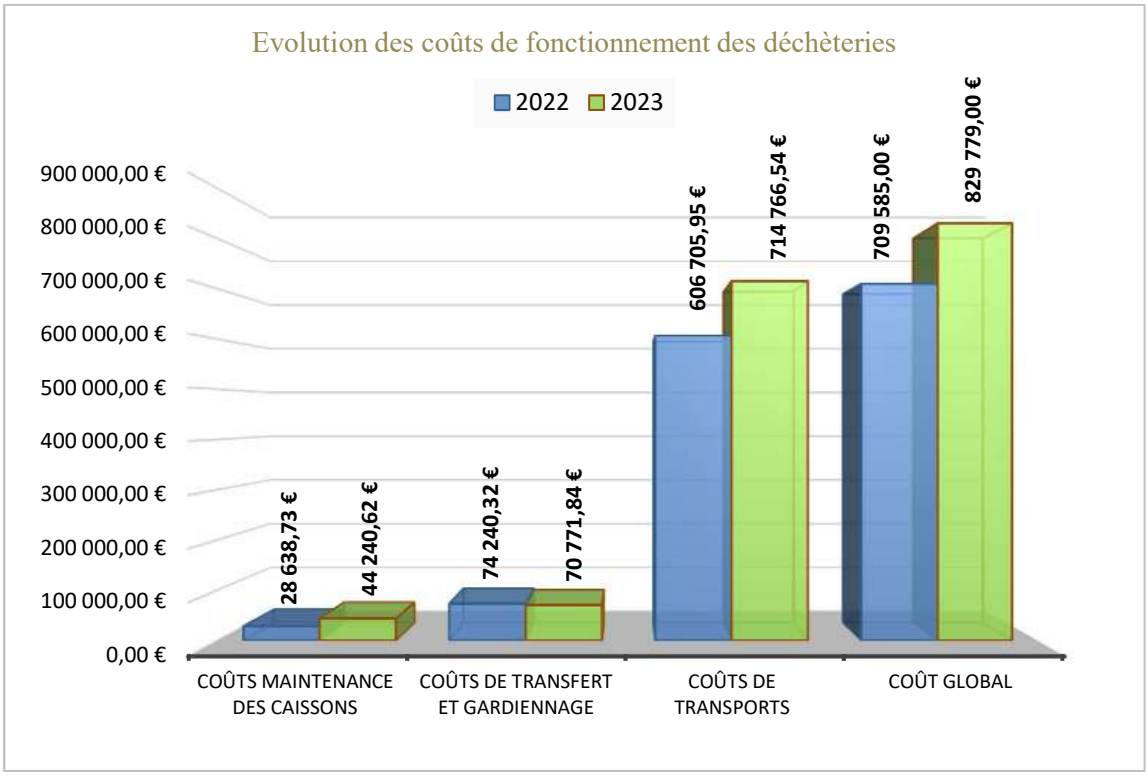
Fréquentations des déchèteries



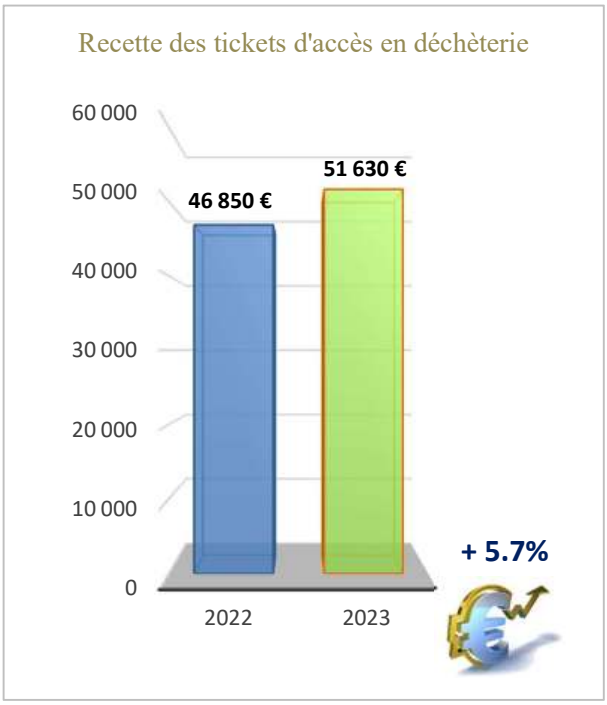
Les 7 déchèteries de l'Est ont accueilli 124 635 usagers en 2023 dont 115 616 particuliers et 9 019 professionnels.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Bilan financier 2023



Le coût global de la gestion des déchèteries est en hausse de 16.9% en 2023. En raison des défaillances du prestataire principal impliquant ainsi l'attribution d'un marché de substitution afin de pallier les dysfonctionnements.



51 630 € de recettes des ventes de tickets d'accès en déchèteries en 2023 contre 46 850 € en 2022, soit une augmentation de 5.7%.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

EVENEMENTS MARQUANTS DE 2023

- Liquidation de l'entreprise titulaire du marché d'enlèvement des bennes – relance de consultations en urgence et maintien des emplois
- Fermeture de l'exutoire des déchets verts DSDN – modification d'exutoire (Jamaïque à Saint- Denis)
- Modification de l'exutoire des déchets métalliques (Métal Réunion au Port)
- Acquisition des bacs en bois de palettes et mise à disposition du compost sur les sites
- Arrêt de collecte des placoplâtres sur les déchèteries en octobre
- Mise en place de la sous-régie de vente des tickets à la déchèterie de Bras-Panon

PERSPECTIVES POUR 2024

- Travaux de mise aux normes de la déchèterie de la Plaine des Palmistes
- Maîtrise d'œuvre en cours pour les travaux d'extension de la déchèterie de Ste Anne
- Acquisition de bennes et d'une nouvelle déchèterie mobile
- Mise en œuvre de nouvelles filières REP et formation des agents par le SCIR
- Etude de faisabilité pour une déchèterie fixe à Salazie
- Mise à jour du règlement intérieur des déchèteries
- Renouvellement des signalétiques des sites
- Lancement du nouveau marché de maintenance des caissons
- Mise en place de la sous-régie de vente des tickets à la déchèterie de Grand Canal

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

POLE ESPACES VERTS

Chiffres clefs :

- 12 agents répartis en 4 équipes
- 9 sites intercommunaux pour une surface d'environ 25 000 m2
- 380 BAV à entretenir
- 42 panneaux d'interdiction de déposer des déchets implantés
- 6 aménagements de dépôts sauvages réalisés

Les matériels

- 4 véhicules utilitaires
- 10 débroussailleuses thermiques
- 6 tronçonneuses thermiques
- 6 souffleurs thermiques
- 1 tondeuse autoportée
- 1 désherbeur thermique
- 1 Broyeur professionnel thermique (voir photo)



Evènements marquants 2023

Broyeur Thermique

Le broyeur thermique professionnel a fait l'objet de 13 prêts de 7 jours avec convention à la commune de Saint-Benoît pour le broyage des espaces verts communaux.

La régie CIREST a réalisés 6 interventions de broyage à la déchèterie de Grand Canal.

Marchés publics

Le renouvellement du marché de fourniture de fleurs et plantes a été attribué à l'association ALEFPA de Saint-André qui œuvre dans le milieu social et solidaire.

Perspectives 2024

- Achat de 2 tondeuses thermiques autotractées
- Formation des agents sur l'entretien des petits matériels
- Vaccination des agents contre la Leptospirose

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

TRANSPORT – DEPLACEMENTS - ACCESSIBILITE

LE PROJET D'AMELIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

Pour rappel, un marché européen de Maîtrise d'œuvre a été lancé dans le courant de l'année 2011, et a été notifié le 14 mai 2012 au groupement INGEROP (mandataire)/LEU REUNION/RICHEZ&ASSOCIES/REMOUE&ASSOCIATS, pour un montant de 4 724 915 € H.T.

Sur l'année 2023, les dépenses pour la MOE dans la continuité des prestations afférentes aux études et travaux de la RN3 à Saint-Benoît se sont élevées à 200 357.51 € TTC**.**

En ce qui concerne le marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (notifié le 28 décembre 2011pour un montant de 3 399 990 € HT au groupement TRANSAMO (mandataire)/CITEC/SEMAC).

Sur l'année 2023, les dépenses pour l'AMO dans la continuité des prestations afférentes notamment aux études et travaux de la RN3 à Saint Benoit se sont élevées à 237 848.33 € TTC.

Les avenants au marché de Maîtrise d'Œuvre et à ceux au marché de l'AMO sont précisés en annexe à la partie II Transport –Déplacements – Accessibilité.

Pour les travaux d'amélioration de transport en commun sur la rue du Lycée (voirie – Signalisation Lumineuse de Trafic, éclairage, espaces verts) et du Pôle d'échange à Saint-André qui ont démarré en février 2020, les dépenses afférentes restant à verser **sur l'année 2023** aux prestataires se sont élevées à 261 800.65



€ TTC.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Les travaux de TCSP sur la Commune de Saint Benoit ont démarré sur le premier tronçon (RN3 entre le Giratoire des Plaines et le Giratoire du GHER) au mois d'Août 2022.

Sur l'année 2023, les dépenses afférentes versées aux prestataires se sont élevées à 4 936 290.32 TTC.

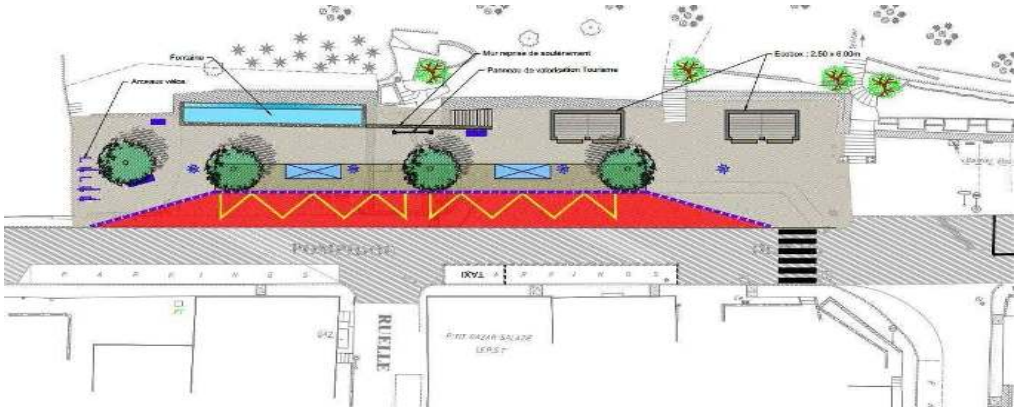


En subvention **sur l'année 2023**, la CIREST a perçu en demande de solde sur les travaux TCSP de la rue du lycée et du pôle d'échanges de Saint-André auprès de l'Europe (FEDER) via la Région Réunion un montant de 143 231.66 € TTC, et auprès de l'AFITF un montant de 662 214.82 € TTC.

LE POLE D'ECHANGE DE SALAZIE

Au cours de l'année 2021 les études de faisabilité du pôle d'échange de Salazie ont été réalisées pour le dimensionnement du pôle d'échange de Salazie et sa faisabilité. Dans la continuité des études une AMO a été retenue au cours de l'année 2022 pour la partie dossiers règlementaires au cas par cas et pour le choix de la maitrise d'œuvre.

Au deuxième semestre de **l'année 2023**, les services de l'Etat ont demandé à la CIREST au vu des enjeux environnementaux sur la faune et la flore et du dossier de déclaration d'utilité publique à déposer par la CIREST portant sur les parcelles impactées, d'établir un dossier règlementaire complet. En ce sens, les missions de l'AMO en 2023 ont dû être mises à jour pour la continuité des études.



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

LES INFRASTRUCTURES

- **Abris voyageurs :**

Un nouveau marché d'appel d'offre ouvert à bon de commande a été lancé par la CIREST au second semestre 2020 pour l'installation de nouveaux abris voyageurs en deux lots (3 modèles) pour un montant maximum de 528 000 € HT pour le lot1 (2 trames et 3 trames), de 384 000 € HT pour le lot2 (6 trames). Le lots 1 du marché a été attribué à la société MDOI et le lot 2 à la société SELF SIGNAL.



Les prestations payées **sur l'année 2023** se sont élevées sur le poste fabrication et pose d'abris voyageurs à 75 133.55 € TTC

- **Poteaux d'arrêt :**



Un marché de fabrication et pose de poteaux d'arrêt sur le territoire de la CIREST a été notifié le 13 septembre 2018 à la société SELF SIGNAL pour un montant maxi de 700 000 € HT. Un avenant n°1 au marché de poteaux d'arrêt au mois de septembre 2022 a prolongé sa durée jusqu'au mois de janvier 2023.

Pour la fabrication et la pose de poteaux d'arrêt sur le territoire de la CIREST, le montant des fournitures et de pose s'est élevé **sur l'année 2023** à 56 146.05 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

LE TRANSPORT URBAIN – RESEAU ESTIVAL

Pour rappel, par délibération du 12 décembre 2013, le Conseil Communautaire de la CIREST a validé le choix du délégataire sur son territoire pour une durée de 8 ans (période 2014-2021) et retenu le groupement CAR'EST comme délégataire à compter du 01 février 2014.



Il en avait résulté d'une offre négociée sur la durée du contrat de 78 728 K€ avec une offre prévisionnelle de 24 261 466 kilomètres et d'un engagement sur les recettes commerciales de 11 937 K€.

La convention délégation de service public a été prolongée au cours de l'année 2022 pour permettre la relance et l'attribution des nouvelles consultations par voie d'avenants successif jusqu'au 31 mars 2023 (Avenant n° 11 à 14).

Un avenant n°15 au mois de décembre 2022 a été passé pour permettre l'adaptation et le renforcement de la ligne 1 du réseau ainsi que le renforcement du service TPMR au sein des communes membres de la CIREST à partir du 1 er janvier 2023. Un avenant n°16 au mois de mars 2023 avait permis de prolonger la durée de la convention avec le GME CAR EST d'un mois jusqu'au 30 avril 2023.

A partir du 01 mai 2023, les lignes de transport urbain sont assurées d'une part par la SPL ESTIVAL en délégation de service public « in house » (lignes 1, 13-17, 15 A, 15 B, 43, 44, 49 et TPMR) et d'autre part, en marché public avec des transporteurs privés (VNM TRANSPORTS : lignes 2, 11-12-14, 30-31-32-38, 33-34-35, 40, 65 / Groupement Moutoussamy&Fils : 16-20 / TRANSET'EST : 18-19-48, 37, 38-39-41-42, 64 A- 64 B, 81-82-82C-83-84).

Pour l'année 2023, la dépense totale de la CIREST en transport urbain s'est élevée à 11 945 026.23 € comprenant les révisions de prix de la délégation de service avec le GME CAR EST.

Les évolutions de la contribution de la CIREST depuis l'année 2014 avec les avenants à la convention de délégation de service public sont précisés en annexe à la partie II Transport –Déplacements – Accessibilité.

Les dépenses de fonctionnement pour la maintenance et entretien du matériel billettique à l'intérieur des véhicules de transport **sur l'année 2023** se sont élevées à 76 372.79 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Pour l'année 2023, Les dépenses en transports scolaires se sont élevées à 6 554 113.91 € TTC (avec des paiements pour des prestations en transports scolaires en rattachement).



En recettes, la dotation générale de décentralisation pour les transports scolaires et la participation de la Région Réunion pour le transport des élèves extra-muraux perçues par la CIREST **en 2023** sont respectivement de 1 871 537.58 € et de 294 000 €.

Pour rappel, depuis la rentrée scolaire de 2020-2021, la CIREST a procédé à la gratuité du transport scolaire sur son territoire pour faciliter et amélioré l'accès aux transports scolaires de la Cirest.

LE SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT DE LA REUNION (SMTR)

La CIREST en tant que membre adhérent au sein du SMTR a versé une subvention **pour l'année 2023** de 125 000 €.

LE PARC DE VEHICULES DE LA CIREST

Pour l'année 2023, le parc automobile de la CIREST comptabilise au total 78 véhicules (52 véhicules en acquisition et 26 véhicules en location longue durée).

Les dépenses 2023 en location longue durée se sont élevées à 213 956.17 € TTC.

Les dépenses de carburant **sur l'année 2023** pour les services de la CIREST se sont élevées à 87 503.19 € TTC et les dépenses en entretien et réparation à 61 513.44 € TTC.

Les dépenses de carburant **sur l'année 2023** pour les services de l'eau et l'assainissement se sont élevées à 17 785.31 € TTC et les dépenses en entretien et réparation à 15 706.86 € TTC.

Les dépenses afférentes à l'installation de matériels de carnet bord électronique (GPS) dans les véhicules de la CIREST se sont élevées **sur l'année 2023** à 12 027.33 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Contrôle du Service public et de la tranquillitépublique

La Direction du Contrôle du Service public et de la tranquillité publique est issue de la réorganisation des services opérée au sein de la CIREST en 2022 et est placée sous la Direction Générale des Services Techniques en charge de la Transformation du Territoire et des Services à la population.

Elle est composée de **28 agents** et regroupe **4 services** à savoir :

- La Brigade Intercommunale de l'Environnement
- La fourrière Intercommunale animale
- Le contrôle des collectes
- Le contrôle des transports scolaires

Cette Direction opérationnelle est chargée de la bonne exécution des marchés de collecte, de transportscolaire et d'assurer la tranquillité publique de nos concitoyens.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

BRIGADE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

1/ Les missions de la Brigade Intercommunale del'Environnement

Opérationnelle depuis le 1er mars 2019, la Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE) intervient dans le cadre du pouvoir de police spécial déchets pour faire respecter le règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés (arrêté 2016-01 du 24/11/2016) et résorbe dépôts sauvages sur le territoire Est.

Elle agit ainsi en complément des forces de police des communes, qui inter du pouvoir de Police Générale du Maire en matière de la salubrité publique.

Pour assurer ses missions de prévention et de répression, la BIE assure des patrouilles, des interventions à la demande de requérants et agit en coopération avec les forces de l'ordre territoriales (Gendarmerie, Police Nationale et Polices Municipales).

Lors du constat d'une infraction au règlement de collecte, la BIE procède soit à une géo-verbalisation électronique (GVE), soit à une procédure au Parquet.

2/ Fonctionnement de la BIE

Au 31 décembre 2023, la BIE de la CIREST était composée de **6 agents** assermentés, agréés et commissionnés.

Les agents travaillent en binôme et en rotation sur les plages horaires de 6h00 à 14h00, 8h00 à16h00ou de 10h à 18h du lundi au vendredi.

Ils procèdent également à des opérations ponctuelles ensoirée et le week-end.

Un service d'astreinte téléphonique est opérationnel 7j/7j au 0262 94 70 01ou par e-mail bie@cirest.fr.

3/ Synthèse des interventions réalisées en 2023

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des interventions réalisées par la BIE en 2023 :

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Type d'intervention	Nombre d'interventions
Ramassage des déchets + GVE	811
Ramassage + rappel à la règlementation	491
Sans suite	329
Pose de panneaux + végétalisation	39
Divers (VHU, bacs poubelles, n° Vert, patrouille…)	1287
TOTAL 2023	**2957**
Contestation GVE auprès de l'OMP	6
Procédure au Parquet	0

Avec l'arrivée des 3 brigadiers en 2022 et après une année de formation technique et administrative la Brigade Intercommunale de l'Environnement tourne à plein régime. Parmi les **2957 interventions réalisées en 2023, 60% sont à l'origine de sollicitations directes des habitants**, via le site Internet de la CIREST, le numéro vert ou par contact direct avec la BIE.

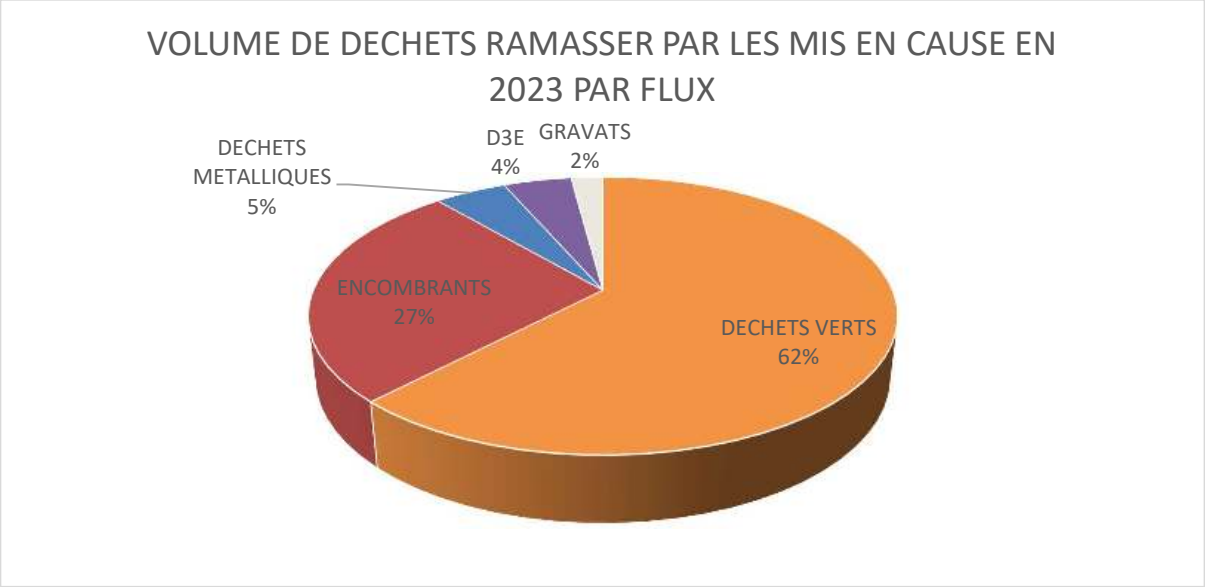
La répartition des interventions sur le territoire Est est globalement corrélée à la population sur chaque commune, à l'exception de Sainte Rose où la BIE n'intervient plus depuis 2020 (pouvoir de police non transféré à la CIREST).

RAMASSAGES DEPOTS PAR MIS EN CAUSE 2023						
MOIS	**DV (m3)**	**ENC (m3)**	**DM (m3)**	**TOTAL (m3)**	**D3E (U)**	**GRAVATS (m3)**
janv.23	175	83	7	265	4	0
fev.23	153	25	3	181	3	11
mars.23	315	86	3	404	18	0
avril.23	264	77	10	351	15	0
mai.23	170	104	10	284	6	10
juin.23	124	95	24	243	17	1
juillet.23	126	59	19	204	6	2
aout.23	169	49	10	228	4	0
sept.23	86	65	20	171	40	12
oct.23	123	69	27	219	14	8
nov.23	60	50	6	116	5	10
déc.23	83	26	2	111	0	8
TOTAL (m3)	**1848**	**788**	**141**	**2777**	**132**	**62**
TOTAL (COUT)	**96 600 €**	**73 710 €**	**2 649 €**		**8 500 €**	**3 800 €**
TOTAL (m3)	**2 839**					
TOTAL	**185 259 €**					

Les procédures amiables contraignant le mis en cause au ramassage de ces déchets ont empêchés à la CIREST un surcoût de collecte de **185 259 euros soit 2839 m3 de déchets et 132 unités DEEE**. Ces dépôts

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

ont été résorbés sous le contrôle de la BIE et déposés en déchetterie et ou rentrer chez l'usager dans l'attente des collectes mensuelles.



4/ Les autres missions menées en 2023

En parallèle de ses missions premières, la BIE a participé à plusieurs opérations :

- Résorptions des points de dépôt récurrents (végétalisation, pose de panneau)
- Appui aux missions de la fourrière animale (capture nocturne, sécurisation des interventions).
- Communication de proximité (dans les quartiers, chez les bailleurs)
- Réunions régulières avec les partenaires : Inter-BIE, élus, Police Nationale, Gendarmerie,CLSPD, bailleurs, UTR, DRR, Parc National, les services des Mairies…
- Création de plusieurs cartographies (dépôts sauvages, pose de panneau, végétalisation)
- Participation au Forum des métiers, Grand Raid, Foire agricole de Bras-Panon…





Gestion des VHU sur les parties communes des bailleurs :

Depuis la fin 2023 à la demande de la Gendarmerie de St Benoit et des bailleurs, la BIE procède au marquage des véhicules dont la procédure est échu et procédée à leur enregistrement pour collecte sur DROCOM Réunion.

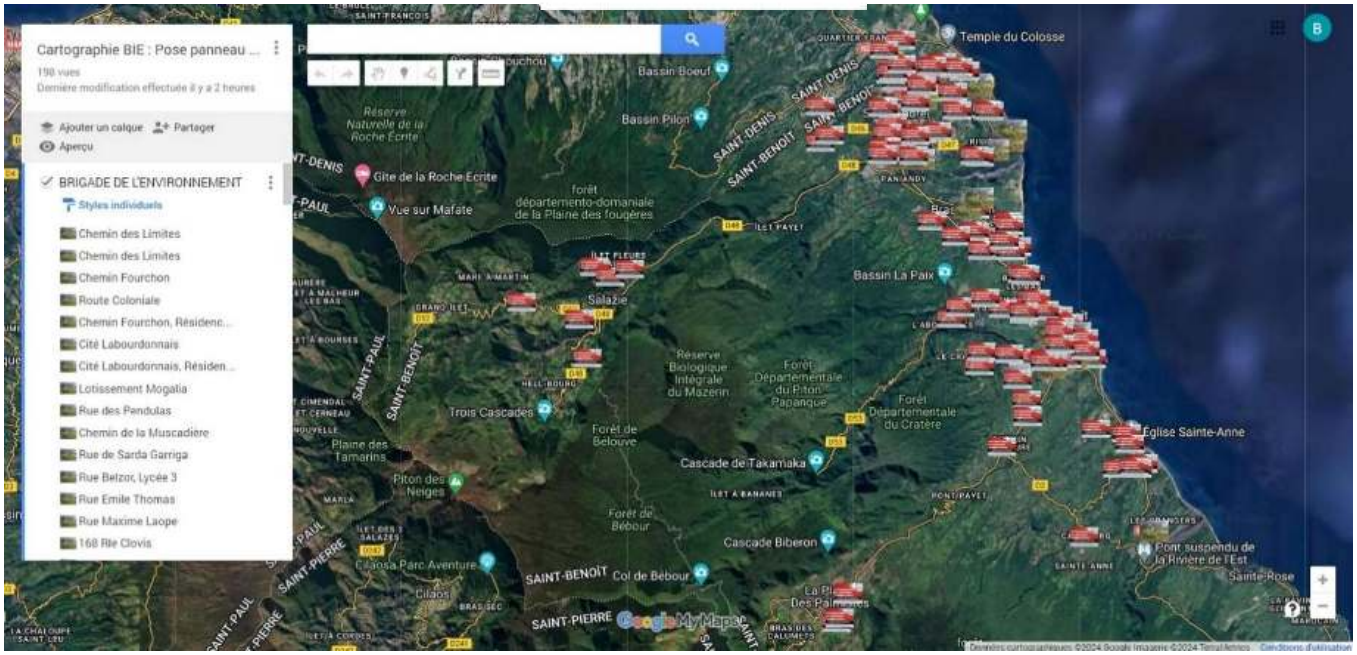
Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Au titre de l'année 2023, <u>57 VHU</u> ont été marqués et retirés uniquement sur les groupes d'habitations de St Benoit.



CARTOGRAHIES dépôts sauvages, pose de panneau, végétalisation

Dans le cadre de nos activités et suivi de l'évolution des dépôts, des poses de panneau ; des cartographies ont été mises en place et sont **<u>accessibles via un Qr-code</u>**.



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

5/ L'impact de la BIE sur le territoire Est

Après 5 ans d'activité, la BIE a créé un réseau de partenaires (particuliers ou institutions) qui organise une veille régulière dans les quartiers. Les sollicitations sont nombreuses, les agents tentent de répondre à l'ensemble des demandes d'intervention afin de donner satisfaction à l'usager.

Les agents effectuent en moyenne 11 interventions/jour.

Il est à noter également une très forte demande de la population en matière de **« sanction du pollueur ».**

Au fil du temps, la répression porte ses fruits et de nombreux quartiers du territoire Est sont devenus plus propres.











Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

FOURRIERE INTERCOMMUNALE ANIMALE LUTTECONTRE LA DIVAGATION DES ANIMAUX



1/ Service de ramassage, transport et gardiennage des animaux

En 2023, **la gestion de la fourrière et les captures ont été réalisées par 4 agents**, 3 techniciens de capture et une responsable supervisé par le DCSPTP. Le service dispose de 3 véhicules de type fourgon -3t5 et d'un véhicule utilitaire ponctuel (dépôt et retrait de cage).

Leurs horaires de fonctionnement sont :

- lundi au vendredi : 8h00-12h30/ 13h30-17h00 ou 18h00
- un service d'astreinte mis en place pour les soirs et les Week-end (les sorties ne se font que sur demande des services de secours et de sécurité : Police Municipale, Police Nationale, Gendarmerie, SDIS).
- Les horaires d'accueil du public sont :
- Lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h00-15h30

Le service organise des tournées régulières sur les 6 communes membres selon le planning suivant et répond aux demandes arrivées au service.

JOUR DE PASSAGE	COMMUNE
• Lundi	• Sainte-Rose et Saint-Benoît
• Mardi	• Saint-André
• Mercredi	• Plaine des Palmistes
• Jeudi	• Bras-Panon
• Vendredi	• Salazie

La compétence « cadavres des animaux » pour le ramassage des animaux écrasés sur le domaine public reste de la responsabilité de chacune des communes-membres.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Prestations ponctuelles de capture

Un marché de prestations ponctuelles de capture et de gestion de la fourrière a été mis enplace pour permettre une continuité de service pendant les congés et repos des agents decapture. L'entreprise retenue pour cette prestation de service est la SEMRRE.

Un nouveau marché de 3 ans a été notifié au mois d'août 2022.

Dès la capture des animaux errants, ces derniers sont transférés à la fourrière intercommunale située sur la zone d'activité de Grand-Canal- Champ Borne à Saint-André.

La fourrière intercommunale présente une capacité maximale de 49 chiens et 20 chats.

Depuis 2018, la fourrière dispose d'un conteneur frigorifique pour le stockage des cadavres dans le cas où le service d'Équarrissage ne peut pas intervenir. La CIREST dispose de 9 cages pièges à chats et 8 cages pièges à chiens destinés aux agriculteurs ou aux communes membres.

Bilan et gestion des captures

1602 animaux (1 194 chiens et 408 chats) sont entrés en fourrière.

8 chiens mordeurs sont entrés en fourrière.

	chiens	chats	TOTAL
capture	942	249	**1 191**
Abandon	129	29	**158**
Dépôt	101	114	**215**
Né en fourrière	22	16	**38**
TOTAL 2023	**1 194**	**408**	**1 602**
TOTAL 2022	**1 284**	**428**	**1 712**
Evolution	**-7,01%**	**-4,67%**	**-6,43%**
Dont Catégorie 1	-	-	-
Dont Catégorie 2	-	-	-
DCD	76	31	107
Enfui ou autre	1	-	1
Euthanasie	809	343	1 152
Repris propriétaire	102	-	102
Cession a un refuge (SPA)	156	29	185
dont chien "arche de noé"	8		

Parmi les chiens placés par la DAAF en mai 2022 issus du Refuge de l'arche de Noé, 30 étaient

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

toujours présents au 1 er janvier 2023.

Au 31 décembre 2023, il en restait 24 qui occupaient 15 boxes sur 28.

	Gestion des animaux en fourrière			
	Nombre	Coût fourrière (frais de logistique + Prestations occasionnelles SEMRRE) € TTC	Coût prestations vétérinaires € TTC	TOTAL € TTC
Bras-Panon	137	**13 876.80 €**	**45 592,33€** Dont 15 703,04 € identification animaux	59 469,13€
Plaine des Palmistes	127			
Saint-André	664			
Saint-Benoît	398			
Sainte-Rose	108			
Salazie	130			
Nés en fourrière	38			
*Animaux de catégorie	**33**			
TOTAL CIREST 2023	**1602**			
TOTAL CIREST en 2022	**1712**	22 902,90 €	48 471,35 €	71 374,35 €

** animaux comptabilisés dans les 6 communes*

Les abandons et les restitutions d'animaux étant payant, voici les recettes perçues pour l'année 2023

	Nombre	Coût € TTC
Abandon	158	7 790,02 €
Restitution d'un animal à son propriétaire	102	
TOTAL 2023		**7 790,02€**
TOTAL 2022		**8 782.45 €**
	Evolution°%	**- 11.3%**

Gestion des cessions d'animaux

La CIREST ne disposant de refuge a une convention avec la SPA REUNION (La Société Protectrice des Animaux), Refuge du Grand Prado pour la récupération gratuite des animaux en vue d'une adoption.

La CIREST a signé deux autres conventions en 2023 avec deux associations de Protection Animale, APEBA et la CASE A CHIOTS.

156 chiens (dont 7 chiots) et **29 chats** (dont 4 chatons) ont été cédés à la SPA et aux associations de protection animale conventionnée en 2023.

Opération de capture de nuit

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Des interventions nocturnes ont été programmées sur les **6 communes de la CIREST** en partenariat avec les polices Municipales

Ex : A Bras-Panon avant la foire Agricole

Réunion d'échange avec les polices municipales

En 2023 le service de la fourrière a organisé des réunions de travail avec les polices municipales de son territoire afin de renforcer notre collaboration sur la thématique de la divagation et de l'errance animale.

2/ Campagne de stérilisation et d'identification

Parallèlement à ce service de ramassage et de gardiennage des animaux errants ou en état de divagation, une campagne de stérilisation et d'identification des chiens et chats a été mise en place.

Cette campagne permet de prendre en charge les frais de stérilisation et d'identification des animaux femelles, (possibilité d'identification d'un mâle par foyer par an) appartenant à des particuliers non imposables et de diminuer ainsi la prolifération de ces animaux.

La CIREST a passé un marché avec le GEVEC-/Vétérinaire Pour Tous pour la pratique des actes vétérinaires.

Pour les femelles, sur la période 2023, **1 127 animaux femelles** ont été **stérilisés** et **1 038** animaux **identifiés** par puce électronique.

82 mâles ont été identifiés.

La CIREST a engagé un budget de 180 000 euros pour la stérilisation et l'identification.

En 2023, période de transition dans le cadre du plan de lutte contre l'errance animale, aucune subvention n'a été allouée par l'Etat à la CIREST pour les campagnes de stérilisation et d'identification des animaux.

	Campagne de stérilisation et d'identification des animaux Femelles		
	Nombre		**Coût € TTC**
	Stérilisation	Identification	Stérilisation et identification
Chienne	385	309	**147 527,61 €**
Chatte	764	741	
TOTAL 2023	**1 149**	**1050**	

TOTAL femelles 2022	**1 127**	**1 038**	**146 164,57 €**
Evolution en %	**+1,95 %**	**+1,16%**	

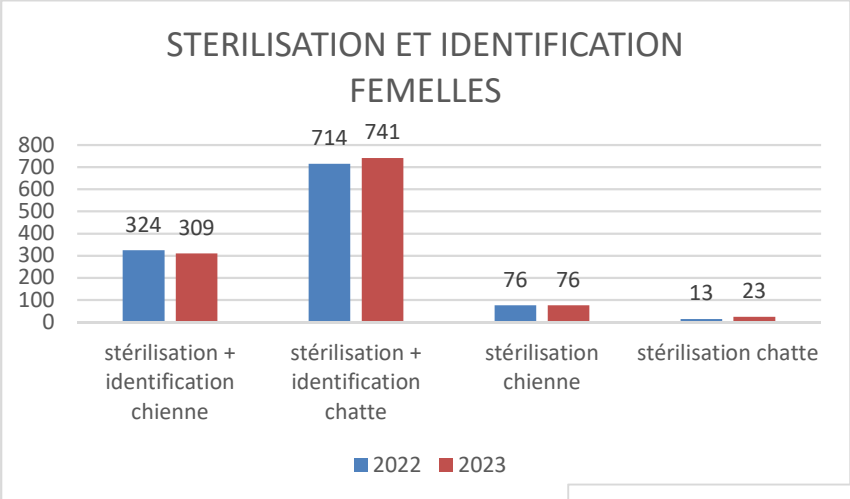
Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

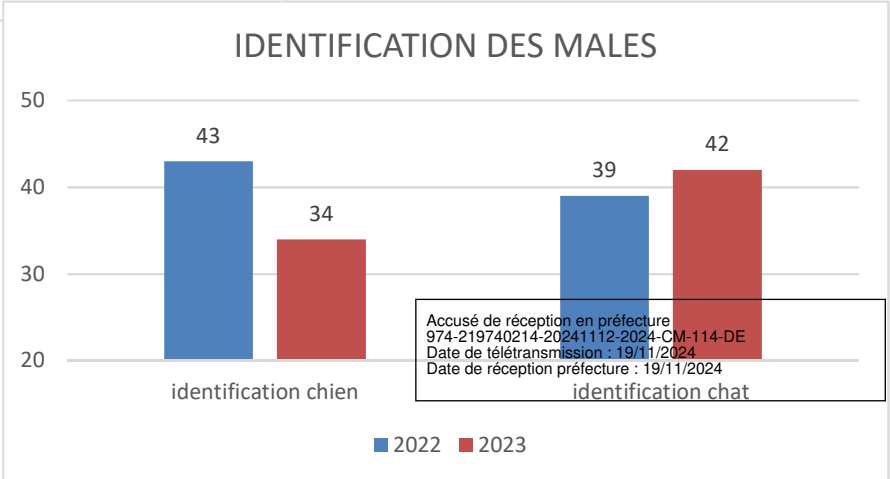
	Campagne d'identification des mâles	
	Nombre	Coût € TTC
Chien	34	**3 040,30€**
Chat	42	
TOTAL 2023	**76**	
TOTAL mâles 2022	**82**	**3 280,33 €**

Les tarifs des stérilisations et identifications

	COUT € HT	
	Stérilisation et identification	**Stérilisation**
Chienne	152,08 €	115,21€
chatte	114,24 €	77,42 €

	COUT € HT
	Identification mâle
Chien	36,87 €
chat	36,87€





Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

REPARTITION PAR COMMUNE

	TOTAL		TOTAL
	CHIENNE	CHATTE	
BRAS PANON	41	88	**129**
PLAINE DES PALMISTES	12	54	**66**
SAINT ANDRE	150	368	**518**
SAINT BENOIT	113	200	**313**
SAINTE ROSE	40	27	**67**
SALAZIE	29	27	**56**
	385	**764**	**1149**

Communication

La fourrière intercommunale à participer à des évènementiels en 2023

- Animal show au Colosse au mois de mars 2023

Les agents de la fourrière ont tenu un stand pour sensibiliser les visiteurs sur l'importance de surveiller, d'identifier et de stériliser son animal

- Le 26 août 2023, la fourrière a organisé une matinée d'échange sur les chiens dit dangereux et/ou molossoïdes avec les polices municipales, nationales et gendarmeries sur le stade de L'Ilet à Saint Benoit.



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024





➢Tenue d'un stand le 25 novembre 2023 à la Plaine des Palmistes sur une manifestation organisée par l'association la patte d'animaZone.
Sensibilisation et information sur l'errance animale.

➢ Dans le cadre d'un projet d'une classe de CM1de l'Ecole Raymond Allard à Saint André, les services

de la fourrière sont intervenus dans la classe pour expliquer le fonctionnement de la fourrière et parler de la lutte contre l'errance animale avec distribution de flyer « out zanimo okip a li ».

Le Bien-être animal au centre de nos préoccupations :

Le 02/03/2023, la CIREST a renforcé son partenariat par la signature d'une convention avec les associations de protection animale « La Kaz à chiot » et « Apeba ». Cette collaboration permettra d'accroitre la sortie et surtout l'adoption des animaux en fourrière.



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Renforcement du partenariat avec les polices municipales du territoire :

Il est organisé des réunions trimestrielles avec les PM afin d'échanger sur nos problématiques communes (divagation, errance animale, identification, stérilisation, organisation de capture, gestion des chiens dits « dangereux »).



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

SERVICE CONTROLE COLLECTES

1/ Les missions du service

Chaque jour les contrôleurs de collectes sillonnent le territoire de la CIREST, veille à la bonne exécution des collectes conformément aux marchés de collecte et suivent les doléances des usagers.

2/ Fonctionnement

Le service est doté de 9 agents, 2 sont en arrêt maladie, 1 en décharge totale d'activité syndicale, est a fonctionné avec les 6 agents restants.

Bras-Panon	STA	Saint-Benoit	Salazie	Sainte-Rose	Plaine des Palmistes
1 agent	1 agent	1 agent	1 agent	1 agent	1 agent

La répartition ci-dessus est variable en fonction des demandes journalières, de la charge de travail et en fonction du calendrier de collecte.

Nous sommes également sollicités par le service collecte pour des dysfonctionnements liés aux prestataires et aussi les sollicitations des usagers.

3/ Synthèse des interventions réalisées en 2023

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des interventions réalisées par les controleurs en 2023 :

Nombre de fiches d'interventions traitées							
Communes	**Saint André**	**Bras Panon**	**Salazie**	**Saint Benoît**	**Plaine des Palmistes**	**Sainte Rose**	**TOTAL**
	861	203	80	706	100	61	**2011**

Nombre de véhicule de collecte contrôlés							
Communes	**Saint André**	**Bras Panon**	**Salazie**	**Saint Benoît**	**Plaine des Palmistes**	**Sainte Rose**	**TOTAL**
	1077	914	42	314	240	254	**2841**

Nombre de VHU marqués (particulier avec carte grise)							
Communes	**Saint André**	**Bras Panon**	**Salazie**	**Saint Benoît**	**Plaine des Palmistes**	**Sainte Rose**	**TOTAL**
	108	18	12	126	4	5	**273**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

En sus de ces contrôles journaliers, ils participent à des **Opérations occasionnelles** :

- Supervision de la gestion du TRI et des BACS lors du Grand Raid
- Assure la surveillance des caissons mis à dispositions dans le cadre des fêtes religieuses(Courbani, 1er janvier)
- Collectes exceptionnelles (DEEE, cyclone, sollicitations des mairies)



4/ Synthèse des manquements relevés en 2023

Typologie des manquements relevés	Nombre de manquements	Montant global
Déchets métalliques	4	500 euros
ENC, DV, bacs CS	3	2 900 euros
Total	7	3 400 euros

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

SERVICE CONTROLE TRANSPORT SCOLAIRE

1/ Les missions du service

Chaque jour les contrôleurs sillonnent le territoire de la CIREST, veille à la bonne exécution des prestations de transports scolaires par autocars des élèves domiciliés sur le territoire de la CIREST et suivent les doléances des usagers. Ils assurent également une présence quotidienne dans le SAS de bouvet en fin de journée (17h00 à 18h00).

2/ Fonctionnement

Au 31 décembre 2022, le service contrôle transport scolaire était composée de 8 agents dont 5 contrôleurs. Depuis le départ du responsable, la gestion du service est assurée par le chef d'équipe.

Les contrôleurs travaillent en roulement sur les plages horaires de 4h30 à 12h30, 6h00 à 14h00, de 8h00à 16h00 et ou de 10h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Ils procèdent également à des opérations ponctuelles en soirée et le week-end. Un service d'astreinte téléphonique est opérationnel 7j/7j au 0692 87 62 14 ou par email contactservicecontrole@cirest.fr.

A notre arrivée, le service souffrait d'une absence d'organisation administrative (réunion de service, tableaux de bord, gestion des données..) et technique (feuilles de service obsolètes, contrôles, suivi des manquements..), de bonnes relations entre les collaborateurs/hiérarchie.

3/ Synthèse des interventions réalisées en 2023

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des contrôles réalisés au titre de l'année 2023

	Total 2023
Nombre d'élèves inscrits	8248
Nombre d'établissement desservis (int/ext)	84
Nombre de circuits	140
Nombre de voyages quotidien	630
Nombre de transporteurs	9
Nombre de contrôles (dont 10 avec les forces de l'ordre)	3390
Nombre de contrôles de titre de transport	87

Les agents effectuent en moyenne 13 contrôles/jour

Les contrôles opérés démontrent que 45% des élèves transportés ne disposent pas de titre de transport. Une nouvelle procédure sera mise en place à compter de la rentrée d'aout 2024.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024





4/ Synthèse des manquements 2023

Sur la période du 30 mai 2023 au 22 décembre 2023, en sus des rappels effectués, il a été relevé **167 manquements** à l'encontre des transporteurs.

Typologie des manquements	Nombre	Total manquements
12 A : Voyage non fait – départ non effectué	33	25 850 euros
12 B : Voyage non fait – établissement non desservi	121	
23 A : Non présentation de documents officiels	4	
5 A : Absence du numéro de service avant et/ou arrière	1	
5 B : Numéro de service avant et/ou arrière erroné	2	
3 B : Véhicule non conforme	1	
4 A : Véhicule non conventionné	1	
7 AH : Non-respect des normes de sécurité	1	
15 B : Horaire non respecté – retard de 10 à 20 minutes	2	
16 B : Horaire non respecté – retard de 20 minutes à 1 heure	1	

6/ Gestion des Accompagnateurs des transports scolaires

Depuis août 2022, les contrôleurs assurent le tutorat des accompagnateurs des transports scolaires, le contrôle de présence des agents.

Les contrôles ont relevé des dysfonctionnements majeurs au niveau des véhicules, des circuits, que beaucoup d'élèves ne disposaient pas de titre de transport. Par ailleurs, il est important pour la prochaine année scolaire d'intégrer le numéro de Ci sur le titre de transport.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

La Gestion de l'eau et de l'assainissement

Les communes ont confié à la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif depuis le 01er janvier 2020.

L'EAU POTABLE

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) est compétente en matière d'eau potable pour toutes les communes de son territoire.

Le mode de gestion actuellement choisi est celui de la concession de service public pour les communes de Saint André, Saint Benoit, Bras Panon et Salazie et celui de la régie directe pour les communes de la Plaine des Palmistes et de Sainte Rose.

Les actions engagées en 2023

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) poursuit les actions en faveur du service d'eau potable afin de mettre en conformité les installations de traitement d'eau sur son territoire et renouveler les réseaux de distribution afin de préserver les eaux captées puis traitées avant distribution aux administrés et ainsi améliorer le rendement de réseau associé.

- ## Exploitation
 - ✓ Définition du mode de gestion sur le territoire de la CIREST et délibération pour le choix d'une concession multiservices sur tout le périmètre de la CIREST à partir du 01er janvier 2025

- ## Renouvellement de réseau
 - ✓ Renouvellement en co-maitrise d'ouvrage des réseaux d'eau potable de l'Avenue de Bourbon (Saint André) ;
 - ✓ Renouvellement en co maitrise d'ouvrage des réseaux d'eau potable sur l'opération NPNRU chemin Lontan (Saint André;
 - ✓ Renouvellement en co-maitrise d'ouvrage des réseaux d'eau potable des chemins Barbier/Bras Pétard (Bras Panon) ;

- ## Amélioration de la qualité de l'eau
 - ✓ Mise en service de l'Unité de Potabilisation de Bras des Calumets (Plaine des Palmistes) ;
 - ✓ Livraison définitive de l'Unité de Potabilisation de Gros FAHAM (Bras Panon) ;
 - ✓ Livraison définitive de l'Unité de Potabilisation de Dioré (Saint André) ;
 - ✓ Livraison des travaux d'équipement du Forage le Désert et réhabilitation du réservoir de Bras Mousseline (Saint André) ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Perspectives 2024

- ✓ Lancement du schéma directeur intercommunal d'alimentation en eau potable ;
- ✓ Actualisation du Contrat de Progrès de la CIREST
- ✓ Travaux de réhabilitation de l'ouvrage d'art Chemin Harmony (Saint Benoit)
- ✓ Lancement de la mission de MOE pour la construction de l'UPEP sur la commune de Saint Benoit ;
- ✓ Renouvellement en co-maitrise d'ouvrage des réseaux d'eau potable sur la RD55 (Plaine des Palmistes) ;
- ✓ Mise en œuvre de dispositifs de régulation de pression sur les communes de Sainte rose et Plaine des Palmistes ;
- ✓ Livraison de l'Unité de Potabilisation de Bras des Calumets (Plaine des Palmistes) ;
- ✓ Livraison des réseaux AEP sur l'opération NPNRU chemin Lontan (Saint andré
- ✓ Livraison des réseaux AEP sur les chemins barbier/Bras Pétard (Bras Panon)
- ✓ Lancement des missions de régularisation administratives de captages sur Plaine des Palmistes, Sainte Rose et Salazie
- ✓ Lancement mission AMO pour l'harmonisation tarifaire AEP et AC
- ✓ Lancement mission MOE Déplacement Captage Ravine blanche 2 et installation de débitmètres

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



Figure 1 : Forage le Désert, Travaux de renouvellement AEP Avenue de Bourbon, UPEP de Bras Des Calumets,

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) est compétente en matière d'assainissement collectif pour toutes les communes de son territoire

Le mode de gestion actuellement choisi est celui de la concession de service public pour les communes de Saint André, Saint Benoit et Bras Panon et celui de la régie directe pour la commune de Sainte Rose.

Les actions engagées en 2023

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) poursuit les actions en faveur du service d'assainissement collectif afin de mettre en conformité les installations de traitement d'eaux usées sur son territoire et renouveler les réseaux de collecte afin de limiter les rejets d'eau brutes vers le milieu naturel et assurer un traitement satisfaisant de ces eaux usées avant rejet.

- Exploitation
 - Définition du mode de gestion sur le territoire de la CIREST et délibération pour le choix d'une concession multiservices sur tout le périmètre de la CIREST à partir du 01er janvier 2025

- Amélioration du traitement des eaux

 - ✓ Poursuite des études de MOE pour la construction d'une extension de la station de traitement des eaux usées de Saint André ;

- Renouvellement de réseau

 - ✓ Renouvellement en co-maitrise d'ouvrage de réseau d'assainissement de l'Avenue de Bourbon (Saint André) ;
 - ✓ Renouvellement en co maitrise d'ouvrage des réseaux d'assainissement sur l'opération NPNRU chemin Lontan (Saint André)

Perspectives 2024

- ✓ Lancement du schéma directeur intercommunal d'assainissement ;
- ✓ Actualisation du Contrat de Progrès de la CIREST
- ✓ Lancement mission AMO pour l'harmonisation tarifaire AEP et AC
- ✓ Travaux de modernisation des réseaux d'assainissement Gaston Deferre/Châtelain/Hyacinthe (Saint Benoit)
- ✓ Mise en conformité de l'autosurveillance et des équipements d'assainissement collectif sur le territoire de la CIREST
- ✓ Lancement mission MOE réhabilitation PR Valentin (Saint André)

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cette compétence est désignée par le terme générique de « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC). Chaque habitation qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif sur le territoire doit être équipée d'un assainissement non collectif répondant aux normes en vigueur et permettant de traiter ses eaux usées.

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) est compétente en matière d'assainissement non collectif pour toutes les communes de son territoire

Le mode de gestion actuellement choisi est celui de la régie directe pour toutes les communes.
La CIREST met en œuvre les contrôles obligatoires :

- dans le cadre des ventes ;
- dans le cadre des installations neuves ;
- dans le cadre du bon fonctionnement des installations existantes.

L'enjeu de ces contrôles est notamment de vérifier que les installations ne polluent pas.

Perspectives 2024

- ✓ Harmonisation tarifaire des missions du SPANC
- ✓ Lancement de la finalisation du diagnostic initial à l'échelle de l'agglomération

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

LA GESTION DES COURS D'EAU ET DES INONDATIONS (GEMAPI)

Contexte

Depuis le 1er janvier 2018, la CIREST est compétente dans la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence concerne :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, ce canal, ce lac ou ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les actions engagées par la collectivité au titre de cette compétence GEMAPI sont axées depuis 2018 principalement et prioritairement sur la défense des inondations et contre la mer afin de sécuriser les populations du périmètre de la CIREST.

Les actions engagées en 2023

- ✓ Réhabilitation du radier d'accès à l'ilet Danclas pour la poursuite de réduction de la vulnérabilité des habitants de l'ilet Coco ; (Saint Benoit)
- ✓ Poursuite des études de régularisation en système d'endiguement de la digue de classe B de la Rivière des Marsouins et Bras Mussard ; (Saint Benoit)
- ✓ Intervention curative définitive pour la gestion des espèces exotiques envahissantes sur la Mare à Poule d'Eau ; (Salazie)
- ✓ Poursuite de l'étude globale du bassin versant de la Rivière du Mât (Phase 2 et 3 en cours de réalisation) ;(Saint André, Bras-Panon, Salazie)

Perspectives 2024

- ✓ Lancement de la mission d'AMO pour la finalisation et labellisation du PAPI Saint André Sainte Suzanne (Saint André)
- ✓ Lancement de l'étude pour la définition du Plan de gestion sur la mare à Poule d'Eau (Salazie)
- ✓ Renforcement du radier d'accès à l'ilet Danclas (Saint Benoit)
- ✓ Poursuite des études de régularisation en système d'endiguement des digues de classe C et D (Rivière des Roches) ; CIREST
- ✓ Dépôt de dossier d'autorisation pour le système d'endiguement de la Ravine Bras Mussard (Saint Benoit)
- ✓ Poursuite de l'étude globale du bassin versant de la Rivière du Mât (Phase 2 et 3 en cours de réalisation). (Saint André, Bras-Panon, Salazie)

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



Figure 3 : Intervention curative sur la mare à poule d'eau



Figure 4 : Réhabilitation du radier d'accès à l'ilet Danclas

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

L'HABITAT, LE DEVELOPPEMENT DURABLE ETL'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'HABITAT

Plan Intercommunal de Lutte contre I 'Habitat Indigne (PILHI)

Le PILHI est l'outil opérationnel dans la lutte contre l'habitat indigne sur le territoire de la Cirest.

Sur la base des 3010 habitats indignes identifiés, la volonté de l'intercommunalité de mettre en place une équipe dédiée a été approuvée par délibération le 15 décembre 2015.

Une équipe projet, pluridisciplinaire, a été mise en place progressivement depuis 2017 et rassemble des compétences techniques et sociales pour accompagner les communes et les habitants. Elle est l'interface avec l'ensemble des partenaires et des institutions.

L'équipe est financée à hauteur de 70% par l'Etat et 30% par la Cirest et est composée de 5 ETP :

- 1 chef de projet coordonnateur du PILHI ;
- 1 technicienne chargée du suivi technique/bâti ;
- 1 technicienne chargée du suivi foncier ;
- 1 chargée d'affaires sociales ;
- 1 assistante administrative.

Financée par période triennale, 2017-2019 et 2020-2022, la demande de reconduction du financement del'Etat a été déposée en juin 2022, pour la nouvelle période 2023-2025, et obtenu un avis favorable au comité technique départemental (CTD) RHI en novembre 2022 sur la base 70% Etat et 30% Cirest.

Sur la base d'un plan d'action élaboré par thèmes, par phases et par secteurs priorisés, des visites de l'équipe ont été réalisées à domicile des occupants afin de réaliser des diagnostics : technique, social, foncier et juridique qui vont permettre à l'équipe d'établir et/ou orienter les situations vers les actions et dispositifs les plus appropriés.

En plus de ces 3 010 HI identifiés initialement, viennent s'ajouter de nouveaux HI du Guichet Unique (GU) de Signalement tenu et centralisé par l'équipe PILHI.

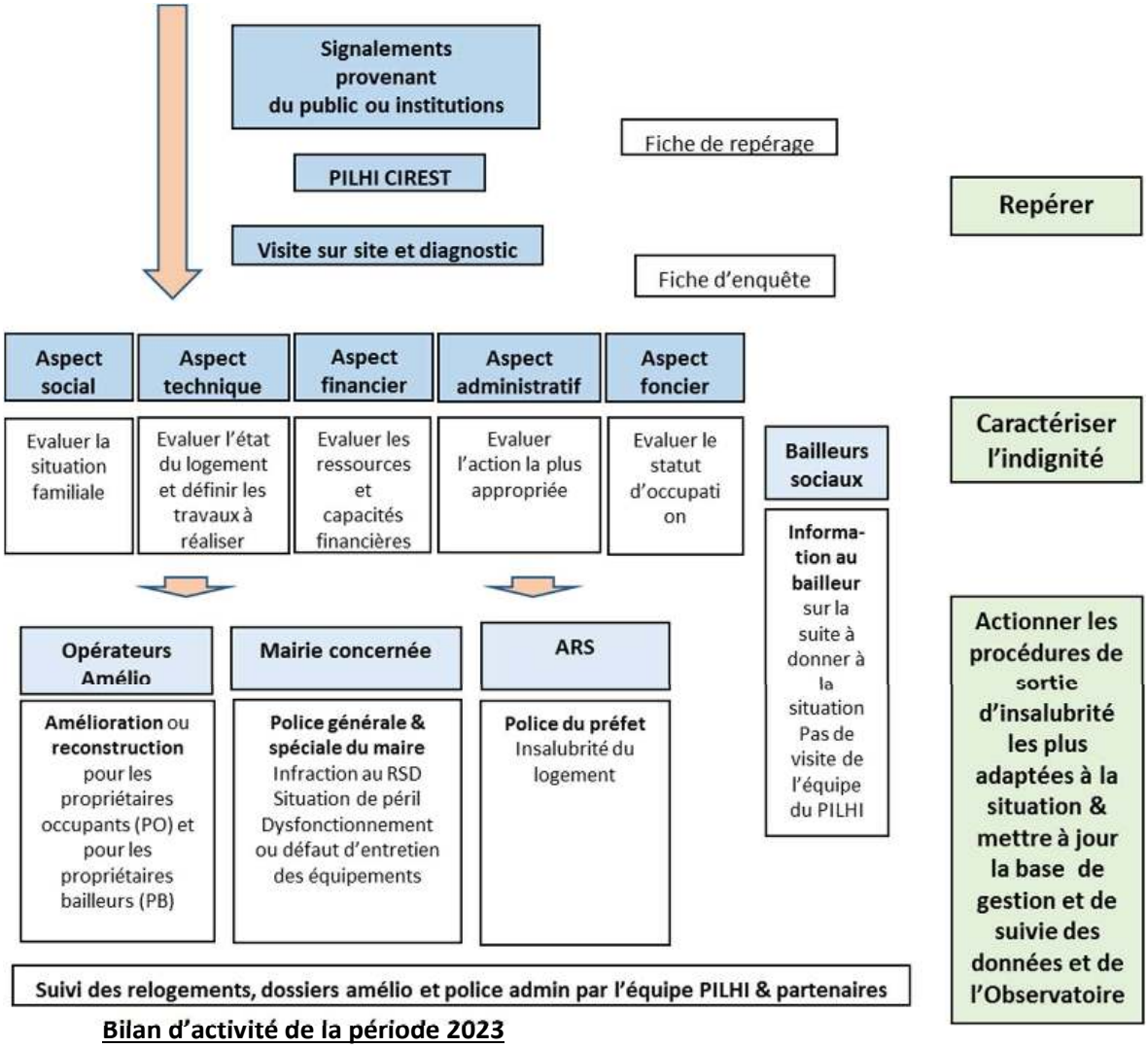
Le process général d'intervention adopté est représenté de la manière suivante :

- Centraliser les situations d'indignités signalées
- Analyser les signalements par un diagnostic social et technique, juridique et règlementaire …
- Transmettre les situations aux partenaires concernés pour instruction des procédures et dispositifs

les plus appropriés

- Suivre et gérer les situations : rencontres régulières avec les acteurs et partenaires
- Accompagner les occupants, locataires et propriétaires bailleurs vers la sortie d'indignité

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



Bilan d'activité de la période 2023

2 157 HI sont suivis et répartis entre les HI identifiés initialement pour 64% et 36% pour les nouveaux signalements du Guichet Unique (GU).

En fonction de l'état du bâti, les logements qui relèvent d'une amélioration de l'habitat représentent 52% et d'une démolition/reconstruction pour 13%. Le reste se répartit entre Refus d'Intervention pour 6%, le bâti qui n'est plus affecté à l'habitation pour 14% et aucun désordre relevé sur le bâti pour 15%.

Les actions menées se répartissent en fonction des dispositifs sollicités :

- des dispositifs d'amélioration de l'habitat en faveur des occupants
 - aides du droit communs aux propriétaires occupants et indivisaires du public prioritairedu Département (34% des HI)
 - aides à la régularisation du statut des occupants (7% des HI)
 - dispositif OGRAL (2% des HI)
- des outils de police administrative à l'encontre des bailleurs privés
 - Police du Préfet au titre de l'Insalubrité via l'ARS (7% des HI)
 - Police générale du Maire au titre du Règlement Sanitaire Départemental (5% des HI)
 - Informations des HI du parc social des bailleurs sociaux (11% des HI)

Accusé de réception en préfecture
974-219740194-20241119-DE2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- Prise de contact approfondie avec les occupants ou propriétaires (27% des HI)
- Situation ne relevant d'aucun dispositif à ce jour ou du caractère non constructible du terrain (7%des HI)



Le plan d'action opérationnelle mis en place en 2017 a permis de réaliser un pic d'activité en 2018 avec 371 dossiers suivis en raison de la complétude de l'équipe opérationnelle : technicienne bâti, technicienne foncier et assistante administrative.

Depuis, avec les évènements des Gilets Jaunes en fin 2019, le confinement et les différentes restrictions provoqués par la crise Covid en 2020, la poursuite de cette crise sanitaire en 2021 conjugués à la vacance des postes : du technicienne foncier depuis 2019, de la chargée d'affaires sociales depuis 2020 et de la technicienne bâti depuis 2021, l'activité du PILHI a connu une baisse progressive de 2019 à 2021.

L'équipe PILHI qui a fonctionné en mode restreint reprend le rythme avec l'arrivée du nouveau technicien bâti fin 2021, de la nouvelle technicienne foncier mi 2022 et de la chargée d'affaires sociales début 2023.

L'année 2023 a privilégié l'accompagnement des familles tant au niveau social et technique auprès des opérateurs et acteurs que de nouvelles visites des HI, d'où la baisse du nombre de nouvelle visite de HI par rapport à l'année précédente qui a été marqué par un plus forte volume de HI vacants visités.

<u>Quelques chiffres clés du suivi global des HI</u>



- 2 157 HI traités dont :
 - 68% sont occupés
 - 19% sont vacants
 - 13% ne sont plus affectés à l'habitation (local commercial, stockage)

- Structure familiale des HI occupés :
 - 25% des ménages sont des personnes isolées
 - 21% sont des couples et couples + enfant(s)
 - 9% sont des familles monoparentales
 - 8% sont des ménages avec plusieurs personnes isolées

- Statut foncier des HI occupés :
 - 34% sont propriétaires, nu-propriétaires, usufruitiers
 - 26% sont locataires
 - 20% sont en indivision, occupants à titre gratuit

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- 58% des HI sont occupés par des séniors (>= 60 ans)

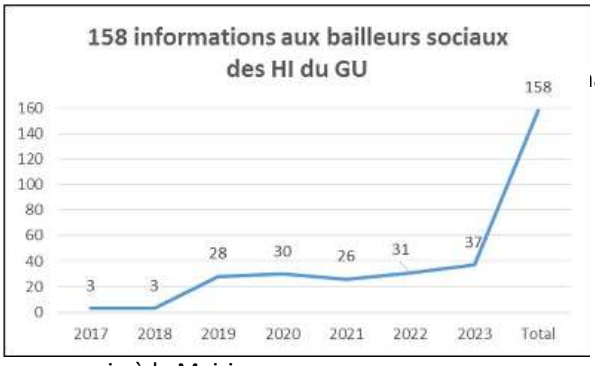
- 44% des bâtis sont dans un téta moyen
 - 31% sont mauvais à très mauvais état
 - 25% sont en bon état ou démoli




Etat moyen et mauvais du bâti

- 158 informations aux bailleurs sociaux répartis par commune et par bailleur :
 - St André : 35%
 - St Benoit : 31%
 - Plaine des Palmistes : 21%
 - Bras Panon : 10%
 - Ste Rose : 2%

Les principaux bailleurs concernés : SEMAC (39%), SIDR (36%) et SHLMR (23%)



Les signalements reçus des locataires
aaaaaaaaa sociaux sont en
par rapport à 2022.
Ils représentent 20% de l'ensemble
Unique traités.
La procédure adoptée par le PILHI est
L'information aux bailleurs sociaux
et la CAF et un suivi est réalisé sur la
bailleur avec relance si nécessaire.

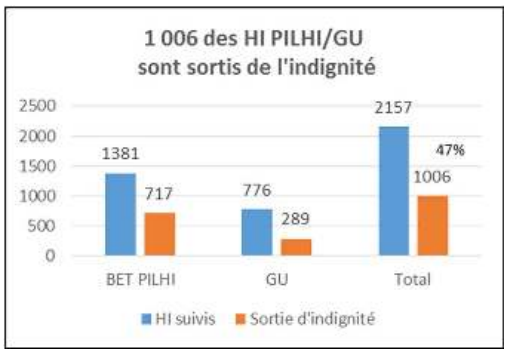
avec copie à la Mairie

suite à donner par le

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

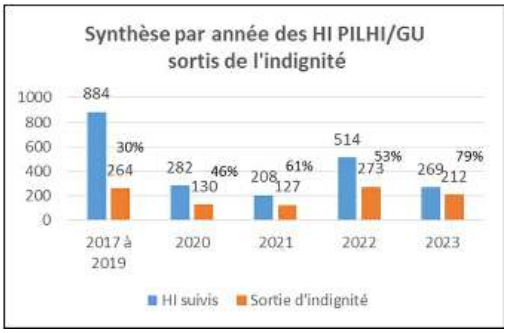
Synthèse des dossiers clôturés sortis d'indignité (y compris les nouveaux HI du Guichets Unique (GU))

Travaux réalisés hors PILHI	353
HI démolis hors PILHI	145
HI non affectés à l'habitation	171
Travaux réalisés avec le PILHI	315
HI démolis avec le PILHI	16
Arrêté de mainlevée – Insalubrité	6
TOTAL	**1 006**
% par rapport aux 2 157 HI suivis (PILHI+GU)	47%



1 006 logements sont sortis de l'indignité qui représentent
47% des 2 157 HI visités et suivis.

Parmi les 3 010 HI repérés lors de l'étude opérationnelle du
PILHI, 717 logements sont sortis de l'indignité parmi les 1 381 HI visités soit 52%



L'année 2023 est marquée par des sortis d'indignité qui
représentent 79% des dossiers suivis de la même année.

Opération GRoupée d'Amélioration Légère de l'habitat (OGRAL)

Ce dispositif d'amélioration légère de l'habitat doit permettre aux familles en situation d'indivision ou de familles sans droit ni titre, de bénéficier des travaux d'amélioration de leur habitat.

La particularité de cette opération sur le territoire de Salazie, c'est d'innover en faisant intervenir le Conseil Départemental au financement des travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre de leur dispositif du droit commun, afin de pouvoir répondre au besoin de financement des travaux plus conséquents notamment sur les plus gros postes de dépense : toiture, électricité, assainissement dont les travaux seront mis en œuvre par des professionnels, des artisans du bâtiment, pilotés par l'opérateur agréé du Conseil Départemental : SOLIHA REUNION.

Par la suite, les travaux de second œuvre seront financés par le partenariat des acteurs financiers : DEAL, Fondation Abbé Pierre, La Caisse d'Allocation Familiale, la Ville de Salazie et la CIREST au titre de l'OGRAL.

Cette opération se décline alors en 2 phases opérationnelles :

- Phase 1 : travaux réalisés par des professionnels du bâtiment sous l'assistance du maître d'ouvrage délégué - SOLIHA Réunion qui ont débuté fin 2022 pour être livrés mi 2023.
- Phase 2 : travaux de second œuvre sous pilotage de l'opérateur SOLIHA REUNION

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Propriétaires Bailleurs (PB) et HI Vacants

L'aide de l'ANAH en faveur des propriétaires bailleurs privés pour la réalisation des travaux d'amélioration a été déplafonnée pour atteindre jusqu'à 50% en 2023 au lieu de 35%. LA CIREST peut venir en complément de l'ANAH jusqu'à 15% pour inciter les PB à améliorer leur logement mis en location.

Dans la continuité de l'action menée par le PILHI, 182 courriers d'information et de relance ont été réalisés en 2023 auprès des propriétaires de HI occupés et vacants afin de pouvoir :

- Identifier les propriétaires
- Analyser le statut foncier
- Connaître les projets des propriétaires
- Informer sur les aides à l'amélioration de l'habitat
- Orienter et préconiser vers le dispositif le plus approprié
- Solliciter les acteurs de l'habitat pour mener les projets
- Accompagner les propriétaires dans leur projet

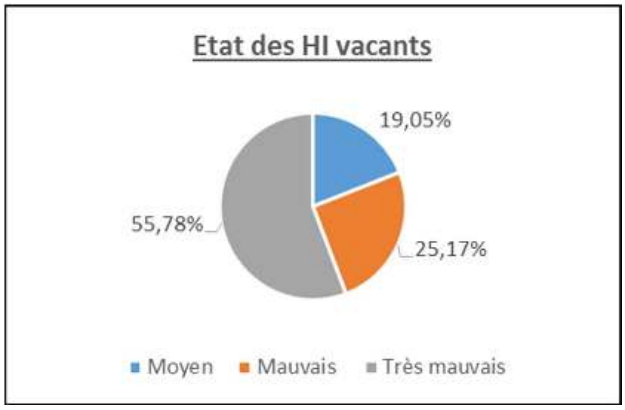




Logements vacants : Etat moyen, mauvais et très mauvais état

Concernant les HI VACANTS, 298 informations et relances ont été transmises aux propriétaires :
147 n'ont fait l'objet d'aucune réponse des propriétaires représentant 49%
151 réponses reçues représentant 51%

Plus de 80% des HI sont dans un mauvais état qui nécessite une démolition partielle dont plus de 55% en très mauvais état nécessitant une démolition/reconstruction.





Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

En l'état de connaissance actuelle des situations par le PILHI de la CIREST, des investigations complémentaires doivent se faire au niveau des mairies pour consolider les procédures les plus appropriées à mettre en place au regard des 2 outils d'acquisition des biens :

- Bien sans Maître
- Biens en état d'abandon manifeste

en fonction de la stratégie qu'adopteront les collectivités par rapport à leurs objectifs finaux (réserves foncières, la réalisation d'équipement public, la construction logement social, reprise en main par le(s) propriétaire(s), acquisition par l'Etat sur les biens en déshérence …).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il constitue un cadre d'action permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux du territoire, autour des enjeux transversaux de la Transition Ecologique.

Le PCAET 2022-2028 de la CIREST a été adopté le 18 juillet 2022 par la délibération 2022-C129.

Les étapes de l'élaboration du PCAET :

Par délibération du 27 juin 2018, la CIREST s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en tant que coordinateur de la transition énergétique sur le territoire.

Elaboré entre juin 2019 et juin 2021, le projet de PCAET de la CIREST a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 03 avril 2021. L'avis de l'Etat est parvenu à la collectivité en aout 2021. La Région a rendu un avis provisoire en décembre 2021. Les mémoires en réponse à ces avis ont été transmis, en décembre 2021, à l'Autorité environnementale afin de compléter la phase de saisine réglementaire.

A l'issue de l'arrêt du projet le 03 avril 2021 et conformément aux articles R.122-17 et R.229-54 du code de l'environnement, le projet de PCAET a été transmis pour avis au Préfet de Région, au Président du Conseil régional et à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE). La CIREST a réceptionné les avis du Préfet de La Réunion en aout 2021, du Conseil régional (avis provisoire) en décembre 2021 et de l'Autorité Environnementale en mars 2022.

En outre, la CIREST a adressé en juin 2021 par voie numérique le projet arrêté au Conseil Départemental, à l'AFD et à l'ADEME, des acteurs rassemblés dans le réseau partenarial du Plan Climat à La Réunion.

Dans la continuité de la dynamique de concertation engagée pour l'élaboration du projet et en application de l'article L.213-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation publique électronique a été organisée par la CIREST sur son projet de PCAET du mercredi 27 avril au jeudi 26 mai 2022 sur la plateforme : http://www.cirest.fr/plan-climat-air-energie-territorial-consultation-publique/

Lors de la Foire de Bras-Panon du 13 au 22 mai 2022, le public est venu à la rencontre des agents de la CIREST afin d'échanger sur les enjeux du développement durable et les effets du changement climatique sur leurs cadres de vies.

Dans le cadre du programme ZESTE en partenariat avec l'agence SOLIHA, les visiteurs ont également bénéficié d'une sensibilisation sur les bons gestes à adopter pour faire des économies sur leurs dépenses énergétiques.

De manière générale, ce sont les publics du domaine scolaire et associatif qui ont manifesté leurs intérêts sur le Plan Climat. Comme pour tous les visiteurs, ils ont été invités à partager et à exprimer leurs avis sur le formulaire numérique de la consultation publique en ligne. Néanmoins, cette consultation a fait l'objet d'aucune contribution du public.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Les pièces composant le PCAET :

Rapport d'activité 2023

Conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial et à l'Article R229-51 du Code de l'Environnement le PCAET de la CIREST se structure autour des différents documents suivants :

. Le diagnostic territorial qui présente un bilan complet des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre, des productions et potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération, de séquestration carbone, de la qualité de l'air et de la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

. La stratégie territoriale basée sur un scenario ambitieux qui prévoit, en cohérence avec les objectifs régionaux (PPE) et nationaux (Stratégie nationale bas carbone) :

Gaz à Effet de Serre :

Réduction de 25% des émissions en 2030 par rapport à 2018 (cohérence SNBC)

Division par 6 des émissions en 2050 par rapport à 2018 (cohérence SNBC)

Neutralité carbone en 2050, sur la base des émissions ayant lieu sur le territoire (cohérence SNBC)

Énergie :

Réduction de 20% de la consommation d'énergie finale en 2030 par rapport à 2018 (cohérence LTECV)

Réduction de 50% de la consommation d'énergie finale en 2050 par rapport à 2018 (cohérence LTECV)

Autonomie électrique en EnR en 2030 (cohérence PPE)

Autonomie énergétique en EnR en 2050 (cohérence « esprit SNBC »)

. Le plan d'actions qui présente les 5 axes stratégiques déclinés en 21 actions, est la traduction des étapes concrètes vers la mise en œuvre d'un portefeuille d'actions opérationnelles sur 6 ans du PCAET

. Le dispositif de suivi et d'évaluation qui porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté, en décrivant les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités selon lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du SRCAE et la PPE. A mi-parcours (3 ans), la mise en œuvre du PCAET fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

. Le rapport d'Evaluation Environnementale et Stratégique, qui permet d'évaluer la prise en compte des enjeux environnementaux par le plan d'actions et de faire évoluer le projet de manière itérative.

Le plan d'actions du projet de PCAET de la CIREST se construit autour de 5 axes reflétant les enjeux majeurs de la Transition Ecologique et Energétique de la collectivité : l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la consommation et les déchets, l'énergie, la mobilité, ainsi que l'exemplarité du territoire et la sensibilisation de sa population. Au total, 21 actions sont déclinées autour de ces 5 axes.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Le programme d'actions du PCAET :

Le programme d'actions global (5 axes déclinés en 21 actions) est précisé dans le tableau ci-après :

Les 5 Axes stratégiques	Les 21 actions du PCAET de la CIREST
AXE 1 Urbanisme et aménagement : un territoire résilient et agréable à vivre	Intégrer les enjeux énergie/climat dans tous les projets de développement et d'aménagement, ainsi que dans les documents d'urbanisme
	Renforcer la résilience du territoire, préserver la biodiversité et les ressources naturelles
	Améliorer le cadre de vie en végétalisant les centres urbains et en créant des jardins partagés dans des Tiers-Lieux
	Mettre en place un réseau de mesure et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire, et prendre en compte les enjeux de santé
AXE 2 Consommation et déchets : encourager l'économie locale et circulaire	Encourager et favoriser la production ainsi que la consommation des produits locaux, dans le cadre du programme Alimentation Durable
	Participer activement à la réalisation des circuits courts alimentaires et l'agriculture raisonnée de qualité (haute valeur environnementale et agriculture biologique)
	Développer l'économie circulaire en incitant aux pratiques de réemploi ou d'allongement de la durée de vie des objets sur le territoire
	Contribuer à la réduction des déchets sur le territoire, en appuyant l'élaboration puis la mise en œuvre de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
AXE 3 Energie : réduire les consommations et développer les énergies renouvelables	Structurer la filière biomasse locale
	Identifier le potentiel de toutes les énergies renouvelables pour guider leur développement
	Accompagner les habitants et les acteurs économiques dans la réduction de la facture énergétique
	Accompagner la rénovation de l'habitat et du petit tertiaire
AXE 4 Mobilité : proposer une alternative à la voiture individuelle	Renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre des transports en commun
	Développer la multimodalité et l'intermodalité
	Développer les infrastructures et les aménagements favorisant les modes doux

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

AXE 5 Exemplarité et sensibilisation : faciliter la mise en œuvre des actions	Patrimoine (CIREST + communes) : développer les Energies Renouvelables (EnR) et mettre en place un suivi des consommations et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
	Encourager la mobilité durable au sein de la collectivité et de ses communes-membres
	Intégrer des critères climat-air-énergie et développement durable dans la commande publique
	Mettre en place les conditions de réussite du PCAET
	Mettre en place un plan permanent de formation et de sensibilisation des élus et des agents
	Développer un plan de communication et de sensibilisation pour chaque secteur-cible du territoire

- **Contribution du PCAET à l'élaboration d'autres documents du territoire**

Depuis le début de la mission en novembre 2019, le binôme en charge du PCAET participe à l'élaboration des documents de la Collectivité, notamment afin :

- de veiller sur la prise en compte des prérogatives liées au PCAET telles que la Transition énergétique et écologique
- de s'assurer de la prise en compte des fiches-actions du PCAET dans le portefeuille des projets des directions, notamment suite à la réorganisation fonctionnelle des servicesd'organiser la transversalité par la mise en place d'équipe-projet autour des actions à mener

Contribution au Projet de Territoire de la CIREST, adopté en mars 2022

Elaboré dès octobre 2020, le Projet de territoire adopté en mars 2022 constitue la **feuille de route de la CIREST** pour orienter es différentes politiques sectorielles de la collectivité. Le projet de territoire est articulé avec le CRTE signé en juin 2022.

Le projet de territoire : 4 défis, 14 orientations pour répondre à ces défis, avec des objectifs et un plan d'actions.

- Défi 1 - S'engager pour une économie attractive, durable, novatrice et créatrice d'emploi
- Défi 2 - S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
- Défi 3 - S'engager en faveur de services solidaires pour la qualité de vie quotidienne pour tous
- Défi 4 - S'engager en faveur de la préservation de la biodiversité
- Défi Transversal - S'engager en faveur de la transition énergétique et écologique (en lien avec les indicateurs spécifiques aux enjeux Climat-Air-Energie du PCAET)

Le format des fiches-actions du PCAET a été repris afin de garder une uniformité dans les outils de travail de la collectivité. Chaque fiche-action du projet de territoire reprend également les indicateurs climat-air-énergie du PCAET.

Le Projet de Territoire de la CIREST est à la fois un outil et une finalité. Tous deux servis par le Contrat de Relance de la Transition Energétique : le CRTE.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Contribution au Contrat de Relance et Transition Energétique (CRTE) : signature du contrat le 17 juin 2022

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

A la CIREST, la réalisation des documents de ce nouveau contrat s'inscrit dans une démarche globale de déclinaison opérationnelle des orientations du Projet de territoire, dans une période très contrainte entre octobre 2021 et mai 2022.

La démarche a abouti en juin 2022 à la réalisation d'un document de contractualisation avec l'Etat sur 47 actions matures, prêtes à démarrer dès 2022 et d'un montant de 30 millions d'euros. Ces actions proviennent de l'ensemble des actions qui ont nourri le Projet de territoire de la collectivité (PCAET, Contrat de Progrès, PLPDMA, PLH, etc).

Le CRTE est un engagement conséquent car il permet un cofinancement considérable de ces 47 actions.

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du contrat le 17 juin 2022. Sa durée est de 6 ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts. Néanmoins, le CRTE est un contrat évolutif, adaptatif et ajusté aux problématiques et aux priorités de la Cirest. Tout au long de la vie du CRTE, il peut s'enrichir de nouveaux volets thématiques, et être modifié en ce sens, et après avis du Comité du pilotage.

- **Évènements marquants de l'année 2023 pour le PCAET :**

✓ La convention cadre de partenariat entre la CIREST et le SIDELEC

Le vendredi 17 mars 2023, la CIREST a signé la convention cadre de partenariat avec le SIDELEC.

Le SIDELEC (Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Réunion) est l'autorité concédante du service public de l'électricité sur notre territoire. Cet établissement public de coopération intercommunale porte donc les missions suivantes :

- Le contrôle de la délégation du service public de l'électricité à notre concessionnaire EDF,
- La gestion du financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale,
- Le financement de l'intégration des réseaux à l'environnement,
- La mise en œuvre des démarches de maitrise de la demande d'énergie.

Cette convention vise à définir les modalités d'accompagnement de la CIREST par le SIDELEC, afin d'atteindre les objectifs de transition énergétique fixés dans son Plan Climat Air Energie Territorial.

Pour se faire, trois axes stratégiques autour de la maitrise de la demande en énergie, du développement des énergies renouvelables et de la sensibilisation ont été inscrits dans cette convention.

Le programme d'actions est précisé dans le tableau ci-après :

Axe	Intitulé des actions
Axe 1	Mise en place du suivi des consommations énergétiques du patrimoine de la CIREST et de ses communes-membres
	Étude pour la mise en place d'un éclairage public durable

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Maitrise de la Demande en Énergie et Efficacité Énergétique	Accompagnement réglementaire dans la mise en œuvre du Décret Tertiaire
Axe 2 Identification et développement des énergies renouvelables	Elaboration du Schéma Directeur des Énergies de la CIREST
	Réalisation du Schéma directeur pour le développement d'un parc de bornes de recharges pour véhicules électriques sur le territoire
	Évaluation des potentialités de développement des énergies renouvelables dont le photovoltaïque sur le patrimoine de la CIREST et de ses communes-membres
Axe 3 Actions de sensibilisation multi-acteurs visant à changer les pratiques et les comportements	Formation et sensibilisation des élus sur les enjeux de la Transition Energétique, et les dispositifs mobilisables
	Animation de l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs (SDE, SDIRVE) auprès des acteurs du territoire et de l'énergie, auprès du public, et auprès des services de la CIREST, en collaboration avec le chargé de mission Transition Énergétique et Énergies Renouvelables de l'EPCI
	Élaboration de supports de communication sur la consommation énergétique sobre et responsable

Un travail de co-construction avec le SIDELEC, pour la déclination des conventions opérationnelles, a été engagé depuis le 09 juin 2023, date de la 1ère réunion de travail avec le SIDELEC.

- Perspectives pour 2024

L'année 2024 sera dédiée à la poursuite des échanges avec le SIDELEC, afin de définir le cadre du partenariat et la déclinaison opérationnelle de la convention.

Fiches-actions PCAET de référence :

1.1 : Intégrer les enjeux énergie/climat dans tous les projets de développement et d'aménagement, ainsi que les documents d'urbanisme

3.1 : Structure la filière biomasse locale

3.2 : Identifier le potentiel de toutes les énergies renouvelables pour guider leur développement

3.3 : Accompagner les habitants et les acteurs économiques dans la réduction de leur facture énergétique

5.1 : Patrimoine (CIREST+ communes) : Développer les énergies renouvelables et mettre en place un suivi des consommations et des émissions de GES

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

✓ Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

- Cadre réglementaire

L'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour un certain nombre d'acteurs publics et privés. Ces bilans ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur une année d'une personne morale en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

L'article 167 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte a modifié certains points de la réglementation sur les bilans d'émissions de gaz à effet de serre. Ces points concernent la périodicité de réalisation des bilans pour les entreprises, la mise en place de sanctions et les modalités de publication et de transmission des bilans.

Les dispositions législatives relatives aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre sont inscrites à l'article L. 229-25 du code de l'environnement. Les articles R. 229-45 à R. 229-50-1 viennent préciser les modalités d'application du dispositif.

Ainsi, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent réaliser leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre tous les trois ans.

Le décret n°2022-982 du 1er juillet 2022 vient mettre à jour les dispositions réglementaires relatives aux bilans d'émission de de gaz à effet de serre. Ainsi, les articles R. 229-46, R. 229-47, R. 229-49, R. 229-50 et R. 229-50-1 du Code de l'Environnement sont révisés, afin de les mettre en cohérence avec l'article L. 229-25 du même Code, tel qu'issu de l'article 28 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019.

Une des principales modifications établie par ce décret concerne l'intégration du scoop 3 (ensemble des émissions indirectes non comptabilisées dans les émissions directes et indirectes associées à l'énergie) au périmètre obligatoire des émissions de gaz à effet de serre à prendre en compte dans l'élaboration du BEGES.

- Mise en œuvre du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Par la délibération 2023-C012 en date du 23 février 2023, la CIREST s'est engagée dans la réalisation de son BEGES et celle-ci sera menée par la SPL Energie Réunion (anciennement Horizon Réunion).

La SPL Energie Horizon Réunion est une société publique locale dont le rôle est d'accompagner les collectivités actionnaires dans le développement de projets en lien avec les enjeux énergétiques. Son champ d'intervention porte sur la maitrise de la demande en énergie, les énergies nouvelles, l'observation, la gouvernance, l'information et la sensibilisation.

Pour se faire, la SPL Energie Réunion emploiera la méthodologie Bilan Carbone® qui a été élaborée par l'ADEME. Cette méthodologie est un standard d'excellence en matière de comptabilité des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un outil de management environnemental, remplissant un rôle de guide et de support des organisations dans le cadre de leurs démarches de transition climat-énergie.

La démarche de réalisation du bilan carbone à la CIREST, se décline en quatre phases :

- Phase 1 : Lancement de la démarche
- Phase 2 : Collecte des données
- Phase 3 : Réalisation du bilan carbone
- Phase 4 : Synthèse et restitution

Lors de la phase 1 qui a débuté fin mai 2023, les DGA ainsi que l'ensemble des directeurs ont été

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

sensibilisés à la démarche. Le périmètre du bilan carbone a également été validé par nos DGA et les référents de collectes ont été désignés.

Suite à la désignation des référents de collecte, il a été décidé de lancer la phase de collecte des données avant le COPIL de lancement de la démarche. Ainsi, la collecte a été lancée mi-juillet 2023 auprès des référents de collectes en interne et en externe (délégataires et prestataires) et s'est poursuivi tout le long de l'année 2023.

Le COPIL de lancement de la démarche s'est déroulé le 20 septembre 2023, en présence de l'élu référent au Plan Climat Air Energie (PCAET) et à la démarche de labellisation Climat Air Energie (ex Cit'ergie) et des directeurs de la CIREST.

- Perspectives pour 2024

La finalisation du bilan carbone est prévue pour la fin du premier semestre 2024 et comportera les actions suivantes :

- Récupération des dernières données manquantes ;
- Elaboration et validation du profil des émissions de gaz à effet de serre ;
- Atelier de travail sur le plan d'actions du bilan carbone ;
- Elaboration et validation du plan de transition et du rapport final ;
- Dépôt du plan de transition et du rapport final sur la plateforme de l'ADEME.

Le second semestre 2024 sera consacré à la mise en œuvre des premières actions du plan de transition.

Fiche-action PCAET de référence : 5.1 : Patrimoine (CIREST + communes) : développer les énergies renouvelables et mettre en place un suivi des consommations et des émissions de GES.

✓ Le Décret Tertiaire

- Cadre réglementaire

L'article 175 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a modifié les dispositions de l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation. Les nouvelles dispositions fixent des objectifs concrets par étapes et inscrivent le dispositif dans un cadre opérationnel d'actions visant à réduire l'impact des émissions de gaz à effet de serre et lutter ainsi contre le changement climatique.

L'article 176 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a notamment remplacé les termes « existants à la date de publication de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique » par « existants », ce qui a pour effet d'inclure dans le périmètre d'assujettissement les bâtiments neufs.

Le décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, détermine les conditions d'application des dispositions prévues à l'article L. 174-1 du Code de la construction et de l'habitation. Ce texte a été publié le 25 juillet 2019 au journal officiel et ses dispositions sont entrées en vigueur le 1er octobre 2019. Il a été codifié dans le Code de la construction aux articles R.174-22 à R.174-32

L'arrêté du 10 avril 2020 dit « Arrêté méthode » précise le cadre méthodologique des dispositions prévues dans le décret et définit notamment avant le début de chaque décennie les objectifs exprimés en

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

valeurs absolues pour chacune des catégories d'activités pour la décennie à venir.

L'arrêté du 24 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 avril 2020, dit « Arrêté valeurs absolues I » qui a fixé des valeurs absolues pour les principales catégories d'activités concernées par Éco Énergie Tertiaire et le cadre des tables de données collectées sur la plateforme OPERAT.

Le décret du 29 septembre 2021 modifie les articles R.174-27 et R. 174-28 du Code de la construction et de l'habitation relatifs aux obligations d'actions de réductions de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Cette modification permet le report des dispositions prévues par le décret à l'article R. 174-27 relatives à la transmission des données annuelles sur la plateforme de recueil et de suivi, afin de pouvoir prendre mesures appropriées en ce qui concerne les échéances de remontées de données annuelles en raison de conditions ou d'évènements particuliers.

L'arrêté du 29 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 10 avril 2020, dit arrêté « Report de délais » , qui a intégré les modalités de transmission annuelle des données prévues à l'article R.174-27 du Code de la construction et de l'habitation qui y sont supprimées et renvoyées à un arrêté des ministres chargés de l'énergie et de la construction.

L'arrêté du 13 avril 2022, modifiant l'arrêté du 10 avril 2020, dit « Arrêté valeurs absolues II » qui a notamment intégré des modifications relatives aux dispositions d'ajustement des consommations en fonction des variations climatiques (article 5) et celles relatives à la modulation de l'objectif en valeur relative dans le cas d'une modulation pour contraintes techniques architecturales ou patrimoniales, ou encore pour disproportion économique (article 7).

Ainsi, la règlementation (Éco Énergie Tertiaire) impose une obligation de réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire d'au moins de -40%(en 2030), -50% (en 2040) et de -60% (en 2050) par rapport à 2010.

- Application du décret tertiaire pour la CIREST

Selon les critères de ce décret tertiaire, seuls les bâtiments constituant le siège sont assujettis à cette réglementation.

Ainsi, le second semestre 2023 a été dédié à la définition de l'année de référence et à la déclaration des consommations énergétiques de l'année 2022.

- Perspectives pour 2024

Les orientations d'actions pour l'application du décret tertiaire s'axeront sur :

- La réalisation d'un audit énergétique pour définir un plan d'actions pour atteindre l'objection de moins 40% sur les consommations énergétiques ;
- La complétion des données de consommations énergétiques 2023 sur la plateforme OPERAT.

Fiche-action PCAET de référence :

5.1 : Patrimoine (CIREST + communes) : développer les énergies renouvelables et mettre en place un suivi des consommations et des émissions de GES.

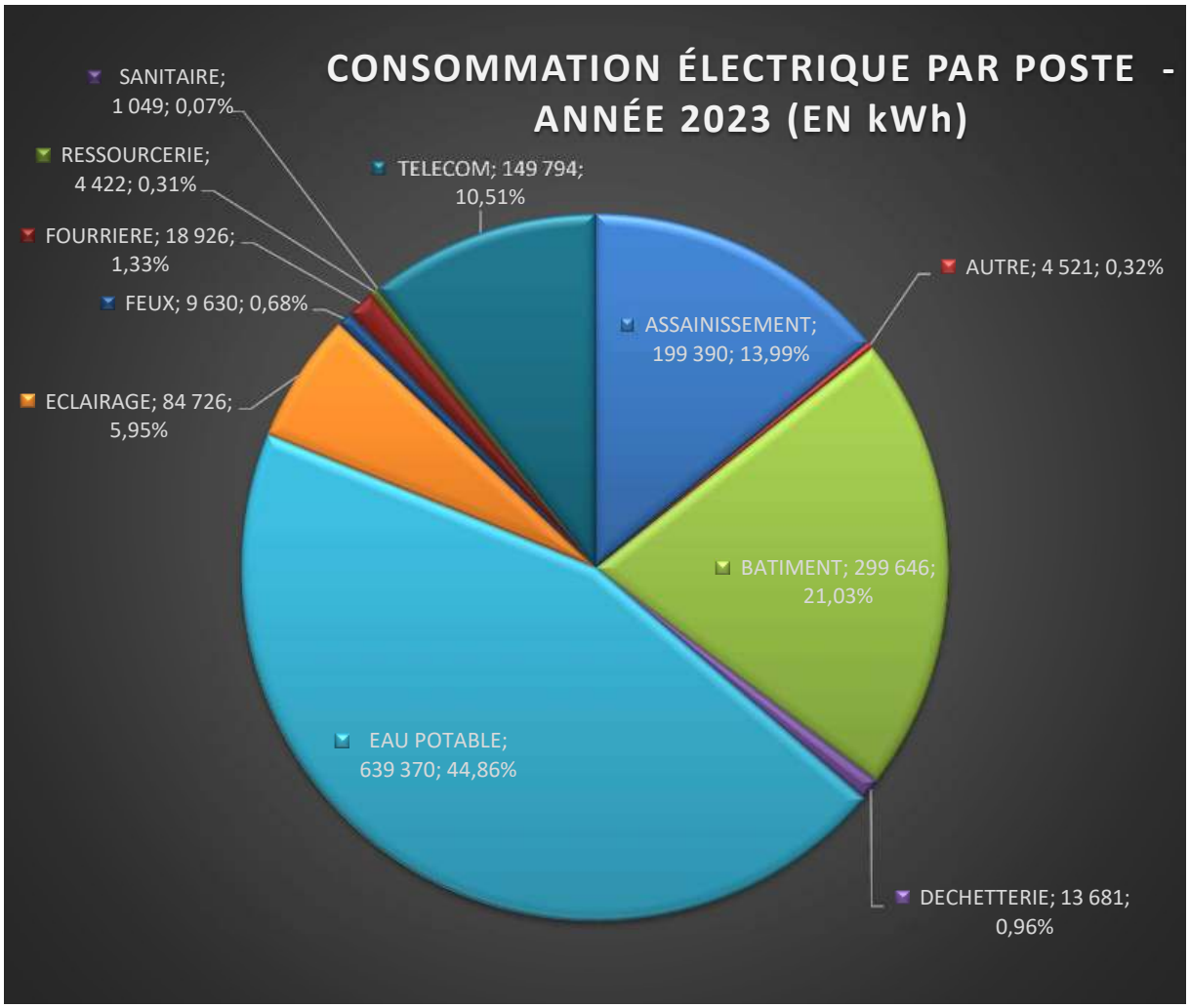
✓ Le suivi des consommations énergétiques de la CIREST

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 5.1.1 du PCAET « Mettre en place un diagnostic et un suivi des consommations du patrimoine de la CIREST (électricité, carburant, eau) » et suite à l'arrivée du chargé de mission Transition Energétique et Energies Renouvelables, un tableau de bord sur le suivi des consommations d'électricité a été réalisé.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Pour l'année 2023, la consommation d'électricité du patrimoine de la CIREST représentait 1 425 MWh soit l'équivalent de la consommation d'électricité de 439 foyers.

La répartition des consommations électriques entre les différents postes est la suivante :



- Perspectives pour 2024

L'année 2024 sera consacrée à la poursuite du suivi des consommations énergétiques du patrimoine de la CIREST.

1- Engagement dans la démarche Territoire engagé, le label Climat Air Energie (ex-CIT'ERGIE)

- Cadre de déploiement

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, la communauté d'agglomération de la CIREST a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie®) comme appui opérationnel à son PCAET par décision communautaire en date du 30 octobre 2019.

L'intention de la CIREST est double. D'une part, de faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière d'efficacité énergétique et donc de lutte et d'adaptations au changement climatique, ainsi que la préservation de la qualité de l'air à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences. D'autre part, de s'engager et d'impliquer l'ensemble des services et directions de la collectivité dans un projet partagé, s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Ce label a pour vocation d'être un outil de management des politiques publiques sur les thématiques Climat-Air-Energie et récompense les collectivités qui se saisissent de ces enjeux en y apportant une réponse ambitieuse via leur politique. Ainsi, les collectivités répondant aux critères de performance, se voient décerner une labellisation pour une durée de quatre années.

Le label évalue les collectivités sur les actions qu'elles conduisent dans le cadre de leurs compétences propres. Un premier niveau de labellisation est attribué sur demande du conseiller Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie) dès lors que la phase d'état des lieux est terminée. D'autres niveaux de labellisation peuvent être attribués à une collectivité dès lors qu'une part significative des actions et des engagements qu'elle a pris a été mise en œuvre.

La labellisation s'articule autour d'un référentiel composé de 60 mesures, réparties dans les 6 domaines suivants :

- Domaine 1 : Planification du développement territorial,
- Domaine 2 : Patrimoine de la collectivité,
- Domaine 3 : Approvisionnement en énergie, eau, assainissement–
- Domaine 4 : Mobilité,
- Domaine 5 : Organisation interne,
- Domaine 6 : Communication et coopérations.

Partant d'un engagement volontaire de la CIREST, se traduisant par la formation d'un comité de pilotage et d'une équipe projet transversale (dont un chef de projet en interne), la collectivité suit une procédure en 4 étapes accompagnée par un conseiller Climat-Air-Energie (Ex Cit'ergie), accrédité par l'ADEME, et qu'elle a choisi, via un appel d'offres.

L'appui du conseiller Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie) a pour objectif :

- La réalisation d'un état des lieux détaillé,
- La construction d'un programme d'actions Climat-Air-Energie sur 4 ans, notamment en s'appuyant et en renforçant les politiques existantes,
- Au suivi de la mise œuvre de la démarche et, au final, dès lors que celle-ci satisfait aux exigences du label, à la demande d'une nouvelle distinction Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie) auprès de la Commission nationale du label.

- Mise en œuvre de la démarche

En mars 2022, la sélection du conseiller Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie) a été réalisée. Il accompagnera notre collectivité pendant la totalité du processus.

Le lancement opérationnel de la mission a débuté en octobre 2022. Des réunions de travail se sont déroulées et se sont conclues avec l'identification des directions concernées par les inventaires Climat-Air-Energie et sur la proposition d'un calendrier de travail.

Lors de la fin d'année 2022, des entretiens bilatéraux entre les directions ciblées et le conseiller Climat-Air-Energie étaient prévus. Cependant, très peu ont pu être réalisés.

Le vendredi 31 mars 2023, marque le lancement de la démarche Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie). Un COPIL s'est tenu en présence de l'Élu référent du PCAET et de la démarche de labélisation Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie), de l'ensemble des directeurs et des responsables de service de la CIREST ainsi que de la Sous-Préfecture de Saint-Benoît, de l'ADEME et de la DEAL.

La phase d'état des lieux s'est déroulée de fin mars 2023 à fin mai 2023. Cette phase consistait à répertorier les actions réalisées ou programmée de notre collectivité au regard du référentiel Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie) et à récupérer l'ensemble des pièces justificatives.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Trois séquences d'ateliers se sont déroulées avec l'ensemble des directions autour des thématiques « Environnement-Déchets-Sensibilisation », « Patrimoine », « Mobilité », « Activités Économiques et Innovation », « Eau et Assainissement », « Tourisme Durable », « Finances », « Ressources Humaines » et « Communication ».

En juillet 2023, notre collectivité a obtenu la labellisation une étoile « en processus », c'est-à-dire qu'elle est engagée dans la démarche de labellisation et que la phase d'état des lieux est terminée.

Le 31 octobre 2023, l'état des lieux a été restitué à l'ensemble des directions de la CIREST. Ainsi, les directions ont été informées du score d'actions réalisées qui s'élève à 30% et le score d'actions programmées est à hauteur de 17%.

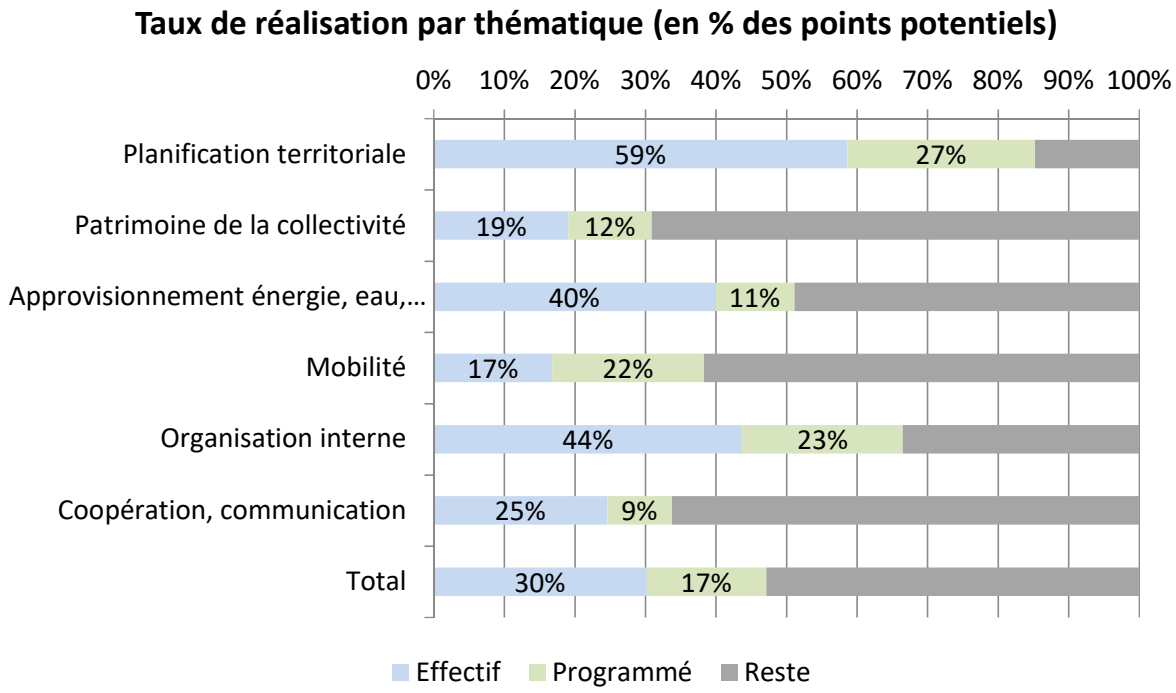


Figure 1 : Résultat de l'état des lieux initial par domaine

A l'issue de ce COPIL, un atelier de travail sur le plan d'actions a été réalisé avec les directions de la CIREST. L'objectif de cet atelier était de définir les actions par direction, à mettre en œuvre sur la période 2024 – 2025, pour atteindre à minima un score d'actions réalisées de 35%, en vue de solliciter la demande de labellisation deux étoiles[1].

- Perspectives pour 2024

Pour l'année 2024, la poursuite des actions de la démarche s'inscrit :

- Dans la finalisation du plan d'actions avec les différentes directions ;
- Dans le processus de validation du plan d'actions (COPIL de validation et Délibération du Conseil Communautaire) ;
- Dans la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions.

[1] Le seuil d'obtention de la deuxième étoile est fixé à un score d'actions réalisées de 35%

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Fiches-actions PCAET de référence :

5.3 : Intégrer des critères climat-air-énergie et développement durable dans la commande publique

5.4 : Mettre en place les conditions de réussite du PCAET

2- Les activités partenariales dans le cadre de la TEE : SDIRVE, PMER, loi APER

SDIRVE :

Le mercredi 17 mai 2023 : premier comité de pilotage du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE). Une convention de partenariat a ainsi été signée entre le SIDELEC, l'État, l'ADEME, l'AFD, la Région Réunion, le Département et les cinq EPCI de l'île pour créer une dynamique régionale et accompagner la mobilité électrique sur le territoire réunionnais.

Ce schéma a pour but de structurer l'offre de recharge pour véhicule électrique pour l'ensemble de l'île en répondant à la fois aux objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) aux besoins des institutions et collectivités. Le rendu de l'étude, fixée 2024, devra permettre aux collectivités d'entamer des travaux d'implantation sur leurs territoires.

PEMER :

En juin 2023 : l'équipe PCAET a participé à la restitution de l'étude PEMER (Plateforme d'Expérimentation et de Recherche Développement & Innovation sur les Energies Marines Renouvelables et les autres valorisations durables de la mer)

Loi APER :

Promulguée en mars 2023, cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action. Les 5 EPCI de La Réunion, dont la CIREST, ont été conviés à une présentation des enjeux de la loi en Préfecture en octobre 2023.

3- Le Rapport de Développement Durable (RDD)

L'année 2023 fait l'objet du 4ème rapport de développement durable de la CIREST. Ce rapport est, avant tout, un outil d'aide à la décision. Il propose une vision globale et synthétique de la prise en compte du développement durable dans les activités de la collectivité. Son objectif n'est pas de rendre compte avec neutralité de l'implication de la collectivité dans la démarche de développement durable, mais de solliciter la prise en compte du développement durable par les élus dans les débats d'orientation budgétaire (DOB), ainsi que dans le travail des agents au quotidien.

Ainsi, le 4ème RDD de la CIREST a essentiellement pour vocation :

- D'éclairer les choix budgétaires et stratégiques de la collectivité, en assurant une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de l'action publique.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- De favoriser l'information et la transparence de l'action de la collectivité au regard du Développement Durable (DD), en mesurant la contribution des stratégies et actions locales dans les enjeux nationaux et supra nationaux.
- D'encourager un débat autour de la mise en œuvre du DD dans l'action de la collectivité entre élus, techniciens, et citoyens.

De ce fait, il représente également un véritable outil de dialogue local, en faveur du Développement Durable. Toutefois, une problématique générale et constante persiste : la reconnaissance de la transversalité des approches de Développement Durable.

La CIREST fait partie du réseau des Référents du RDD, un outil d'animation de la DEAL depuis 2022.

- Perspectives sur la rédaction du RDD portant sur l'année 2024

Par le biais du réseau des Référents du RDD, la DEAL propose de venir à la rencontre des EPCI pour leur présenter le sens du document, et différentes méthodes de sa rédaction en mode concerté et collaboratif.

En effet, le RDD devra faire l'objet d'une sensibilisation plus adaptée auprès des services, notamment son objectif, son intérêt réglementaire et les informations attendues. Cet accompagnement nécessaire permettrait d'aboutir à la rédaction d'un RDD qui permettrait de valoriser les nombreuses actions menées au sein et par la collectivité pour le développement durable.

Pour la rédaction du 5ème RDD de la CIREST, les directions et services seront sollicités pour participer à ces ateliers de sensibilisation RDD proposés par la DEAL.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Projet de territoire : premiers bilans et lancement d'une campagne de communication

En appui à l'élaboration de son SCoT, la CIREST a engagé en 2020 la réalisation d'un Projet de territoire, véritable feuille de route pour l'horizon 2030.

La restitution des ateliers de déclinaison opérationnelle des objectifs du Projet s'est déroulée le 08 mars 2022, en présence du Sous-Préfet de la Réunion et de l'ensemble des partenaires. Cette phase de restitution fut également l'occasion de présenter le projet de CRTE de la collectivité.



Le Projet de territoire de la CIREST est adopté le 04 juin 2022, et consacre une vision co-construite de l'Aménagement du Territoire de l'EPCI autours de 5 défis majeurs, dont un transversal :

1. S'engager pour une économie attractive, durable, novatrice et créatrice d'emploi
2. S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
3. S'engager en faveur de services solidaires pour la qualité de vie quotidienne pour tous
4. S'engager en faveur de la préservation de la biodiversité
5. Un défi transversal : S'engager en faveur de la transition énergétique, écologique

Plus de 140 actions sont ressorties du travail de co-construction ayant réuni près de 150 partenaires de différents horizons de la CIREST. La mise en œuvre opérationnelle de ces actions a été par la suite consolidée dans un Contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) afin d'affirmer l'engagement de faire de la CIREST, à horizon 2050, un territoire résilient face au changement climatique en termes de risques, de biodiversité et de santé ; et également un territoire à énergie positive et bas carbone grâce à la trajectoire définie dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

DEFI TRANSVERSAL : S'engager en faveur de la transition énergétique, écologique				
Les 4 défis du Projet de Territoire	Défi 1 : S'engager pour une économie attractive, durable, novatrice et créatrice d'emploi	Défi 2 : S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré	Défi 3 : S'engager en faveur de services solidaires pour la qualité de vie quotidienne pour tous	Défi 4 : S'engager en faveur de la préservation de la biodiversité
Orientations Thématiques	-Développement économique -Tourisme -Agriculture -Energies renouvelables	-Aménagement -Habitat -Mobilité durable -Déchets -Ressource en EAU -Risques	-Sport, activités de plein air et de pleine nature -Culture -Solidarité -Numérique	-Patrimoine naturel et paysager -Biodiversité -Milieux naturels -Espaces forestiers

Cette feuille de route à horizon 2030 comprend une programmation pluriannuelle d'investissement, incluant les différents financements et dispositifs contractuels signés par la CIREST. L'adoption du projet de territoire a permis de lancer dès mars 2022 la prescription de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT), pour lequel la CIREST a sollicité l'accompagnement de l'État pour les études.

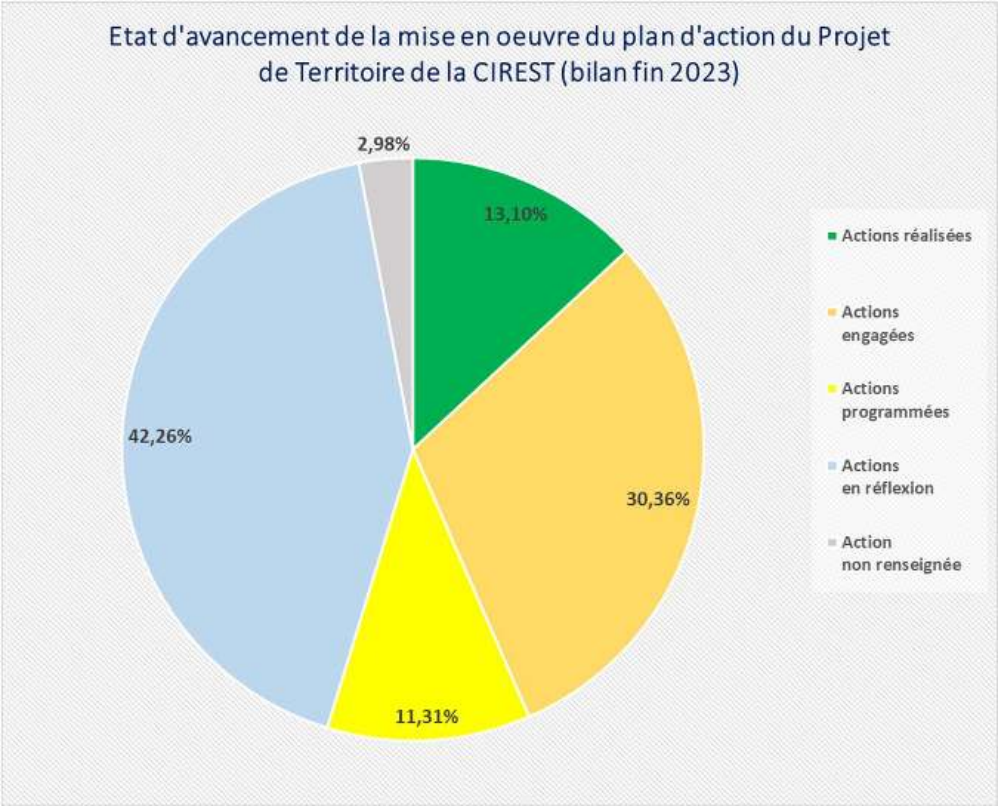
Pour l'année 2023, un premier bilan de la mise en œuvre du plan d'actions du Projet de territoire a été réalisé. Ce 1er bilan appuie la conception d'outils d'animation et d'un plan de communication à destination des acteurs et partenaires du territoire de la CIREST.

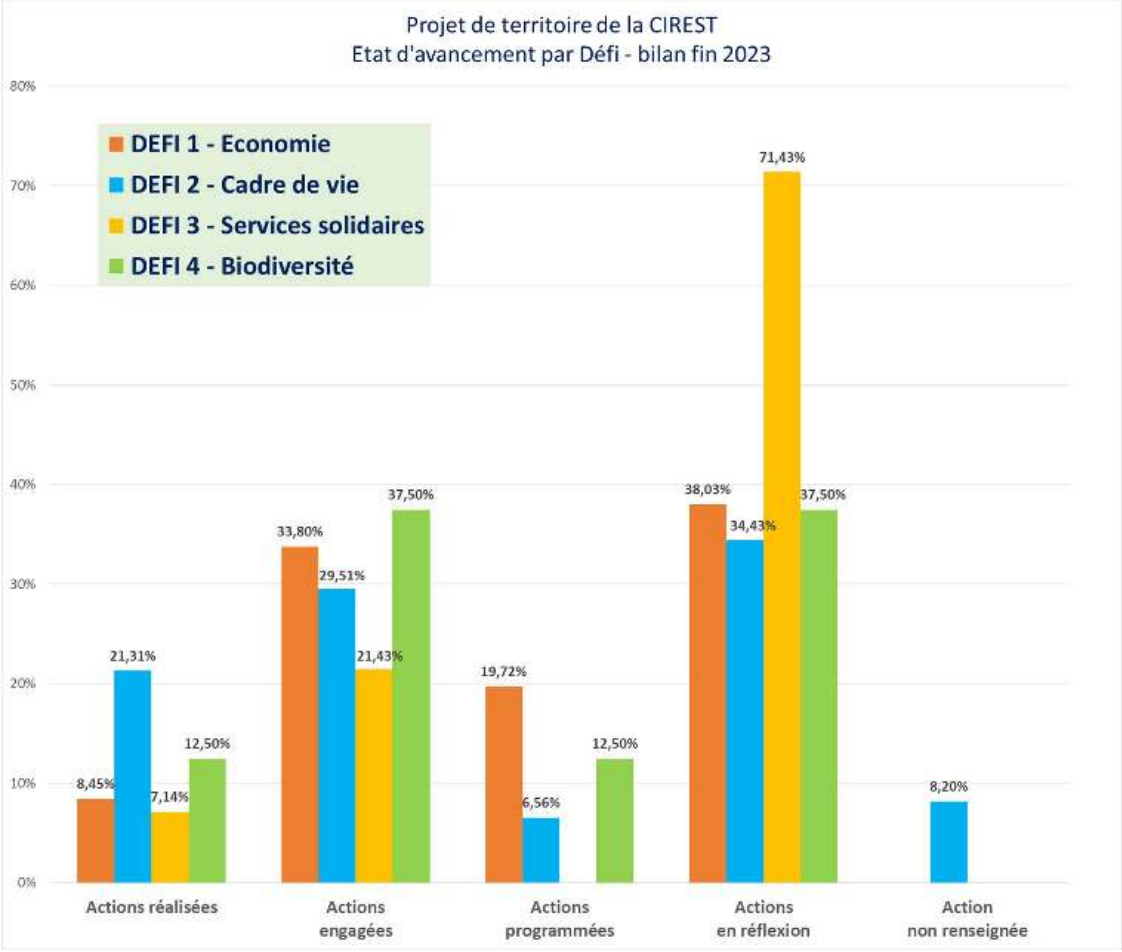
- **Premier bilan de la mise en œuvre du Projet de territoire :**

A fin 2023, soit à l'issue d'un an et demi de mise en œuvre, ce sont plus de 13% des actions qui sont effectivement réalisées, et près de 42% des actions qui sont en phase d'engagement et de programmation.

Par défi stratégique, les actions Economique et Cadre de Vie sont bien engagées pour fin 2023 et l'année 2024.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024





Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- **Lancement d'une campagne de communication autour du Projet de Territoire de la CIREST :**

Cette action a porté sur la conception d'une charte graphique et la réalisation d'outils de promotion du Projet de Territoire de la CIREST, en collaboration avec les élus de la Commission Aménagement.

Les orientations clés de la communication sur le Projet de territoire sont les suivantes :

- Mettre en valeur les atouts du territoire dans différents domaines : tourisme, économie, culture, gastronomie, sport, emploi, éducation, innovation, agriculture, savoir-faire, etc.
- Valoriser l'image de la Communauté d'agglomération autour de trois leitmotivs :
 - La CIREST, territoire de projets
 - La CIREST territoire attractif et d'innovation
 - La CIREST territoire engagé et solidaire
- Susciter la curiosité, l'envie pour attirer, à terme, de nouveaux entrepreneurs, touristes et habitants sur notre territoire.

A cet effet, un marché de prestation intellectuelle a été attribué à l'agence Stratégies et Territoires en second semestre 2023.

Le marché porte sur 2 phases essentielles :

- La définition de l'identité visuelle et de la charte graphique du Projet de Territoire
- Et la conception et édition d'outils de diffusion du Projet de territoire

Les réalisations en 2023 :

- Une sélection infographique parmi les propositions du prestataire :

Le travail itératif avec le prestataire a permis de cheminer à travers plusieurs propositions dont voici quelques exemples :



- Une proposition de charte graphique :

Ces premiers travaux ont abouti à une première proposition de charte graphique du Projet de Territoire :

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

OBJECTIF 2030
L'Est, Terre des projets
durables & innovants

CHARTE GRAPHIQUE
OCTOBRE 2023

- Des propositions de déclinaisons de la Charte graphique sur les plaquettes :

La première validation d'une Charte Graphique a permis un premier jet de déclinaison de l'infographie sur les projets de plaquette pour le Grand public et les partenaires.





Aperçu de la proposition de plaquette Grand public

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Aperçu de la proposition de plaquette « partenaires »



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

SCoT de la CIREST : lancement du marché et analyse des offres

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu a été « rénové » par ordonnance du 17 juin 2020 suite à la loi évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, afin d'être adapté aux enjeux contemporains.

Le périmètre du SCoT est en effet aujourd'hui à l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi, cette inflexion vers le bassin d'emploi est ainsi affichée clairement dans le SCoT rénové, ainsi que la prise en compte du bassin de mobilité. Le SCoT est piloté par les EPCI.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, de développement économique, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :

- Principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- Principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques, et de lutte contre l'étalement urbain.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SAR, SDAGE, SAGE, SRCE) et devient ainsi **le document pivot** : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU de ne se référer juridiquement qu'à lui.

À l'échelle intercommunale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU, PCAET), des plans locaux d'urbanisme (PLU) qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

Un SCoT est donc un véritable projet de territoire à long terme, établi par l'ensemble des communes, se déclinant au travers de différentes thématiques et compétences de l'EPCI.

Pour 2023, les actions ont porté sur le lancement du arché du SCoT en collaboration avec le service Marchés de la CIREST, et le lancement de l'analyse des offres avec l'appui d'une AMO d'un cabinet d'avocat.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Déroulement de la procédure Marché du SCoT de la CIREST (année 2023)

- Date d'envoi à la publication du BOAMP / JOUE : 04 aout 2023
- Date de publication au BOAMP /JOUE : 07 aout 2023
- Date de publication au JOUE : 09 aout 2023
- Date de publication de l'avis supplémentaire dans le JAL : 09 aout 2023
- Date limite de réception des offres : 18 septembre 2023 à 12h00
- Date d'ouverture des offres : 27 septembre 2023
- Date d'envoi des demandes de compléments de candidatures : 10 octobre 2023
- Date limite de remise des compléments de candidatures : 17 octobre 2023 à 12h00

➢ *Programme PVD et Opération de revitalisation de Territoire: appui à l'élaboration du projet de revitalisation des centre-bourgs des communes lauréates de la CIREST*

1. CONTEXTE ET ENJEUX DU PROGRAMME

Le programme Petites Villes de Demain est issu du Plan de Relance et constitue une action de l'Agenda Rural. Il vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, et à leurs intercommunalités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique et numérique. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transition des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

La CIREST a initié la démarche PVD via une première signature d'une convention d'adhésion le 5 octobre 2021 entre les collectivités et l'Etat qui a acté l'engagement réciproque de chacune des parties dans le cadre de ce programme, et enclenché la phase d'initialisation durant laquelle, dans un délai maximum de 18 mois, le projet de territoire devrait être formalisé et conduire à l'élaboration d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Le programme PVD c'est le prolongement des actions déjà engagées depuis plusieurs années (expérimentation centres-bourgs, programmes Action Cœur de Ville et Territoires d'Industrie). C'est un programme adapté à la spécificité du territoire concerné et qui vise à donner les clés aux élus locaux pour considérer leur projet de territoire, dans toute sa globalité et sa complexité.

Le programme s'adresse aux petites villes, de moins de 20000 habitants qui exercent des fonctions à centralité essentielles en termes de services pour leurs habitants et leur bassin de vie.

Le programme joue un rôle majeur pour accompagner les mutations de la société, les plans de relance et répondre aux aspirations des citoyens qui connaissent des fragilités caractéristiques d'un déclin démographique, économique et d'influence : une offre de logement inadaptée, une évolution économique défavorable, une fermeture d'entreprise, une dégradation du patrimoine bâti, des friches, un risque d'isolement de certaines population, une consommation de foncier agricole ou environnementale au détriment d'une dynamisation du centre-ville...

A l'échelle de La réunion, ce sont 11 collectivités qui ont été lauréates dont 4 à la CIREST pour les communes de Bras Panon, la Plaine des Palmistes, Sainte Rose et Salazie.

2. LES PRINCIPES ET PILIERS DU PROGRAMME

Le programme repose sur 3 principes :

- **Le Partenariat :** Etat, ses opérateurs, Banque des Territoires, nombreux autres partenaires publics et associatifs. Le but étant d'augmenter les moyens mis à disposition des collectivités et faciliter la mobilisation des moyens
- **La Co-Construction**
- **La différenciation :** l'offre de service nationale proposée aux collectivités sera enrichie en fonction des initiatives existantes et des partenariats noués localement.

Le programme repose sur 3 piliers :

- Un appui en ingénierie avec le cofinancement de poste de chefs de projet, d'études globales, de formation et d'assistance à management de projet
- Des outils et expertises sectorielles pour répondre aux enjeux des petites villes
- Un accès à un réseau professionnel étendu Club des « Petites villes de demain »

3. LES PARTENAIRES DU PROGRAMME ET CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Afin de mener à bien ce programme, une cartographie des acteurs a été réalisée afin d'identifier les différentes instances et les partenariats potentiels. :

Pour l'État, le SGAR s'assure de la cohérence régionale du programme et de la mise en place de la différenciation. Il réunit les partenaires sous la forme d'un comité régional des financeurs.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

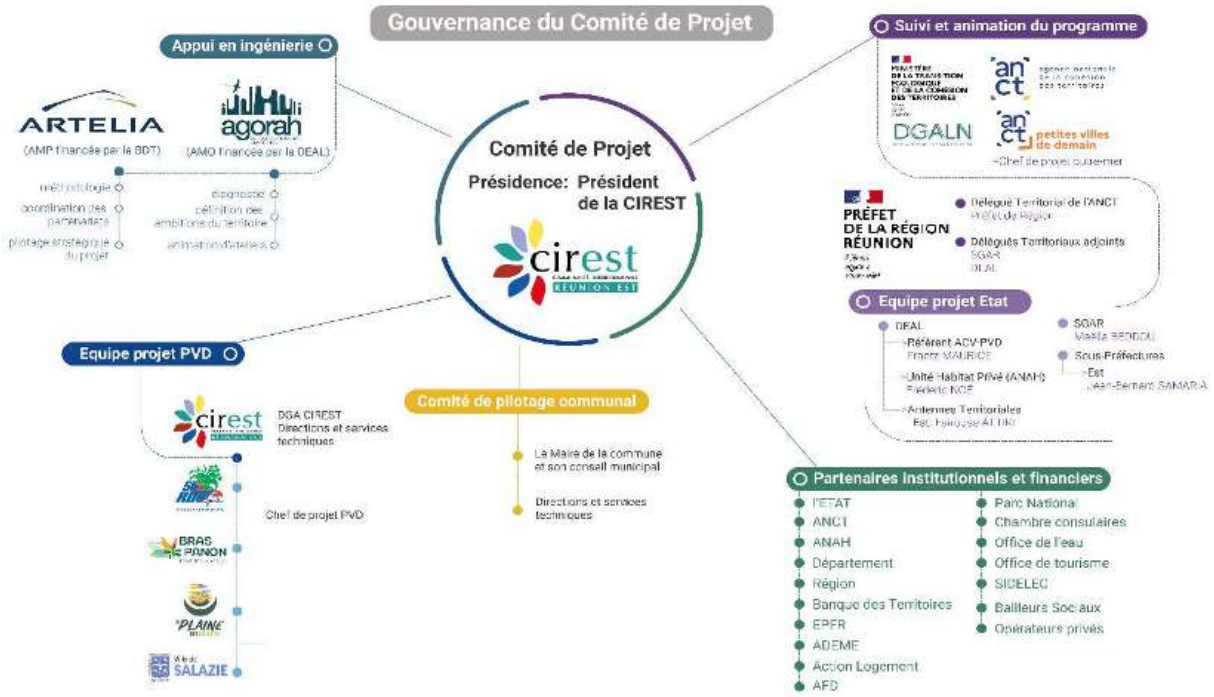


Figure 2: Cartographie des acteurs du programme PVD de la CIREST, en 2022

- **<u>Historique de la démarche PVD au sein de la CIREST</u>**

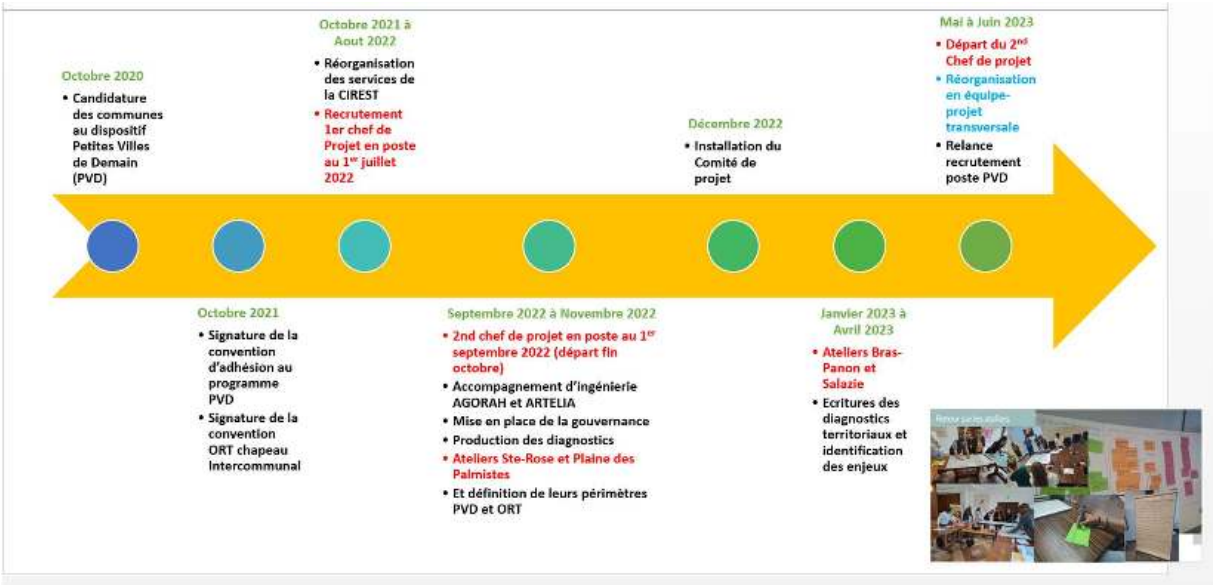


Figure 3: Calendrier de la mise en œuvre du programme PVD, CIREST 2023

La mise en œuvre du programme a débuté par la candidature des communes en septembre 2020. Par la suite, deux conventions cadres ont été signées en octobre 2021:

1. La première étant la convention d'adhésion au programme officialisant les communes lauréates et qui donnent le cadre général d'intervention
2. Et également une convention ORT chapeau à l'échelle de la CIREST, pour faciliter et coordonner la mise en œuvre des actions sur l'ensemble des communes

Pour mettre en œuvre ce programme, il a fallu procéder aux recrutements de 2 Chefs de Projet

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2024

dont les prises de poste furent effectives en juillet 2022 et en octobre 2022.

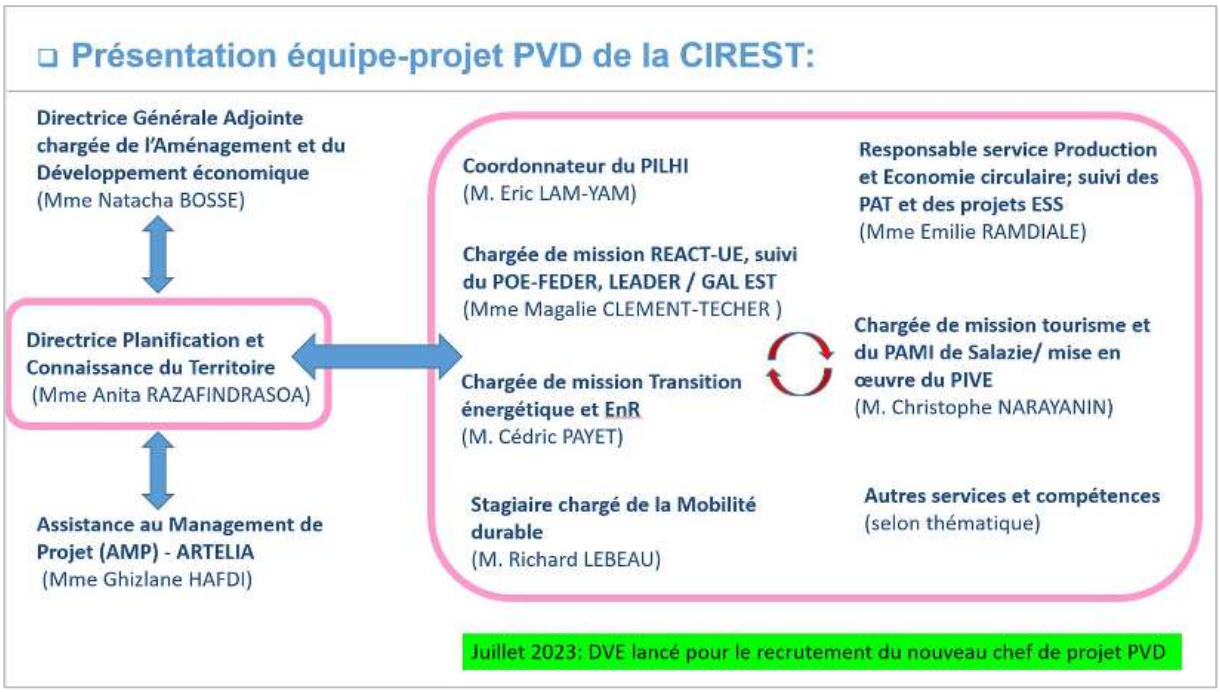
Toutefois, en Juin 2023, le dernier chef de projet, recruté en interne, a opté pour un changement de poste au sein de la CIREST. A cet effet, la mise en œuvre du programme a nécessité une adaptation et une réorganisation en équipe-projet dès le mois de mai 2023.

4. LES TRAVAUX REALISES EN 2023

- **<u>Une réorganisation en mode « équipe-projet », avec l'appui renforcé de l'AMP :</u>**

Très vite, avant le départ effectif du Chef de projet vers ses nouvelles missions, une organisation interne s'est mise en place pour former une équipe-projet transversale autour du PVD.

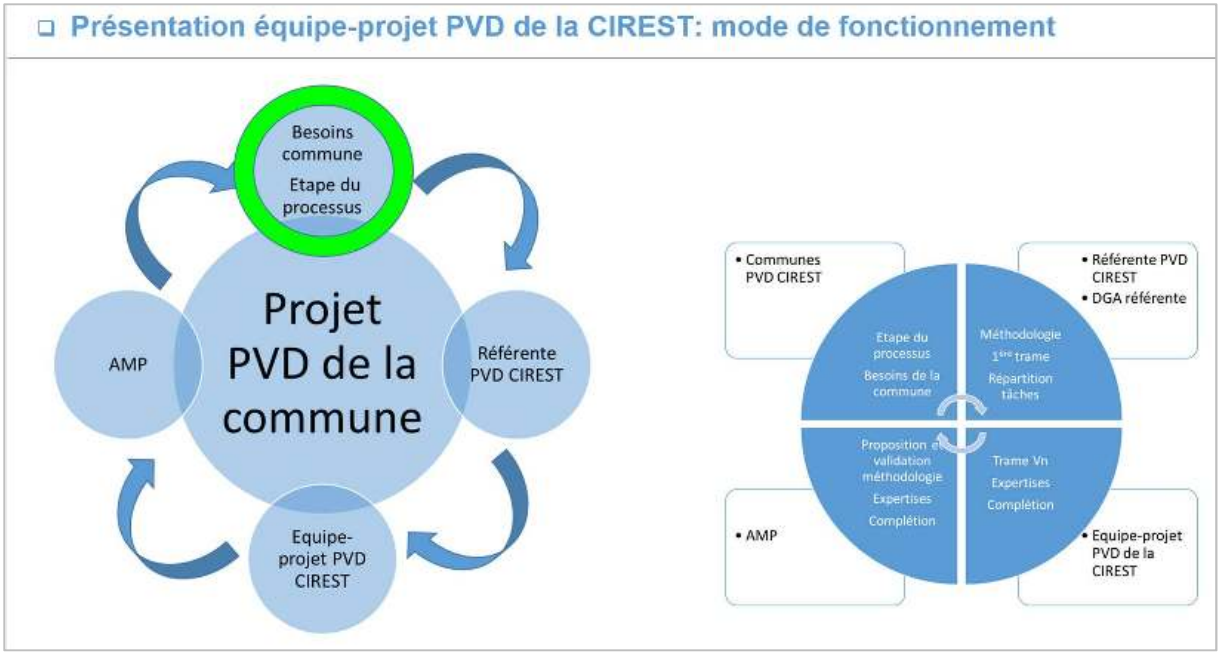
Parallèlement, un DVE est lancé pour le recrutement d'un nouveau Chef de projet en juillet 2023. Celui-ci a par ailleurs été identifié suite aux entretiens d'embauche. Toutefois, localisé en métropole, le candidat a renoncé au poste.



Le fonctionnement en mode « équipe-projet » s'est révélé être une grande nouveauté pour les autorités territoriales dans le cadre du projet PVD. Des échanges fréquents avec l'ensemble des partenaires ont permis de clarifier le mode de fonctionnement de l'équipe PVD de la CIREST.

Dans ce nouveau schéma de fonctionnement, la collaboration avec l'AMP est renforcée par rapport aux autres communes PVD de l'île.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



- **<u>Un réajustement de la méthode de travail :</u>**

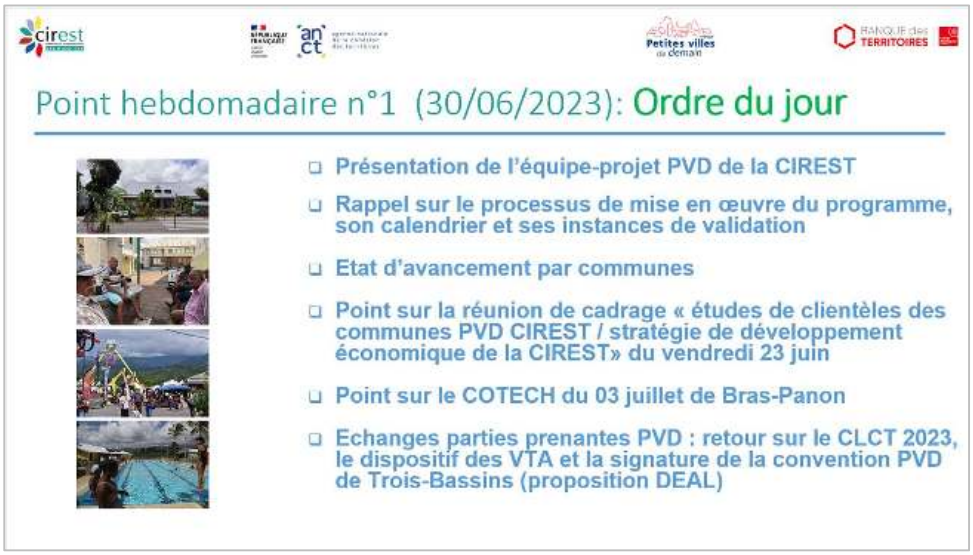
Afin de garder une dynamique dans l'animation du projet, des échanges réguliers sont mis en place, dans le cadre d'une revue du calendrier du programme.

- **<u>Mise en place d'un point hebdomadaire, en complément des échanges bilatéraux et trilatéraux :</u>**

Afin de garder une dynamique dans l'animation du projet, et en accord avec les communes, un point hebdomadaire par visio-conférence est mis en place tous les vendredis dès la fin juin 2023.

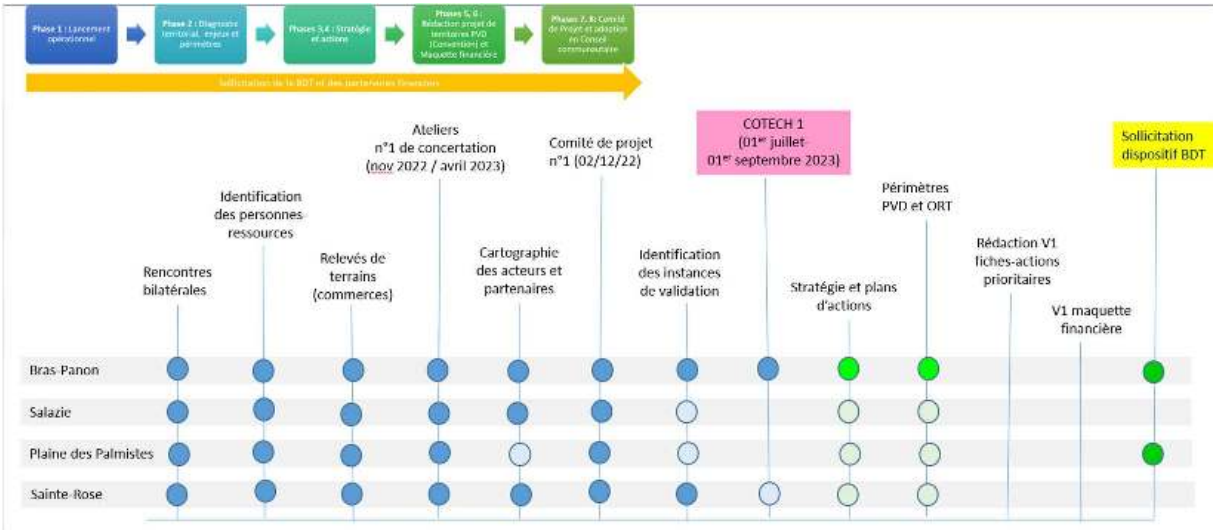
Ces moments d'échanges réguliers permettent de réunir les 4 communes PVD autour de questions pratiques sur le programme, et de présenter les différentes actualités, en collaboration avec différents partenaires du programme tels que la DEAL, la Sous-Préfecture, la Banque des Territoires. Les prestataires peuvent également être invités, lors de ces points, pour aborder des thématiques spécifiques comme l'organisation d'une étude ou la présentation d'un fonds spécifiques aux communes PVD.

Ci-dessous, le visuel sur l'ordre du jour du 1er point hebdomadaire du PVD en juin 2023 :



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Les points hebdomadaires sont également l'occasion pour les communes de réaliser leur état d'avancement par rapport aux autres candidats.



Pour la CIREST, les 4 communes ont chacune leur rythme d'avancement. Afin de motiver l'ensemble des communes à tenir un rythme cohérent, un nouveau calendrier de travail est proposé aux communes.

- **<u>Un réajustement du calendrier de travail proposé aux communes :</u>**



L'enjeu du nouveau calendrier 2023 est d'amener les communes à travailler dans des phasages en cohérence, afin de tenir une signature des Conventions en fin d'année 2023.

En effet, un bilan de l'état d'avancement de chaque commune a été réalisé dès juin 2023, en allant rencontrer chacune d'elle. Il en est ressorti que la majorité avait besoin d'un cadrage plus clarifié du programme.

Le calendrier 2023, très ambitieux, a été accepté par l'ensemble des 4 communes lauréates.

- **<u>Etat des réalisations et évènements de 2023 :</u>**
 - **<u>CLCT de l'ANCT : juin 2023</u>**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

La CIREST a participé à l'ANCT tour de 2023, qui a fait l'objet d'un Comité Local de la Cohésion Territoriale (C.L.C.T) en juin 2023 à La Réunion. A cette occasion, l'ensemble des partenaires des programmes de revitalisation du territoire ont été conviés à présenter leurs états d'avancements.

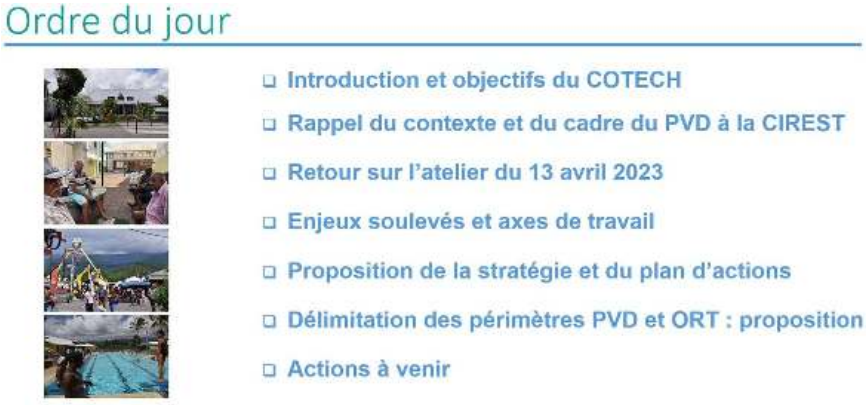
A cette occasion, l'ANCT a également fait la présentation de nombreuses actualités réglementaires et méthodologiques, dont la mise en place des VTA pour les communes PVD de La Réunion.

- **<u>COTECH du PVD de Bras-Panon : juillet 2023</u>**

Le 03 juillet 2023, la commune de Bras-Panon a réalisé un comité Technique de son programme PVD, avec plus d'une vingtaine de participants regroupant les acteurs de l'Etat, de la commune, de la CIREST, et des partenaires stratégiques comme l'EPFR.

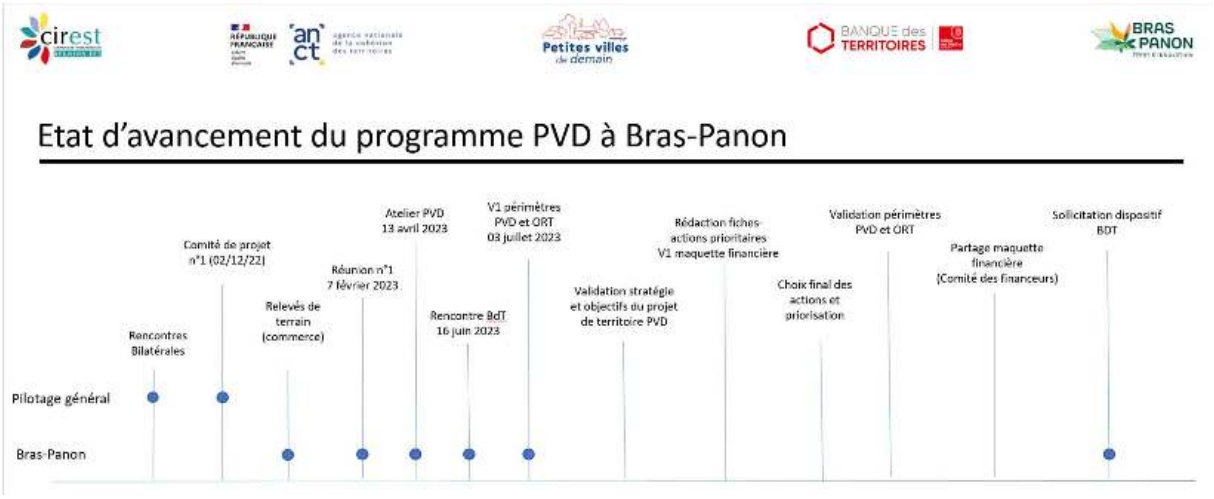


Le COTECH a permis de présenter à l'assemblée une première proposition de la stratégie de revitalisation de la commune, adossée à un projet de plan d'actions.



Le COTECH a également permis de faire un état d'avancement du programme sur la commune. En 2023, la commune de Bras-Panon est la plus avancée dans le processus d'élaboration de son plan de revitalisation PVD.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



- **<u>Présentation des périmètres ORT de Bras-Panon et de Sainte-Rose à la DEAL : octobre 2023</u>**

En octobre 2023, les communes de Bras-Panon et de Sainte-Rose ont présenté leurs projets de périmètres ORT à la DEAL, lors d'une réunion technique.

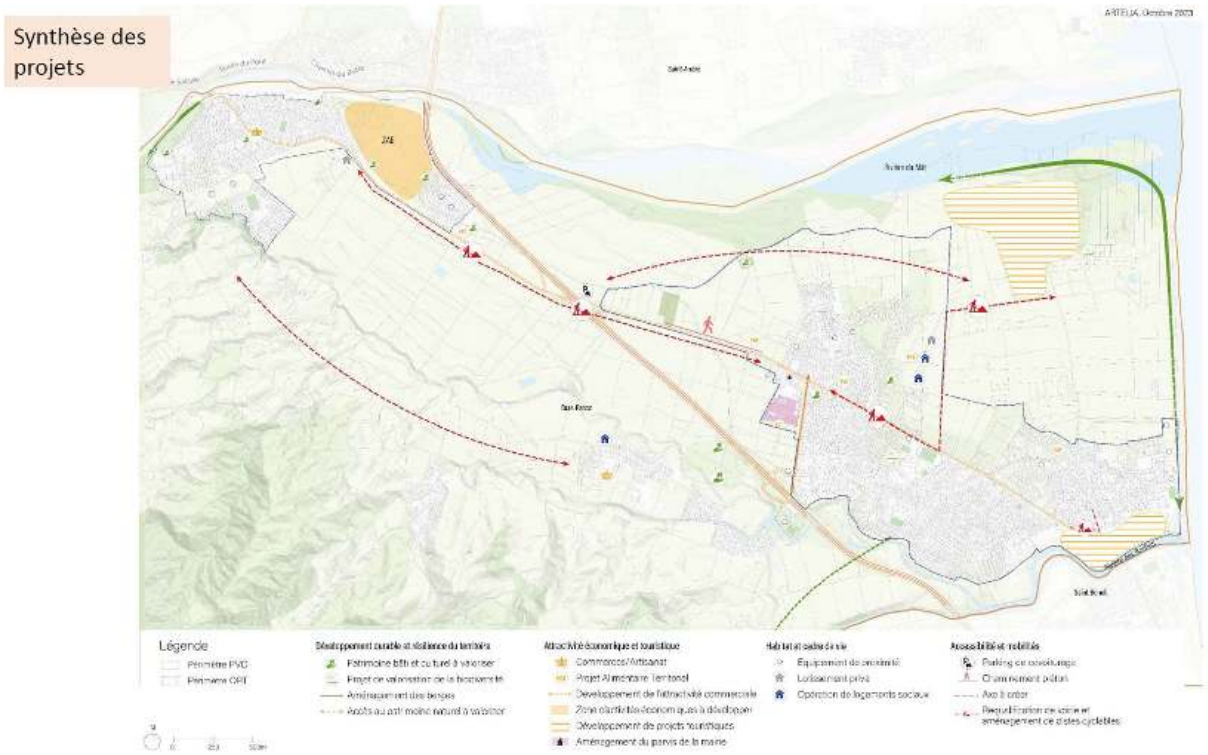


Des séances de travail de préparation ont été menées, chapeautées par la DGA aménagement de la CIREST, et en collaboration avec l'AMP et les communes.

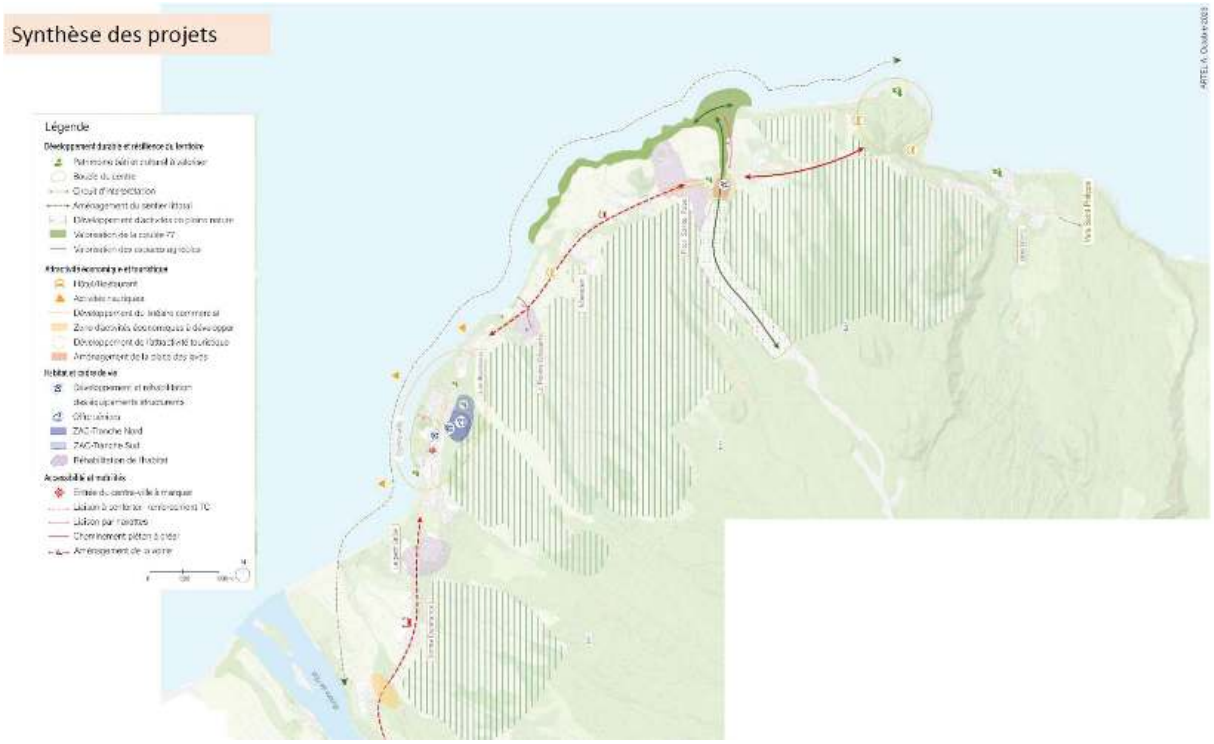
Après avoir exposé les enjeux de la revitalisation sur leurs territoires, les 2 communes ont présenté tour à tour, leurs projets de périmètre ORT avec un argumentaire sur les leviers du programme sur chaque secteur et projet identifié.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Projet de périmètres ORT de Bras-Panon (octobre 2023) :



Projet de périmètres ORT de Sainte-Rose (octobre 2023) :



A l'issue de ces échanges, quelques délimitations ont été revues et seront intégrées dans le projet final des communes.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- **Présentation du PVD et de la méthode CIREST aux Rencontres Géomatiques de La Réunion (RGR) : septembre 2023**



A l'initiative de l'AGORAH, prestataire AMO ayant réalisé les premiers diagnostics territoriaux des communes PVD de La Réunion, la commune de Sainte-Rose a été conviée à présenter un retour d'expériences de la mise en œuvre du programme PVD sur leur territoire.

Cette rencontre a également permis de valoriser la méthode de travail en équipe-projet de la CIREST.

- **Relance des activités auprès de Salazie et de la Plaine des Palmistes**

Entre juin et décembre 2023, les communes des « hauts » du PVD de la CIREST ont fait l'objet de plusieurs remobilisations lors de rencontres et de séances de travail sur leurs périmètres ORT et leurs plans de revitalisation.

La DGA Aménagement de la CIREST et l'AMP ont été fortement impliquées lors de ces rencontres, en appui à l'équipe-projet PVD.

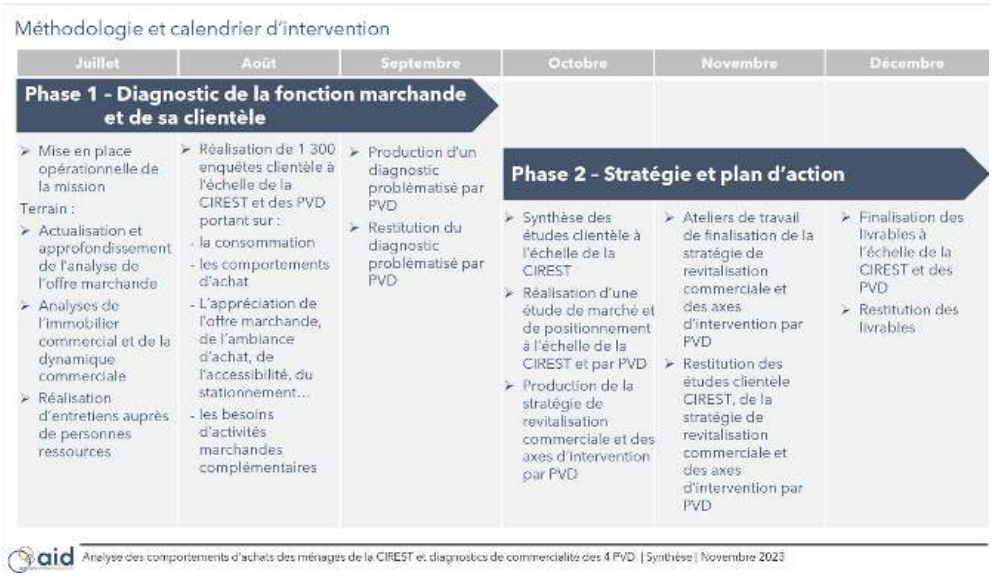
- **Lancement d'études financées par la Banque des Territoires en faveur des projets de revitalisation des communes : de juin 2023 à décembre 2023**

 - ***L'étude de clientèle des 4 communes PVD de la CIREST :***

A l'issue du diagnostic territorial de la stratégie de développement économique de la CIREST, il est ressorti qu'une analyse approfondie de la situation des 4 communes PVD était nécessaire.

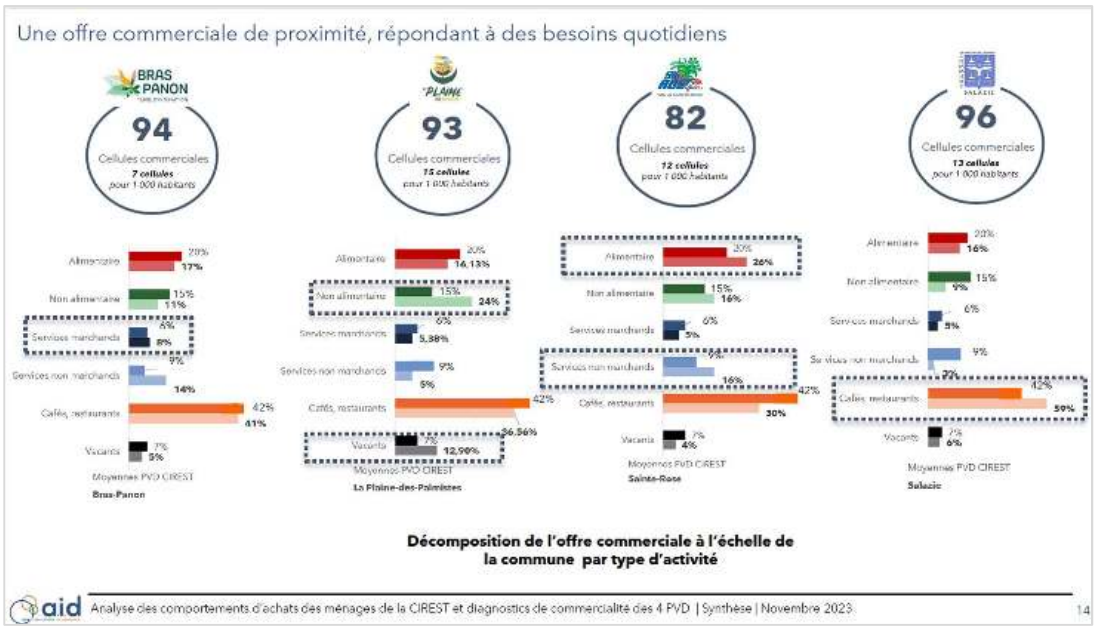
A cet effet, dans le cadre du programme PVD, la Banque des Territoires a mandaté un bureau d'études pour mener une étude de clientèles sur les 4 communes, afin d'élaborer un plan d'actions en faveur de la revitalisation des commerces et des services. Cette étude s'est déroulée de juillet à décembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



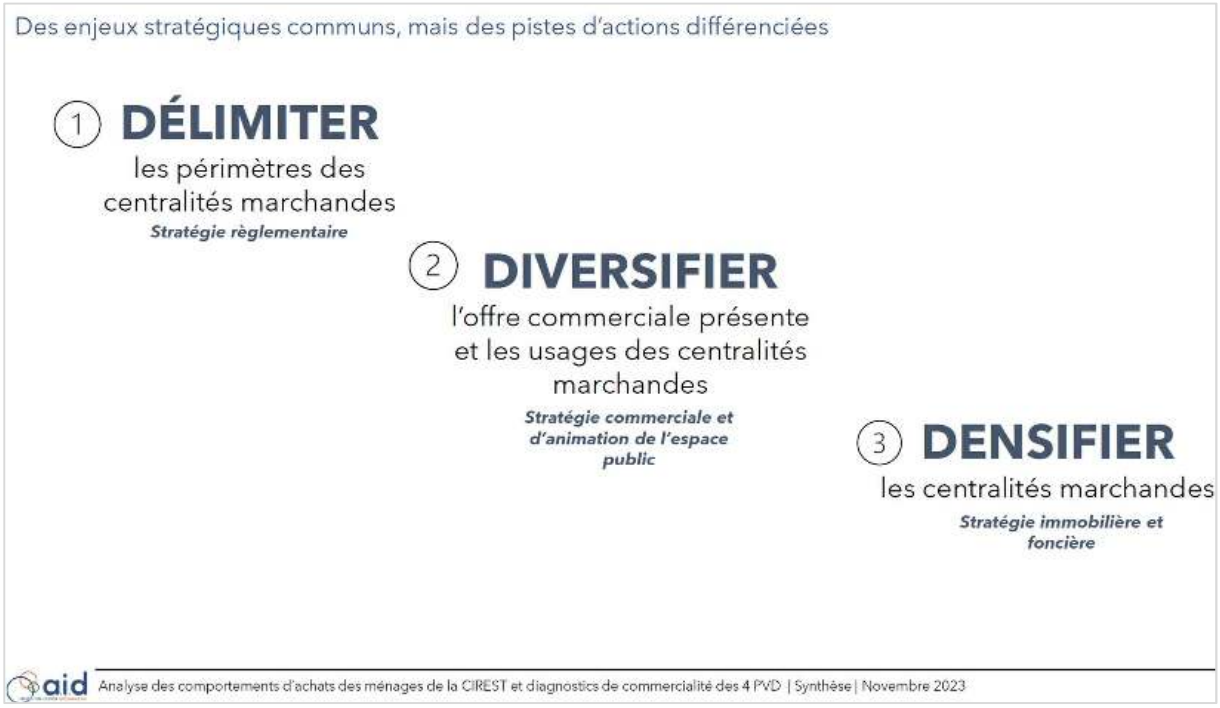


A l'issue de l'étude, chaque commune a bénéficié d'une restitution propre à leur territoire ; puis une restitution synthétique a permis d'avoir une vision d'ensemble de la situation de chaque commune dans le paysage économique de la CIREST.



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Les pistes d'actions de cette étude ont été intégrées dans le plan de revitalisation des 4 communes PVD de la CIREST. En effet, la question de la revitalisation est une approche commune entre l'étude pour le Schéma de Développement Economique et le programme PVD. Parmi les piliers de la revitalisation, les sujets du commerce et de l'économie ont une place prépondérante.



- ***L'étude d'opportunité du Champ de foire de Bras-Panon***

Entre aout 2023 et janvier 2024, la commune de Bras-Panon a bénéficié d'un financement d'une étude par la Banque des Territoires.

L'étude, attribuée à SINOPIA, concerne le Champ de Foire de Bras-Panon. En effet, la Commune de Bras-Panon s'inscrit aujourd'hui dans une logique de « redynamiser ce site » afin de permettre également l'accueil et le développement de nouveaux évènements ou manifestations sur la micro- région Est, et d'en faire un espace arboré intégré à son environnement immédiat.

L'étude est menée en vue de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière, d'en arrêter précisément la programmation d'en préciser les modalités de réalisation, il convient de mener une étude de faisabilité propre à ce site.

L'étude devra permettre à la Collectivité d'objectiver les conditions de réalisation des aménagements (dimensionnement, localisation des équipements, entrées, accès parking, extensions futures).

- **Perspectives pour 2024**

Pour l'année 2024, un nouveau Chef de projet PVD a pris ses fonctions dès le début de l'année.

Appuyé par l'équipe-projet existant, ses missions porteront sur la continuité de la mise en œuvre du processus proposé en juin 2023 aux communes. Les objectifs étant de terminer la rédaction des Conventions à la fin du 1er semestre 2024.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

4- Les activités partenariales : ARB, SRC, SAR, Plan Paysage

- L'ARB

Une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) est un outil au service des politiques environnementales et des acteurs locaux. Pour La Réunion, l'ARB permet d'inscrire les enjeux et les spécificités de biodiversité de l'île en cohérence avec les projets des territoires.

La Région Réunion, en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité et l'État, a lancé une démarche visant la création d'une Agence régionale de la biodiversité à La Réunion (ARB), conformément à la loi du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Le territoire de la CIREST dispose d'atouts spécifiques au regard de la préservation de la biodiversité : Parc National, ZNIEFF, sites remarquables terrestres et littoraux, ressources en eau, etc. L'EPCI est ainsi favorable au développement et à la mise en œuvre d'un outil permettant de concilier les enjeux de préservation avec ceux liés à l'aménagement et au développement économique du territoire, l'adaptation au changement climatique ainsi que la préservation de la santé et de la qualité de l'air.

Par ailleurs, le Projet de Territoire et le PCAET de la CIREST ambitionnent de trouver le meilleur équilibre entre la nécessaire préservation de la Biodiversité et le développement des activités humaines et économiques sur le territoire. La création d'une Agence régionale de la Biodiversité (ARB) peut ainsi constituer une opportunité pour fédérer les différents acteurs du territoire autour des enjeux de la valorisation des services écosystémiques offerts par la biodiversité sur le territoire de la CIREST.

Ainsi, dans le cadre de la mission de préfiguration de l'ARB de La Réunion, la CIREST a été associée en tant que membre du Comité de Pilotage Elargi mis en place depuis 2021. En février 2022, la CIREST a co-organisé avec la Région, un atelier de concertation réunissant un large panel de partenaires concernés par les enjeux de la biodiversité sur son territoire. Enfin, la CIREST a pu exprimer son avis sur les missions de la future agence ainsi que son mode de gouvernance lors du dernier comité de pilotage.

Dans le cadre du partenariat établi depuis 2021, la Région Réunion, l'OFB et l'Etat ont proposé à la CIREST d'être membre du Conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité de La Réunion créée en décembre 2022, par la désignation des représentants de la collectivité en respectant le principe de parité.

- LE SRC

 - *Rappels du cadre réglementaire*

- Le Schéma Régional des Carrières (SRC) a été créé par l'article 129 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR).
- « Il définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. Il prend en compte l'intérêt économique national et régional, les ressources, y compris marines et issues du recyclage, ainsi que les besoins en matériaux dans et hors de la région, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau, la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace, l'existence de modes de transport écologiques, tout en favorisant les approvisionnements de proximité, une utilisation rationnelle et économe des ressources et le recyclage. Il identifie les gisements potentiellement exploitables d'intérêt national ou régional

Accusé de réception en préfecture
974-249740641-20241119-2024-1M-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

et recense les carrières existantes. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de limitation et de suivi des impacts et les orientations de remise en état et de réaménagement des sites. »

- Extrait de l'article L. 515-3 du Code de l'environnement.
- Le décret d'application publié le 15 décembre 2015 (articles R. 515-2 à 7 du Code de l'environnement) est venu préciser le contenu des futurs SRC, les modalités et les conditions de leur élaboration, de leur suivi ainsi que de leur révision.
- Le SRC est élaboré par le préfet de la région Réunion et son approbation est prévue fin 2025. Dans l'attente, l'actuel Schéma Départemental des Carrières (SDC) reste en vigueur.

- *La méthodologie d'élaboration du SRC*

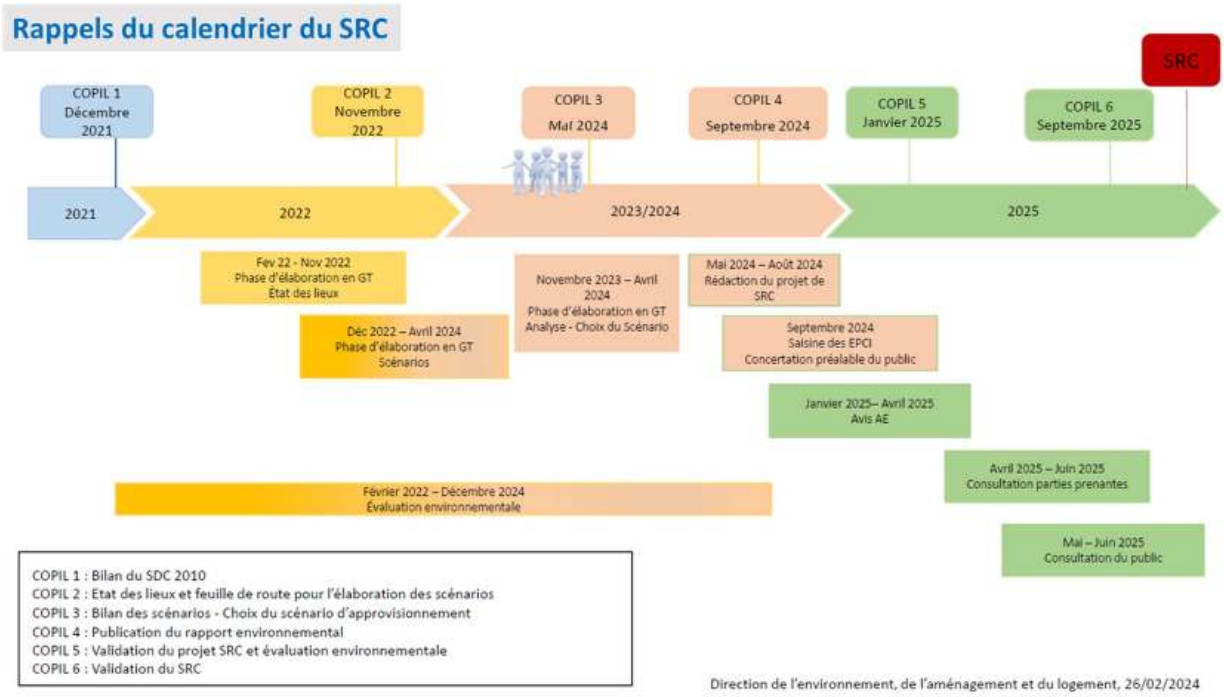
Les Groupes de Travail (GT) pour l'élaboration du futur Schéma Régional de Carrière (SRC) ont permis:

1. l'estimation des gisements potentiellement exploitables GPE*,
2. l'évaluation des carrières existants et,
3. l'identification des Gisements d'Intérêts Régionaux (GIR**).

*GPE = ressources moins les interdictions réglementaires, la tâche urbaine et les routes nationales, ainsi que des critères techniques

**GIR = gisements à préserver en fonction de critères restant à définir
(Exemples : proximité, ressource disponible limitée, ressource indispensable ...).
Leur localisation fait l'objet d'ajustement lors de **la phase « GT Scénario »**.

- *Calendrier général du SRC*



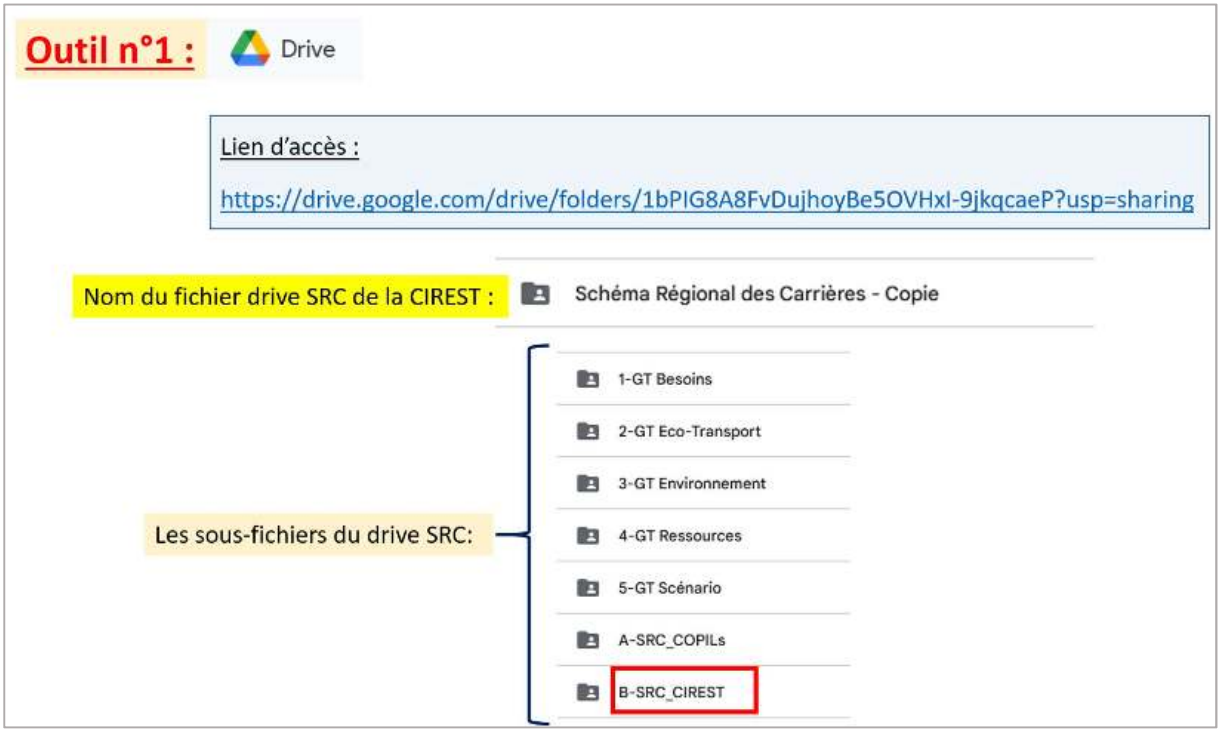
Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- *Le SRC sur le territoire de la CIREST*

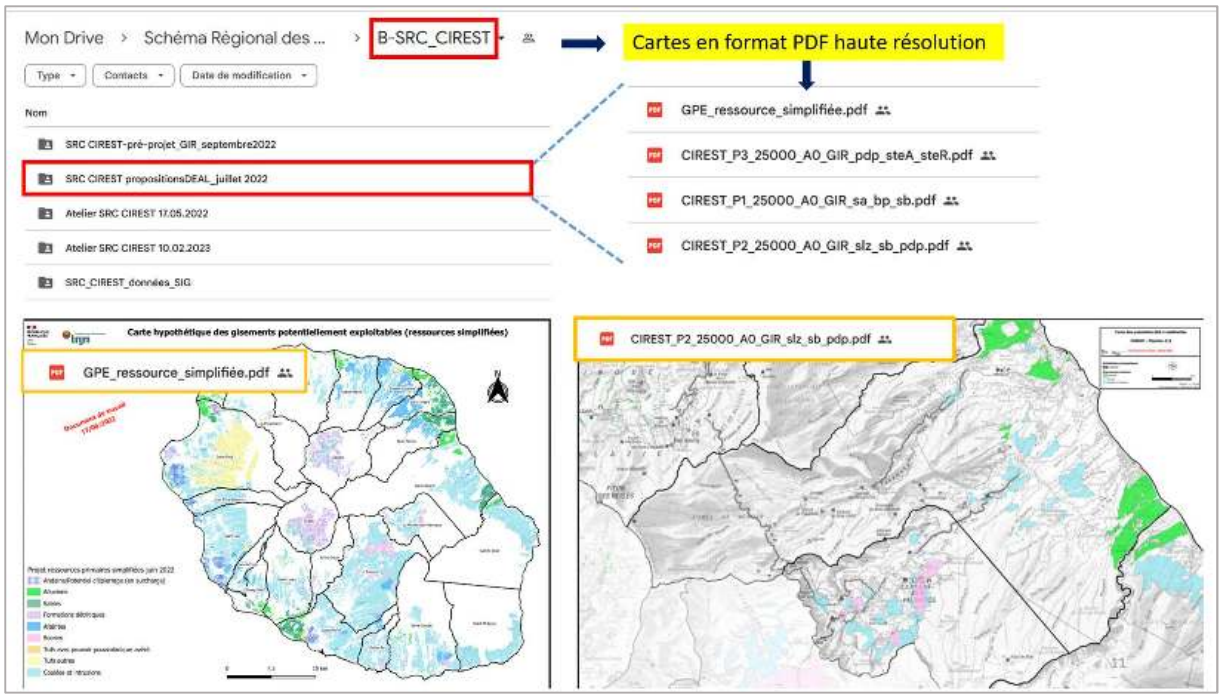
Les Intercommunalités sont positionnées comme les acteurs locaux de référence de l'élaboration du SRC. En effet, Les interactions fortes entre le SCOT et le SRC soulignent l'importance capitale d'un dialogue étroit pour une meilleure efficacité du document, qui sera reversé au SAR.

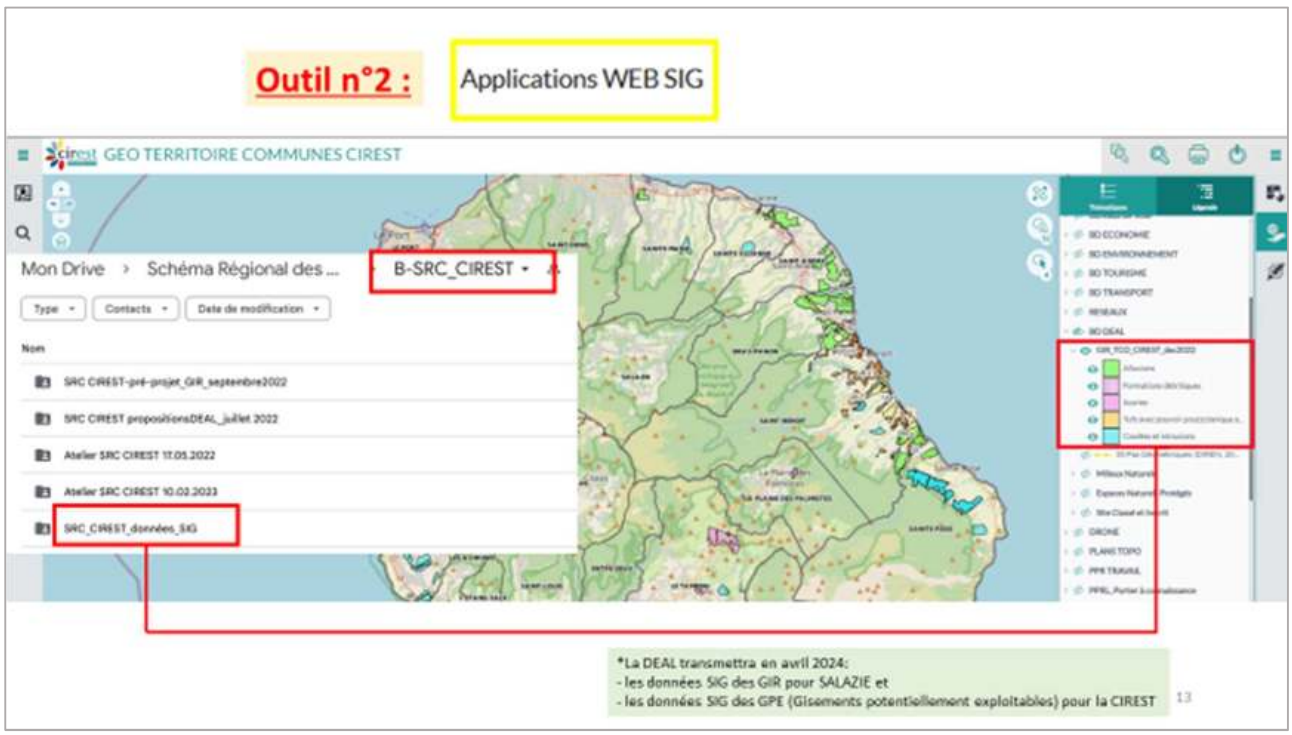
La CIREST a privilégié un partenariat étroit avec ses communes dès le tout début du processus d'élaboration du SRC. La Direction Planification anime les concertations et les rencontres autour du SRC auprès des communes, en partenariat avec la DEAL.

Pour accompagner les territoires, des outils de travail ont été mis en place afin de favoriser une meilleure appropriation des enjeux du SRC par les communes, notamment pour leur permettre de travailler facilement sur les enjeux de la localisation des GIR sur leurs territoires. .

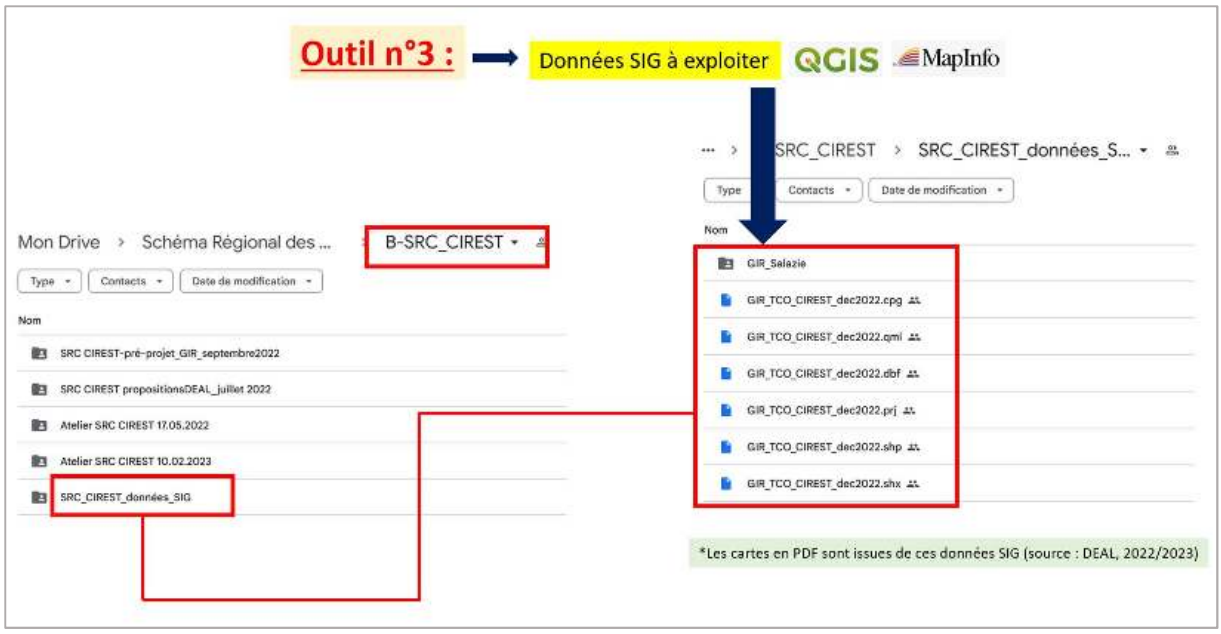


Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

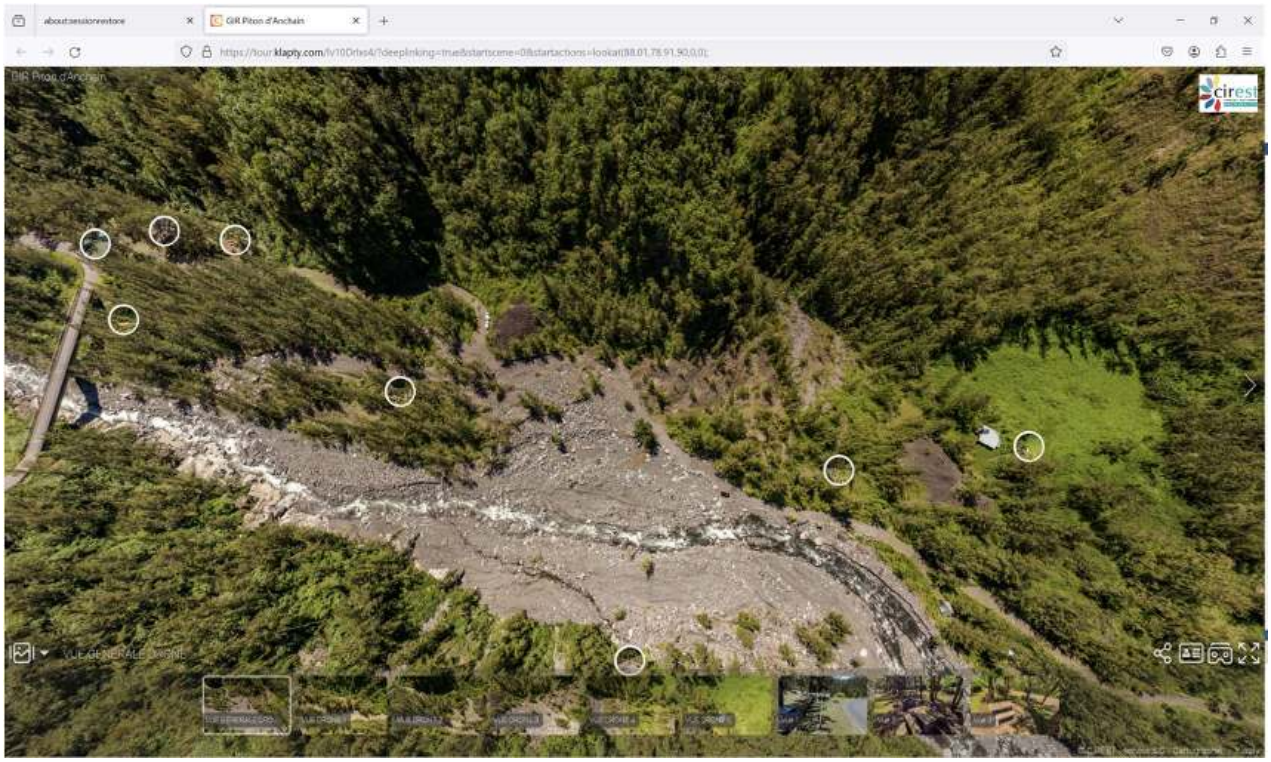




Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



Des prises de vue drone ont également été réalisées, par le service SIG de la CIREST, en vue de l'identification de certains secteurs potentiels en GIR, tel que l'ancienne gravière de Salazie au pied du Piton d'Anchaing.



Plusieurs rencontres régulières, trilatérales ou en plénière, ont permis d'accompagner les communes et les directions de la CIREST dans l'identification des secteurs, des aménagements, en cours ou en projet, ou pouvant être un obstacle à l'installation de carrière.

Ce travail de croisement spatial a pour objectif d'identifier dès le stade d'élaboration du projet de SRC, les difficultés de compatibilité entre les documents d'urbanismes et le SRC.

D'autant plus que la DEAL recommande de valoriser la ressource minérale avant d'aménager une

Accusé de réception en préfecture
974-249740014-20241112-d24-CM-1-1-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

zone, comme étant le principe à mettre à œuvre systématiquement.

- SAR

Par délibération du 22 novembre 2021, l'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion a prescrit la révision générale du SAR 2011 actuellement en vigueur. Le planning prévisionnel prévoit l'adoption du schéma par le Conseil Régional de La Réunion et son approbation par le Conseil d'État dans le courant de l'année 2026.

- La CESAR

A cet effet, la CIREST et ses 6 Maires ont été associés à l'installation de la Commission d'Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR) le 22 juin 2022, afin de programmer la co-construction du schéma d'aménagement régional de La Réunion.

Dans la poursuite de ce programme, plusieurs rencontres d'échanges sur la révision du SAR ont eu lieu entre la CIREST et ses communes avec la Région Réunion durant toute l'année 2023.

Ces rencontres visent à

- à échanger ouvertement sur les enjeux que ce projet de schéma représente pour chacun des territoires des communes de la CIREST, compte tenu de ses propres spécificités et son échelle ;

- à rappeler les éléments des cadres juridique, technique et temporel dans lequel les acteurs vont œuvrer ensemble, et auxquels ils devront collectivement s'adapter;

- à revenir de manière synthétique sur les évolutions majeures des quinze dernières années, à l'échelle de La Réunion et à l'échelle des territoires de la CIREST ;

- à poser les premières bases d'une méthodologie collaborative partagée et efficace

- à croiser les enjeux du futur SAR avec les enjeux relevés dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la CIREST.

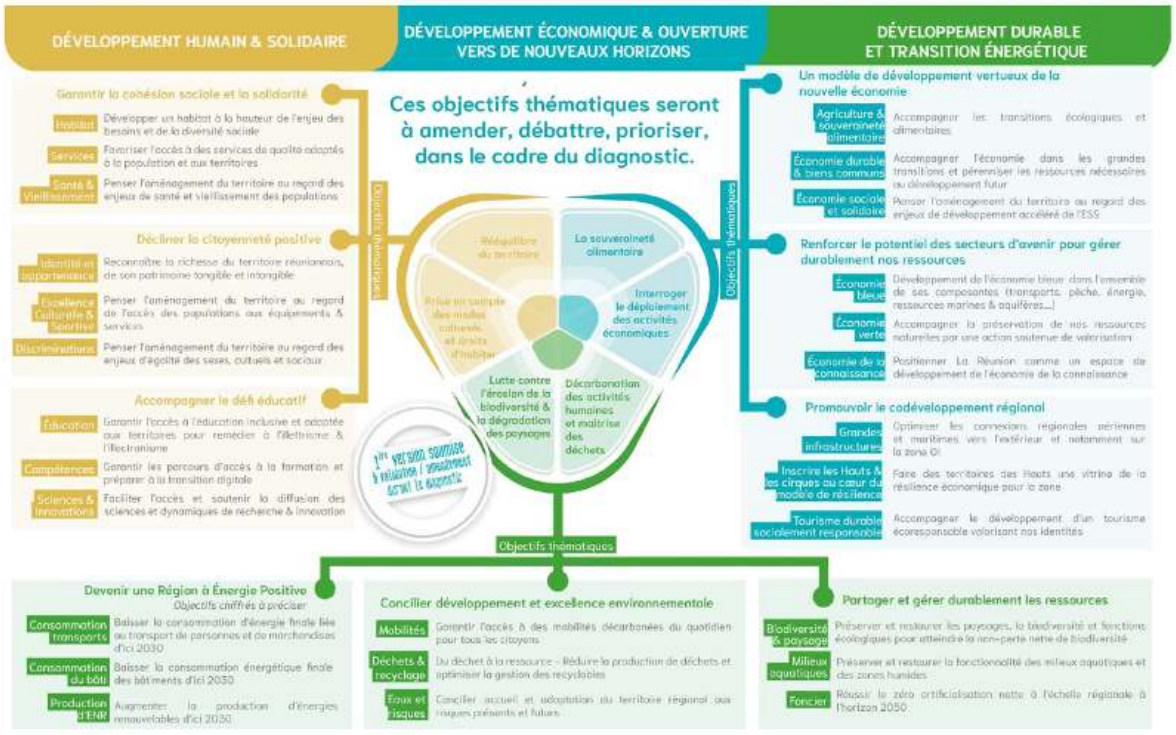
- Les Rencontres territoriales du 07 et 08 Septembre :

En partenariat avec les directions, les partenaires de l'EPCI et les communes, la CIREST a accueilli sur le territoire la Caravane du SAR (lycée et siège CIREST) et les ateliers de rencontre territoriale le 7 et 8 septembre 2023. Près de 60 participants ont contribué à alimenter les réflexions sur les enjeux du diagnostic territorial vis-à-vis du futur SAR.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



Rappel des 27 thématiques cadrant l'architecture pour la conduite du diagnostic du SAR



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Logement

Situation Régionale : Une production de logement insuffisante face à un besoin estimé de 170 000 logements

20 000 logements manquants

+ 27 000 logements pour le renouvellement du parc existant

9300 en anticipation des futures vacances

113 000 besoins supplémentaires

INSEE 2018



Résidences principales par EPCI : nb en 2019 et évolution annuelle moyenne entre 2013 et 2019

CIREST pèse 14% dans les résidences principales

TEMPS 1- Rappel des enjeux

PLH 2019-2023 :

- 800 logements par an en objectif de production du PLH > **+16 000 à échéance 2044 (14% des 113 000)**

Pas contribution au rattrapage des logements manquants et au renouvellement du parc
Quid du rééquilibrage anticipé ?

Quid de la révision du PLH pour tenir compte de la trajectoire démographique?

Services, Santé & Vieillissement, Excellence sportive & culturelle, Education

TEMPS 1- Rappel des enjeux

Situation Régionale : 2050 : 1/3 de la population sera âgée de plus de 60 ans avec une part de + de 75 ans multipliée par 3

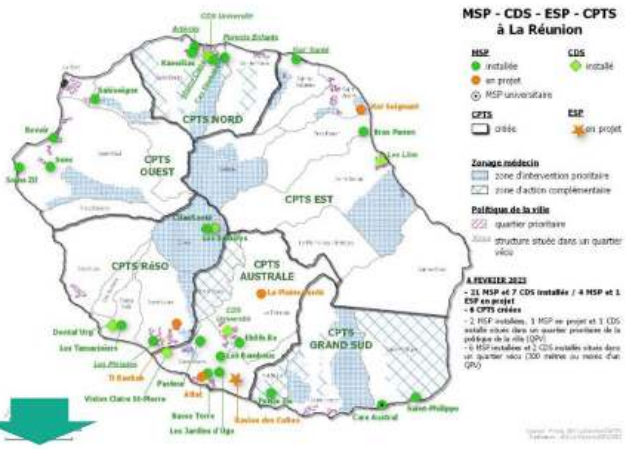
Un niveau régional d'équipements de santé au-dessus de la moyenne nationale et une densité de médecin généralistes dépassant celle de l'Hexagone

- **Mais des disparités fortes entre les territoires : une sous - dotation de la Zone Est (109** médecins généralistes pour 100 000 habitants) et dans les Hauts et un vieillissement de la profession sur l'Est : 50% des médecins de l'Est ont + de 55 ans
- Un enjeu sur le développement **des Maisons de Santé** pour les professionnels notamment dans **les territoires des Hauts et sous dotés**

Un manque criant de structures d'hébergement pour personnes âgées au niveau régional :

- **36 places pour 1 000** personnes de 75 ans (2017)
- **Des établissements concentrés dans les bas**
- **Des situations d'incapacités et de vieillissement plus précoce** accrues par la **pauvreté et l'isolement (particulièrement dans les Hauts).**
- **84 % des seniors en perte d'autonomie sévère vivent à domicile** contre 53 % en métropole
- **5 projets d'EPHAD annoncé en Juin 2023**

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé



CIREST : Quid de l'amélioration de l'accès aux soins (proximité, équilibre et pérennité du service) pour l'Est afin de tenir compte du vieillissement de la population et de celui des professionnels de santé ?

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Rappel des échéances associées aux rencontres territoriales

1. **Rencontres territoriales 7 Sept > 10 novembre** :
 - ❑ SCOT / EPCI ➔ *7 sept > 29 Septembre*
 - Besoins et trajectoire d'ambitions & de projets face aux grandes problématiques à traiter dans le futur SAR
 - Attentes vis-à-vis du futur SAR

 ➔ **Identification de la partition de chaque territoire dans les réponses aux grands enjeux**
 - ❑ Communes ➔ *02 Octobre> 10 novembre*
 - Trajectoire de capacité de production de logements – *intégrant le volet risques et les projets de développement des communes (NPNRU,...)*
 - Trajectoire d'augmentation des SAU
 - Point sur les projets de développement prévus *(économique, touristique, équipements...)*

2. **Séminaires inter-territoire : ½ journée par défi (5) pour définir et partager les orientations fondamentales et ½ journée sur le foncier et l'armature urbaine & rurale > 15/16 et 17 novembre**

 ➔ **Orientations Fondamentales**

3. **Rencontres territoriales à venir en Février / mars 2024** :
 - ❑ SCOT/ EPCI
 - Synthèse des trajectoires des capacités de production de logement et d'augmentation des SAU de chaque commune
 - Contribution par EPCI / SCOT et arbitrage régional sur les attendus par bassins de vie
 - Projection des principes d'aménagement
 - ❑ Transposition à l'échelle communale des impacts des principes d'aménagement sur les objectifs de densification & requalification urbaine et densification & extension de SAU

Equipement économique > Science & innovation, Economie des biens communs, ESS, Economie bleue, Economie de la connaissance

TEMPS 1- Rappel des enjeux

L'Est: un territoire productif par le poids de l'agriculture, de la réparation automobile et de la construction mais sur la base d'une majorité écrasante d'établissements sans salariés, à l'instar de La Réunion.

La Réunion

Stocks d'établissements au 31 décembre **2020**

Champ total

86 147
établissements en 2020

	Secteur d'activité	Nombre d'établissements	Poids relatif du secteur (%)	TCAM sur 5 ans (%)	Part des établissements sans salarié (%)
	Activités financières et d'assurance	2 215	3%	5 %	67 %
	Activités immobilières	3 188	4%	5 %	83 %
2	Activités scientifiques et techniques; services administratifs et de soutien	10 388	12%	7 %	71 %
	Administration publique	317	0%	0 %	25 %
3	Agriculture et pêche	9 903	11%	1 %	91 %
	Autres activités de services	5 713	7%	5 %	70 %
1	Commerce réparation d'automobiles et de motocycles	16 758	19%	3 %	77 %
	Construction	8 558	10%	4 %	74 %
	Enseignement	3 801	4%	5 %	70 %
	Hébergement et restauration	5 110	6%	5 %	71 %
	Industrie manufacturière	4 672	5%	4 %	67 %
	Industrie, énergie, eau et déchets	3 078	3%	3 %	84 %
	Information et Communication	1 793	2%	7 %	73 %
	Santé et action sociale	8 459	10%	6 %	78 %
	Transport et entreposage	2 900	3%	4 %	84 %
	Total	86 147	100%	4 %	76 %

La CIREST

Stocks d'établissements au 31 décembre **2020**

Champ total

11 262 (13% des établissements de l'île)
établissements en 2020

	Secteur d'activité	Nombre d'établissements	Poids relatif du secteur (%)	TCAM sur 5 ans (%)	Part des établissements sans salarié (%)
	Activités financières et d'assurance	199	2%	3 %	60 %
	Activités immobilières	226	2%	3 %	85 %
	Activités scientifiques et techniques; services administratifs et de soutien	997	9%	7 %	61 %
	Administration publique	34	0%	+1 %	21 %
2	Agriculture et pêche	2 066	18%	2 %	91 %
	Autres activités de services	600	5%	2 %	70 %
1	Commerce réparation d'automobiles et de motocycles	2 068	18%	2 %	75 %
3	Construction	1 527	14%	4 %	75 %
	Enseignement	403	4%	4 %	65 %
	Hébergement et restauration	663	6%	3 %	78 %
	Industrie manufacturière	667	6%	3 %	72 %
	Industrie, énergie, eau et déchets	416	4%	3 %	93 %
	Information et Communication	115	1%	0 %	60 %
	Santé et action sociale	985	9%	3 %	70 %
	Transport et entreposage	219	2%	0 %	71 %
	Total	11 262	100%	4 %	74 %

TCAM: taux de croissance annuel moyen

Sources: Système d'observation Partenarial – Réunion Prospective Compétences // www.sycopa.re

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Science & innovation, Economie des biens communs, ESS, Economie bleue, Economie de la connaissance

TEMPS 1- Rappel des enjeux

Alors que le territoire de la CIREST représentait 14,8% de la population de l'île en 2020, l'emploi salarié du secteur privé ne représentait que 8,9% à la même année. Une proportion qui progresse lentement.

La Réunion

Etablissements employeurs du privé et salariés

21 154 établissements en 2020	170 597 salariés en 2020
22 641 établissements en 2021	183 870 salariés en 2021
23 461 établissements en 2022	191 134 salariés en 2022

863 083



La CIREST

Etablissements employeurs du privé et salariés

2 360 établissements en 2020	11,2 % du total de l'île	15 236 salariés en 2020	8,9% du total de l'île
2 581 établissements en 2021	11,4 % du total de l'île	16 933 salariés en 2021	9,2% du total de l'île
2 688 établissements en 2022	11,5 % du total de l'île	17 730 salariés en 2022	9,3% du total de l'île

127 537



Avec 18 573 demandeurs d'emplois en 2020, le territoire représentait 15% de ces personnes sur toute l'île, en proportion de la population. Tandis que le nombre de salariés total sur la CIREST représente 13% de l'emploi salarié de l'île.

Agriculture et souveraineté alimentaire

TEMPS 1- Rappel des enjeux

Le poids de l'agriculture en termes de surface et de nombre d'exploitations

Données: DAAF - RA2020 - données définitives	2010	2020	évolution	% du total de La Réunion
Nombre total d'exploitations	**7 623**	**6 282**	**-17,59%**	
CINOR	*674*	*445*	*-33,98%*	*7,08%*
CIREST	*1 673*	*1 459*	*-12,79%*	*23,23%*
CASUD	*1 887*	*1 696*	*-10,12%*	*27,00%*
CIVIS	*1 919*	*1 562*	*-18,60%*	*24,86%*
TCO	*1 470*	*1 120*	*-23,81%*	*17,83%*

	2010	2020	évolution	% du total de La Réunion
SAU totale (ha)	**42 814**	**38 774**	**-9,44%**	
CINOR	*4 215*	*3 769*	*-10,58%*	*9,72%*
CIREST	*10 535*	*9 799*	*-6,99%*	*25,27%*
CASUD	*11 479*	*10 591*	*-7,74%*	*27,31%*
CIVIS	*8 062*	*6 829*	*-15,29%*	*17,61%*
TCO	*8 523*	*7 785*	*-8,66%*	*20,08%*

	2010	2020	évolution
SAU moyenne (ha)	**5,62**	**6,17**	**9,90%**
CINOR	*6,25*	*8,47*	*35,43%*
CIREST	*6,30*	*6,72*	*6,66%*
CASUD	*6,08*	*6,24*	*2,65%*
CIVIS	*4,20*	*4,37*	*4,07%*
TCO	*5,80*	*6,95*	*19,89%*

Entre 2010 et 2020, **la CIREST n'a perdu « que » 12,8% de ses exploitations agricoles et 7% de sa SAU.**

En définitive, **la CIREST est le 3ème territoire en nombre d'exploitations** (23,2 % du total de La Réunion) et **le 2ème en termes de SAU.**

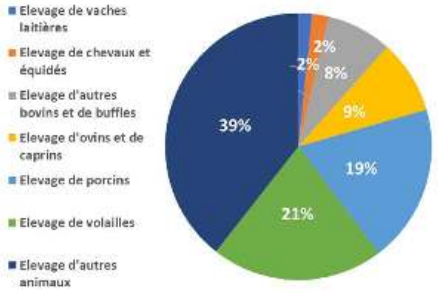
Les surfaces moyennes de la CIREST sont supérieures à la moyenne de La Réunion mais la progression, sans être la plus lente des intercommunalités est plus faible que la moyenne réunionnaise.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

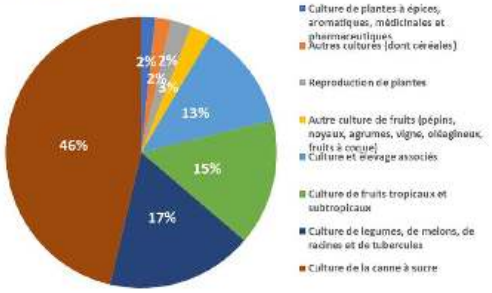
Bassin de production - Portrait agricole de la CIREST

- **Plus de 3/4 des établissements présents dans les six communes produisent majoritairement des cultures de canne à sucre, fruits tropicaux et subtropicaux.**
- **Les élevages d'autres animaux, représentant ici les secteurs cunicoles et apicoles, concentrent à eux seuls 119 établissements agricoles tandis que l'élevage de la volaille réunit 63 établissements.**
- **Finalement, la pêche en mer, constituant une grande part du secteur, en 2022, concernait 31 établissements.**

Répartition des établissements dans l'élevage (CIREST)
Source : SIRENE 2022



Répartition des établissements dans la production végétale (CIREST)
Source : SIRENE 2022



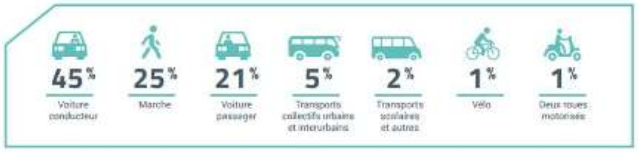
Situation Régionale : Des mouvements principalement concentrés à l'intérieur des Intercommunalités

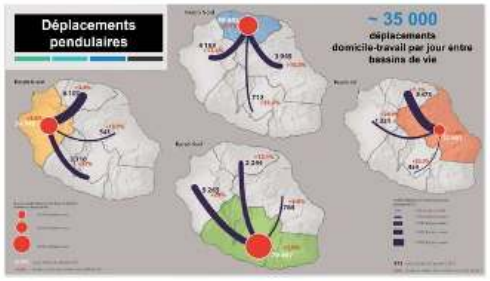
Des déplacements de proximité très largement majoritaires

- **90%** des **déplacements** sont **internes aux** territoires des **intercommunalités**

Une part modale faible et qui n'augmente pas

- **La VOITURE = 1,7 millions** de déplacements par jour **soit 65%** de l'ensemble des flux







Des flux pendulaires générés à part égale entre les flux domicile/ travail& achats et pratiques de loisirs

- **LES ACHATS** : 15 % des déplacements
- **LES LOISIRS** : 12 % des déplacements
- **L'ACCOMPAGNEMENT D'UN TIERS :** 20 % des déplacements effectués chaque jour
- **LE TRAVAIL** : environ 20 % des déplacements. **La voiture est le mode le plus utilisé pour se rendre au travail** (81,6%) suivi, de loin, par la marche (14,9%)
- **L'ÉCOLE ET LES ÉTUDES** : 16 % des déplacements

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

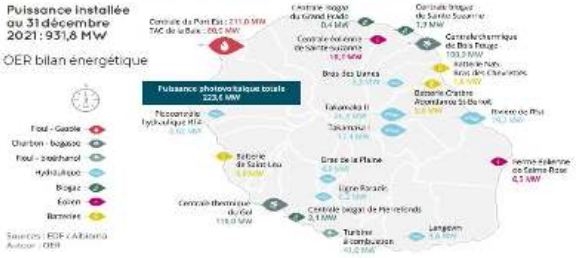
Consommation transports, Production d'EnR

TEMPS 1- Rappel des enjeux

Situation régionale : un enjeu de décarbonation de l'énergie électrique vers un mix- énergétique proche de 100% d'ENR

Les moyens de production en énergie renouvelable

- **La CIREST produisait en 2018 767 GWh d'énergies issues de ressources renouvelable, soit 45% de la consommation d'énergie de la CIREST (une consommation totale de 1 712 GWh). Par ailleurs, Sainte-Rose et Saint-Benoît sont les principaux producteurs d'ENR.**
- **73% de la production d'énergies renouvelables de la CIREST est assurée par la production hydraulique. Les centrales hydroélectriques de Takamaka 1, Takamaka 2 et Rivière de l'est assurent à elles seules près de 92% de la production hydroélectrique de l'île..**



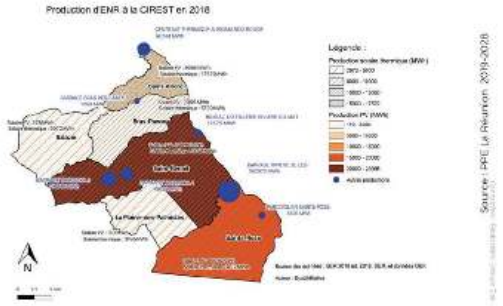


Figure 61 : Cartographie des différentes productions d'ENR à la CIREST en 2018

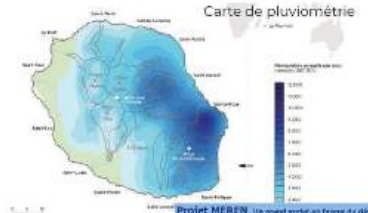
Milieux aquatiques, Eau, Risques

TEMPS 1- Rappel des enjeux

Un territoire confronté au paradoxe de l'eau : le réservoir d'eau régional qui en est privé !

Les réserves d'eau se situent en grande partie à l'Est en raison de sa forte pluviométrie, ce qui a généré des schémas de basculement et des projets de rééquilibrage tels que le MEREN-

Carte de pluviométrie



Source : MétéoFrance



Source : Région Réunion

Pour la CIREST, **l'enjeu reste l'organisation de l'accès à sa propre ressource** notamment celle provenant des prises d'eau du basculement des eaux vers l'Ouest

Un enjeu également est l'accès à la ressource en eau issue des rejets des productions d'énergie hydrauliques (ex Ste Rose et Takamaka)

Un SAGE qui en cohérence avec le SDAGE doit permettre de répondre à la problématique d'accès et de gestion des flux de la ressource en eau , avec une véritable stratégie de gestion des bassins versants et de périmètres agricoles à définir.

Un PDEH à venir (plan départemental énergie hydraulique) dont la CIREST doit se saisir

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Risques

TEMPS 1- Rappel des enjeux

Situation régionale : Un territoire exposé aux 7 des 8 aléas majeurs, amplifiés par le changement climatique

Des risques d'inondation récurrents et présents aussi bien dans les terres et que sur le littoral

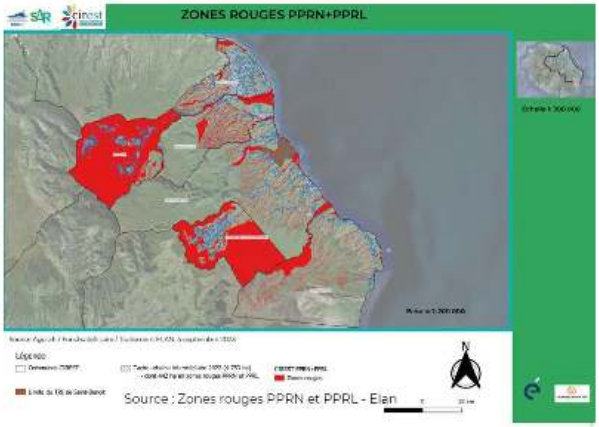
Des TRI – Territoire risque inondation- bien identifiés et situés dans des zones à forts enjeux socio-économiques et d'aménagement, notamment St-André et St-Benoît



→ Quels sont les projets issus des prescriptions TRI que le territoire va mettre en œuvre au titre de la GEMAPI

Multi risques

442 ha en zones rouges → nombre d'habitations concernées ? Et dispositions de protections ou relogement ? Stratégie d'intégration dans la compensation de la tache urbaine en extension loi littoral *(loi 20 juillet 2023)* ?



Une GEMAPI majeur dans le développement d'une résilience climatique de la CIREST-

Biodiversité et paysages

TEMPS 1- Rappel des enjeux

Une biodiversité endémique, bien commun à se réapproprier pour une plus grande responsabilisation

Une biodiversité riche …

…Associée à des paysages naturels diversifiés

Le **Parc National**, qui recouvre **77% de la surface de l'île** , est un **véritable poumon de la biodiversité** Réunionnaise et rassemble des espaces aux caractéristiques variées : Le Piton de La Fournaise, forêts (48% de la superficie de l'île)…

… Mais en difficulté sur le territoire

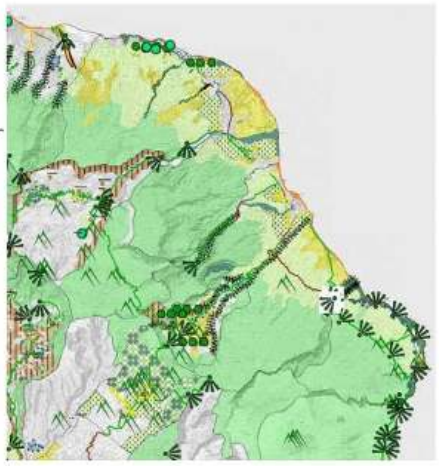
La biodiversité Réunionnaise souffre d'une **forte pression anthropique** à différentes échelles, qui entraîne progressivement la disparition de forêts basse altitude

Une **situation alarmante** pour la biodiversité et de forts enjeux de conservation de la nature Réunionnaise : **30% de la flore et 22% de la faune** sont en voie de disparition et de nombreuses autres espèces ont d'ores-et-déjà disparu.

Par ailleurs, la **prolifération d'espèces invasives** à la fois végétales et animales au détriment des espèces endémiques est un **facteur aggravant** de cette situation d'urgence. En effet, ces espèces **tendent à limiter le développement d'espèces endémiques** et prennent le pas sur la biodiversité indigène de La Réunion.

Conscient de ces enjeux émergents, le territoire voit **de plus en plus d'actions de sensibilisation** et de protection émerger, par **divers acteurs** (PNR, Office National des forêts, mairies, habitants,…) et la **mise en place de dispositifs actifs** (stations de biosécurité dans le PNR, …)





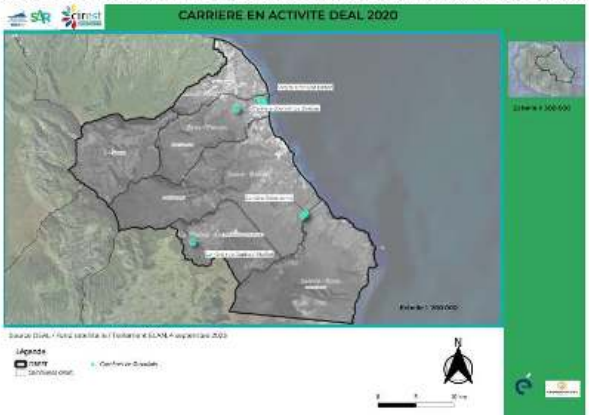
Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Un accès à la ressource vital dans un contexte de forte croissance démographique -Focus sur les ressources minérales et biosourcées (bois, ...)

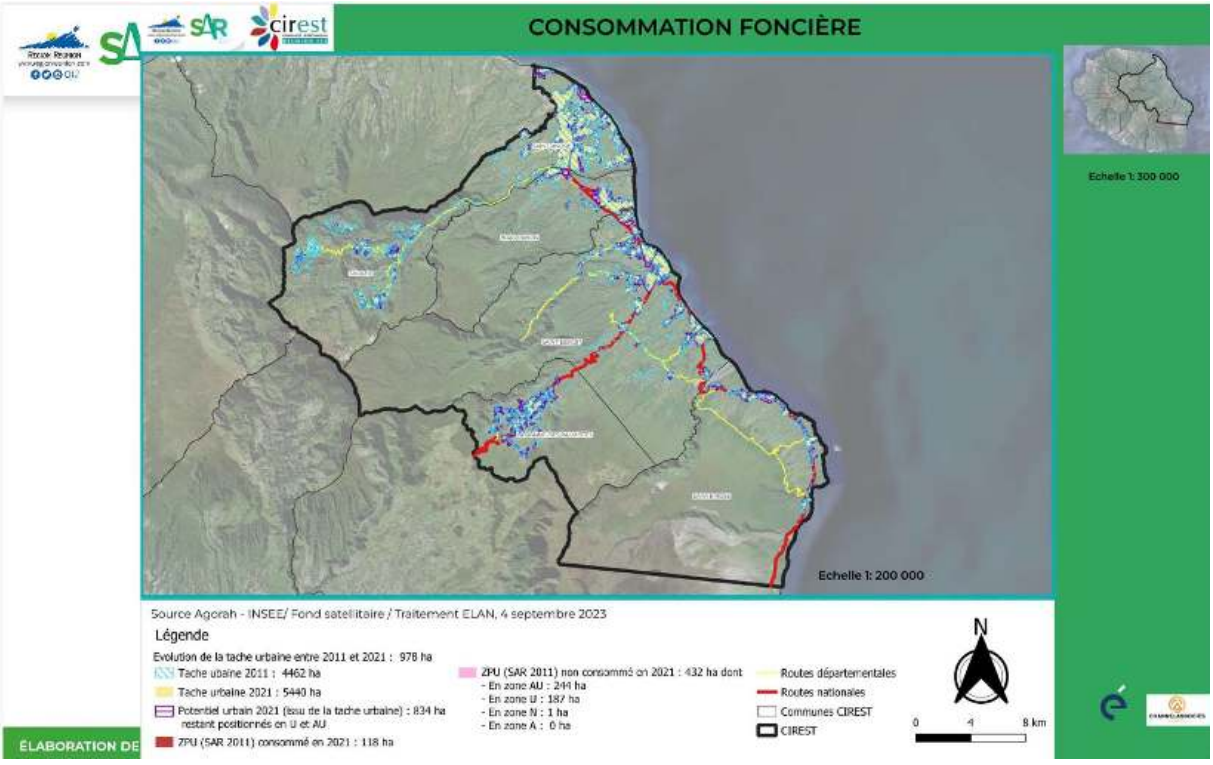
Les défis associés à la ressource en matériaux de construction

4 carrières de granulats dans la CIREST étaient en activité en 2020 → actualiser les gisements identifiés dans le SDC 2010 et son actualisation 2014 sur le territoire de la CIREST

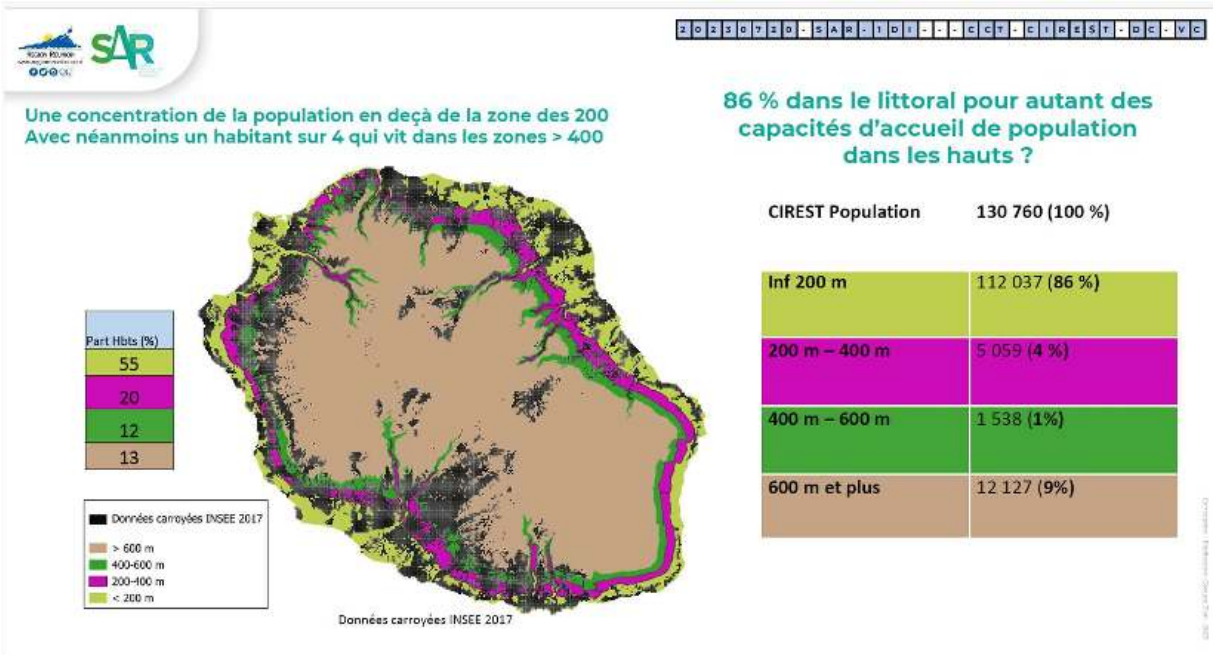
Une **mobilisation historique** des **matériaux** disponibles dans les rivières (Rivière des Mats) ?

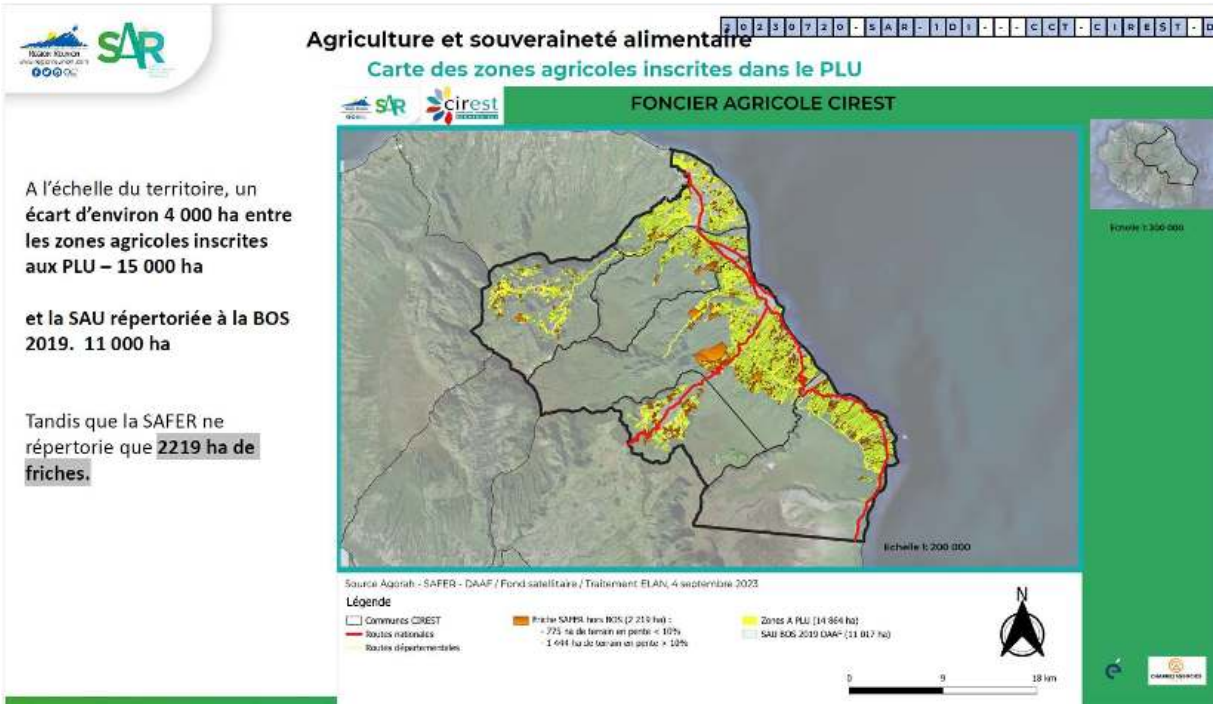


- Une estimation du besoin de **4,5 millions de tonnes/an, soit 45 millions sur 10 ans, pour construire et/ou rénover** sur le territoire (hors grande infrastructure)
- Dont 5 millions de tonnes de recyclage de matériaux pour 10 ans, ce **qui implique qu'il reste 40 millions de tonnes de matériaux de construction à trouver**
- **Un SRC en cours de révision, qui intègre désormais d'autres éléments tels que la logistique de transport →** Une **problématique de la situation des gisements au regard des obligations logistiques** au plus près des lieux de consommation à traiter.
- Question de la **mobilisation de gisements** qui se trouvent souvent **sous des terrains agricoles** (droit de fortage)?



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024





En novembre 2023, de nouvelles rencontres ont permis de restituer les diagnostics territoriaux durant une CESAR élargie.

- Atlas du Paysage de La Réunion :

La Réunion lance le 27 septembre 2023 sont Atlas des paysages, ainsi que d'un portail des paysages de la Réunion, sous pilotage de la DEAL.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

La réalisation d'un Atlas des Paysages pour La Réunion constitue une démarche ambitieuse engagée par l'État, traduisant la volonté de mieux connaître, préserver et valoriser les richesses paysagères départementales. Cet engagement a démarré dès les années 1990 par une étude des grands paysages de La Réunion (DDE Réunion, Folléa-Gautier paysagistes urbanistes), puis en 2009-2010 avec l'Atlas des paysages accessible sur internet (DEAL Réunion, Folléa-Gautier, Zone UP, Biotope). Elle est aujourd'hui actualisée, complétée et remise en forme à travers ce nouvel Atlas.

Depuis le lancement des réflexions en 2022, la CIREST contribue aux travaux sur l'Atlas du Paysage de La Réunion.

Le portail des paysages de l'île ainsi que les documentations sont disponibles sur un site dédié :



- Le Plan Paysage de La Réunion

En avril 2023, le Parc national lance la première phase du Plan Paysage de La Réunion à destination des partenaires institutionnels. Un rendez-vous a ainsi été donné aux acteurs publics de l'île afin de préciser les objectifs de l'étude, son déroulé, les différentes étapes ainsi que la méthodologie de travail et de participation envisagée. Les jours suivants, un premier atelier itinérant "les pieds dans le paysage" fut organisé sur 6 sites répartis sur l'ensemble de l'île entre le jeudi 30 mars et le lundi 3 avril. Plusieurs thématiques ont ainsi pu être abordées en fonction des territoires.

La préservation de la diversité des paysages et l'accompagnement de leurs évolutions est un **enjeu prioritaire** du Parc national mais également pour un grand nombre d'acteurs sur l'île.

La volonté du Parc est bien de **co-construire** ce Plan de Paysage de l'île de La Réunion en associant les acteurs qui font le paysage : les collectivités locales, les professionnels du secteur, les acteurs économiques etc. L'objectif de cette démarche qui se déroulera jusqu'en 2024 est de mettre en place une véritable ambition autour de la valeur des paysages réunionnais, afin de concevoir des méthodes et outils de prise en compte, de gestion et de valorisation de ce patrimoine à l'échelle du territoire global de l'Ile. L'objectif transversal, en remettant le paysage au cœur du processus, est de questionner la manière de concevoir l'aménagement du territoire, par les acteurs locaux.

Durant 3 jours, l'équipe du Plan de Paysage s'est déplacée et a donné rendez-vous aux partenaires sur des sites à enjeux ou représentatifs des dynamiques paysagères en cours. Les partenaires ont été invités à participer aux ateliers et à venir échanger sur des thématiques ciblées.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- au Port : Paysages de nature, Paysages des énergies et activités, Paysages des mobilités
- à Saint-Denis : Paysages de nature, Paysages des activités, Paysages de l'habitat
- La Plaine des Palmistes : Paysages de nature, Paysages agricoles, Paysages de l'habitat
- Saint-André : Paysages de nature, Paysages des énergies
- Saint-Joseph : Paysages des activités, Paysages agricoles
- Saint-Pierre : Paysages des activités, Paysages agricoles

Ces temps d'échange ont permis lancer une dynamique de groupe et partager les ambitions de chacun, profiter de l'expertise des participants pour construire le diagnostic des paysages et partager les projets en cours, tout en stimulant une lecture transversale des paysages et croiser les regards.

La synthèse formalisée sous forme de carnet d'ateliers, a enrichi la phase diagnostic de l'étude et a été restituée en comité technique le 23 mai 2023.

- Suivi des projets des communes et autres partenariats

En 2023, l'équipe de la Direction Planification participe également aux suivis des projets des communes tels que :

- la révision des PLU (Saint-André, Plaine des Palmistes) ;
- Le projet Perle de l'Est : un projet de SCI agro-touristique en partenariat avec les Gites de France et porté par Saint-André ;
- Le TZCLD (Plaine des Palmistes)
- Les PAT (Bras-Panon et Plaine des Palmistes)
- La création d'un CLSPD (Salazie)
- Le projet Route de la Vanille (Bras-Panon)

En 2023, l'équipe DPCT a également participé aux ateliers du SRDEII.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

LA CARTOGRAPHIE-SIG

Depuis septembre 2022, le service Cartographie et SIG est intégré dans la Direction planification et connaissance du territoire (DPCT).

LE DEPLOIEMENT CONTINUEL DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DE LA CIREST

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) dispose de compétences propres qui l'amènent à utiliser une quantité importante d'informations spatialisées et qui a justifié la mise en place d'un Système d'Information Géographique.

Ce projet de SIG intercommunal ainsi que les projets sectoriels qui en découlent répondent à une double argumentation :

- Présenter un intérêt stratégique voire politique pour la collectivité.
- Répondre à des besoins opérationnels quotidiens et / ou sensibles.

L'objectif prioritaire du service a été, pendant cette année 2023, de démocratiser l'Information Géographique vers les services internes, les communes, les partenaires et en ligne de mire, le grand public. Pour afficher et tenir ces engagements, il a fallu que la CIREST agisse en matière d'acquisition et surtout de mise à jour des données et en matière de veille technologique.

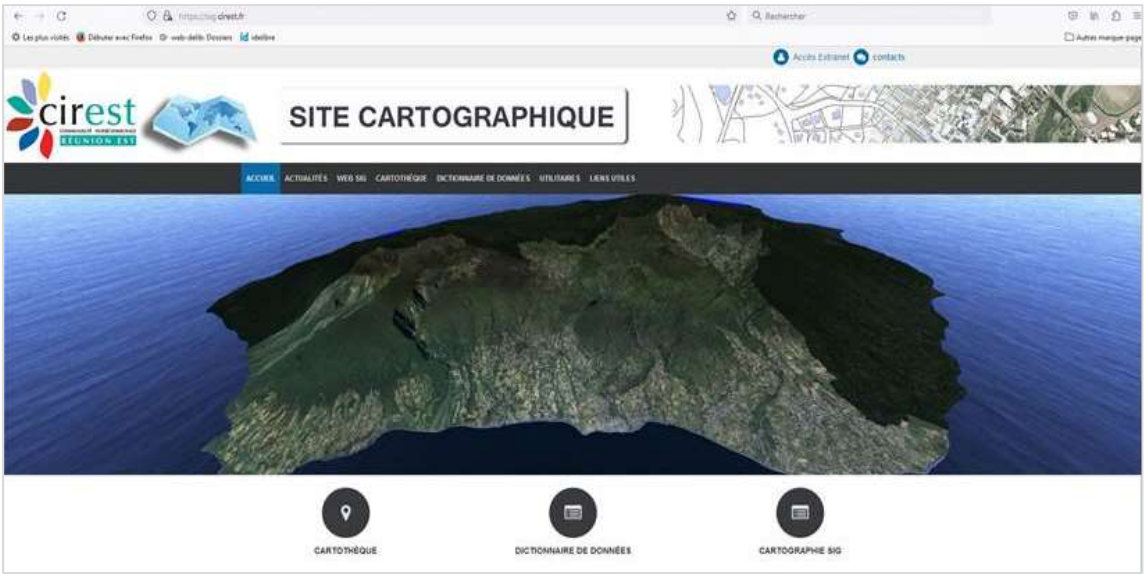


Figure 4: Page d'accueil du portail SIG de la CIREST

1- La mise à jour en continu des informations géographiques et des logiciels cartographiques sur le territoire Est

L'administration des données passe par la création et la mise à jour de la Base de Données Cartographiques (B.D.C.) de la CIREST.

Dans le cadre de son Système d'Information Géographique, **la CIREST doit veiller à la bonne**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de transmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

validité et qualité des données du SIG. Ainsi le service structure et modélise les informations géographiques de la collectivité, pilote la mise en place d'un système d'information intégrant l'acquisition des données, l'administration, le traitement, l'analyse et la diffusion et en contrôle la qualité.

A. ACTUALISATION TRIMESTRIELLE DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE.

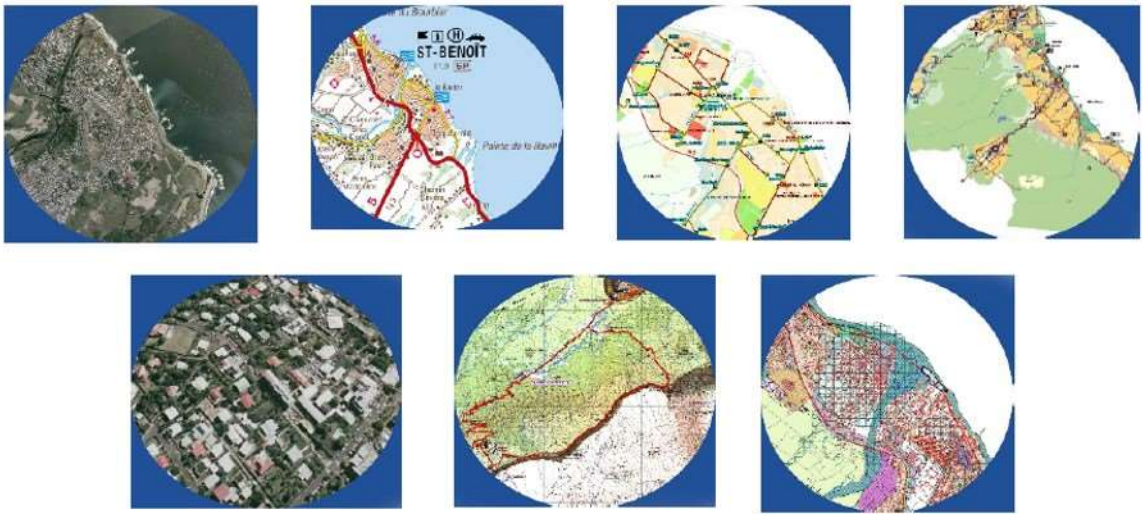
Le référentiel cadastre compose actuellement le socle de toutes les autres données numérisées à la CIREST.

Le service SIG est fédérateur dans la gestion de la mise à jour du cadastre et dans sa bonne diffusion auprès des partenaires (communes) et prestataires.

La mise à jour trimestrielle du Plan Cadastral Informatisé sur l'ensemble du territoire CIREST est assurée par le service grâce aux conventions d'échanges entre la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour le plan graphique et le Conseil Général pour la partie matrice.

B. ENRICHISSEMENT DES BASES DE DONNEES GEOGRAPHIQUES

La CIREST possède, exploite et produit des données géographiques de référence : le cadastre, la BDTopo, BdOrtho, données INSEE, le PLU, les photos aériennes et des données thématiques propres aux compétences de la collectivité : Aménagement, économie, environnement, tourisme, transport, eau et assainissement, GEMAPI…



Le service a donc continué la constitution et la mise à jour des données géographiques permettant une meilleure **gestion et analyse** que cela soit pour nos services mais aussi auprès des communes.

Ceci représente **1850** fichiers informatisés supplémentaires avec un volume de près de **1.2 To de nouvelles données** qui ont été produites en 2023.

C. LA PRODUCTION CARTOGRAPHIQUE ET LA DIFFUSION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES

Une des premières missions du service SIG est d'assurer une production cartographique de plans en grand format comme le format AO.

Production 2023 (Plans de ville) – cartes thématiques – vues 3D – Cartes de secteurs etc.…) :

146 plans au format A0

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

(Pour mémoire 152 plans A0 en 2022)

En termes de **diffusion, 16 bureaux d'études et de différents partenaires** travaillant pour le compte de la CIREST ou de ces communes-membres peuvent, après signature d'une convention d'utilisation, obtenir les données géographiques au format SIG pour mener à bien leurs missions. Ceci a généré une diffusion de données pour **16 Bureaux d'études** sous acte d'engagement par l'intermédiaire de notre **site cartographique avec téléchargement sécurisée.**

2- Les Missions en drone

La CIREST s'est dotée de moyens dès 2018 pour pouvoir réaliser des reconnaissances/prises de vues par drones sur l'ensemble de son territoire pour l'ensemble de ces compétences (aménagement, tourisme, GEMAPI,…).

A cet effet :

- deux agents ont été formés et disposent aujourd'hui de leurs brevets de télé-pilotes,
- une acquisition de matériels a été effectuée pour de la prise de vue photos et vidéo.

Au cours des 3 dernières années, la majorité des missions a été effectuée pour la compétence GEMAPI dans le cadre de la constitution de bases de données sur l'ensemble des ouvrages hydrauliques et cours d'eau du périmètre de la CIREST.

En 2023, le service SIG a pu réaliser **87 missions en drone**, ce qui représente 36 heures de vols.

Ces missions sont essentiellement de trois ordres :

A. Realisation d'une base photographique et photogrammetrie

Le survol en drone a permis de réaliser des Orthophotographies de précisions (inférieur à 5 cm) et de modéliser des projets en 3D.

Une trentaine d'ouvrages de compétence GEMAPI (Ilet Coco, Rivière des Marsouins, Grand canal,…), ainsi que les Zones d'Activités (Paniandy, ZI3, Mare à Poule d'Eau, Ravine Pavé, le Refuge) ont pu être réalisé.

B. Inspection, surveillance technique d'infrastructure lineaire

Le service SIG est venu en soutien au service GEMAPI afin de réaliser les inspections des ouvrages des cours d'eau. Ces ouvrages constituent des points de vigilance en cas de crue et nécessitent une surveillance régulière. Le drone est un outil adapté pour ce genre de mission, notamment par sa rapidité de déploiement.

Dans ce cadre, un protocole d'accord a été octroyé à la CIREST par la Préfecture. Ce protocole permet d'adapter les délais d'interventions pour les survols de drones en agglomération lors de phénomènes d'inondation ayant un risque grave et imminent pour la population.

Ce protocole d'accord a permis à la CIREST par exemple de pouvoir inspecter rapidement les captages de Bras d'Annette lors de la pénurie d'eau potable qui a touché les communes de l'est et d'avoir un constat sur la situation en quelques heures.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

C. COMMUNICATION

Des photos ont été réalisées sur les aménagements pour l'eau potable (Bras des Calumets, Bras des Chevrettes), ainsi que les Zones d'Activités.

Plusieurs visites virtuelles avec des images 360 (sphères) ont également pu être réalisées, notamment sur quelques sites touristiques (plusieurs sites sur la route de Salazie pour le PIVE, Marre à Poule d'eau…), sur les captages (Bras Magasin, Cresson, Bras Noir, Bayonne) et les Zones d'Activités (Paniandy, ZI3, Mare à Poule d'Eau, Ravine Pavé, le Refuge), et les sites de potentiels extractions de matériaux (le secteur de l'ancienne gravière au pied du Piton d'Anchaing à Salazie).

D. ÉQUIPEMENT EN LIDAR

À la suite de la réalisation de l'ensemble de ces missions, il est apparu des limitations techniques avec les drones à disposition permettant principalement les prises de vues (photos et vidéos) et la nécessité de réaliser des projets de **photogrammétrie/lasergrammétrie (LiDAR)** et ainsi compléter les bases de données pour la collectivité toujours via la technologie « drone ».

En fin d'année 2023, le service SIG s'est équipé d'un drone LIDAR et a suivi une formation à la photogrammétrie et la lasergrammétrie.

Cette acquisition et la mobilisation de cette technologie (photogrammétrie et LiDAR) permet de réaliser des collectes de données pour avoir une représentation des sites en 3 dimensions sur les différents ouvrages GEMAPI que la collectivité a en compétence, ainsi que sur les différents cours d'eau /ravines du territoire, destinées à plusieurs finalités :

- Réaliser facilement et à moindre coûts des inspections techniques des ouvrages hydrauliques à compétences intercommunales, telles que les digues, ponts, murs, falaises indispensables pour l'évacuation des eaux lors des intempéries, afin d'en réduire les risques d'inondation en faisant fi de la végétation présente ;
- Pouvoir réaliser facilement, à moindre coûts et plus précisément une cartographie 2D et 3D sur tout son territoire par la photogrammétrie/ lasergrammétrie.

3- Evolution du Géoportail : le site web cartographique

Une des missions du service SIG Intercommunal est de pouvoir analyser la situation actuelle en matière de besoins et d'existant et de poursuivre le déploiement de l'outil SIG avec son organisation pour l'adapter aux demandes et aux besoins des utilisateurs.

Le site web cartographique de la CIREST (Site public, Extranet et Intranet) **permet depuis 2012 la diffusion de données SIG**, ainsi qu'un accès à la **cartothèque** (plans communaux, PLU, Lignes de transports Urbains…).

Le nombre de connections au Géoportail de l'Est en moyenne sur le 2022 est de 23 connections journalières.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

A. DEVELOPPEMENT DES APPLICATIONS METIERS (WEB SIG)

Afin de réduire ce temps d'interventions et d'avoir une efficience améliorée, le service SIG a mis en place en fin d'année 2022 un nouvel outil : le Web SIG.

L'objectif de 2023 a été de faire évoluer le Géoportail de la CIREST non seulement vers la visualisation de cartes thématiques interactives mais surtout la possibilité de pouvoir collecter des données géographiques sur le terrain en temps réel.

- La vocation de ce Web SIG est de diffuser de manière interactive, simple et pertinente les informations géographiques de référence qui composent le territoire de la CIREST :
- Les plans cadastraux informatisés,
- Les Photographies Aériennes de l'IGN
- Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
- Les Plans de Prévention des Risques naturelles (PPR)
- Les réseaux d'eau potable, d'assainissement
- Les Équipements publics, les plans de rues…

Cette solution contribue à la gestion de certaines compétences de la CIREST (service aménagement, environnement, transports, tourisme, GEMAPI, eau et assainissement) et ainsi permettre aux agents en charge de la gestion de ces compétences, la possibilité de disposer d'une plateforme cartographique et de modifier en temps réel les données les concernant…

Cette solution permet également l'émergence de projets SIG communaux gérants différentes thématiques (patrimoine communal, fiscalité, permis de construire…)

Le Web SIG comprend une vingtaine d'applications métiers différentes : Géo Territoire Communes CIREST, Géo Observatoire Fiscal Saint benoît, Géo Territoire Dispositif Publicitaire Saint Benoit, Adressage, Aménagement, PVD, Éclairage Public, Environnement, BAV, BAV Entretien, Dépôt Sauvage, Développement Économique, GEMAPI, Habitat, Réseaux, Réseaux : Compteur, Réseaux Travaux, Tourisme, Transports

En décembre 2023 on dénombre 169 utilisateurs avec connexion sécurisée (agents CIREST et communaux) et le nombre de connections en moyenne sur l'année 2023 est de 31 visiteurs uniques journalières.

B. LE WEB SIG : UN OUTIL AU SERVICE DES COLLECTIVITES ET DES CITOYENS.

Le Web SIG sur Internet est consultable sur n'importe quel support (PC, Tablette, Smartphone), dédié aux professionnels de la CIREST, des communes membres et aux partenaires publics par l'intermédiaire d'un extranet SIG sécurisé, mais également tourné vers le Grand Public et le citoyen avec la consultation du cadastre graphique, du PLU, PPR, des arrêts de bus, des bornes à verres, des visites virtuelles à 360°…

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

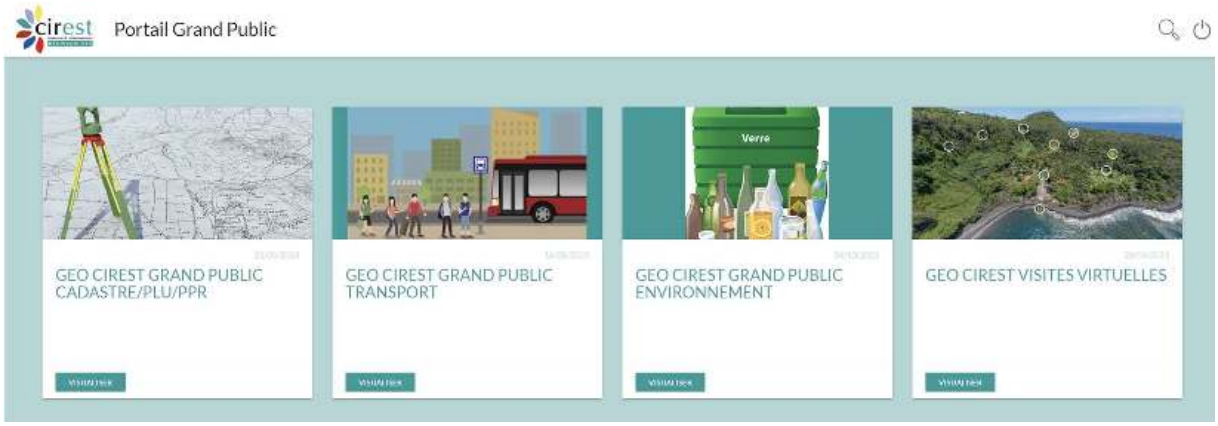


Figure 5: L'interface d'accueil extranet du WEBSIG de la CIREST



Figure 6: L'interface d'accueil intranet du WEBSIG de la CIREST

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

C. ANIMATION, FORMATION, COMMUNICATION.

Pendant cette année 2023, le service a assuré un **appui méthodologique** aux communes (formations aux outils SIG avec le logiciel QGIS production cartographique, diverses études…).

Le développement en continu de la solution WEB SIG, véritable Géoportail de l'Est, permet au service SIG de la CIREST d'enrichir progressivement la plateforme avec des services complémentaires en réponse aux besoins des services et en fonction des nouvelles données disponibles sur les territoires de l'Est.

Le service SIG de la CIREST participe régulièrement à des rencontres entre pairs et de type « géomatique » afin de **positionner favorablement l'Est dans les projets d'envergure régionale.** L'équipe a ainsi participé en septembre 2023, aux 6èmes Rencontres Géomatiques de La Réunion (RGR 2023).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

L'ECONOMIE & INSERTION

ECONOMIE

A l'issue de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les compétences légales de la CIREST en matière de développement économique se composent, en quatre domaines : Les actions de développement économique, la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, les zones d'activités économiques et la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires.

La conjoncture économique en 2023 au sein de la microrégion Est reste extrêmement dépendant des indicateurs régionaux, nationaux et internationaux.

Axe principal de son Projet de territoire, le développement économique qui se veut attractif et créateur d'emplois durables constitue l'objectif majeur de la mandature, malgré des indicateurs et une conjoncture économique au niveau régionale, national et international contrainte.

Au 31 décembre 2023, la micro-région Est comptait 6 680 établissements actifs. La répartition sectorielle des établissements montre une prédominance du commerce (39%) suivi des services et de l'industrie :

- Commerce : 2 576 établissements (39% du total)
- Services : 2 651 établissements
- Industrie : 204 établissements

La répartition sectorielle de l'économie indique une diversification notable, avec une forte présence du secteur commercial et des services, essentiels pour répondre aux besoins locaux et stimuler la croissance économique.

Cependant, nous observons une hausse de 90 % des radiations d'établissements tous secteurs confondus entre 2021 et 2022, une tendance qui se confirme en 2023. Malgré cela, la balance entre créations et radiations reste positive, avec un nombre significatif de créations d'entreprises en valeurs absolues par rapport aux radiations.

L'activité économique de la micro-région Est de La Réunion se distingue par sa diversité sectorielle et sa dynamique entrepreneuriale prometteuse. Bien que des défis subsistent, notamment en matière de chômage, les opportunités de croissance et de développement sont significatives. Une approche stratégique intégrée, favorisant l'innovation, la formation et l'investissement, sera cruciale pour soutenir la résilience et la prospérité de cette région.Concernant les projets portés par la Direction du Développement Economique l'année 2023 a été l'année de la réalisation et du déploiement des projets prévus au projet de territoire validé par le conseil exécutif en 2022 afin de répondre

- Favoriser l'implantation d'entreprises innovantes en lien avec les ressources naturelles du territoire,
- Soutenir la dynamique entrepreneuriale, les chefs d'entreprises et les porteurs de projets,
- Poursuivre une stratégie dynamique et attractive en matière de foncier économique.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Définition d'une stratégie de développement économique territorial

En 2023, la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) a initié un schéma stratégique de développement économique dans le cadre de son projet de territoire. Ce schéma a été élaboré grâce à un diagnostic territorial approfondi, réalisé en collaboration avec l'ensemble des opérateurs économiques du territoire. Ce diagnostic a permis de dresser un portrait précis des forces et faiblesses du territoire, essentiel pour orienter les actions futures.

Le diagnostic a mis en lumière plusieurs atouts de la CIREST, tels qu'une localisation géographique avantageuse, une qualité de vie attrayante, et un tissu économique dynamique comprenant des entreprises à forte identité et des secteurs traditionnels robustes comme l'industrie, le commerce, l'artisanat et les services. Les communes « pôles » sont bien équipées, notamment sur le plan commercial, et des projets de densification et d'optimisation des zones d'activités économiques (ZAE) sont déjà en cours.

Cependant, le diagnostic a également révélé des faiblesses significatives, notamment un manque de transports en commun, des difficultés de recrutement, un déficit en immobilier d'entreprise et en enseignement supérieur, ainsi que des ZAE de faible qualité. La CIREST souffre aussi d'une image économique moins visible en raison de la proximité des bassins d'emplois voisins, et les capacités d'accueil touristiques demeurent faibles.

Pour répondre à ces défis et capitaliser sur ses atouts, la CIREST a développé un plan opérationnel ambitieux, constitué de 35 fiches actions, réparties autour de cinq priorités stratégiques. Ce plan vise à renforcer la résilience et la prospérité du territoire tout en favorisant un développement économique inclusif et durable. Ce plan a été présenté devant plus de 300 chef(fe)s d'entreprise en juin 2023.

Priorités stratégiques

1. Solidarité, cohérence et gouvernance territorialisée : Renforcer la solidarité et la gouvernance à travers des partenariats internes.
2. Maîtrise et anticipation foncière et territoriale : Planifier et anticiper les besoins fonciers pour soutenir le développement économique.
3. Ingénierie et animation économique : Mettre en place une ingénierie et une animation économique efficaces pour dynamiser le territoire.
4. Développement de l'attractivité économique, urbanistique, commerciale et touristique locale : Accroître l'attractivité du territoire sur différents plans pour attirer les investissements et les visiteurs.
5. Ouverture aux acteurs économiques, institutionnels et aux voisinages : Favoriser l'ouverture et la collaboration avec les acteurs externes et les territoires voisins.

Plan opérationnel

1. Finalisation de la commercialisation des sites existants : Accueillir de nouvelles entreprises à court terme.
2. Mobilisation des potentialités de densification : Favoriser l'installation de nouvelles entreprises sur les espaces déjà disponibles.
3. Requalification des ZAE : Assurer la fonctionnalité complète des zones d'activités économiques.
4. Développement de l'immobilier commercial : Mettre en place des incubateurs commerciaux et des aides à la rénovation des locaux commerciaux.
5. Promotion et communication économique : Élaborer des plans de communication et de marketing pour améliorer la visibilité économique du territoire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

La mise en œuvre du schéma stratégique de développement économique de la CIREST repose sur une approche intégrée et participative, impliquant l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Le plan opérationnel, articulé autour de cinq grandes priorités, vise à consolider les forces du territoire et à pallier ses faiblesses pour favoriser une croissance durable.

La solidarité, la cohérence et la gouvernance territorialisée sont au cœur de cette stratégie, permettant de renforcer les partenariats internes et d'assurer une coordination efficace des actions. La maîtrise et l'anticipation foncière et territoriale sont essentielles pour répondre aux besoins futurs en matière d'infrastructure et de développement économique.

L'ingénierie et l'animation économique visent à dynamiser le tissu économique local en mettant en place des initiatives innovantes et en soutenant l'entrepreneuriat. Le développement de l'attractivité économique, urbanistique, commerciale et touristique locale cherche à rendre le territoire plus attractif pour les investisseurs et les visiteurs, stimulant ainsi l'activité économique. Enfin, l'ouverture aux acteurs économiques, institutionnels et aux voisinages favorise la collaboration et les synergies avec les territoires voisins et les acteurs externes.

En s'appuyant sur ce plan stratégique, la CIREST se projette résolument vers l'avenir, avec l'ambition de devenir un territoire résilient, prospère et inclusif d'ici 2030. La réussite de cette ambition dépendra de la capacité à mobiliser les ressources nécessaires, à impliquer tous les acteurs concernés et à adapter les actions en fonction des évolutions économiques et sociales. Par cette démarche, la CIREST entend non seulement améliorer les conditions de vie de ses habitants, mais aussi renforcer son rôle en tant que moteur de développement économique dans la région.

Programme Territoire d'Industrie

En 2023, la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) a redéfini son programme "Territoires d'Industrie" pour répondre aux nouvelles exigences et opportunités économiques. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet de territoire de la CIREST, visant à dynamiser le développement économique local. Le programme "Territoires d'Industrie", auquel la CIREST avait été labellisée en 2019 avec le projet de l'Eco-techno-port, a clôturé sa première génération d'actions avec un bilan mitigé.

La CIREST, un territoire diversifié couvrant 73 580 hectares et abritant 127 500 habitants, se distingue par son industrie riche mais hétérogène. Le secteur industriel, bien que représentant seulement 8% des établissements actifs, est un employeur significatif, fournissant 24% des emplois salariés. La région se démarque également par sa capacité à produire de l'énergie renouvelable, avec le site historique de Bois Rouge jouant un rôle clé.

Pour renforcer et étendre ses actions, la CIREST a préparé une candidature solide pour la deuxième génération du programme "Territoires d'Industrie" en recrutant une nouvelle cheffe de projet au second semestre 2023. Ce programme, prévu pour la période 2023-2027, vise à capitaliser sur les atouts du territoire tout en répondant aux défis identifiés lors du diagnostic territorial avec le concours d'un polynôme industriel constitué des sociétés suivantes :

- Orange Réunion Mayotte
- Reunion Valorisation EST

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- Siva Industrie
- IXEO

La mise en œuvre du schéma stratégique de développement économique de la CIREST repose sur une vision claire et des actions concrètes visant à transformer les défis en opportunités de croissance.

La deuxième génération du programme "Territoires d'Industrie" est axée sur plusieurs stratégies clés pour renforcer la résilience et la prospérité du territoire.

Stratégies et actions

1. Solidarité et gouvernance territoriale :
 - Renforcement des partenariats internes : Améliorer la cohésion territoriale et établir des structures de gouvernance efficaces pour coordonner les actions économiques.
 - Coordination des initiatives locales : Favoriser une gouvernance partagée et une gestion concertée des projets de développement.
2. Maîtrise et anticipation foncière et territoriale :
 - Finalisation de la commercialisation des sites existants : Accueillir de nouvelles entreprises à court terme.
 - Mobilisation des potentialités de densification : Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises sur les espaces déjà disponibles.
 - Requalification des zones d'activités économiques (ZAE) : Assurer la fonctionnalité complète des ZAE pour répondre aux besoins des entreprises.
3. Développement de l'attractivité économique et urbaine :
 - Rénovation de l'immobilier commercial : Mettre en place des aides pour dynamiser les centralités et soutenir les commerces locaux.
 - Création d'incubateurs commerciaux et de Fab-Labs : Soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat en offrant des espaces dédiés aux nouvelles entreprises.
 - Développement des infrastructures : Aménager des espaces de coworking et des tiers-lieux pour favoriser le développement économique.
4. Promotion et communication :
 - Plan de communication et de marketing économique : Élaborer des supports interactifs et organiser des événements économiques pour améliorer la visibilité du territoire.
 - Semaine de l'économie : Organiser des événements pour promouvoir les initiatives locales et renforcer les réseaux économiques.
5. Ouverture aux acteurs économiques et institutionnels :
 - Développement des synergies avec les institutions éducatives : Former une main-d'œuvre qualifiée en collaboration avec les écoles et les universités.
 - Collaboration avec les pôles de compétitivité et les clusters : Positionner la CIREST comme un territoire d'innovation en renforçant les partenariats avec les acteurs régionaux et nationaux.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

La CIREST se projette résolument vers l'avenir avec l'ambition de devenir un territoire résilient, prospère et inclusif d'ici 2030. Les orientations stratégiques sont articulées autour de cinq axes principaux :

1. Transition écologique et énergétique : Accélérer la transition écologique avec des initiatives de planification territoriale écologique, d'économie circulaire et de gestion des ressources.
2. Innovation et compétitivité : Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux en développant des filières locales d'excellence et en renforçant les synergies locales d'innovation.
3. Mobilisation du foncier : Adapter le foncier industriel aux besoins des industriels et des collectivités, en réhabilitant les friches et en favorisant une stratégie foncière durable.
4. Développement des compétences : Lever les freins au recrutement et au développement des compétences dans les territoires industriels, en améliorant l'attractivité des métiers et en promouvant l'industrie 4.0.
5. Ingénierie et animation économique : Promouvoir une ingénierie et une animation économique visant à favoriser le développement économique durable et la collaboration entre les acteurs économiques pour une croissance résiliente et verte.

Soutenir le développement des activités agricoles sur le territoire

L'activité agricole joue un rôle majeur dans le développement du territoire Est. En effet, elle assure un approvisionnement en biens alimentaires et non alimentaires sur tout le Département et à destination de tous et elle représente des activités et des emplois qui contribuent également à la qualité environnementale et au cadre de vie des habitants avec une Surface agricole utile actuelle estimée à 10 000 hectares. Dans ce contexte, le secteur agricole constitue ainsi l'un des facteurs d'attractivité et de développement économique du territoire Est.

Dès lors, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique a souhaité mener deux actions principales :

- La signature d'une charte intercommunale avec la réalisation d'un diagnostic territorialisé partagé du foncier et des activités agricoles et la définition des actions à mettre en œuvre pour développer les activités agricoles sur le territoire
- Une étude d''opportunité, de la faisabilité et des conditions de mise en œuvre d'un marché de gros dans l'Est.

Une charte agricole intercommunale

En 2023, le diagnostic nécessaire à la réalisation de la charte agricole intercommunale a été réalisé et a permis le lancement de différents séminaires avec le monde agricole fin 2023 pour aboutir à la signature de la charte en 2024.

Étude de faisabilité économique, technique et juridique pour l'implantation d'un marché de gros sur le territoire de la CIREST

La CIREST a réalisé l'ensemble des études prévu afin de qualifier la faisabilité de l'installation d'un

Accusé de réception en préfecture
974-249741012-20241119-DCM114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

marché d'intérêt régional sur le territoire Est.

Le marché a été notifié début 2023 et la mission a livré ces 3 phases :

Phase 1 : Etude de faisabilité Economique :

- Les missions et les enjeux d'un marché de gros
- Les circuits de commercialisation des fruits et légumes
- Contexte agricole et enjeux de l'écosystème des acteurs agricoles de l'Est
- Analyse prospective à 10 ans à l'échelle de l'ile
- Positionnement du marché de gros

Phase 2 : Etude de faisabilité technique :

- Projection du volume de transaction du marché de gros dans l'Est
- Identifications des capacités foncières d'accueil
- Programmation fonctionnelle et technique

Phase 3 : Etude de faisabilité juridique et administrative

- Benchmarck de modèles de gouvernance de marchés de gros de référence
- Analyse de la comparaison des différents types de gouvernances de projets
- Stratégie d'opération et calendrier de mise en œuvre du projet
- Les dispositifs de financement mobilisables pour la mise en œuvre du projet

L'ensemble de ces éléments ont permis de présélectionner un certain nombre de site pouvant accueillir à terme ce projet.

Il en ressort que e projet de création d'un marché de gros sur le territoire de la CIREST présente des opportunités significatives pour renforcer l'économie locale, améliorer la rétribution des producteurs, et assurer une meilleure souveraineté alimentaire. La mise en œuvre réussie de ce projet nécessite une coordination étroite, des études complémentaires et un engagement continu de toutes les parties prenantes. À ce titre, des études complémentaires de spatialisation, d'intégration et de gouvernance seront menées en 2024..

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Mise en œuvre d'une stratégie dynamique et attractive en matière de foncier économique

Zone d'activité de Paniandy

La CIREST a été notifié en 2023 de l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement, pour les travaux d'aménagement du réseau d'eaux pluviales et des travaux connexes relatifs à l'extension de la Zone d'Activité Économique (ZAE) Paniandy sur la commune de Bras-Panon.

Cet arrêté fixe le périmètre et la réglementation à mettre en œuvre dans le projet d'extension de la ZA de Paniandy permettant la réalisation du permis d'aménager et une commercialisation fin 2024.

Installation « d'eco-box » à vocation artisanale, commerciale et métiers deservice

➔ Se référer à la section travaux.

Modernisation et optimisation des zones d'activités existantes

Dans le cadre du programme React Eu, la CIREST a réalisé la modernisation deux zones d'activités anciennement (avant transfert) sous gestion municipale.

➔ Se référer à la section Direction des travaux

Le centre artisanal le refuge à Bras-Panon

➔ Se référer à la section Direction des travaux

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Insertion

Dans le cadre du nouveau PO FSE+ 2023-2027, la CIREST, en tant que collectivité locale intercommunale dédiée aux projets et à la solidarité, et compétente en matière de politique de la ville, a porté et soutenu des dispositifs coordonnés et complémentaires en faveur de l'insertion socio-professionnelle des exclus du marché de l'emploi et des personnes peu qualifiées du territoire Est. Ce projet a été réalisé en partenariat avec divers acteurs, tels que l'Europe, l'État, Pôle emploi, la Mission locale de l'Est, le Conseil général, les Centres communaux d'action sociale, les communes, les chambres consulaires, les acteurs de la création d'activités et les associations.

En 2023, l'ensemble des dispositifs ainsi coordonnés a permis d'accompagner les demandeurs d'emploi vers la qualification, l'emploi ou la création d'entreprise. Cela représente 646 personnes dans le cadre du PLIE, 283 personnes pour le Service d'Amorçage de Projet (SAP), 39 personnes suivies sur du test d'activité en couveuse d'entreprise, 21 bénéficiaires de la Bourse à la création d'entreprise et 467 personnes de l'Est ayant obtenu un prêt pour la création de leur activité via Initiative Réunion entreprendre (prêt d'honneur) et ADIE (microcrédit professionnel et personnel). Enfin, 90 personnes ont été embauchées et accompagnées dans le cadre d'un ACI.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Est :

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (plie) de l'Est est un dispositif partenarial, porté juridiquement et financièrement par la CIREST et qui a pour mission d'accompagner dans leur parcours d'insertion, les publics les plus en difficultés, notamment les jeunes de moins de 26 ans sans qualification, les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) demandeurs d'emploi. Il s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et les exclusions, avec pour objectif d'organiser des parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle au profit d'un public ciblé, en vue d'optimiser les parcours et d'accompagner les bénéficiaires dans leurs projets.

Deux principaux types d'accompagnement ont été proposés en 2022 à 646 personnes :

Un accompagnement socio-professionnel :

En 2023, le PLIE a poursuivi l'accompagnement des bénéficiaires dans leur démarche vers l'insertion durable. Les référents de parcours du PLIE ont aidé les personnes par une aide à la définition de leur projet professionnel et par un accompagnement personnalisé et renforcé, en vue d'une insertion durable.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Le PLIE est ainsi intervenu sur l'ensemble du territoire de La CIREST (Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes et Sainte Rose), en offrant le même niveau de prestation quel que soit le lieu de résidence des personnes orientées par les structures d'accueil et d'orientation

Communes	**Bénéficiaires**
Saint-André	148
Saint-Benoit	156
Sainte-Rose	95
Bras-Panon	72
Plaine des Palmistes	86
Salazie	89
Résultats	**646**

Les prescriptions	77,4 % des participants sont orientés par le Pôle emploi ; 20 % par la Mission Locale et 3% par la Maison départementale
La parité	43,96 % de femmes et 56,03 % d'hommes
La typologie du public	55% de demandeurs d'emploi de longue durée et 24% des bénéficiaires du RSA
	82 % du public de niveau V et infra V
Les résultats	59 sorties positives emploi (30 %), création d'entreprise (41%), formation qualifiante (29 %) et 72 sorties autres

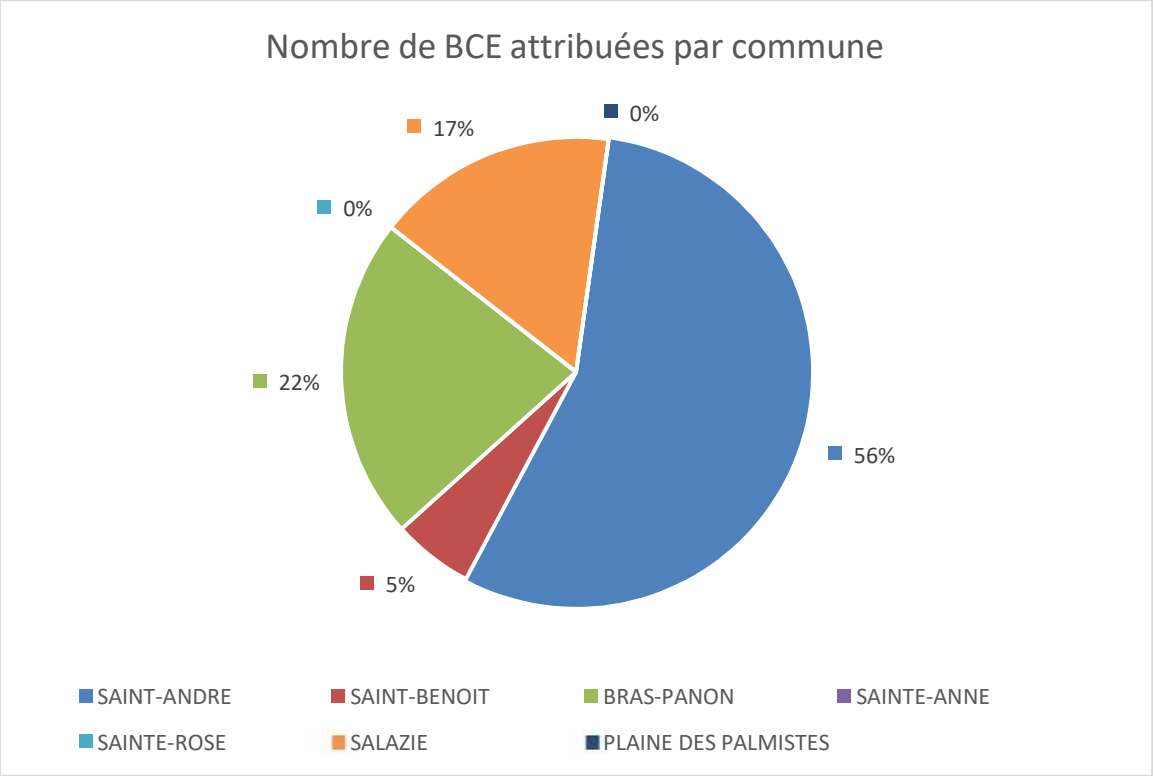
Par ailleurs, le PLIE a contribué à la mise en œuvre et a accompagné des ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) sur le territoire intercommunal sur la base d'un appel à projet ayant permis la mise en œuvre de 8 ACI sur le territoire Est, pour un total de 90 bénéficiaires avec un soutien financier pouvant aller jusqu'à 95 000€ maximum par projet.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

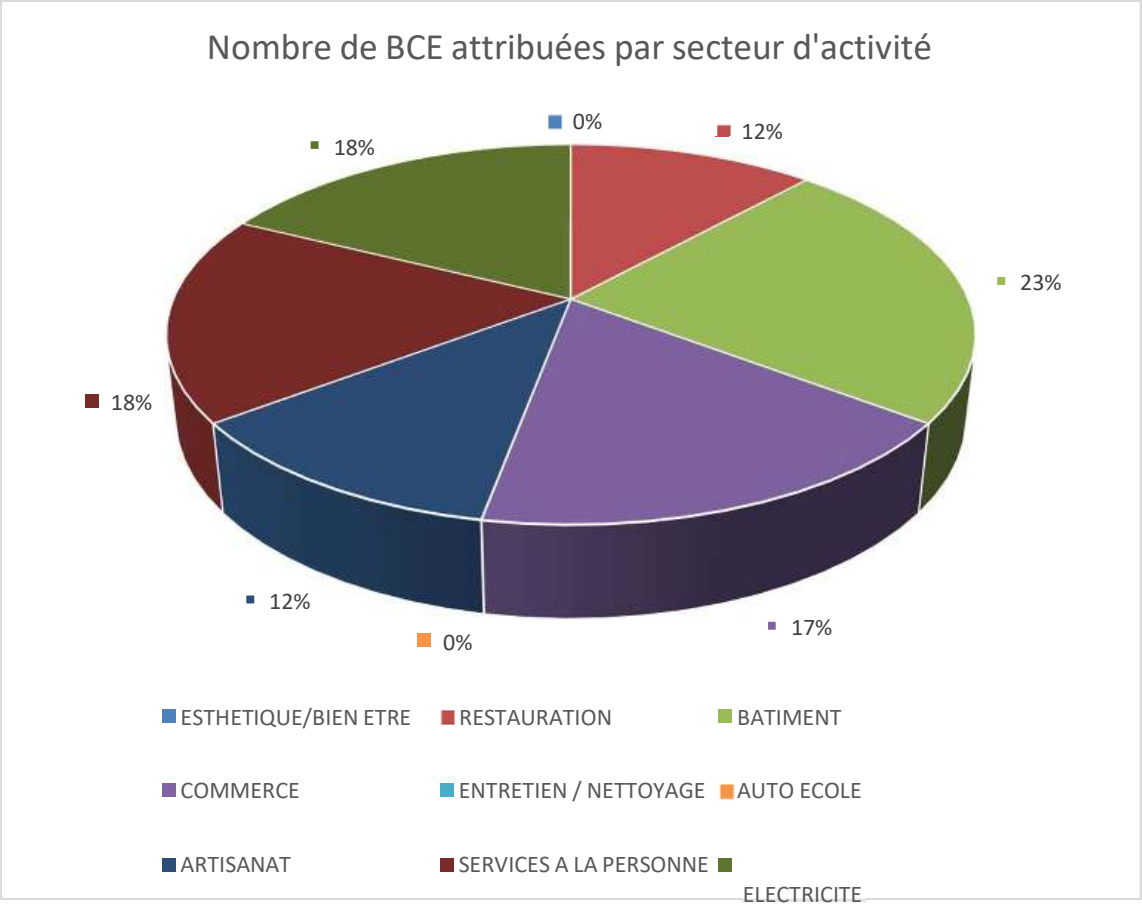
Une aide au démarrage et à la création d'activités par la Bourse à la créationd'entreprise :

Ce dispositif, financé par la CIREST, est destiné à encourager et à soutenir la création d'entreprise par les bénéficiaires du PLIE. Il consiste en une aide à hauteur de 75 %, plafonnée à 3000 € pour les investissements matériels et immatériels, nécessaire au démarrage de l'activité.

En 2023, ce sont ainsi 21 créations d'entreprise qui ont été soutenues dans les domaines du commerce, de l'artisanat, des services ou de l'agriculture.



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



Soutenir les micro-projets

Dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de micro-projet d'entreprise, la CIREST a porté ou soutenu quatre dispositifs intervenant sur le territoire Est :

Le Service d'amorçage de projets de l'Est (SAP) :

Mis en place avec le soutien financier de la Caisse des Dépôts et le partenariat opérationnel des communes et des partenaires de la création d'entreprises, sur les quartiers prioritaires de la cille (QPV, anciennement Zones urbaines sensibles) de Saint-André et Saint Benoît, la cheffe de projet SAP a accueilli, orienté et conseillé, en 2023, 283 personnes envisageant de créer une activité professionnelle et se situant au stade de l'émergence ou de l'amorçage de projets (dont 57% de femmes).

Des permanences ont été réalisées dans certains CCAS et des réunions d'information collectives ce sont tenues sur l'ensemble du territoire de la CIREST et notamment sur les chantiers d'insertion pour sensibiliser à la création de son propre emploi.

Par ailleurs, la chargée de projet a également participé aux actions partenariales et manifestations du territoire organisées en faveur de l'insertion des habitants sur les thématiques de l'emploi et de l'entreprenariat.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Le SAP est un service de proximité dont voici la répartition de l'accueil par communes :

SAINT-ANDRE : 81	**BRAS PANON : 18**	**PLAINE DES PALMITES : 26**
SAINT-BENOIT : 85	**SAINTE-ROSE : 38**	**SALAZIE : 35**

L'action de ce service a permis de contribuer à la création de 20 entreprises sur le territoire de la Cirest en 2022 (dont 45 % de femmes).

La Couveuse d'entreprise :

La CIREST a accompagné en 2023 le fonctionnement et les actions menées sur le territoire intercommunal par la couveuse d'entreprises de l'Est : REU.SIT. Est une Couveuse multi-secteurs, généraliste, créée en 2008. Cette couveuse a permis à 39 participants (dont 19 nouveaux couvés) de tester leur activité sans s'immatriculer, en les hébergeant juridiquement et en les accompagnants (approche systémique du créateur, gestion, démarche qualité) pour une période de 12 mois.

Réunion entreprendre

La CIREST a accompagné en 2023 les actions d'INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE, association qui a pour objet de favoriser l'initiative créatrice d'emploi, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE. Il apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans intérêt et par l'accompagnement des porteurs de projets, un parrainage et un suivi technique. En 2023 la CIREST a apporté son concours financier à hauteur de 20 000 € pour permettre qu'un Chargé de mission accueille, conseille et instruise les demandes de financement des porteurs de projets dans l 'Est. 31 créateurs ont ainsi été soutenus financièrement par son action, ce qui représente un montant de plus de 308 350 € de prêt d'honneur.

ADIE

ADIE est une institution de microfinance qui utilise un outil financier, le crédit, pour lutter contre l'exclusion et dont l'objectif est de financer et accompagner ceux qui veulent créer ou développer leur activité et qui ne peuvent obtenir de financement bancaire. L'intervention de la CIREST, à hauteur de 25 000 €, a permis de contribuer en 2023 à la prise en charge de la permanence dans ainsi qu'à l'accueil et l'instruction des demandes des porteurs de projets par les chargés de mission. Ce sont 467personnes qui ont été accompagnées, 262 emplois qui ont été créés ou maintenus avec un décaissement de 3 988 652,00 € d'instruments financiers sur le territoire de la CIREST.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

LE TOURISME

La CIREST en 2023 avec sa compétence en aménagement et promotion touristique a mis en en œuvre un certain nombre d'action aussi bien en matière d'investissements que de fonctionnement.

GESTION ET VALORISATION DES SITES D'INTERET MAJEUR (SIM)

En matière d'aménagement touristique, et en vue de structurer et de rendre cohérent l'ensemble des actions de valorisation, la CIREST entretient ses sites d'intérêt majeur qui font partie des richesses patrimoniales de la microrégion Est. Ces lieux sont très fréquentés par les habitants de l'Ile, mais aussi par les visiteurs qui viennent de l'extérieur. En consé

PK 12 de Takamaka à Saint-Benoît

Ce site touristique très fréquenté a fait l'objet de plusieurs aménagements (espaces verts, stationnements, constructions de kiosques et installations des jeux pour enfants). Plusieurs équipements ont été réalisés (pôle d'accueil du public, tables de jeux, boulodrome, kiosques, maisonnettes, toilettes sèches, belvédères aire de jeux pour enfants).

Depuis ce site connaît un succès important en termes de fréquentation et nécessite un entretien permanent. De ce fait, depuis 2015, l'Association Bénédictine de Développement Environnemental et Culturel (ABDEC), entretien ce site touristique pour le compte de la CIREST afin de pouvoir assurer l'embellissement de ce site communautaire. L'ABDEC bénéficie de l'Intercommunalité, d'une Autorisation temporaire (AOT) et d'un financement annuel. Une convention est conclue en 2023, comme chaqueannée entre les parties contractantes afin d'octroyer une subvention de 6 000,00 € à l'Association.

Rivière des Roches à Bras-Panon

Le site de la Rivière des Roches à Bras-Panon a fait l'objet de plusieurs aménagements financés par le FEDER, notamment la construction de la Maison de Vacoas et des toilettes publiques. Ce site rencontre un succès confirmé durant les week-ends, jours fériés et vacances scolaires.

Afin d'améliorer un mode de gestion touristique sur ce site d'intérêt majeur qui demande un entretien permanent, l'Association de Protections des Milieux Naturels de l'Est (APMNEST) bénéficie d'une Autorisation d'Occupation Temporaire par la Mairie de Bras-Panon. En parallèle, la Cirest octroi à cette association une subvention annuelle pour l'entretien et la valorisation du site. Comme pour les années précédentes, une subvention de 21 000,00 € a été votée en 2023.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Mare à Poule d'eau à Salazie

Le site de la Mare à Poule d'Eau à Salazie, déclaré d'intérêt communautaire depuis le 27 octobre 2005 et classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un espace naturel fragile qui nécessite un entretien et des aménagements adaptés. Ce lieu considéré comme site touristique et familial est très fréquenté par le public, au vu de la richesse de son cadre paysager naturel et de sa biodiversité. La CIREST, s'est engagée dans la mise en œuvre d'une stratégie de valorisation et d'entretien de ce site, en vue de conserver la biodiversité riche et exceptionnelle qui fait partie intégrante du patrimoine naturel de Salazie. En 2022, elle a confiée à l'Association Jeunesse Loisirs ces missions. Basée à Salazie, cette association a mis en place un programme d'embellissement et de sécurisation aux abords de l'étang (travaux d'élagage, ramassage des déchets, nettoyage des sentiers,……). Pour 2023, la CIREST a décidé de renouveler son partenariat avec cette Association afin de poursuivre les actions de valorisation et d'entretien, qui se chiffre à 68 200,00 €. Une avance à hauteur de 60% a été versée en 2023, le solde est prévu sur l'année 2024.

Sentier Littoral Est (SLE)

Au-delà du projet d'infrastructure engagé par la CIREST pour l'aménagement du Sentier Littoral Est (SLE), il s'agit aussi de faire de ce sentier un espace de mise en valeur par de l'entretien et de l'embellissement. Pour ce faire, l'Association Maraîchage de Maingard, basée à Saint-Benoît a bénéficié d'une subvention de 5000,00 euros en 2023 pour la réalisation de l'entretien d'une section du sentier littoral, de l'embouchure de la Rivière des Roches au lieu-dit la Cabane jusqu'au site de la Marine, sur la Commune de Saint-Benoît.

ANIMATION ET PROMOTION TOURISTIQUE

Chaque année dans le cadre de l'animation et la promotion touristique du territoire, la CIREST apporteson soutien financier aux différents partenaires, dont l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est (OTI), les six communes et certaines associations.

Le soutien financier aux manifestions à rayonnement intercommunal

Comme pour les années précédentes, la CIREST a prévu dans son Budget 2023, une enveloppe financière de 90 000,00 € pour le soutien aux actions à caractère touristique et intercommunal, mises en œuvre par les six Communes. La répartition de ce budget reste identique pour chaque commune, soit 15 000,00 €.

Ainsi, les six manifestations cofinancées par l'Intercommunalité demeurent inchangées : Foire de Bras-Panon, Fête des goyaviers à la Plaine des Palmistes, Dipavali à Saint-André, Week-end Vert Bleu à Sainte-Rose, Fête chouchou à Salazie et Marché de Terroir à Saint-Benoît.

L'Office du Tourisme de l'Est (OTI)

Comme chaque année, une convention est conclue entre la CIREST et l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) pour l'octroi d'une subvention. Pour l'année 2023, le budget accordé à l'OTI s'élevait à

Publié et reçu au préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

921 600,00 € répartit entre le fonctionnement (867 000,00 €) et l'investissement (54 000,00 €).

Gestion de la Taxe de séjour

Pour une meilleure coordination des actions et des dépenses engagées en matière de développement touristique au sein de l'Intercommunalité, la gestion et le suivi de la taxe de séjour, assurés par laDirection Stratégie Touristique et de l'Attractivité du Territoire depuis novembre 2020 afin de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection des espaces naturels dans un but touristique. Les communes ou les EPCI à vocation touristique a la faculté d'instituer une taxe de séjour surleur territoire. La taxe de séjour a pour objet de faire participer les touristes aux frais qu'ils occasionnent

en séjournant dans une commune à vocation touristique. Conformément à l'article L.2333-29 du CGCT,est assujettie à cette taxe toute personne séjournant à titre onéreux sur le territoire sans y être domiciliéeet n'y possédant pas une résidence à raison de laquelle elle est passible de la taxe d'habitation. La CIREST s'est substituée à ses communes membres en matière de tourisme par délibération en date du 3 novembre 2009 relative au transfert de la compétence tourisme à la Communauté d'agglomération, et a décidé de la création de l'Office de tourisme **i**ntercommunal de l'Est (OTI Est) par délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2011. La CIREST a donc instauré la taxe de séjour sur le territoire Est, dont le produit est intégralement reversé à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI Est).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Ci-après, le barème appliqué sur le Territoire de la CIREST depuis le 1er janvier 2022

Catégorie d'hébergement	Tarif à partir du 1er Janvier 2022 (identique à 2021)	Limite légale 2023
Palaces	4.20 €	Entre 0.70 € et 4.30 €
Hôtels de tourismes 5 étoiles, résidences de tourisme 5étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.00 €	Entre 0.70 € et 3.10 €
Hôtels de tourismes 4 étoiles, résidences de tourisme 4étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles.	2.30 €	Entre 0.70€ et 2.40 €
Hôtels de tourismes 3 étoiles, résidences de tourisme 3étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.50 €	Entre 0.50€ et 1.50 €
Hôtels de tourismes 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4et 5 étoiles.	0.90 €	Entre 0.30 € et 0.90 €
Hôtels de tourismes 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2et 3 étoiles et chambres d'hôtes	0.80 €	Entre 0.20 € et 0.80 €
Catégorie d'hébergement	Janvier 2021 à Décembre 2022	Limite légale 2023
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0.60 €	Entre 0.20€ et 0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein airde caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.20 €

(*) Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Lecoût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Rapport

Le fonctionnement de la régie Taxe de Séjour pour l'année 2023 a été perturbé suite à un changement de régisseur et d'une irrégularité administrative qui a engendré la suspension de l'activité. Une reprise de sa gestion est prévue en 2024 avec effet rétroactif.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

LES AMENAGEMENTS TOURISTIQUES

Aménagement et Continuité du Sentier Littoral Est

Le programme d'aménagement du Sentier Littoral Est (SLE), identifié dans le Schéma Touristique d'Aménagement Global de l'Est (STAGE), est une des actions phares du territoire. Dans la logique de développement global d'une offre de loisirs du territoire, la CIREST a décidé de faire du SLE, véritable colonne vertébrale entre les communes littorales de la micro région Est, un aménagement structurant. Autravers de cette démarche, la CIREST a décidé de mettre en place une étude de finalisation du Sentier Littoral, ayant pour objectif de définir :

- les éventuels aménagements complémentaires et les travaux de confortement des tronçons existants du sentier (aménagement et équipements divers) en reliant les sentiers littoraux de l'Est auNord et au Sud.

- Assurer la continuité du SLE par la réalisation des portions aménageables dont les passages existent déjà de manière informelle, la création et l'ouverture des portions inexistantes,

- Relier les points touristiques majeurs situés à proximité du sentier des communes littorales de l'Est (signalétique touristique).

Au-delà du projet d'infrastructure, la CIREST a souhaité participer à l'économie locale à travers ce projet d'aménagement du Sentier Littoral Est, et a envisagé la création de haltes (points d'eau, sanitaires, aires de stationnement et de jeux, kiosques, snacks, parcours de santé, sentier d'interprétation…) aux points d'entrée et d'étapes du sentier, avec des équipements et activités, vecteurs de développement économique pour ainsi favoriser la consommation des usagers sur place.

Le périmètre de l'étude du projet d'aménagement concerne le linéaire du SLE qui s'étend sur 62.5 km de la commune de Saint-André jusqu'à Sainte-Rose. Compte tenu de la volonté de l'Intercommunalité de développer des activités touristiques et économiques, le périmètre de l'étude va au-delà de l'emprise du sentier en lui-même. Le CAUE avait identifié des pôles d'aménagement en continuité du sentier classés en

- 7 pôles d'intérêts majeurs,

- 13 pôles d'intérêts secondaires,

- 4 espaces naturelles exceptionnelles.

Cette étude d'un montant de 127 960.60 (TTC) s'est terminée en avril 2020. Elle a permis de déterminer un programme opérationnel de travaux. Le montant global de l'aménagement est estimé à 15 M€ environ, réalisable sur une période de 5 ans (dont 3M€ par an).

En 2020, une étude de valorisation touristique et de loisirs a été lancée et suivie par la Direction du Tourisme. Le montant de l'étude s'élève à 62 000€. En s'appuyant sur l'étude de maitrise d'œuvre partielle, la mission doit :

- définir une stratégie touristique et sa déclinaison opérationnelle (terminée)
- mise en œuvre du volet communication (en cours de validation)

Cette réflexion nous a permis d'engager la phase opérationnelle courant 2022 et de

Accusé de réception en préfecture
974-249741014-20241119-2024-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

contractualiser une mission d'AMO avec la SPL ERD. Cette mission prévoit la réalisation d'un cadrage réglementaire par la SPL ERD et ENVIROTECH. Compte-tenu de l'ambition proposée par l'Avant-Projet remis en avril 2020 et du cadre juridique posé par les codes de l'environnement et de l'urbanisme, un travail d'expertise complémentaire est nécessaire à la définition de la meilleure stratégie réglementaire au vu des objectifs opérationnels de la CIREST.

Le suivi de l'actualisation de l'Avant-Projet, porté par ZONE-UP et la concertation des Communes concernées par le projet de Sentier Littoral Est complètent la mission initiale. Cette phase de cadrage réglementaire s'achèvera courant 2023.

Les Plans d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) PIVE dela Plaine des Palmistes

Le projet du PIVE de la Commune de la Plaine des Palmistes a lui aussi, fait l'objet d'une étude qui a démarré en mai 2019 (lancement et notification du marché qui a été attribué au groupement Techné Cité/Atelier CSP & Michel SICRE/James CARTER) et qui s'est terminée en décembre 2019.

Pour rappel, l'étude s'est déroulée en 4 phases.

La première phase « Diagnostic et définition du thème central du PIVE », avait pour but de :

- Etablir un diagnostic des ressources de la commune, permettant d'identifier les composantes fortes du caractère de la Plaine des Palmistes : Bourg créole, Volcans et forêt primaire
- Proposer le thème central du PIVE (validé par le comité de pilotage) "Gardien du patrimoine mondial, un bourg créole, niché dans son écrin de verdure, nous ouvre les chemins des volcans et des forêts de nuages"

La deuxième phase « Elaboration du scénario d'interprétation » avait pour objectif de :

- Identifier et hiérarchiser les sites majeurs de la commune de la Plaine des Palmistes,
- Proposer un découpage du territoire en unités d'interprétation (Péi de volcans, Péi de forêts, Péid'histoire et Cœur créole) et en les sous-thèmes de découverte,
- Proposer l'identité graphique, de matériaux préconisés, de mobiliers et de panneaux découlant de cetteidentité,
- Proposer des scénographies (sous forme d'esquisses détaillées) pour les différents sites concernés.

La phase 3 « Programmation » et la Phase 4 « Prescriptions de gestion et d'évaluation avaient pourobjectif de :

- Programmer les actions nécessaires sur 3 ans (en y intégrant l'ensemble des sites et itinéraires identifiésdans le PIVE),
- Etablir une estimation du coût des investissements et de la maintenance des Réalisations,

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- Identifier les maîtrises d'ouvrage nécessaires selon les champs de compétences respectives (travaux,produits touristiques, publications…),

- Etablir les prescriptions souhaitables,

- Identifier les rôles des différents intervenants dans la mise en œuvre du PIVE (Commune, EPCI, Département, Région, IRT, Parc national…).

A partir de la programmation détaillée, la CIREST a programmé la mise en œuvre du projet sur 3 ans, pourun budget total de 2 935 000 €.

En 2020, les différentes démarches nécessaires à cette mise en œuvre ont été entamées :

- Demande de financement transmise au Secrétariat Général des Hauts,

- Inscription du budget dans les orientations budgétaires de la CIREST,

- Pré-rédaction du CCTP pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La CIREST a lancée fin 2022 un marché d'AMO mais le marché est malheureusement infructueux. Elle lancera directement un marché de Maitrise d'œuvre afin de palier au retard encouru, courant 2023.

Etude de valorisation touristique du site du Pont suspendu de l'Est

La commune de Sainte-Rose fait entièrement partie du périmètre du Parc national de La Réunion. Près de 75% de ce territoire est classé en cœur de parc et environ 25% en aire d'adhésion.

Le Pont suspendu de la Rivière de l'Est est inscrit au titre des monuments historiques depuis 2014 par arrêté préfectoral. L'arrêté ministériel de classement du 7 mai 2018 reconnaît l'intérêt public à la conservation de cet édifice de la fin du XIXème siècle.

L'accès au pont est interdit depuis janvier 2016 pour des raisons de vétusté. Grâce à la mobilisation des institutions publiques tels que l'Etat, la Région Réunion, la CIREST et les collectivités concernées, un plan d'action pour conserver ce monument historique et offrir aux visiteurs une visite plus qualitative du site, aété déterminé.

Pour permettre la mise en œuvre de ce plan d'action, la Commune de Sainte-Rose ne pouvant pas supporter les coûts y afférents à l'entretien, a dû céder l'édifice à la Région Réunion, en 2020. A ce jour, c'est la Collectivité Régionale qui est chargée de la restauration de cet ouvrage d'art. La durée prévisionnelle de l'opération est de deux ans, pour un montant estimé à 12 millions d'euros.

En 2020, afin d'offrir aux visiteurs une expérience de visite plus qualitative du Pont suspendu, l'Intercommunalité a lancé une étude de valorisation touristique, pour révéler toute la valeur patrimoniale du site. La mission a été menée à son terme en 2021, pour un montant de 86 950 € HT, financé à hauteur de :

- 75% par le FEDER, soit 65 212.50 €,

- 25% sur les fonds propres de la CIREST, soit 21 737.50€

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Cette étude avait pour objet de :

- Définir et valoriser le caractère et l'esprit des lieux de chaque site et itinéraire, ses atteintes réelles ou potentielles,

- Révéler aux visiteurs la forte valeur patrimoniale de la Commune de Sainte-Rose à travers la valorisation du Pont Suspendu de la Rivière de l'Est et en faire un atout pour le développement local.

- Enrichir et organiser la découverte du site du Pont de la Rivière de l'Est en s'appuyant sur les principaux itinéraires (le village qui se situe sur le territoire de Sainte-Rose, l'accès à la partie souterraine, le point de vue en dessous de l'ouvrage…)

- Proposer une mise en scène originale de découverte répondant aux critères de l'interprétation, entre le site du Pont Suspendu de la Rivière de l'Est et ses abords.

- Créer une architecture muséale pour en faire un centre d'interprétation et pour accueillir du public.

La prestation a abouti à un plan d'actions opérationnel et a permis de partagé avec les différents acteurs du territoire, un véritable outil permettant d'assurer une continuité et une cohérence dans la préservation, la gestion multifonctionnelle et la mise en valeur de ce patrimoine.

La mission s'est déroulée en quatre phases :

- Phase 1 : Diagnostic - définition du thème central,

- Phase 2 : définition du scénario d'interprétation,

- Phase 3 : Déclinaisons techniques du scénario et programmation,

- Phase 4 : Prescriptions de gestion et d'évaluation.

La phase opérationnelle et le recours à une mission d'AMO aura lieu courant 2023.

La valorisation touristique de la Mare à poule d'eau

Le cirque de Salazie est inscrit dans son intégralité au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Le site de la Mare à Poule d'eau constitue un milieu anthropisé et naturel à la fois, dont l'identité paysagère s'affirme autourde ses composantes aquatique et végétale. L'esprit du lieu est façonné par un passé et une histoire riche d'un point de vue culturel et cultuel. Des anciens vestiges témoignent toute la valeur patrimoniale de ce site enchanteur. C'est un atout touristique fort de la commune de Salazie et classé site d'intérêt communautaire de la CIREST.

L'objectif est d'inviter le visiteur à découvrir toute la richesse du site de la Mare à Poule d'eau. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mettre en valeur le site tout en respectant son cadre naturel et authentique. Une approche douce des lieux afin de permettre le visiteur de parcourir la mare et ses abords, exclusivement par des accès pédestres.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Seul un accès existant devra être conforté pour un usage technique nécessaire aux travaux d'aménagement et d'embellissement. Cet accès pourrait permettre aux véhicules amenant les PMR, d'être au plus proche de la mare ou d'un point de vue.

Cela suppose la structuration d'une offre de stationnement extérieur au site et de réfléchir à l'organisation de la fréquentation du site par le public, pour préserver l'intégrité des lieux et du calme qui y règne. Ainsi, nous devons également être capables de répondre aux exigences de qualité en termes d'accueil du public, la toilette sèche présente sur site n'est plus fonctionnelle et qui plus est son emplacement en plein milieu des vestiges ne favorise pas la mise en valeur patrimonial du lieu.

Restant dans le cadre d'une démarche de valorisation du cadre exceptionnel et patrimonial de l'ensemble des composantes de la mare et de ses abords, l'aménagement se doit de montrer une intégration paysagère exemplaire tenant compte de la qualité du site et des efforts considérables d'aménagement dont il a déjà bénéficié pour le mettre en valeur.

Il s'agit donc de :

- Donner de la cohérence et une lecture d'ensemble du site de la Mare à Poule d'eau (vocation du site, capacité d'accueil…)
- Définir une stratégie de mise en tourisme de qualité et respectueux de l'esprit du lieu (sécurité, stationnements, toilette, air de retournement…)
- Définir les outils et son contenu, pour une mise en valeur permettant à la fois de révéler toute sa richesse patrimoniale et de sensibiliser le public sur son intérêt écologique (signalétique d'interprétation, NTIC...)

L'étude doit nous permettre d'avoir une meilleure lecture du site de la Mare à Poule d'eau et de sa vocation, afin de gérer les flux de fréquentation de manière la plus optimale possible. La définition d'une stratégie de mise en tourisme doit permettre l'identification des exigences en termes de qualité d'accueil des visiteurs, propre au site et tout en respectant la réglementation environnementale en vigueur. La définition des outils de mise en valeur et de son contenu, doit favoriser l'itinérance du visiteur afin de leuroffrir une expérience inédite, en accord avec l'identité du site.

<u>Étape 1 :</u>

Cohérence et lecture d'ensemble du site de la Mare à Poule d'eau :

- Expertise terrain du site et recueil de données
- Analyse de la situation, des contraintes et du potentiel du site (conditions et contraintes liées àl'environnement et conditions d'intégration paysagère)
- Etude qualitative des usagers et de la clientèle du site (typologie, comportements et attentes)
- Inventaire du patrimoine naturel, culturel et historique à valoriser.

<u>Étape 2 :</u>

Stratégie de mise en tourisme du site

- Réflexions sur un plan d'aménagement et de son intégration dans le paysage
- Définir une gestion de flux optimal permettant la contemplation de la mare et de ses abords

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- Élaborer la théâtralisation du site et plus particulièrement de ses éléments patrimoniaux.

Étape 3 :

Outils de communication et son contenu

- Réflexions sur un plan d'aménagements et d'équipements des jalons du site identifié et principes généraux de communication liés.
- Détermination des contenus de communication (thématique, rôle à jouer par chaque jalon, placede chaque jalon dans le schéma global, type de valorisation devant être mise en place)

La Phase 1 a été achevé en 2022, fin de l'étude prévue pour fin 2023.

1. Programme Avenir Montagnes Ingénierie (AMI)

La CIREST a été lauréat de l'appel à projet AMI pour le compte de la commune de Salazie. AMI est un dispositif qui consiste au développement touristique durable de Salazie tout en améliorant le cadre de vie des administrés. La convention tripartite entre la Banque des Territoires, la Préfecture et la Cirest a été signé en novembre 2021. La prise de poste du chef de projet AMI a été effective en septembre 2022.

Le dispositif AMI s'articule autour de 3axes de travail :

- Amplifier l'attractivité touristique de Salazie .
- Mieux retenir les touristes qui pour la grande majorité ne reste qu'une journée dans le cirque ; cela implique notamment l'amélioration de la qualité des hébergements et la diversification de l'offre d'activité touristique ;
- Le développement durable, qui est un axe de travail transversal.

Suite à la réalisation du diagnostic du territoire, 18 fiches actions avec des ordres de priorité ont été élaborées en lien avec les partenaires (OTI Est, Parc National, ONF, Département, Sous-Préfecture de Saint-Benoît, municipalité de Salazie, Gendarmerie…). A l'issu de l'année 2023, **le taux de réalisation des actions était 65%** (Cf. Tableau ci-dessous).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Priorité	Intitulé de l'action	Taux d'avancement
1	ACTION 1 : Amélioration du parc d'hébergement existant avec les principes du Développement Durable	60%
1	ACTION 8 : Poursuivre le classement et labellisation par la mairie des entreprises avec objectif devenir une "station touristique"	100%
1	ACTION 3 : Proposer une offre de restauration autour des produits locaux identifiables par les clients	60%
1	ACTION 10 : Mise en place de nouveaux produits touristiques autour de la station trail (MAISON DE LA RANDONNEE)	70%
1	ACTION 18 : Renforcer la sécurité sur le territoire de Salazie	40%
1	ACTION 05 : Proposer une itinérance et des services pour la valorisation écotouristique de la route de Salazie	60%
1	Action 4 : Création, entretien et promotion des sites de randonnées	40%
1	Action 9 : Créer un produit construit autour du patrimoine Mondial de l'Unesco + un autre autour de l'histoire du cirque	100%
1	Action 11 : Créer une passerelle, un lien virtuel et/ou physique entre le SLE et le Cirque de Salazie	40%
1	Action 12 : Créer une offre touristique combinant littorale et les hauts	70%
2	Action 13 : Créer des outils à destination des acteurs et habitants leur permettant d'appliquer les principes du développement durable (minuteurs éclairage, réducteurs débit d'eau…)	100%
2	Action 14 : Création d'outils de communication autour du Développement Durable à destination des acteurs économiques locaux et des habitants	100%
2	Action 15 : Mettre en place des formations autour du Développement Durable à destination des habitants pour qu'ils deviennent des ambassadeurs auprès des visiteurs	100%
2	Action 16 : Requalifier les bâtiments et maisons inoccupées du village pour en faire des structures destinées à la découverte et à l'animation	40%
2	Action 17 : Impliquer les habitants dans la mise en tourisme du territoire en partageant leur vécu, leur histoire avec les visiteurs : valorisation de la collecte de données effectuée dans la démarche porte de parc pour en faire la base d'un produit touristique culturel via les guides péi	40%
3	Action 2 : Création de nouveaux hébergements et restaurants de qualité (HQE, usage de matériaux locaux)	70%
3	Action 6 : Développer une offre touristique entièrement accessible en vélo ou moto électriques	40%
3	Action 7 : Développer une offre de Station verte Outre-Mer en ciblant les sports de pleine nature	40%

Il est utile de préciser que le cirque de Salazie est également lauréat du dispositif Petite Ville de Demain (PVD), avec lequel le dispositif AMI se coordonne.

Ci-dessous, les projets touristiques portés par la Cirest qui concourent à l'amplification de l'activité touristique de Salazie.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Le Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) de la routede Salazie (action 5 d'AMI)

Pour rappel le PIVE consistera en l'aménagement de 18 sites le long de la route de Salazie du pont de la RDM au Bélier, en passant par Hell-Bourg.

Suite à l'étude de faisabilité du PIVE en 2019, la phase AVP débuta fin 2022. En 2023, l'AVP a été validé par la municipalité de Salazie et celle de Saint-André. Cette validation impliqua multiples réunions avec les partenaires et les BE ; des réunions de concertations avec les riverains et représentants d'association de Grand-Ilet et d'Hell-Bourg ont également été menées.

A l'issu de la phase AVP des études complémentaires sont nécessaires à l'élaboration du PRO :

- Géodétection des réseaux, réalisée en 2023 ;
- Géotechnique : marché non réalisé au 31 décembre 2023.

PRESTATIONS	GRAND TOTAL HT	MONTANT FACTURE AU31/12/2023	% DE PAIEMENT REALISE
AMO	187 275,00 €	87 597,50 €	46,77%
MOE	437 025,00 €	66 553,51 €	15,23%
LEVES TOPOGRAPHIQUES	28 300€	28 300 €	100,00%
GEOTECHNIQUE	154 545,00 €	0,00 €	0,00%
GEODTECTION DES RESEAUX	5 490,00 €	5 490,00 €	100,00%
TOTAL	**812 635,00 €**	**187 941,01 €**	**32,40%**

- **Travaux**

La finalisation de l'AVP a permis d'établir un estimatif du coût des travaux l'aménagement des 18 sitespour l'ensemble des tranches : environ 5 millions d'euros.

SITES	TOTAL HT TRAVAUX PAR SITE
Bras Panon	**88 369 €**
Pont RDM	**17 202 €**
Aire Saint-Expédit	**98 680 €**
Petit Trou	**2 050 €**
Cascade Blanche	**455 516 €**
Pont de l'escalier	**1 454 348 €**
Cayenne	**4 100 €**
Salazie Village	**64 176 €**
Voile de la Mariée	**800 €**
Mare à Poule d'eau	**6 400 €**
Point du jour	**330 282 €**
Hell Bourg	**476 555 €**
Ilet à Vidot	**8 050 €**

Accusé de réception en préfecture
974-249740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Chemin Filature	**6 150 €**
Grand Bord	**892 676 €**
Fleurs jaunes	**2 050 €**
Grand Ilet	**437 674 €**
Le Bélier	**4 100 €**
GRAND TOTAL HT	**4 349 178 €**

Le financement des aménagements sur le site de la Cascade Blanche ne sera pas éligible au FEDER à cause de sa nature (départemento-domanial). Un autre financement sera identifié.

- **Rétroplanning**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

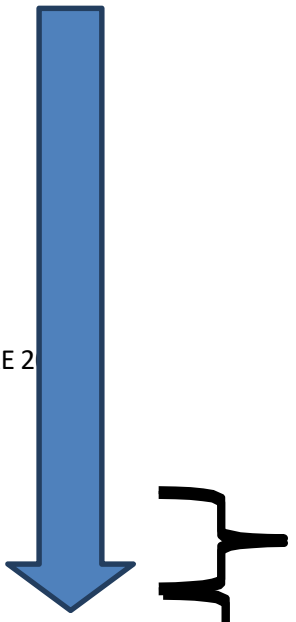
JANVIER 2024……

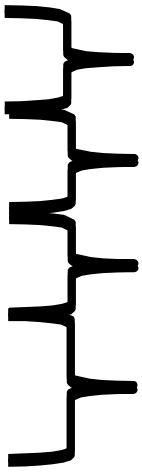
JUIN 2024……..

SEPTEMBRE 2

ETUDES GEOTECHNIQUES

REALISATION DU PRO DCE





Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Notification des marchés ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

JANVIER 2025

Début des travaux ;

Fin des travaux ;

JUILLET 2026……

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Le Projet de Scénographie

Ce projet a pour objet de structurer et rendre cohérent les actions de valorisation touristiques qui seront développées sur trois sites (Chambre magmatique d'Ilet à Vidot ; les anciens thermes d'Hell-Bourg ; la Maison des terroirs). Il vise à créer une attractivité éco touristique avec des logiques de découverte en faisant des sites concernés de véritable produit touristique attractif, innovant et accessible, en tenant compte des éléments du scénario d'interprétation du PIVE.

Les études de faisabilité se sont achevées en 2020.

La Maîtrise d'Œuvre pour les trois sites ne se fera qu'en 2024, car la municipalité de Salazie doit :

- Procéder à l'achat du foncier où sera localisé les aménagements d'Ilet à Vidot ;
- Procéder à la rénovation du bâti ou sera localisée la maison des terroirs.

La nouvelle desserte de Mafate

L'étude a démarré fin 2018, puis a été interrompue à plusieurs reprises (élections municipales, restructuration interne, COVID…). Elle a pour objectif de repenser l'accès au cirque de Mafate par le Col des Bœufs (Route forestière + parking), en proposant une offre de parking dans l'un des villages de Salazie. Cette alternative inclura une offre touristique diversifiée dont la logistique jusqu'au Col des Bœufs. Ainsi, le flux des randonneurs vers Mafate sera mieux valoriser, car actuellement ces randonneurs dépensent peu ou pas d'argent sur le territoire de Salazie.

Pour un montant total de 62 800 euros HT, l'étude se décompose en 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic du site, des solutions de mobilité actuelle et de la fréquentation ;
- Phases 2+3 : Proposition de scénarii : Sélection de foncier + offre touristique diversifiée incluantnavette vers Col des Bœufs ;

Initialement la municipalité avait retenu un foncier qui se trouve sur Grand-Ilet. Toutefois, le cadrage règlementaire ne permet pas la mise en place de parking et d'infrastructures pour accueillir les offres touristiques à Grand-Ilet. Par conséquent, en 2023 un affinement des possibilités d'aménagement sur l'ensemble des fonciers disponibles a été effectué en lien avec la DEAL. Lors du COPIL de validation deux fonciers ont été proposés à la municipalité, à la Mare à Vieille Place et au Bélier. Ce dernier a été retenu pour la suite de l'étude. L'étude s'achèvera durant 2024.

Au 31 décembre 2023, le solde à payer est de 36 051 euros (aucune facture durant 2023).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

LE SPORT ET LA CULTURE

SPORT

Le soutien aux manifestations sportives de pleine nature

Pour le sport, l'année 2023 a été marquée par le déroulement de plusieurs manifestations sportives de pleine nature sur le territoire Est, porté par des associations. La CIREST a ainsi contribué financièrement à la mise en place de ces évènements sportifs, cités ci-dessous :

- **Week-end Trail à la Plaine des Palmistes** : manifestation sportive qui visait à promouvoir le trail et le territoire Est, à sensibiliser le public au plaisir de la course en montagne et de la randonnée tout en découvrant le patrimoine local. La CIREST a participé financièrement à cette action à hauteur de 4 500 euros.
- **Réunion Raid Nature à Saint-Benoît** : évènement sportif de pleine nature, qui a permis de promouvoir la pratique du raid multisport, de favoriser et d'encourager la mixité sociale. La CIREST a apporté son soutien financier pour un montant de 5000 euros.
- **Un air de vélo à Saint**-Benoît : projet porté par l'Association Cyclo Club Bénédictin qui a permis de promouvoir le cyclisme sous toutes ses formes ainsi que la mise en place d'atelier d'insertion autour d'activités du cyclisme. La CIREST a participé financièrement à hauteur de 10 000 euros.
- **Maloya Trail à Sainte-Rose** : 1ère édition du Maloya Trail, une première du côté de Sainte-Rose. Il s'agissait d'une course à pied particulière auquel les organisateurs associaient sport et devoir de mémoire dans l'histoire de la Réunion. La CIREST a contribué financièrement à hauteur de 5 000 €.

La participation financière de la CIREST pour l'ensemble de ces actions s'est chiffrée à 24 500 euros.

Opérations de contrôle et d'entretien du site d'escalade de Bethléem

Pour rappel, la CIREST, par délibération de son Conseil Communautaire en date du 3 février 2020 a validé une convention partenariale tripartite entre la CIREST, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et la Commune de Saint-Benoît pour l'équipement et l'entretien du site d'escalade de Bethléem. La livraison des voies d'escalade a ainsi eu lieu en 2021.

Dans le cadre de ce partenariat, la ligue d'escalade s'est engagée pendant quatre ans à réaliser les opérations de contrôle et d'entretien des voies d'escalade. Pour la 2ème année, la Cirest a versé 1622,00 €.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

CULTURE

En comparaison de l'année 2022, l'année 2023 fut celle d'un dynamisme retrouvé articulé principalement autour de **l'action culturelle,** adossée au **Contrat Territoire Lecture (CTL)**, dans le réseau des bibliothèques et médiathèques de l'Est et hors les murs, au sein de la Cirest qui incarne ici ce nouveau lieu d'accueil, même si improbable au départ, de rencontres culturelles et artistiques tant à destination du public scolaire que pour le personnel ou encore le public des associations ; Et de **l'attribution de subventions** en faveur des opérateurs de l'enseignement musical (les Ecoles Municipales de Musique et structures assimilées) comme du spectacle vivant à l'exemple **du Théâtre les Bambous et** le lieu de Musiques Actuelles **Le Bisik**.

I. CONTRAT TERRITOIRE LECTURE ET ACTION CULTURELLE

Pour rappel, **Le « Contrat Territoire Lecture »** est un dispositif de conventionnement entre l'État et les collectivités territoriales pour élaborer et financer conjointement des plans d'actions en faveur du développement de la lecture, avec le souci de toucher en priorité les territoires ou populations les plus éloignées de la lecture. Si le contenu d'un Contrat Territoire Lecture emprunte à des thématiques les plus diverses, une attention particulière est recherchée pour garantir l'accès aux équipements et aux usages du numérique ; et pour inviter, par une politique de médiations culturelles pertinente, au goût et au plaisir de la lecture dès le plus jeune âge. Il vise également à accompagner l'évolution et l'adaptation des outils et des services.

Le dispositif Contrat Territoire Lecture offre à une collectivité l'opportunité de rendre lisible et visible sa politique de développement de la lecture publique, de cultiver un partenariat efficace autour de projets par le croisement des politiques sectorielles, de renforcer et de mutualiser des moyens d'action en faveur des publics dans un contexte de contraction budgétaire.

La Cirest a initié son **premier Contrat Territoire Lecture en 2015** (2015-2018) et en est à sa troisième contractualisation (2021-2023) pour un montant de **15000€** à parité avec l'Etat, représenté par la DAC REUNION.

Considérant l'enjeu que représente la lecture sur le plan social, culturel et économique, les équipements de lecture publique doivent prendre toute leur place dans une politique globale de développement du territoire ; Et encore plus dans un contexte local où l'illettrisme persiste (116 000 personnes selon les données de l'Insee de 2019, soit 23% contre 7% au plan national), avec un taux de chômage qui reste élevé à plus de 21 % particulièrement pour les jeunes (50 %), et où la question de l'accès à l'information, de la culture, de l'apprentissage tout au long de la vie, de la compréhension des enjeux sociétaux pour mieux agir en citoyen doit être au cœur de toute stratégie de développement de la lecture publique. Grande cause nationale sur la période 2021-2022, celle-ci en tant que politique publique a déjà fait l'objet d'un **Rapport intitulé Eric ORSENNA et Noël CORBIN** : ***« Voyage au pays des bibliothèques »*** *(20 février 2018)* qui met en avant les conditions d'accès (les horaires, l'ouverture le soir, le dimanche), la transformation numérique, le maillage territorial ainsi que l'adaptation des services aux nouveaux besoins des populations ; **Et d'une loi, celle du 21 décembre 2021**, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Quant à l'action culturelle, elle désigne la politique d'animation d'une médiathèque et renvoie à sa programmation annuelle que la Cirest permet de renforcer par son action d'appui additionnelle.

Accusé réception préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Ainsi dans ce cadre, de nombreuses animations ont été mises en place et nous passerons en revue quelques- unes qui nous semblent les plus saillantes.

Action « Animakids » au Colosse qui mêlent plusieurs activités telles que le conte, les ateliers, les spectacles, ou encore les ballades contées…(cf la page bilan ci-après) ;

Le spectacle de la compagnie BabaSifon : « Le parfum d'Edmond » qui se veut une action de valorisation de la découverte d'Edmond Albius, jeune esclave de 12 ans, portant sur le procédé de pollinisation de la fleur de vanille et dont le geste va changer l'histoire de l'Ile, l'histoire mondiale de la gourmandise et des parfums. Le site de la MJC de Bras-Panon en lien avec la Médiathèque du même lieu, a accueilli ce spectacle et au total, plus d'une centaine d'élèves ont été touchés par cette action qui a fait l'objet d'une belle réception par le public présent (un centaine d'enfants).

Le Mini salon de la calligraphie à la Plaine-des-Palmistes qui a été reconduit en septembre 2023 en présence de 3 calligraphes (arabe, latine et tamoule) qui a touché près de 300 personnes, les scolaires compris.

La rencontre avec l'autrice Céline AHO-NIENNE portant sur son dernier ouvrage **« Flore Mazigador »,** une plongée dans les plantes magiques de la Réunion à la Médiathèque de Bras-Fusil au moyen de son atelier de Kamishibaï**,** représentation théâtrale du Japon qui a concerné plus de 75 enfants ;

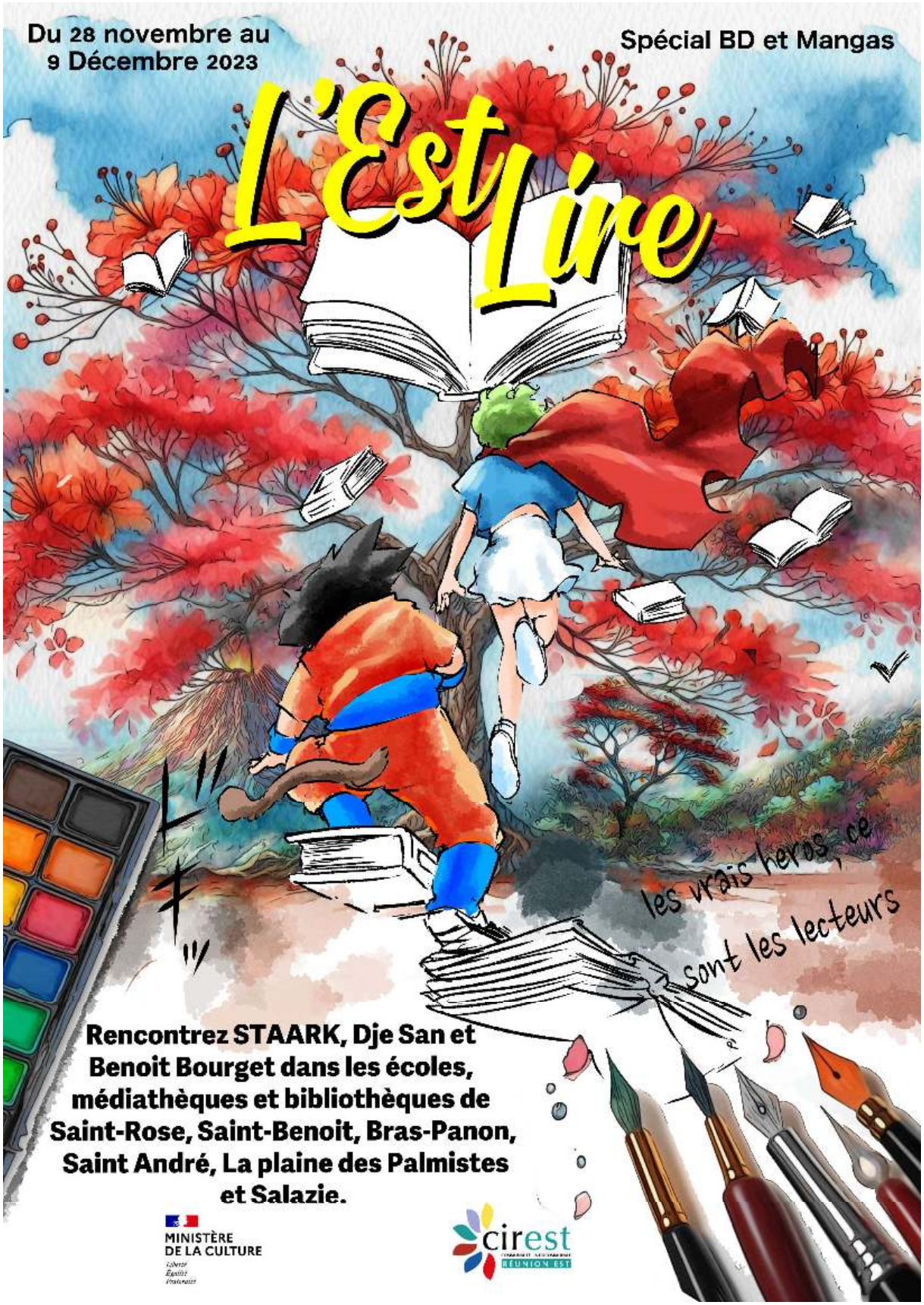
Le spectacle Noël Maloya par la Compagnie Piton des Z'Arts à la Bibliothèque de Champ-Borne à Saint-André qui met en scène les animaux de la Réunion qui vont aider le Renne du Père Noël à retrouver son pouvoir de voler. Près de 75 personnes ont assisté à ce spectacle ;

L'Atelier de Marionnette à la Médiathèque de Sainte-Rose avec l'animatrice Emmie BLAKE et qui a concerné un groupe de 15 personnes x 3, soit 45 personnes ;

La rencontre à la Médiathèque Auguste LACAUSSADE de Saint-André avec la conteuse Alexandrine SAVOURY sur les Contes et Légendes de la Réunion (Tizan,..) qui a concerné huit classes et drainé plus de 100 élèves ;

Le Festival « L'EST LIRE » spécial BD et Manga mis en place du 28 novembre au 09 décembre 2023 sous l'égide du mangaka réunionnais de renom STAARK dans tout le réseau de Lecture Publique Est avec des animations autour de la culture japonaise très variées. Elles auront permis de toucher de très nombreuses classes, soient environ 500 scolaires au moins ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

<u>Quelques exemples de bilans</u> :

1- *la Médiathèque Louis Antoine Roussin*

« A l'occasion de la Semaine Créole, la Médiathèque Antoine Roussin a accueilli le vendredi 27 la Médiathèque Antoine Roussin octobre la Troupe de Beauvallon pour la représentation « La Bataille de Saint Vincent ». C'est devant une salle bien remplie (plus de 70 personnes) et dans une mise en scène parfaitement orchestrée que la troupe a abordé avec humour et une pointe de satire la thématique des élections municipales. Les acteurs ont su manier avec habileté les jeux de mots, les caricatures et les situations loufoques. La pièce a ainsi réussi le pari audacieux de manier rire et réflexion, offrant une expérience théâtrale divertissante à tous les spectateurs présents ».



2- Bibliothèque Adrien Minienpoullé

- ***5 juin 2023 : Un auteur à la Bibliothèque***

L'auteure Aurélie Cottin a présenté son livre « Mon abécédaire de la Réunion » / Un abécédaire tout en couleurs pour appréhender les mots et la culture réunionnaise
Public : 3 classes de CP de l'école Suzie Bomel

1- Nombres d'élèves : 42

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024





- **mercredi 15 février 2023 : Anima'Kids**

Temps fort

Reportée à cause du mauvais temps, la manifestation les «nuits de la lecture» est devenue «Bibli o Colosse» avec comme axes principaux : ateliers, spectacle, conte, balade contée…

«Bibli o Colosse» a connu un joli succès auprès des parents et des enfants le mercredi 15 février de 13h30 à 17h30 sous l'espace événementiel. Une occasion pour les saint-andréens de profiter d'une action culturelle dans un cadre ludique et festif, encadrée et animée par 4 agents de la bibliothèque, motivés et impliqués.

Points positifs: un événement culturel qui touche un maximum de public. Un projet qui a permis aux agents d'être source de propositions tout en fédérant d'autres services de la ville. Des parents et des enfants qui se sont déplacés sur la manifestation et qui ont été satisfaits des ateliers. Une partie des dépenses prise en charge par la CIREST.

Relai de l'action sur radio Freedom:St-André : retour en images sur l'événement BIBLI O COLOSSE !par Elodie Hoarau 17 février 2023

L'édition BIBLI O COLOSSE s'est déroulée ce mercredi 15 février au parc évènementiel du Co-losse. Pas moins de 200 enfants, accompagnés de leurs parents, sont venus passer un après-midi rempli de sensations, de surprises, de cadeaux et de magie! Les frissons étaient garantis entre les histoires contées de Babouk et de sorcières !

L'après-midi s'est achevé par une promenade pleine de rebondissements dans le Parc du Co-losse où les enfants ont croisé une sorcière…mais aussi de gigantesques dinosaures plus vrais que nature!





Points à améliorer: Mieux informer le public en amont dela manifestation par différents moyens de communication au moins une semaine avant (toute la mairie, facebook , écran dynamique, panneaux d'affichage, site et services de la ville, affiches dans les écoles, centres aérés, radio…

Accusé de réception en préfecture
974210074-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Quelques chiffres: Nombre de participants

	200 personnes
Publics touchés	-jeunes de 4 à 12 ans -jeunes des Centres aérés (6-12 ans) -Parents -Public en situation de handicap
Ressources humaines	4 agents de la bibliothèque Préparation des ateliers décoration, manutention, animation, rangement

- **2 novembre 2023 : Atelier d'écriture Jeu « Dé-mots » par Florence Lebouteux**

Mme Lebouteux a débuté la séance en présentant son jeu. Elle a ensuite invité les élèves à le tester ensemble en formant des petits groupes de 6. C'est avec plaisir que tous les élèves ont commencés à créer leurs histoires et à s'amuser tout en écrivant. Chaque histoire était par la suite lue par les élèves à voix haute, ce qui a permis un partage et une prise de confiance en soi pour beaucoup d'entre eux.
Public : 3 classes de CE2 de l'école Saint-Clair Agénor
Nombres d'élèves : 65





- **1er décembre 2023 – 4 décembre 2023 : Spectacle « Noël Maloya » par la compagnie Piton des z'arts**

Spectacle de marionnettes mettant en scène le père noël et les animaux de la Réunion.
Public : maternelle Emile Thomas – maternelle Agénor et CP de Saint-Clair Agénor
Nombre d'élèves : 220 environ
PAS DE PHOTOS mais un retour de la directrice d'une des écoles :
« Juste pour vous faire un petit retour du spectacle qui s'est déroulé hier après-midi.
C'était juste génial ! les enfants, les parents d'élèves du comité de parents et les enseignants ont vraiment apprécié la qualité du spectacle.
Encore merci pour tous ses beaux évènements ! »

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

3-Bibliothèque de Salazie à Hell-Bourg

COMPTE-RENDU : NUITS DE LA LECTURE – THEME « LA PEUR »

Date : Samedi 28 Janvier 2023

Horaires : 14h30/16h

Lieu : Bibliothèque de Salazie

Intervenante : Nathalie Plante (conteuse)

Déroulé :

Grace à l'aide du service culturel de la ville, la conteuse a pu compter sur l'équipe de la bibliothèque pour l'organisation de cet évènement. Ainsi elle a pu répondre favorablement aux attentes du public.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que Mme Plante Nathalie, est allée à la rencontre des jeunes enfants du cirque de Salazie âgés de 4 à 10 ans avec la présence de plusieurs parents. L'intervention étant prévue la semaine précédente, les contraintes, tel que la route et le mauvais temps sont autant de facteurs qui ont fait qu'il y avait moins de monde que prévu, point positif cela à ramener un public plus important qu'auparavant à la bibliothèque et redonner un certain engouement a cet espace culturel.

Les enfants étant arrivés en avance, une activité dessin a précédé l'évènement.

Après la lecture des deux histoires choisies l'intervenante a débuté son atelier pour faire disparaitre la peur. Les enfants tout comme les mamans étaient heureux de participer à ce rendez-vous rassembleur, instructif et éducatif.

Les supports utilisés :

Livre n°1 : DIG DIG MON BERTEL de Anny Grondin-Sully Andoche-Mounawar.

Synopsis : L'histoire choisi est celle de "Salsal et ses frères".

Salsal est la seule fille dans une famille de six garçons.

Repoussée par ses frères, car selon eux elle serait sale, Salsal se sent bien seule.

Mais un jour, alors que leurs parents sont sortis, apparait le monstre "bébête grosse tête" qui enlèvera tous les enfants. Tous les enfants ? Non, pas Salsal qui avait eu la bonne idée de retrousser ses manches pour effrayer la peur comme l'a dit papa...

Livre n°2 : Contes et légendes de la Réunion d'Isabelle Hoarau et Gérard Loly

La deuxième histoire lue est la légende de granmer Kal écrite par Isabelle Hoareau.

Conclusion : Ayant pris beaucoup de plaisir lors de cette intervention, la conteuse propose de mettre en place une fois par mois une intervention conte, afin d'animer l'espace enfant de la bibliothèque.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

4- MEDIATHEQUE AUGUSTE LACAUSSADE

SPECTACLE TISE MAYE

DATE

Mercredi 10 mai 2023 à 15h à la médiathèque Auguste Lacaussade de Saint-André

CONTEXTE

En France, depuis 2006, le 10 mai est la "journée nationale de commémoration des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition".

SPECTACLE

Tisémayé est la rencontre d'artistes aux univers différents mais soudés par l'amour du partage.
Ils tissent liens et passerelles entre les mots, la musique, la danse et la peinture pour une mise en lumière de la beauté, de la force et de la richesse de l'âme réunionnaise.
Dans ce mélange de fonnker et de lectures le public part à la découverte de l'esclavage, de la terre des ancêtres ou encore de l'Ilet à Guillaume...

OBJECTIFS

- Commémoration de la date du mai
- Réflexion civique sur le respect de la dignité humaine **et** la notion de crime contre l'humanité

PUBLIC

Une trentaine de personnes

PONTS FORTS

Spectacle de qualité, mêlant différents genres : chant, musique, danse, lecture

POINTS FAIBLES

Le manque de communication de l'événement a entraîné un nombre de spectateurs en dessous des attentes.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024



Ainsi, la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture dans le réseau de lecture publique dans les bibliothèques et les médiathèques, dans les classes ou hors les murs aura permis de réaliser plus d'une cinquantaine d'animations et de réunir autant d'acteurs culturels (auteurs, autrices ; compagnies de spectacle vivant,). Elles auront permis de toucher plus de 2000 enfants en mobilisant un budget de de 31 600€.

II. MISE EN PLACE D'ANIMATIONS SUR LE SITE DE LA CIREST

Elles se déclinent principalement autour de trois événements majeurs :

1- La Fête de la Musique le 21 juin 2023 qui a permis de valoriser le travail de production des élèves de l'école de Musique de Saint-André et les talents internes à la Cirest ; Et de donner lieu à des séquences musicales fortement appréciées par le public ;

2- La Journée Européenne des Langues le 26 septembre 2023 : à cette occasion, il a question de la valorisation de la langue régionale le Kréol en se penchant sur sa généalogie et les apports linguistiques qui l'ont constitué (notamment le français, le malgache, le tamoul) ;

3- - Masterclass le 15 décembre 2023 avec le chantre du maloya réunionnais Daniel WARO et l'artiste MADIA qui a permis la rencontre entre ces acteurs culturels et deux classes du collège de Bras-Fusil. Le premier a évoqué son parcours de chanteur de maloya en lien avec son combat pour l'identité réunionnaise et les questions n'ont pas manqué de fuser. Tandis que l'artiste MADIA a entrainé son auditoire sur le chemin du maloya mandingue en les faisant voyager au rythme des percussions africaines et en usant d'instruments originaux comme la kora ou le balafon ou encore le goje, un violon courbé à deux cordes. Ce materclass, s'est clôturé par un véritable concert donné par les deux artistes et qui a ravi l'ensemble du public présent.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

III - ATTRIBUTION DE SUBVENTION :

1- L'Enseignement Musical

La musique est la première expression artistique sur le bassin Est et elle permet, dans un contexte territorial marqué par les difficultés scolaires, d'impacter positivement le développement cognitif des jeunes publics à travers l'acquisition notamment de compétences transversales (attention, écoute, concentration, rigueur, l'agilité manuelle, la confiance en soi, capacité d'expression personnelle et de mémorisation, capacité d'explorer et de faire preuve d'originalité, aptitude à supporter la tension…). Dans le cadre de l'exercice de sa compétence supplémentaire en matière culturelle, la CIREST a souhaité apporter son soutien financier aux Ecoles Municipales de Musique et aux structures assimilées de l'Est pour qu'elle puisse améliorer la qualité de leur offre de services dans le domaine des enseignements artistiques et culturels sur leur territoire, favoriser le développement des pratiques amateurs et de l'éducation artistique et culturelle dans le milieu scolaire et dans les quartiers éloignés des propositions artistiques.

L'enveloppe budgétaire allouée pour cette opération est de 35 000,00 euros répartie selon la ventilation ci-dessous :

COMMUNE	STRUCTURES	MONTANT
Saint-André	Ecole municipale de musique - Association Cultures Expressions de l'Océan Indien (ACEOI)	5000€
Saint-Benoît	Maison des Jeunes et de la Culture à Saint-Benoît	5000€
	Education et Animation Musicale Bénédictine	5000€
Salazie	Ecole municipale de musique – ADAS/CEAS	5000€
Sainte-Rose	Ecole municipale de musique - Gabriel SINGUE.	5000€
Bras-Panon	Association Petit Conservatoire de l'Est	5000€
Plaine des Palmistes	Ecole municipale de musique - En Plaine Musique,	5000€
	Total	**35 000€**

2- Le spectacle vivant

Consécutivement à l'élargissement de la compétence culturelle de la Cirest au spectacle vivant, une enveloppe budgétaire a été allouée aux opérateurs de forte notoriété tels que le **Théâtre des Bambous et le Bisik** pour leurs programmations respectives qui s'inscrivent dans une démarche d'irrigation culturelle du territoire Est pour le rendre plus attractif. Cette dotation est de 80 000€ et elle est répartie de la façon suivante entre les opérateurs mentionnés ci-avant :

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

COMMUNE	STRUCTURES	OBJET	MONTANT
Saint-Benoît	Théâtre les Bambous	Programmation 2023	40 000,00€
	Lieu de Musiques Actuelles « Le Bisik »	Programmation 2023	40 000,00€

V- REUNIONS PARTENARIALES

Quelques réunions partenariales méritent d'être mentionnées durant l'année 2023 :

- La réunion le 11 avril 2023 avec les Ecoles de Musique du Territoire Est afin de mieux appréhender leur fonctionnement et leurs problématiques mais aussi pour développer la culture réseau entre elles. De même, il est question de favoriser le lien ou le maillage des écoles de musique avec les structures de spectacle vivant afin de susciter des effets de synergie ;
- La réunion le 07 juillet 2023 avec la DAC REUNION et la Délégation Académique ayant pour objet la mise en place du Conseil Territorial et Académique de l'Education Artistique et Culturelle. Parmi les axes de travail, il est question de dresser la cartographie des dispositifs existants en matière d'EAC. On peut également mentionner la rencontre avec la nouvelle Conseillère Livre de la DAC REUNION pour évoquer les différents dossiers de la Cirest en matière de lecture publique et passer en revue les différents salons du livre au plan local et national ;
- La réunion de la Cirest le 05 décembre 2023 avec les Directions des Affaires Culturelles des Communes pour mieux prendre connaissance des politiques culturelles respectives et évaluer les conditions et les modalités d'une meilleure coopération à terme.

CONCLUSION

Si les effets de la crise du covid 19 se sont atténués, il n'en demeure pas moins que l'état de précarité du monde du spectacle vivant persiste. Toutefois, à l'endroit des équipements de lecture publique, le fonctionnement est en cours d'amélioration et la reconquête des publics constitue encore le défi majeur à surmonter. Il n'empêche que, la crise du Covid 19 a révélé la pertinence mais surtout le rôle et le poids du numérique dans la continuité des services des bibliothèques et le contact entre les usagers et les bibliothécaires sans oublier les relations des usagers entre eux-mêmes pour en faire un enjeu prépondérant pour l'avenir de la lecture publique. En d'autres termes, le numérique s'affirme comme le vecteur et le catalyseur de nouvelles relations entre usagers (adolescents, adultes...) et bibliothèques comme elle dynamise aussi et reconfigure les pratiques culturelles. Enfin, elle peut également agir comme un correcteur des inégalités culturelles au niveau territorial, d'où cette nécessité de le faire figurer parmi les priorités de l'année 2024.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Consécutivement à l'élargissement de la compétence culturelle de la Cirest au spectacle vivant, une enveloppe budgétaire a été allouée aux opérateurs de forte notoriété tels que le **Théâtre des Bambous et le Bisik** pour leurs programmations respectives, ainsi qu'à **l'Association ADAS-CEAS** pour la mise en place de la manifestation **DETAKALI** à Salazie. Cette dotation est de 85 000€ et elle est répartie de la façon suivante entre les opérateurs mentionnés ci-avant :

COMMUNE	STRUCTURES	OBJET	MONTANT
Saint-Benoît	Théâtre les Bambous	Programmation 2022	40 000,00€
	Lieu de Musiques Actuelles « Le Bisik »	Programmation 2022	30 000,00 €
Salazie	Association ADAS-CEAS	Manifestation **DETAKALI**	15 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

DIRECTION DES TRAVAUX

La Direction des travaux créée en juillet 2022 est une direction support de 4 directions de projet (Tourisme, Mobilité durable, Environnement et Économie)

Composition de l'équipe :

- **Un directeur**
- **Deux chargés d'opérations**
- **d'une assistante de direction qui a aussi en charge le suivi des investissements de ces directions de projets.**

La Mission de la Direction, c'est d'assurer la préparation des cahiers des charges pour la commande de fournitures courantes, de services, ainsi que des prestations intellectuelles. Elle s'emploie également à garantir le suivi de la bonne exécution des diverses prestations et travaux, avec la planification.
Par ailleurs, la direction a également en charge la maintenance des infrastructures NTIC, des ZA, ainsi que la gestion des DICT relatives aux réseaux télécoms de la CIREST.

Chiffres clés :

- 4 directions de projets,
- 27 projets d'investissements,
- 60 marchés en prestation de service ou en maitrise d'œuvre ont été passés et sont en suivis actuellement dans le service

Études réalisées en 2023 :

- Diagnostic et schéma directeur du réseau d'éclairage public des zones d'activités,
- Mise à jour des données techniques des réseaux NTIC de la CIREST,
- Étude de programmation sur une mise à niveau de l'abri côtier du Butor à Saint-Benoit.

Continuité des projets engagés et perspectives de lancement pour 2024 :

- **Poursuite et livraison des travaux en cours en 2023 :**
 - Livraison du TCSP RN3,
- **Lancement des travaux suivants :**
 - Mise aux normes du réseau d'eau pluviale de la déchetterie de la Plaine des Palmistes,
 - Réhabilitation de la décharge de Saint-Benoit,
 - Création d'une voie de desserte à la ZI 3 de Saint-Benoit,
 - Extension de la fourrière animale à Saint-André,
 - Rénovation de l'éclairage public existant du sentier littoral Est (Saint-André, Bras-Panon et Saint-Benoit),
 - Réaménagement du site Bassin bleu à Saint-Benoit,
 - Création d'un TCSP au niveau de l'avenue Auguste de Villèle à Saint-Benoit.
- **Lancement opérationnels des projets suivants :**
 - Création d'une ZA sur le site dit Le Refuge à Bras-Panon,
 - Création d'une déchetterie-ressourcerie de Saint-André,
 - Création d'une déchetterie -ressourcerie de Saint-Benoit,
 - Réhabilitation de la déchetterie Sainte-Anne,
 - Accord-cadre à bon de commande relatif à la maintenance et l'exploitation des infrastructures NTIC,
 - Extension de la ZAE de Paniandy à Bras-Panon,
 - Étude de faisabilité pour un centre funéraire intercommunale,
 - PIVE de Salazie,
 - Installation de borne de recharge photovoltaïque au niveau du siège de la CIREST,

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Objectif de la Direction pour 2024 :

La Direction des Travaux se fixe pour objectif en 2024 d'optimiser la gestion des projets en cours, en mettant l'accent sur l'efficacité des processus, et l'amélioration continue de la qualité des échanges entre les services ou prestataires extérieurs. Elle vise également à renforcer les compétences de son équipe par le biais de formations spécialisées afin de rester à la pointe des évolutions technologiques et réglementaires.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Travaux réceptionnés en 2023 :

- **Modernisation de la zone d'activité de la Plaine des Palmistes :**



Durée : 8 mois



Montant des travaux : 677 272.65 € HT



Détail du projet : Réfection total de la chaussée et de l'éclairage public, création de parkings perméables, de trottoirs et d'espaces verts, etc.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- **Modernisation de la zone d'activité de Ravine creuse :**



Durée : 8 mois



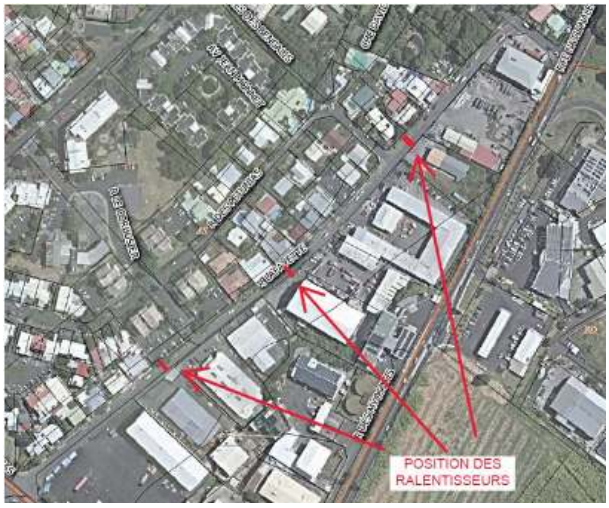
Montant des travaux : 664 351.40 € HT



Détail du projet : Réfection total de la chaussée et de l'éclairage public, création de parkings perméables, de trottoirs et d'espaces verts, enfouissement des réseaux télécoms, etc.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- **Réfection de la rue Lafayette :**



Durée : 2 mois



Montant des travaux : 330 000.00 € HT



Détail du projet : Réfection total et renforcement de la chaussée, avec dispositif de sécurité pour limiter la vitesse et pose de signalétiques.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- **Réfection de l’aire de jeux du PK 12 à Takamaka Saint-Benoit et des barrières du site**



Durée : 6 mois



Montant des travaux : 51 509.00 € HT



Détail du projet : Réfection total et mis aux normes de l’aire de jeux du PK12 et des barrières du site

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- **Installation d’un Eco-box à Saint-Benoit au niveau de la RN3 :**



Durée : 3 mois

Montant des travaux : 42 420.00 €HT

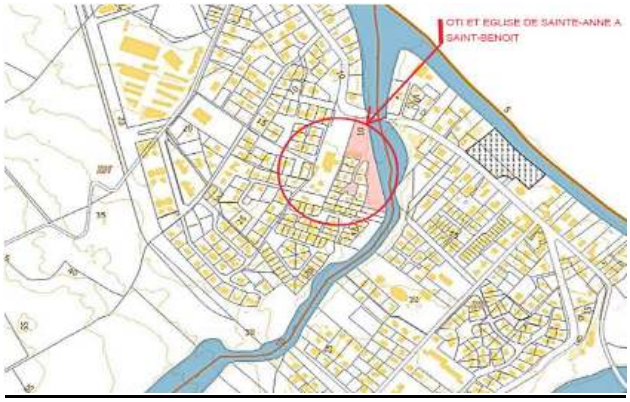


Détail du projet : Création d’un éco-box

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- Réhabilitation de l'OTI EST à Sainte-Anne :

Plan de situation



Durée : 11 mois

Montant des travaux : 348 000.00 € HT

Avant travaux



Après travaux



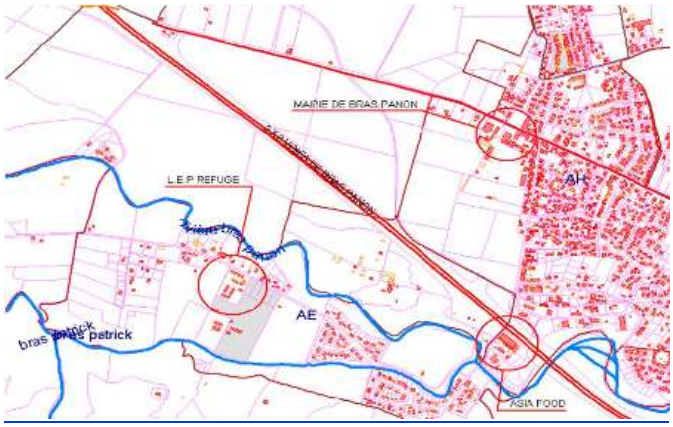
Détail du projet : Les travaux engagés :

- Réfection de la charpente couverture
- Isolation thermique sous toiture.
- Mise en conformité de l'accessibilité les PMR (parking, escaliers extérieurs, la varangue),
- Modification des toilettes extérieures en toilettes accessibles aux PMR (1 pour hommes et 1 pour femmes) y compris ses accessoires et l'accessibilité,
- Mise aux normes électriques;
- Peinture intérieure et extérieure de l'ensemble du bâtiment,
- Installation de l'ensemble des équipements de sécurité incendie ;
- Mise en place de la signalétique extérieure.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

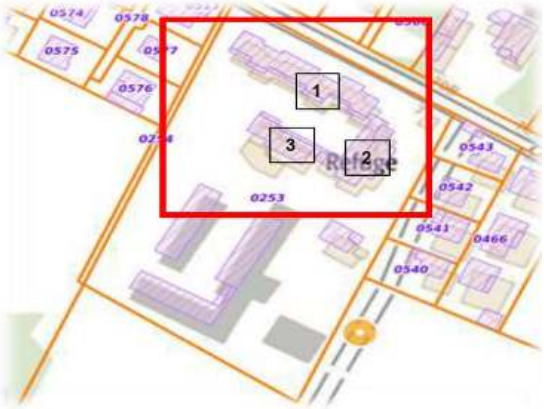
- **Mise en conformité électriques bâtiments 1, 2 et 3, de la Zone Artisanale Le Refuge à Bras-Panon ;**

Plan de situation



Durée : 4. mois

Les bâtiments concernés par les travaux



Montant des travaux : 99 796.00. € HT



Détail du projet : mise aux normes des installations électriques des Bâtiments 1, 2 et 3, pour être en conformité avec la règlementation et permettre la pose de compteur EDF, pour les occupants.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Conclusion :

La Direction des Travaux a fait preuve d'une grande implication dans la gestion des projets en cours et avenir. Les efforts de coordination avec les divers intervenants ont permis d'assurer le bon déroulement des études ou travaux et de respecter les échéances fixées. Les perspectives pour 2024 sont ambitieuses, mais la direction est confiante dans sa capacité à relever les défis à venir, grâce à la compétence et à la détermination de son équipe.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

MOYENS GENERAUX

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

LES FINANCES

La Direction des finances de la CIREST est composée :

- d'une directrice des finances,
- d'une adjointe à la directrice des finances, et responsable du pôle comptabilité,
- d'une responsable du pôle budgétaire et financier,
- d'un coordonnateur budgétaire et comptable,
- de cinq agents affectés au service comptabilité,
- de deux agents affectés au pôle optimisation.

Préparation et suivi budgétaire, clôture des comptes

Les missions courantes assurées tout au long de l'année pour la CIREST ont principalement concerné la préparation budgétaire (constitution des budgets primitifs et des décisions modificatives/ budgets supplémentaires/ affectation des résultats à l'exercice précédent), l'exécution budgétaire, le suivi de l'exécution budgétaire à travers la mise en place de tableaux de bord, la gestion des assurances, de la dette et de la trésorerie, de la fiscalité, la préparation et de l'animation des commissions finances et affaires générales, le contrôle a priori et posteriori des rapports à soumettre au conseil communautaire de la CIREST, et la rédaction des rapports à caractère financier à soumettre à l'assemblée délibérante.

En 2023, la Cirest disposait de sept budgets :

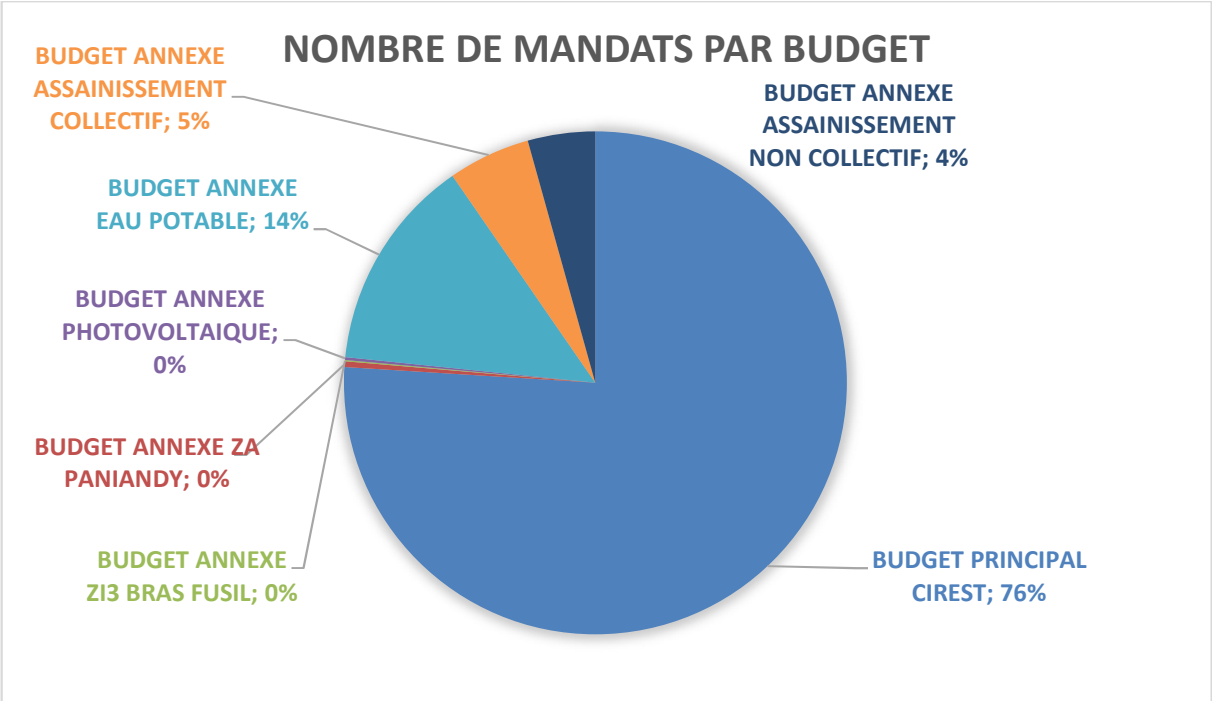
- Budget principal
- Budget annexe de la Zone d'Activité de Paniandy
- Budget annexe de la ZI3 de Bras Fusil dite Pôle Bois
- Budget annexe du Photovoltaïque
- Budget annexe de l'eau potable (en régie et en Délégation de service public)
- Budget annexe de l'assainissement collectif (en régie et en Délégation de service public)
- Budget annexe de l'assainissement non collectif

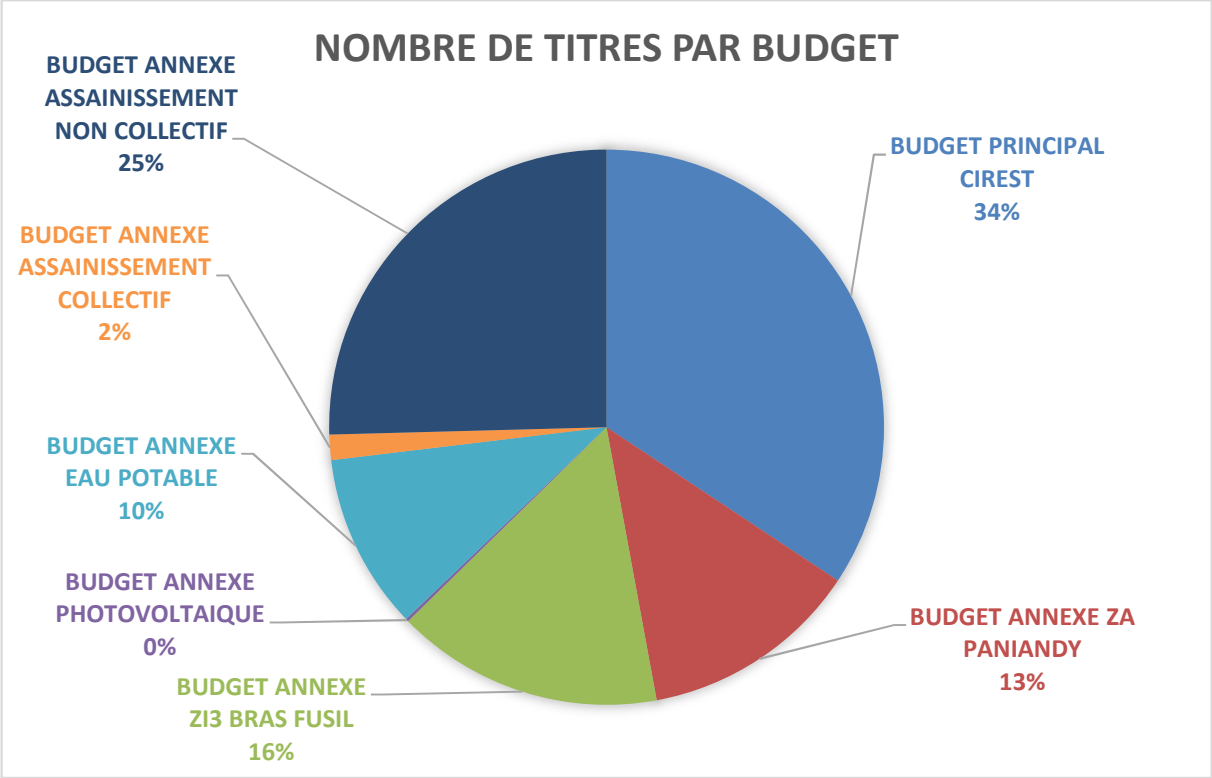
A la fin de l'exercice, la Direction des Finances s'est principalement consacrée aux écritures de clôture d'exercice 2023 pour les sept budgets : vérification des engagements non soldés dans le cadre de la procédure de rattachement des dépenses et recettes à l'exercice précédent, établissement du compte administratif et vérification de sa conformité avec le compte de gestion du receveur, etc.), écritures d'amortissements et autres opérations comptables.

En 2023, ce sont 5 753 Mandats de dépenses et 2 498 Titres de recettes qui ont été émis par le service comptabilité, dont :

- 4372 mandats et 857 titres sur le budget principal de la Cirest,
- 21 mandats et 320 titres sur le budget annexe ZA Paniandy,
- 5 mandats et 389 titres sur le budget annexe ZI3 Bras Fusil (Pôle Bois),
- 11 mandats et 4 titres sur le budget annexe de l'activité photovoltaïque,
- 791 mandats et 256 titres sur le budget annexe Eau potable,
- 303 mandats et 37 titres sur le budget annexe Assainissement collectif,
- 250 mandats et 635 titres sur le budget annexe assainissement non collectif en régie.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024





Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Au-delà de ces activités récurrentes, la direction des finances a traité les dossiers suivants:

Préalables du passage à la nomenclature comptable M57

Dans une perspective de généralisation du compte financier unique, il était indispensable d'adopter préalablement une instruction budgétaire et comptable commune à l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements. Pour cette raison, le référentiel budgétaire et comptable dénommé M57 devenait selon l'arrêté du 21 décembre 2023 obligatoire pour toutes les collectivités territoriales au 1er janvier 2024. Il abrogeait la presque totalité des autres instructions budgétaires et comptables M14, M52, M71, M831 et M832.

La CIREST devait donc se préparer à un changement de norme en passant de la M14 à la M57 sur le logiciel CIRIL. Suite à cette nouvelle norme, certaines natures et de nombreuses fonctions changeaient ou étaient nouvelles. Il fallait donc procéder à des correspondances de comptes entre les deux exercices afin de créer les nouvelles imputations en N+1 au format M57. La transposition concernait l'ensemble des comptes budgétaires vers la M57. Tous les composants du compte budgétaire étaient concernées par cette transposition, cette étape était obligatoire avant l'ouverture de l'exercice N+1 mais également l'ouverture de la préparation budgétaire. Des formations sur le logiciel métier CIRIL étaient donc nécessaires et obligatoires pour le passage en M57.

- L'adoption d'un Règlement budgétaire et financier

Préalablement au déploiement de la M57 au 1er janvier 2024, la CIREST a dû établir un Règlement Budgétaire Financier (RBF), qui est un outil au service de la performance financière et qui permet de développer une culture financière tout en assurant un meilleur pilotage des dépenses et des recettes au sein de la collectivité. La transparence et la simplicité sont les principes directeurs de la démarche et du contenu.

Le RBF s'inscrit également dans une démarche d'amélioration de la qualité de sa gestion financière dans la perspective d'une certification des comptes à travers le Compte Financier Unique (CFU).

Le RBF est un document qui formalise les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité pour les budgets auxquels s'applique la M57. Il s'agit notamment d'y rappeler ou d'y définir, les grands principes budgétaires, le calendrier du vote budgétaire de la collectivité, les modalités de la gestion pluriannuelle avec la gestion des Autorisations de programme (AP) et Crédits de paiement (CP), les modalités de l'exécution budgétaire et de la clôture de l'exercice, les provisions, ainsi que la gestion de l'actif dont la méthode d'amortissement.

Le RBF a été soumis à l'avis du comptable public pour s'assurer de sa conformité avec les dispositions législatives en vigueur, avant d'être approuvé par le conseil communautaire pour être appliqué au budget principal et aux budgets ZA Paniandy et ZI3 Pôle bois concernés par la M57 à compter du 1er janvier 2024.

- Le changement de la méthode d'amortissement des immobilisations

La méthode d'amortissement au prorata temporis a été imposée par la M57. Cela signifie que l'amortissement des acquis ou réalisés au 1er janvier 2024 commencera à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine. Tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2023 se poursuivra jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine. Les durées d'amortissement ont été fixées par l'assemblée délibérante du 12 décembre 2023 pour chaque catégorie de biens et pour chaque budget, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT

Pacte financier et fiscal

Le pacte financier et fiscal est un outil de gestion du territoire. Dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, il vise à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et d'en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets du bloc communal constitué des communes et de l'EPCI. Il s'articule au projet de territoire et au schéma de mutualisation en identifiant les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal.

Le cabinet KPMG, a été mandaté depuis 2022 pour réaliser ce travail pour le compte de la CIREST.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-GM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Pour mener à bien cette mission, il avait d'ailleurs été convenu de mettre en place un comité de pilotage, réunissant les administratifs de la CIREST et un comité technique, composé notamment des administratifs de la CIREST, des services financiers et des DGS des communes.
Ainsi, pour rappel, pour entamer ce travail, un comité de pilotage de lancement, avait eu lieu le 27 octobre 2022 pour définir le planning de réalisation de la mission. S'en est suivis 3 autres comités de pilotage en décembre 2022, février 2023 et mars 2023 au fil de l'avancée de la mission afin d'orienter le pacte financier et le schéma de mutualisation.
Le comité technique, s'est quant à lui réuni à deux reprises, une fois en décembre 2022 et une autre fois en mars 2023 afin d'avoir un retour des éléments d'analyse de KPMG et pour permettre aux communes de s'exprimer sur le sujet en cours d'étude.
Parallèlement à ces rencontres, un travail de recueil d'informations par la direction des finances a été mené auprès des communes afin de permettre à KPMG de réaliser le diagnostic financier et de mutualisation du territoire auprès des communes et de la CIREST.
D'ailleurs, le 27 janvier 2023, la CIREST a organisé un séminaire sur une demi-journée pour présenter le diagnostic du cabinet KPMG. Environ 70 personnes, administratifs et élus des communes, et de la CIREST étaient présents pour échanger sur leurs attentes au cours d'ateliers portant sur différentes thématiques. Cette matinée s'est ensuite achevée par un moment convivial.

A l'issu de ces différentes étapes, KPMG a proposé un pacte financier et fiscal qui a fait l'objet de débats en conférence des maires. Le pacte financier et fiscal est dans l'attente de délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Revues de projets

Afin d'améliorer le taux de réalisation des investissements programmés au budget, des réunions entre la Direction des finances et les directeurs opérationnels ont été mise en place depuis 2022. L'objet de ces réunions est de faire un point d'étape régulier sur les opérations inscrites au budget, tant en terme de réalisation budgétaire, que d'avancement techniquement et juridique, avec un co-pilotage du DGS qui donne les directives visant à lever les difficultés rencontrées par les services et à faire avancer la réalisation des projets.

Ces réunions de travail précèdent les réunions de Revue de projets en présence du Président de la Cirest, en vue de lui faire remonter l'avancement des projets phares de l'établissement.

Gestion de la dette et de la trésorerie

En 2023, la Cirest disposait de 59 contrats d'emprunt, dont :

- 18 contrats sur le budget principal, soit un capital restant dû de 24 567 778,37 €
- 1 contrat sur le budget photovoltaïque, soit un capital restant dû de 282 843,44 €
- 40 contrats liés à la compétence « eau et assainissement », selon la répartition suivante :

Budget	**Nombre de contrats**	**Capital restant dû au 31.12.2023**
Assainissement collectif en DSP	20	12 824 741,10 €
Eau potable en DSP	10	15 660 431,31 €
Eau potable en régie	7	5 500 307,92 €
Assainissement collectif en régie	3	4 655 690,21 €

Enfin, un emprunt de 4 000 000.00 euros a été contracté auprès de la CEPAC et a été encaissé en 2023 pour les besoins du Budget principal.

Mobilisation des subventions à percevoir

Chaque agent du service comptabilité a en charge le suivi des dépenses et des recettes d'une ou plusieurs directions associées. Le suivi des subventions consiste en la réclamation des fonds dus auprès des différents co-financeurs de la communauté, en particulier à la constitution des dossiers de solde des

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

subventions européennes et régionales. Ces recettes font l'objet d'un suivi particulier, et d'un recensement dans le tableau de synthèse qui détaille, par direction et par projet, les subventions perçues ou à percevoir (avances, acomptes, soldes).

Sur le budget principal, la CIREST a perçu des subventions à hauteur de 3 901 657,33 € en 2023 provenant de :

- ADEME : 107 566,50 €
- AFD : 219 517,92 €
- Afift : 662 214,82 €
- ANRU : 74 523,00 €
- Etat : 157 760,06 €
- FEDER : 1 952 477,97 €
- FEADER : 82 800,00 €
- Région : 610 873,48 €
- SPL Estival : 33 923,58 €

Le montant des subventions sollicitées et perçues se présente comme suit :

Libellé	Tiers	Montant HT
BROYEUR MOBILE MUTUALISE	ADEME	13 776,00
OPERATION DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL	ADEME	61 965,00
FAISABILITE CREATION DECHET ET RESOURCES	ADEME	31 825,50
	Total ADEME	**107 566,50**
ETUDE GLOBALE BASSIN VERSANT RDM	AFD	44 517,92
ETUDE DE PREFIGURATION ET REGULARISATION DES SYSTEMES	AFD	100 000,00
REHABILITATION DIGUE RIVIERE DES ROCHES	AFD	75 000,00
	Total AFD	**219 517,92**
POLE D'ECHANGES DE SAINT-ANDRE	AFITF	236 181,93
RUE DU LYCEE SAINT-ANDRE	AFITF	426 032,89
	Total AFITF	**662 214,82**
MISSION URBANISME COORDONNATEUR NPNRU	ANRU	35 000,00
CO-CONSTRUCTION ET MEMOIRE	ANRU	13 523,00
MISSION ETUDES COMPLEMENTAIRE LABOURDONNAIS/HABITAT PRIVE	ANRU	26 000,00
	Total ANRU	**74 523,00**
ACQUISITION FONCIERE TCSP	ETAT	105 000,00
ACQUISITION VEHICULES PROPRES	ETAT	22 040,06
ETUDE SCENOGRAPHIE SALAZIE	ETAT	5 520,00
REHABILITATION DE LA DIGUE DE L'ILET COCO	ETAT	25 200,00
	Total ETAT	**157 760,06**
ACQUISITION DE COLONNES AERIENNES	FEDER	451 435,97
ACQUISITION BACS A COMPOST & ACCESSOIRES	FEDER	73 811,65
MODERNISATION DE LA ZAE RAVINE CREUSE SAINT-ANDRE	FEDER	427 515,35
ETUDE VALORISATION PONT SUSPENDU RIVIERE DE L'EST	FEDER	60 865,00
TCSP RUE DU LYCEE SAINT-ANDRE	FEDER	238 268,32
TCSP PÔLE D'ECHANGE DE SAINT ANDRE	FEDER	446 662,18
DEF AMEN. ET ACTIONS SUR LE TRI STA STZ	FEDER	39 773,52
TRAVAUX REMISE EN ETAT MERLON PROTECTION	FEDER	214 145,98
	Total FEDER	**1 952 477,97**
ETUDE SCENOGRAPHIE DE SALAZIE	FEADER	82 800,00
	Total FEADER	**82 800,00**
ETUDE VALORISAT PONT SUSPENDU	REGION	4 347,50
TCSP RUE DU LYCEE STA	REGION	79 420,78

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

TCSP PÔLE ECHANGE DE SAINT ANDRE	REGION	63 808,88
DEF AMEN & ACTIONS SUR LE TRI STA STZ	REGION	5 681,93
MODERNISATION ZA RAVINE PAVE	REGION	457 612,39
	Total REGION	**610 873,48**
PROGICIEL DE CONCEPTION DE L'OFFRE DE TRANSPORT PUBLIC ET DE GESTION PERSONEL	Total SPL Estival	33 923,58
	Total SPL Estival	**33 923,58**
TOTAL GENERAL		**3 901 657,33**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Concernant les budgets « eau et assainissement », ci-dessous les subventions encaissées en 2023 :

- **Régie eau potable :**

OPERATIONS	Montant des subventions
OFFICE DE L'EAU – RENFORCEMENT DISTRIBUTION EAU DUREAU BRAS PITON	109 406,49
OFFICE DE L'EAU - UPEP BRAS DES CALUMETS	813 404,56
REGION - RENFORCEMENT ET MODERNISATION RUE HERVE DHORT RACCORDEMENT RN3 RESERVOIR CALUMETS	4 516,34
TOTAL DES SUBVENTIONS DU BUDGET REGIE EAU POTABLE EN 2023	**927 327,39**

- **Eau potable en délégation :**

OPERATIONS	Montant des subventions
ETAT – AEP CHEMIN BARBIER ET BRAS PETARD	21 657, 51
ETAT – RENFORCEMENT CANAL VILLELE	115 305,20
ETAT - MODERNISATION RESEAU AEP SECTEUR NORD - SALAZIE	333 493,20
ETAT - RENFORCEMENT CANALISATION AEP - VILLELE	69 183,12
FEDER – UPEP GROS FAHAM	472 120,16
FEDER – UPEP DIORE	1 717 772,43
OFFICE DE L'EAU – TRAVAUX RENFORCEMENT CANAL AEP VILLELE	44 243,64
OFFICE DE L'EAU – AVENUE DE BOURBON	37 754,37
REGION – MODERNISATION RESEAU AEP SALAZIE SECTEUR NORD	167 340,00
REGION – UPEP GROS FAHAM	78 686,70
REGION – UPEP DIORE	96 074,84
TOTAL DES SUBVENTIONS DU BUDGET EAU POTABLE EN GESTION DELEGUEE EN 2023	**3 153 631,17**

- **Assainissement collectif en délégation :**

OPERATIONS	Montant des subventions
OFFICE DE L'EAU – AVENUE DE BOURBON	37 018,56
OFFICE DE L'EAU – RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT D'EAUX USEES DE CHAMP BORNE	79 428,20
TOTAL DES SUBVENTIONS DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN GESTION DELEGUEE EN 2023	**116 446,76**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Poursuite du soutien en faveur des communes membres : le FIIS

En 2023, les sommes suivantes ont été versées par la CIREST suite aux sollicitations des communes bénéficiaires :

- Commune de Saint-André / Réhabilitation du Complexe Sportif de Sarda Garriga / Solde de 70 305,23 € (77,85 %)
- Commune de Sainte-Rose / Mise aux normes, sécurisation et rénovation thermique de la Mairie de Sainte-Rose / Acompte de 84 373,20 € (80 %)
- Commune de La Plaine des Palmistes / Acquisition de modulaires / Solde de 19 800,00 € (88 %)
- Commune de Salazie / Modernisation des voiries communales / Solde de 45 000,00 € (100 %)
- Commune de Salazie / Réhabilitation d'un local communal – Service règlementation et Police municipale / Solde de 15 000,00 € (100 %)
- Commune de Salazie / Renouvellement du parc automobile / Solde de 28 443,75 € (81,27 %)
- Commune de Salazie / Aménagement du cimetière de Grand Ilet / Solde de 75 000,00 € (100 %)
- Commune de Salazie / Acquisition de praticables pour podium mobile et renouvellement des équipements sportifs défectueux / Solde de 18 370,00 € (100 %)
- Commune de La Plaine des Palmistes / Réfection de trois aires de jeux (Eucalyptus/Fuschias/Hortensias) / Solde de 22 370,90 € (100 %)
- Commune de La Plaine des Palmistes / Aménagement d'un local « AMAPEi » / Solde de 24 285,00 € (97,14 %)
- Commune de La Plaine des Palmistes / Acquisition d'un panneau d'information dynamique / Solde de 14 079,49 € (95,78 %)
- Commune de La Plaine des Palmistes / Acquisition de tentes pour le marché forain / Solde de 22 063,50 € (100 %)
- Commune de Saint-Benoît / Aménagement de locaux modulaires pour l'école primaire Denise Salaï – Bras-Canot / Acompte de 40 327,99 € (64,19 %)
- Commune de Saint-Benoît / Acquisition d'un engin de marquage routier (VRD) / Solde de 17 046,08 € (100 %)
- Commune de Saint-Benoît / Travaux de climatisation pour le service Economie / Solde de 12 910,91 € (100 %)
- Commune de Saint-Benoît / Acquisition d'un lanceur de balles de défense (LBD) / Solde de 1 653,90 € (100 %)
- Commune de Saint-Benoît / Acquisition de deux pistolets à impulsion électrique (PIE) / Solde de 4 473,66 € (100 %)

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Ressources humaines

La réorganisation de la direction

L'année 2022 a été celle d'une restructuration complète de la CIREST et bien entendu celle de la Direction des Ressources Humaines afin de répondre en premier lieu aux enjeux du projet de territoire (défis entre la réponse aux besoins de la population et de l'administration) puis aux différentes contraintes budgétaires et managériales.

L'année 2023 a permis la mise en application de l'organisation reposant sur le fonctionnement de « gestion intégrée ».

Ce mode de gestion offre 5 principaux avantages :

- Une collaboration et une coordination améliorées : la gestion intégrée favorise la collaboration entre les différents pôles de la structure mais aussi avec les autres directions fonctionnelles telles que les finances, la logistique et l'informatique,
- Une meilleure communication : les gestionnaires avec des compétences et une polyvalence métier améliorée communiquent plus facilement entre eux mais aussi avec l'ensemble des agents. Ces derniers identifient plus facilement leur référent,
- Une optimisation des ressources : les processus de gestion comme la planification des effectifs, de recrutement, de formation et de développement des compétences peuvent être alignés de manière stratégique pour répondre aux besoins de l'établissement,
- Une prise de décision éclairée : la gestion intégrée fournit des données et des informations plus pertinentes,
- Un alignement stratégique : une direction organisée en gestion intégrée permet d'aligner les objectifs et les activités RH sur la vision stratégique de l'établissement. Les politiques et les programmes RH sont développés en tenant compte des priorités organisationnelles. Cela favoriseune plus grande cohérence dans les initiatives RH et contribue à la réalisation des objectifs à long terme.

Cette nouvelle organisation a réclamé un accompagnement important de la strate managériale et une priorisation des missions afin de répondre rapidement aux différentes demandes du personnel lors de cette phase de transition.

Une structuration des outils de gestion RH

La création du CST et de la FSSSCT

La **loi n° 2019-828 du 6 août 2019** de transformation de la fonction publique prévoit la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) au sein d'une nouvelle instance dénommée **Comité Social Territorial (CST).**

L'article L. 251-9 du code général de la fonction publique prévoit en outre la création, au sein du CST, d'une **Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT)** obligatoire à partir d'un seuil d'effectifs fixé à 200 agents (sans conditions d'effectifs dans les SDIS) ou si des risques professionnels particuliers le justifient.

Ces comités sociaux sont chargés de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail dans les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics au sein desquels ils sont institués (article L. 251-1 du code général de la fonction publique).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Ainsi, le Comité Social Territorial et sa Formation Spécialisée ont été instaurés le 28 février 2023 à la CIREST suite aux élections professionnelles du 08 décembre 2022. Des formations ont été déployées aux nouveaux membres élus pour mieux appréhender ces nouvelles instances. Ainsi, une nouvelle organisation du dialogue social a été mise en place afin de s'inscrire dans un travail collaboratif avec les partenaires sociaux.
A cet effet, ce ne sont pas moins de 4 séances de CST et 3 séances de F3SCT qui se sont déroulées sur l'année 2023, permettant d'une part, d'améliorer l'organisation et les conditions de travail des agents de l'établissement et d'autre part, d'apporter des solutions sur le respect de tout le cadre réglementaires en matière de prévention.

Un tableau des emplois et des effectifs actualisé

Le tableau des emplois et des effectifs est un outil de gestion utilisé pour recenser et suivre les postes de travail et les effectifs de personnel. Il présente une vue d'ensemble des différents emplois au sein de l'établissement, y compris les informations telles que les intitulés de poste et les grades ouverts.

Il permet de planifier les besoins en personnel à court, moyen et long terme. Il aide à identifier les postes vacants, à anticiper les départs à la retraite, les mobilités ou les besoins en recrutement supplémentaires.

Cela facilite une planification stratégique des ressources humaines et garantit un effectif adéquat pour répondre aux besoins de l'établissement. C'est un véritable outil de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs.

Le nouveau tableau des emplois et des effectifs mis en place en 2022, fournit un identifiant unique par poste de travail. Cela permet de suivre de façon transparente et précise les différentes évolutions des besoins ainsi qu'une transparence sur la gestion des effectifs.

Aussi, en associant les postes aux coûts correspondants, le tableau des emplois et des effectifs aide à la gestion budgétaire. Il fournit une vue d'ensemble des dépenses liées aux ressources humaines. Cela permet de réaliser un état des lieux et une projection, d'optimiser l'allocation des ressources financières et d'assurer une utilisation efficace des budgets disponibles. Ce tableau a connu plusieurs modifications lors de l'année 2023, afin de répondre au mieux aux besoins de l'établissement en matière de recrutements et de modifications de poste.

Extrait du tableau des emplois et des effectifs :

Numéro poste	Intitulé du poste	Grades	Temps de travail	Typologie du poste	Typologie de recrutement
182	Administrateur(trice) réseaux et systèmes	Technicien Tech princ 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Stagiaire fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel : L332-8 1° et 2° du CGFP
189	Agent(e) administratif(tive)	Adjoint administratif Ajoint adm princ 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Stagiaire fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel : L332-8 1° et 2° du CGFP
190	Agent(e) administratif(tive)	Adjoint administratif Ajoint adm princ 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Stagiaire fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel : L332-8 1° et 2° du CGFP
191	Agent(e) administratif(tive)	Adjoint administratif Ajoint adm princ 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Contractuel de droit privé
192	Agent(e) administratif(tive)	Adjoint administratif Ajoint adm princ 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Contractuel de droit privé
208	Agent(e) administratif(tive)	Adjoint administratif Ajoint adm princ 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Stagiaire fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel : L332-8 1° et 2° du CGFP
212	Agent(e) administratif(tive)	Adjoint administratif Ajoint adm princ 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Stagiaire fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel : L332-8 1° et 2° du CGFP
297	Agent(e) administratif(tive)	Adjoint administratif Ajoint adm princ 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Contractuel de droit privé
23	Agent(e) ASVP	Adjoint administratif Ajoint adm princ 1e-2e classe Adjoint technique Adjoint tech princ 1e-2e classe	Temps complet	Emploi permanent	Stagiaire fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel : L332-8 1° et 2° du CGFP

La modification du RIFSEEP

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

La délibération n° 2017-B017 du 30 novembre 2017 instituant le RIFSEEP a permis l'instauration de ce nouveau régime au sein de la CIREST en 2018. En 2023, un règlement RIFSEEP a été élaboré afin de préciser les différentes modalités d'application à la CIREST. Par ailleurs, ce nouveau règlement est venu fixer également l'attribution des montants du Complément Indemnitaire Annuelle (CIA).

L'avancée sur la dématérialisation

La mise en place du coffre-fort électronique

La dématérialisation et les usages numériques s'imposent aujourd'hui aux collectivités comme un levier majeur de la modernisation des services, bien au-delà des obligations réglementaires en matière de télétransmissions.

Ces évolutions représentent ainsi une opportunité pour les collectivités de moderniser leur équipement, matériel ou logiciels, mais aussi leurs pratiques et l'organisation de leurs procédures de gestion : circuits de validation, travail collaboratif, archivage...

La CIREST est engagée dans la transition numérique et la défense de la cause écologique.
Le déploiement du parapheur électronique ainsi que la Gestion Electronique des Documents (GED) a permis d'éviter la consommation excessive de plusieurs milliers de feuilles de papier depuis leur déploiement au sein des différents services, cela sans compter la diminution de la consommation des fluides (encre, toner). La fin de l'année 2023 a été marquée par la volonté d'évoluer sur la dématérialisation de certains outils internes.

Ainsi, l'établissement souhaite mettre en place la dématérialisation des bulletins de paie des agents en leur permettant d'avoir accès à un coffre-fort numérique (CFN) dont la durée d'archivage est de 50 années.

Ce coffre-fort permet à l'agent où qu'il se trouve, d'avoir accès directement à son bulletin de salaire dès la clôture de la paie par la direction des ressources humaines,

La dématérialisation des titres repas

Concomitamment à la mise en place de la dématérialisation des bulletins de paie, l'établissement souhaite mettre en place la carte titres-restaurant, en plus des titres-papier. Ce choix est offert aux agents dans un premier temps jusqu'à l'obligation de l'utilisation exclusive des carte titres-restaurant

Les avantages pour les agents sont les suivants :

- **Facilité d'utilisation :** Les titres restaurant dématérialisés sont stockés sous forme électronique sur une carte ou une application mobile. Les agents n'ont donc plus besoin de transporter des titres physiques, ce qui les rend plus faciles à gérer et à utiliser.

- **Sécurité :** Les titres restaurant dématérialisés sont protégés par des mesures de sécurité, telles que des codes PIN ou des mots de passe, ce qui réduit les risques de perte ou de vol par rapport aux titres papier.

- **Flexibilité :** Les titres restaurant électroniques peuvent être utilisés dans un plus grand nombre d'établissements, y compris les restaurants traditionnels, les supermarchés et les sites de restauration en ligne. Cela offre aux agents plus de choix et de flexibilité pour leurs repas.

- **Suivi des dépenses :** Les solutions de dématérialisation permettent aux agents de suivre leurs dépenses de manière plus précise. Ils peuvent généralement consulter leur solde, leur historique d'utilisation et les détails de leurs transactions en ligne, ce qui facilite la gestion de leur budget alimentaire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- **Économie de temps et d'argent :** La dématérialisation élimine le besoin de se rendre physiquement dans un bureau pour récupérer les titres restaurant chaque mois. Les agents peuvent accéder à leurs titres en ligne, ce qui leur fait gagner du temps.
Possibilité de régler au centime près la somme due (pas de perte d'argent)

- **Environnement :** La réduction de l'utilisation de papier contribue à la préservation de l'environnement en limitant la production de déchets et la consommation de ressources naturelles.

- **Évolutivité :** Les systèmes de dématérialisation peuvent être mis à jour plus facilement pour s'adapter aux évolutions de la législation ou aux besoins des agents, offrant ainsi une solution plus flexible à long terme.

Domaines fonctionnels

Pôle GPEC/Recrutement/Formation

Au titre de l'année 2023 la liste des recrutements opérés est la suivante :

CATEGORIE	GRADE	SERVICE	FONCTIONS
Catégorie A	Ingénieur	DEAG	Chargé d'opérations
Catégorie C	Adj adm	Direction Environnement et Transition Ecologique	Gestionnaire de collecte
Catégorie A	Attaché	Service pôle de lutte contre l'habitat	Chargée d'affaires sociales
Catégorie A	Ingénieur	Direction Planification et connaissance du territoire	Chargé de mission transition énergétique et énergie renouvelable
Catégorie C	Adj tech	Direction Planification et connaissance du territoire	Agent de déchèterie
Catégorie A	Ingénieur	Direction Environnement et Transition Ecologique	Directrice adjointe de l'Environnement
Catégorie C	Adj tech	Direction des moyens généraux et de la logistique	Agent d'entretien
Catégorie C	Adj adm	Direction des Affaires Générales	Agent d'accueil et de contrôle
Catégorie C	Adj adm	DRH	Agent administratif polyvalent
Catégorie C	Adj adm	Direction des Systèmes d'Information	Assistant informatique développeur
Catégorie C	Adj adm	Direction STAT	Assistante de direction
Catégorie C	Adj adm	DCSPTP	Agent administratif fourrière intercommunale
Catégorie C	Adj tech	DCSPTP	Capteur animal
Catégorie C	Adj tech	Direction Environnement et	Agent de déchèterie

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

		Transition Ecologique	
Catégorie C	Adj tech	Direction Environnement et Transition Ecologique	Agent de compostage individuel
Catégorie C	Adj adm	Direction Affaires Générales	Assistante administrative
Catégorie C	Adj tech	Direction Environnement et Transition Ecologique	Agent de déchèterie
Catégorie A	Attache	Direction Affaires Economiques, Insertion et Emploi	Chef de projet Territoire d'Industrie
Catégorie A	Ingénieur principal	DEAG	Responsable Stratégie Etudes Prospective
Catégorie C	Adj tech	Direction des moyens généraux et de la logistique	Agent d'entretien
Catégorie A	Attaché	Direction Affaires Economiques, Insertion et Emploi	Responsable du service insertion emploi et formation
Catégorie C	Adj tech	Direction des mobilités durables	Gestionnaire infrastructure
Catégorie C	Adj tech	DEAG	Agent technique ANC
Catégorie C	Adj adm	Direction Affaires Générales	Agent d'accueil et de contrôle
Catégorie A	Ingénieur	DEAG	Responsable travaux/réseaux

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

La loi de transformation de la fonction publique rappelle les principes fondamentaux en matière de recrutement et notamment de la procédure de recrutement des agents contractuels.

Le principe d'égal accès à la fonction publique s'oppose à ce qu'un poste soit « réservé », que ce soit pour une personne interne ou externe à l'établissement. En application de ce principe, toutes les vacances et créations d'emplois permanents doivent faire l'objet d'une publicité auprès du centre de gestion et sur le site commun « emploi territorial ». La réglementation rappelle que les postes permanents sont prioritairement destinés aux fonctionnaires, le recours aux agents contractuels étant un mode de recrutement dérogatoire.

Ainsi, le recrutement d'un agent contractuel ne pourra s'effectuer qu'à l'issue d'un constat d'infructuosité du recrutement d'un fonctionnaire.

Cela équivaut également dans le cadre d'un « renouvellement » de contrat d'un agent contractuel sur un emploi permanent. La déclaration de vacance d'emploi est obligatoire ainsi que l'étude de l'ensemble des candidatures recevables de fonctionnaires, multipliant ainsi l'organisation des entretiens de recrutement.

Au terme de l'année 2023, **31** agents ont bénéficié d'un avancement de grade et **4** agents d'une promotion interne.

Au titre du CNFPT, ce sont **304** sessions de formation qui ont été dispensées sur l'année 2023. Il est à noter que 50% des agents formés sont de la catégorie C.

Pôle prévention/handicap et qualité de vie au travail

La mise en place de la politique handicap

La politique de prévention se structure davantage en procédant à la nomination dès le début de l'année 2023 d'une assistante de prévention/référente handicap déjà présente au sein de la Direction. Une attention particulière a été portée aux agent(e)s techniques, notamment de l'eau et de l'assainissement, afin de prévenir des troubles musculaires squelettiques (TMS) et en apportant les équipements de protection individuel adaptés.

Un état des lieux primaire a mis en lumière un manque de matériel de premiers secours sur les sites distants. Ainsi, la CIREST s'est doté en trousses de secours et les a positionnés dans chaque bâtiment et site décentralisé ainsi qu'au parc automobile afin de permettre d'assurer les soins en cas d'urgence.

La politique de handicap se développe de plus en plus avec la mise en place de la convention provisoire (sur une année) avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP). La convention prévoit dans son plan d'actions en 8 fiches et se structure en 5 axes principaux :

- Recrutement des travailleurs en situation de handicap
- Maintien de l'emploi
- Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés
- Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap
- Actions innovantes

L'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

L'article L. 731-4 du code général de la fonction publique pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents. Il s'agit d'une obligation légale et d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales figurant dans son budget.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, et de les aider à faire face à des situations difficiles.

Dans ce cadre, des prestations d'action sociale individuelles ou collectives peuvent être octroyées. Elles ne constituent pas un élément de la rémunération, et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir.

Un Comité des œuvres Sociales (COS EST) existe depuis 2006 à la CIREST. Cependant, dans le cadre de l'évolution de l'action sociale et dans la volonté de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des agents, une enquête a été menée auprès de ces derniers afin de récolter leurs avis pour une adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1er janvier 2024.

Ce sondage a permis de constater que la majorité des participants souhaitent évoluer vers un organe pouvant leur faire bénéficier d'avantages sociaux et de prises en charges supplémentaires.

Ainsi au 1er janvier 2024, une convention a été signée avec le CNAS

Peuvent ainsi bénéficier des prestations de ce nouveau comité :

- Les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ou de détachement ;
- Les agents contractuels en activité ou bénéficiant d'un congé rémunéré ou non rémunéré sur un emploi permanent ;
- Les agents de droit privé.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Moyens Généraux et Logistique

La direction des Moyens Généraux et de la Logistique vient en support à l'ensemble des directions pour leurs demandes d'achat et la maintenance des bâtiments de la collectivité.

En 2023 a eu lieu le recrutement en interne d'une secrétaire administrative qui a pris son poste en février.

Voici ci-dessous la composition de la direction par service :

Direction Moyens Généraux & Logistique	
Poste	**Effectif**
Directeur	1
Secrétaire administrative	1
Service Logistique	
Responsable logistique	1
Magasinier-livreur	2
Agent d'entretien des locaux	2
Service Patrimoine Bâti	
Chef d'équipe	1
Agent technique	2

Service Logistique

1. Missions générales

Le service assure le support pour la l'ensemble de la collectivité sur les points suivants :

- Vêtement de travail et équipement de protection individuelle
- Fourniture de bureaux
- Mobiliers de bureaux
- Matériels espaces verts
- Déménagement
- Entretien des locaux interne et externe
- Fontaine à eau
- Collation pour les événements
- Boissons et art de la table
- Dératisation/Désinsectisation des sites

2. Activités

En complément des missions générales précédemment citées, le service s'est occupé :

- De la logistique pour le repas du personnel à la Plaine des Palmmistes
- Renouvellement marché de location des fontaines à eau

- Aménagement du bureau NPNRU de St-Benoit

- Décapage coursive bâtiment A et B du siège

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

- Fourniture de panneaux pour la DEAG
- Fournitures de vêtement de travail et d'équipement de sécurité spécifique au métier de la DEAG
- Fourniture d'outillage spécifique pour la DEAG

Service Patrimoine Bâti

1. Organisation du service

Le service patrimoine bâti est sous la responsabilité du directeur, qui occupe le poste par intérim.

2. Travaux en régie

Sur l'année 2023, l'équipe du patrimoine est intervenue sur 250 demandes de travaux divers pour :

- Pose de panneau pour la direction environnement
- Création et remplacement de portail pour les déchetteries

- Remplacement du parquet bois de l'atrium du siège
- Peinture des locaux administratifs
- Aménagement du stand de la foire agricole de Bras Panon
- Remplacement des bavettes PVC pour bennes déchetteries
- Pose de tableaux blancs ou liège
- Tous les petits travaux de réparation (porte, serrure, plomberie) sur tous sites

3. Travaux en externe

Outre la maintenance effectuée sous contrat avec un prestataire pour l'électricité, la climatisation, les ascenseurs, les extincteurs, l'alarme incendie et intrusion, la vidéosurveillance le service s'est occupé du suivi administratif et technique des travaux ci- dessous :

- Remplacement éclairage allée piétonne siège CIREST
- Mise en place des moyens d'extinctions et de sécurité pour la nouvelle ressourcerie FAR FAR SOLIDAIRE de St-André
- Remplacement de la porte aluminium d'accès du bureau parc auto au siège
- Travaux de climatisation, sol souple et d'électricité des bureaux NPNRU de St-Benoit
- Réparations et remplacement des stores et films des bureaux du siège
- Travaux de vidange de la fosse septique de la fourrière
- Etanchéité toiture atelier n°9 (dépôt logistique)
- Suivi et réparation des microphones de l'amphithéâtre
- Traitement anti termite structure bois atrium du siège

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Commande publique, affaires juridiques et générales

ORGANISATION DE LA DIRECTION

La Direction, avec le rattachement du service des affaires générales en cours d'année 2022, est désormaiscomposée de 3 services :

- Le service de la commande publique
- Le service des affaires juridiques
- Le service des affaires générales

Le service est composé d'une responsable, de trois (3)gestionnaires de marchés et d'une (1) assistante administrative.

Sur la compétence *affaires juridiques*, le service est composé d'une (1) chargée de conseil juridique et de contentieux qui a la charge principalement du conseil juridique et de la gestion descontentieux.

Sur la compétence des affaires générales, le service est composé d'une responsable, de deuxagents administratifs, un agent d'accueil et trois coursiers.

ACTIVITES ESSENTIELLES

Service de la Commande Publique

Le service de la Commande Publique conseille les directions sur le choix des procédures,participe à leur élaboration et à leur suivi et procède aux lancements des procédures de marchés.

En 2023, le service a lancé 38 nouvellesconsultations.

Forme de la procédure	Nombre de Procédure
AOO	13
MAPA	23
Marché sans pub ni MEC	2
DSP	0
Total général	**38**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Service des Affaires Juridiques

Le service gère principalement les activités de :

- ✓ Conseils Juridiques, traitements de réclamations
- ✓ Consultations d'avocat
- ✓ Contrôle de documents à priori

La Direction des Affaires Juridiques a participé au contrôle a priori et a posteriori des rapports soumis au Conseil communautaire. Dans le cadre des dossiers qu'elle suit en propre, la Direction a pu rédiger divers rapports. Elle est également intervenue dans l'élaboration de modèle de document ou d'avis au bénéfice des services.

- ✓ La gestion précontentieuse et contentieuse

Les contentieux administratifs en cours

Nom du contentieux	Date d'ouverture	Représenté par	Commentaires
COMMUNE DE SAINT-BENOIT c/ CIREST	23/02/2018	Urban Conseil - Maître Florence DAVID	Médiation en cours
SOGEA REUNION c/ CIREST	23/07/2018	Urban Conseil - Maître Florence DAVID	Médiation en cours
Monsieur ROUSSELOT Jean Luc c/ CIREST	14/06/2022	Maître Doriane Domitile	
Syndicat SAFPTR c/ CIREST	30/12/2022	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT	
Monsieur JEREMIE Jean Idriss c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT	
Madame VIRASSAMY Isabelle c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT	
Monsieur ROUGET Rufin c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT	
Monsieur HAYANO Jean Partick C/ CIREST	24/02/2023	CL AVOCATS Maître Gaelle BENOIT	
Monsieur BOISEDU Raymond c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT	
Monsieur MARTIN Eric c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT	
Madame VELIA Marie Christelle c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT	
Monsieur VALERY Jimmy c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT	
Monsieur SOUVANE Yannis c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT	

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Monsieur ROBERT Harry c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur PICARD Jean Baptiste c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Madame MAUSOLE Juliette c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur MARIE Guillaume c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur LARIVIERE Jean Philippe c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Madame HAPOLD Laurence c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur GRONDIN André c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur CAZALOU Jerome c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur CARINY Julien c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Madame AMOURGOM Eulalie c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur OGIRE Gerald c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur ELLAMA Georges Marie c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur ALAGAPIN Anielle c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur TECHER Jude c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur TUGAR Pascal	24/02/2023	CLL AVOCATS Maitre - Gaelle BENOIT
Monsieur VELIA Yann c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur BOUTCHAMA Jerome c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur PAUSE Jean Claude c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Madame CATAN Stephanie c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur CORDON Frédéric	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur DIJOUX Johny c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur GAUVIN Serge c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur HONORINE Bruno c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Monsieur JEBANE Dominique c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Madame MAILLOT Micheline c/ CIREST	24/ 02 /2023	
Monsieur NAZE Lucay c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur OLIVIER Erick c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur RINEL Sergio c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur RAMASSAMY Jean Marie c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur RAMIN Gerald c/ CIREST	24/02/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur Jean Idriss JEREMIE c/ CIREST	03/03/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur HOAREAU Jean Francois c/ CIREST	16/03/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur HOAREAU Mireille c/ CIREST	16/03/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur HOARAU Jean Fred c/ CIREST	16/03/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur COLLET Zulme	16/03/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur FOSSE Valentin c/ CIREST	16/03/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT
Monsieur PAYET Yves-Philippe c/ CIREST	11/04/2023	CLL AVOCATS - Maître Gaëlle BENOIT

Les contentieux administratifs terminés

Nom du contentieux	Date d'ouverture	Représenté par	Commentaire
Jean-François NATCHAN c/ CIREST	13/06/2022	Me Alain BENSOUSSAN	Gagné
Syndicat INTERCO CFDT de La Réunion et autres	16/02/2023	Pas de défense	Gagné

Les contentieux judicaires en cours

Nom du contentieux	Date d'ouverture	Représenté par	Commentaires
CIREST c/ SAS Bourbon Bois	04/09/2023	Maître LOMARI	Projet de protocole transactionnel en cours depuis le 03/04/2024
CIREST c/ SCI KTNISS	27/06/2023	Maître Julie RAMSAMY	
CIREST c/ SCI SORETRAL OI	04/08/2023	Maître Julie RAMSAMY	

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Les contentieux judiciaires terminés

Nom du contentieux	Date d'ouverture	Représenté par	Commentaire
CIREST c/ SCI LSV974	30/03/2023	Maître Julie RAMSAMY	Jugé le 19/03/2024 Gagné
CIREST c/ SARL ÉCO DÉCHETS RÉUNION	06/07/2023	Maître Julie RAMSAMY	Jugé le 19/03/2024 Gagné

Service des Affaires générales

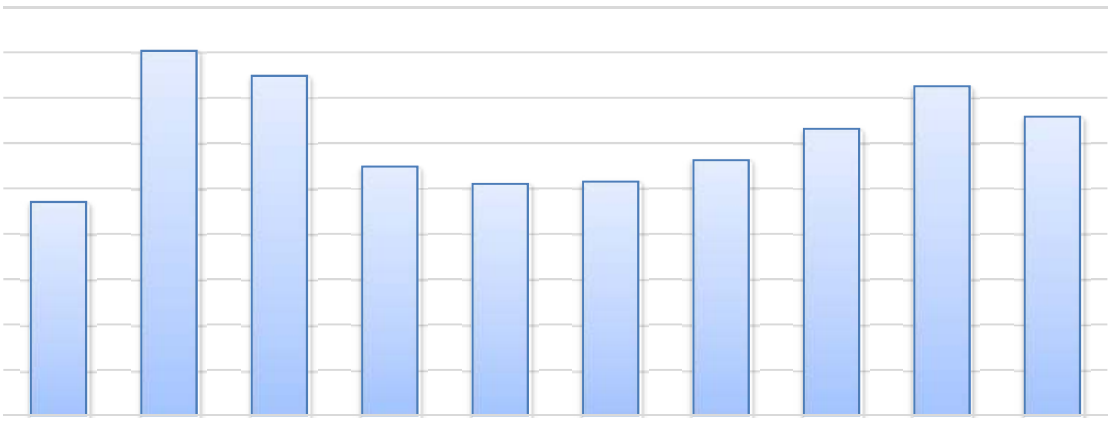
Le service des affaires générales gère :

- Le secrétariat général
- L'accueil physique et téléphonique
- Les coursiers

En 2023, le service a organisé 7 conseils avec 210 rapports présentés et 5 bureaux communautaires avec 19 rapports présentés.

Le traitement du courrier est une mission importante du service où tous les courriers arrivés sont centralisés et dispatchés dans les services.

Au total en 2023, 7821 courriers ont été traités par le service avec la répartition suivante :



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Systèmes d'information

Dans les processus de gestion de la CIREST, l'informatique joue un rôle de plus en plus central, répondant à l'exigence de la digitalisation de ce service public. Cette transformation numérique pose des défis en termes d'interopérabilité et de sécurité des systèmes d'information. Elle nécessite l'instauration de normes et de protocoles pour l'échange de données, ainsi que des mesures de sécurité pour protéger les données sensibles et prévenir les cyberattaques.

En 2023, plusieurs initiatives ont été lancées : le parcours de cyber sécurité piloté par l'ANSSI, l'acquisition de nouveaux logiciels métiers, le déploiement de processus de dématérialisation, et le renouvellement des marché des télécommunications et des consommables, tout en continuant les activités courantes.

Le parcours cyber sécurité (ANSSI)

Pour relancer l'économie affectée par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et encourager le développement des secteurs d'avenir, le gouvernement a lancé en septembre 2020 le plan France Relance. Ce dispositif comporte un volet cybersécurité doté d'un fonds de 136 millions d'euros.

L'objectif du volet cybersécurité de France Relance, dont le pilotage a été confié à l'ANSSI, est de renforcer la sécurité des administrations, des collectivités, des établissements de santé et des organismes publics tout en dynamisant l'écosystème industriel français.

Face à la recrudescence des cybers attaques dont ont été victimes des organismes publics et privés ces dernières années. La collectivité c'est inscrit à ce parcours afin de bénéficier des services proposés et renforcer son système d'information.

Budget du projet

Désignation	Etat (France relance)	CIREST
Pack initial	40 000,00 € TTC	20 000,00 €
Packs relais	50 000,00 € TTC	TTC

Coût estimatif du projet : 110 000,00 € TTC

La première phase de ce parcours de sécurité, intitulée « le pack initial », a été réalisée l'année dernière avec le prestataire terrain, Orange Cyber Défense, et le prestataire accompagnateur, Formind.

Dans ce cadre, un audit de sécurité a été effectué afin de déterminer les actions urgentes et celles à mener à court terme pour améliorer notre système d'information, actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du pack relais en 2024. De plus, l'ensemble des agents de la collectivité a bénéficié d'une campagne de sensibilisation à la cyber sécurité.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

L'acquisition de nouveaux logiciels métiers,

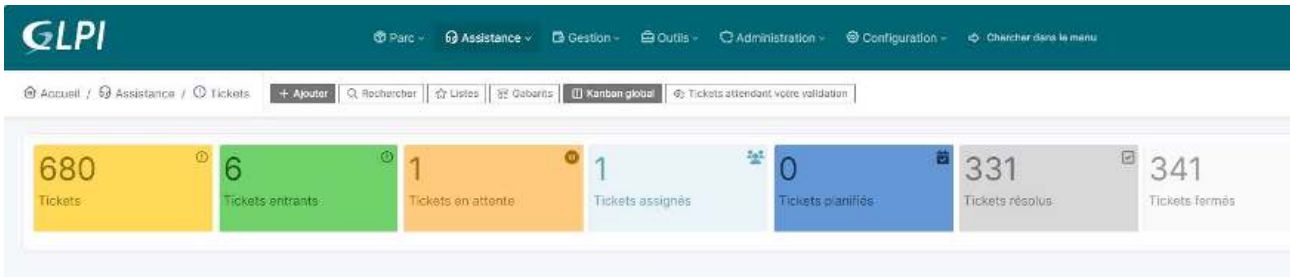
La collectivité a fait l'acquisition de deux nouveaux logiciels métiers dont la mise en œuvre à débuter fin de 2023 pour exploitation en 2024.

La première concerne la gestion des conteneurs pour la direction de l'environnement, appelée « Gesbac ». L'objectif de cette acquisition est de permettre une meilleure gestion des bacs poubelles, principalement pour nos administrés, en facilitant la coordination entre nos prestataires et la collectivité, et en simplifiant la transition de la base de données lors des renouvellements des marchés de collecte.

La deuxième concerne la gestion des patrimoines locatifs pour la direction économique, appelée « Webloc », éditée par Seldon France.

Les objectifs de cette acquisition sont les suivants :
Gestion locative : prise en charge des lots, des tiers, des contrats, des redevances, etc.
Gestion financière : émission de titres et de mandats directement dans la gestion financière.
Gestion fiscale : optimisation de la taxe foncière.

La DSI a mis à niveau le logiciel de gestion du parc informatique, afin de faciliter l'inventaire du parc et la gestion des incidents, au travers d'une solution open source sous licence libre, appelée« GLPI »



Les fonctionnalités :
Fonctionnalités d'inventaire.
Gestion administrative et financière.
Gestion d'émission de tickets et des requêtes, fonctionnalités de contrôle (monitoring).
Gestion des problèmes et des changements.
Assignation des équipements : lieu, utilisateurs et groupes.
Interface simplifiée permettant aux utilisateurs finaux de soumettre un ticket.
Générateur de rapports d'actifs et d'assistance : matériel, réseau ou interventions (support).

Ce logiciel, réinstallé à partir de zéro pour repartir sur de bonnes bases, est le principal outil de gestion du parc informatique, notamment pour l'inventaire et la gestion des incidents. Les autres fonctionnalités seront déployées progressivement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

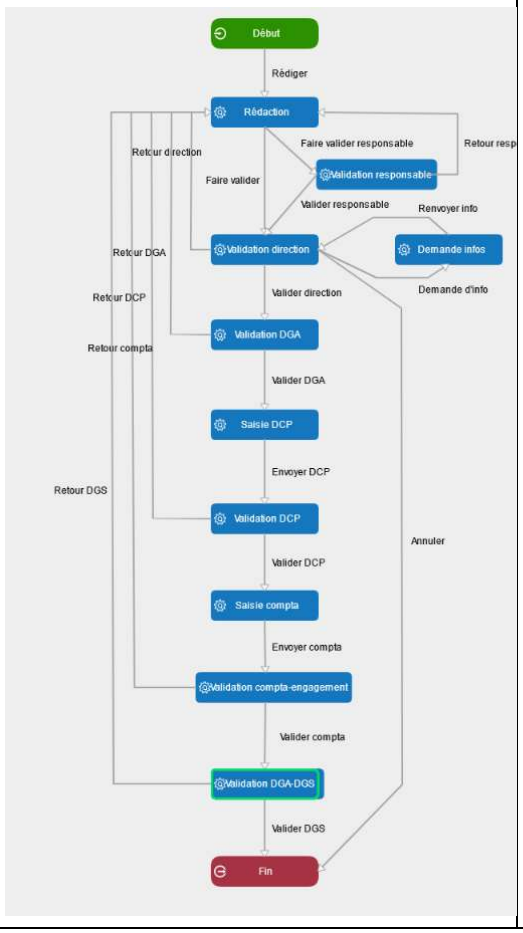
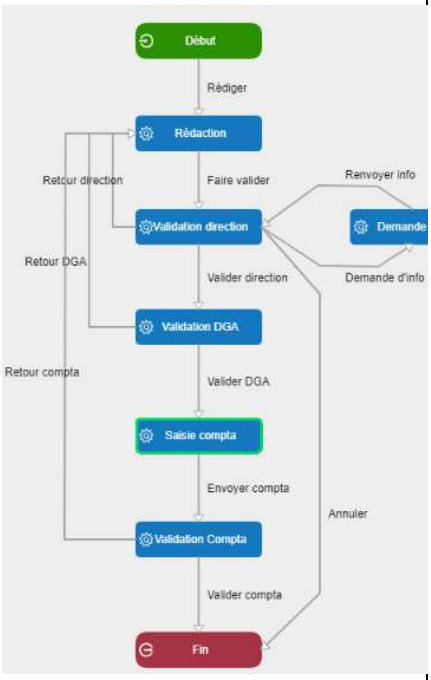
Les processus de dématérialisation,

Dans la continuité de la dématérialisation des processus métiers, des solutions telles que iParapheur, Webdelib et la Gestion Électronique de Documents (GED) continuent d'être optimisées pour les services de la CIREST.

Les objectifs sont de réduire les délais de traitement, les coûts liés à l'impression et l'empreinte écologique en diminuant l'utilisation de papier.

Exemples :

Gestion des fiches marchés (pré-engagement) dans la GED – Procédure < 40 000,00 HT

Demandes d'achat	*Bons de commande accord-cadre*
	

- ## *Flux PES*

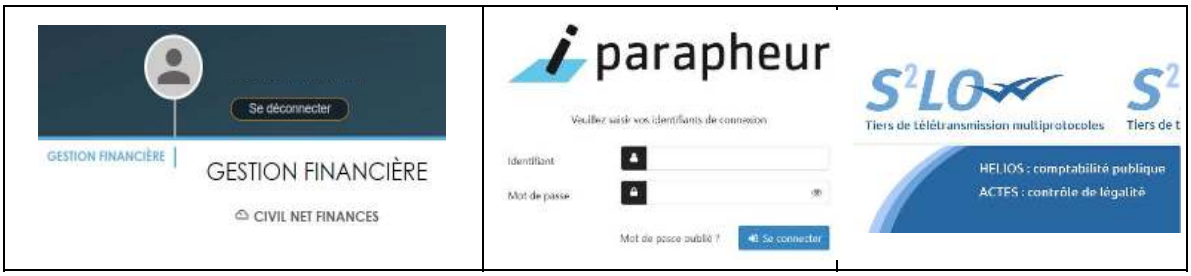
Auparavant, nos mandats (flux PES) étaient validés et signés électroniquement sur une plateforme externalisée chez DOCAPOST. La difficulté de cette solution résidait dans la mise à jour des circuits de validation en cas de besoin.

Un nouveau système de validation a été mis en place avec les logiciels que nous avons déployés ces dernières années (Iparapheur, S2low).

Les flux PES ont été paramétrés dans CIRIL pour qu'ils utilisent la solution i-parapheur pour les

Accusé de réception - ministere
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

validations et signatures, et S2low pour la transmission au Trésor public



Marchés télécommunications et des consommables informatiques

En 2023, deux marchés ont été relancés.

Le premier marché est un appel d'offres pour un accord-cadre à bons de commande intitulé « Fournitures et services en télécommunication » sur une durée de 4 ans, comprenant 4 lots :

L'estimation du montant maximum annuel pour l'ensemble des lots est de 134 000,00 € HT.

Lot 01 : Lignes isolées et accès internet ADSL/VDSL

Ce lot concerne les accès internet ADSL et les lignes téléphoniques des sites distants de la CIREST (déchetteries, régies, Plie, fourrière, etc.).

Titulaire : Idom Technologie

Lot 02 : Accès internet fibre non garanti (mutualisé)

Ce lot permet de passer certains sites de l'ADSL à la fibre et de créer de nouvelles lignes internet.

Titulaire : Canal+ Télécom

Lot 03 : Accès principaux

Ce lot concerne les lignes du standard téléphonique du siège.

Titulaire : Canal+ Télécom

Lot 04 : Téléphonie mobile

Ce lot couvre la flotte de téléphones mobiles.

Titulaire : SFR Réunion

Le second marché est un MAPA (Marché à Procédure Adaptée) pour un accord-cadre à bons de commande intitulé « Achat et livraison de consommables informatiques » sur une durée de 4 ans, comprenant un lot unique.

L'estimation du montant maximum annuel pour ce marché est de 25 000,00 € HT.

Titulaire : Hyperion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Activités récurrentes

La maintenance et l'évolution du parc informatique et téléphonique

Assurer le bon fonctionnement des équipements et des systèmes utilisés par la collectivité. Cela implique la gestion des mises à jour logicielles, des correctifs de sécurité, ainsi que le remplacement ou la mise à niveau des matériels obsolètes.

La gestion des abonnements de téléphonie fixe, mobile et internet

Cela comprend la gestion des contrats avec les opérateurs, la gestion des lignes téléphoniques et desservices associés, ainsi que le suivi des coûts et de la consommation.

La gestion de renouvellement des licences et contrats logiciels

Maintenir l'utilisation légale et à jour des logiciels utilisés par la collectivité. Cela consiste à surveiller les dates d'expiration des licences, de renouveler les contrats, de gérer les mises à niveau et de s'assurer dela conformité aux licences logicielles.

La location et la maintenance des copieurs

Garantir un accès continu à des équipements d'impression et de numérisation. Cela inclut la gestion des contrats de location, la planification des maintenances préventives et curatives, ainsi que le suivi descoûts et de l'utilisation des copieurs.

L'achat et gestion des consommables informatiques

Nécessaire bon fonctionnement des équipements, tels que les cartouches d'encre, les toners, les câbles, le spare nécessaire à la maintenance etc. Cela implique de gérer les stocks, de passer des commandes en temps opportun et de suivre les dépenses associées.

M2M (Machine to Machine) – SOFREL de la Plaine des Palmistes

La mise en réseau des boîtiers Sofrel des stations d'eau potable à la Plaine des Palmistes, via la technologie M2M, avait pour objectif de centraliser la remontée d'informations des stations d'eau potable vers l'UTEP Bras des Calumets

L'accompagnement des services pour l'utilisation optimale des logiciels "métier"

Permettre aux différents services de la collectivité d'exploiter pleinement les fonctionnalités des logiciels spécifiques à leur domaine d'activité. Cela peut inclure la formation des utilisateurs, le support technique et l'optimisation des processus de travail.

Télétravail

La direction déploie tous les moyens nécessaires pour assurer la gestion du télétravail des agents de notre collectivité, dans le but de préserver les conditions de travail de chacun tout en sécurisant notre système d'information. De nouvelles mesures ont été instaurées pour contrôler l'accès à notre système, incluant la limitation des autorisations VPN aux pays autres que la France, suite à des tentatives d'intrusion

Accusé de réception en préfecture
974-219740014-20241112-8024-CM-1-1-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

infructueuses en provenance de diverses régions.

Exemple de tentative d’intrusion (log)

Message meets Alert condition

The following critical firewall event was detected: SSL VPN login fail.

date=2023-12-11 time=13:18:09 devname=FG100E-2 devid=FG100ETK18005683 logid="0101039426" type="event" subtype="vpn" level="alert" vd="root" eventtime=1702286289 logdesc="SSL VPN login fail" action="ssl-login-fail" tunneltype="ssl-web" tunnelid=0 remip=89.248.192.55 user="admin" group="N/A" dst_host="N/A" reason="sslvpn_login_unknown_user" msg="SSL user failed to logged in"

La direction informatique doit maintenir un système d'information performant pour sa collectivité. Les tâches récurrentes sont essentielles pour assurer le bon fonctionnement des activités quotidiennes et soutenir la transformation numérique de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

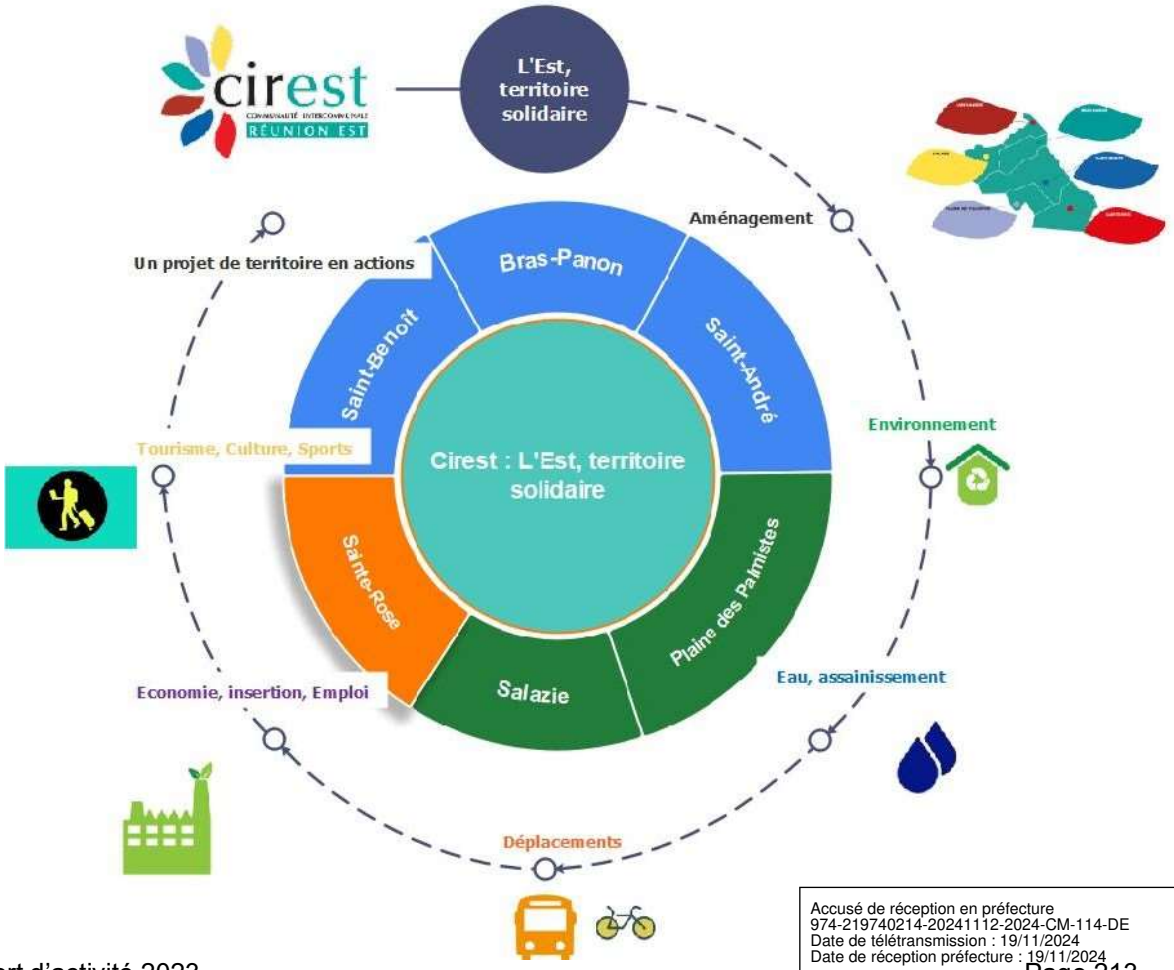
LA COMMUNICATION



Le 15 juillet 2022, avec le recrutement d'un directeur, le service communication s'est transformé en direction de la communication et des relations aux usagers. Cette transformation d'un service à une direction traduit une évolution d'une fonction support à une fonction de prescripteur destinée au déploiement d'une stratégie de la communication qui s'appuie sur une approche de marketing territorial.

LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DEPLOYEE :

La ligne directrice de la stratégie de communication déployée vise à donner à voir le déploiement du projet de territoire, porté par la solidarité. Elle englobe l'ensemble des volets des compétences de notre intercommunalité. La mise en œuvre de cette stratégie requiert une collaboration étroite avec les directions afin d'identifier les actions clés sur lesquelles communiquées. Cette stratégie de communication peut être conceptualisée comme suit :



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

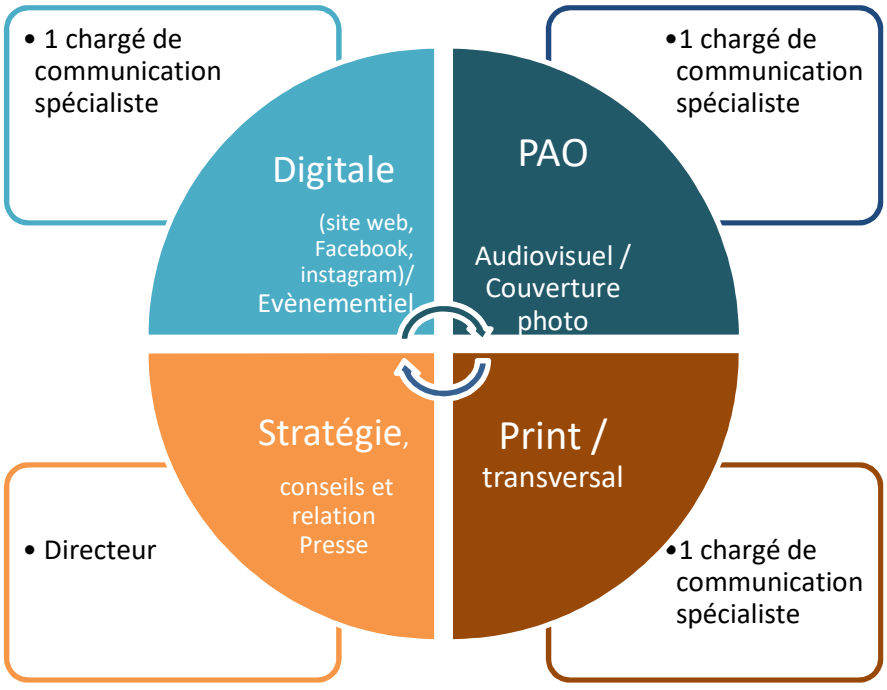
RESSOURCES HUMAINES :

En termes de ressources humaines, la direction de la communication et des relations aux usagers se compose de 4 agents :

- 1 directeur, catégorie A
- 1 chargé de communication, catégorie B
- 2 chargés de communication, catégorie C

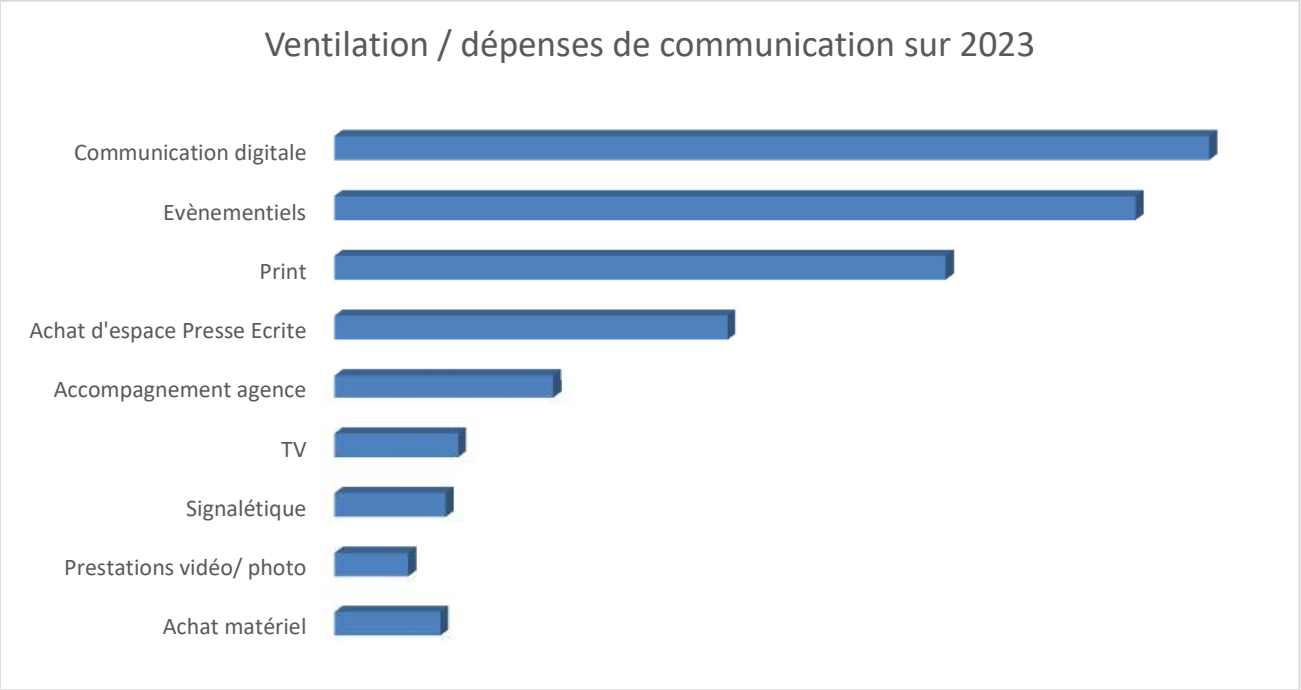
L'ensemble des chargés de communication sont positionnés sur la même fiche de poste. En 2023, une réflexion a donc été engagée pour un positionnement par pôle d'expertise des collaborateurs de la direction **mais ce, sans cloisonnement.**

L'objectif visé est de maintenir une interopérabilité indispensable au bon fonctionnement de la direction notamment en cas de plan de charge tendu, en mode projet et enfin, pour garantir une continuité de service pendant les absences.



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

VENTILATION DES DEPENSES ENGAGEES SUR 2023 :



En termes d'achats, en 2023, la direction de la communication et des relations aux usagers a procédé à 45 consultations (contre 23 en N-1) portant sur des besoins en information ou en communication de la collectivité.

Par rapport à l'année précédente, ce chiffre est en évolution de 95,65 %.

Sur ce volume d'achats, trois marchés sont à souligner :

- un nouveau marché pour l'hébergement, la maintenance et l'évolution du site Internet existant de la Cirest, www.cirest.fr.
- Le renouvellement de la signalétique des déchèteries
- La communication digitale de la Cirest.

Annuellement, le suivi des achats compte en moyenne pour 0.25 ETP dans le plan de charge de chaque chargé de communication et peut atteindre les 0.75 ETP sur certain mois. C'est le cas en particulier pour le chargé de communication transversal positionné sur le *print*.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

ACTIONS DE COMMUNICATION GLOBALE REALISEES EN 2023 :

Outre les missions détaillées précédemment, la direction de la communication et des relations aux usagers a également mené des opérations ponctuelles de communication globale :

➔ **CONFERENCE DE PRESSE AUTOUR DU TRANSPORT DANS L'EST** (28 juin 2023)

➔ **COUVERTURE PRESSE DES PREMIERES RENCONTRES ECONOMIQUES DE L'EST**
(juin 2023)

➔ **SUPPLEMENT SPECIAL DU QUOTIDIEN DE 32 pages consacré aux missions et projets de la CIREST** (octobre 2023)



➔ **CONFERENCE DE PRESSE *IN SITU* NETTOYAGE DE LA MARE A POULE D'EAU** (Salazie/ Novembre 2023)

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

1. Détail des missions fonctionnelles réalisées en 2023 :

COMMUNICATION DIGITALE (ENGLOBANT LE SITE WEB)

La Cirest possède :

- Un site web,
- Une page Facebook,
- Un compte instagram,
- **Une page Linkedin** qui est alimentée principalement par la direction du développement économique, de l'emploi et de l'insertion,
- **Une application, « Kitritou** » : portée par la direction de l'environnement et de la transition écologique,
- **Un intranet** alimenté principalement par la direction des ressources humaines avec une mise en ligne transitant par la direction de la communication et des relations aux usagers.

Au premier semestre 2023, ce portefeuille digital se complétait de rubriques dédiées à la Cirest souscrites dans des médias locaux d'information online à savoir : Imaz Press Réunion, Culture Clic, Freedom et Zinfos 974. Ces partenariats ont été suspendus en milieu d'année afin de dresser un bilan des retombées obtenues. Cette évaluation a servi de base pour l'élaboration d'un nouveau marché de communication digitale resserré autour de médias d'information générant le plus de trafic visiteurs.

En synthèse, en matière de communication digitale, les missions de la direction de la communication et des relations aux usagers sont les suivantes :

- Diffusion systématisée des communiqués relatifs à l'eau notamment ceux de la Régie des Eaux de la Cirest sur notre site internet et notre page Facebook (environ 200 Post Facebook/ an) ;
- Couverture des actualités Cirest : rédaction de brèves, couverture photo et diffusion sur nos canaux digitaux de diffusion avec transmission des informations à nos partenaires médias (environ 50 Post Facebook/ an) ;
- Diffusion systématisée des communiqués relatifs à la collecte des déchets sur notre site internet et notre page Facebook (environ 25 Post Facebook/ an) ;
- Diffusion systématisée des communiqués relatifs aux transports scolaires sur notre site internet et notre page Facebook ;
- Diffusion sur le site internet des décisions et autres actes réglementaires ;
- Tout communiqué de la collectivité

+

- Traitement quotidien des messages et requêtes reçus sur notre site internet, notre page facebook et l'application Kitritou ;
- Gestion de l'intranet et diffusion des supports/ informations internes notamment RH

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Evènementiels :

➔ STAND CIREST - FOIRE AGRICOLE DE BRAS-PANON

Avril/ mai 2023 : La Direction de la communication et des relations aux usagers en lien avec la Direction de l'Environnement et de la transition écologique a piloté le stand Cirest de la 44ème foire de Bras-Panon. La direction a notamment assuré la gestion et la coordination des permanences sur le stand, la logistique, la mise en place d'une animation-jeu (photomaton avec quizz), la réservation de stand, le suivi des conventions ainsi que le montage du stand par les différentes équipes. Un concept de mur d'expression ouvert aux visiteurs a été également proposé pour la première fois.

➔ OPERATION MAI A VELO 2023

Fin avril/ mai 2023 : En parallèle avec la préparation du stand CIREST de la foire, la Direction de la communication et des relations aux usagers a travaillé en étroite collaboration avec le service mobilité de la direction des déplacements sur une première participation de la CIREST au challenge national « Mai à Vélo ». La direction est ainsi intervenue sur l'accompagnement projet, le plan de communication ainsi que sur l'achat des lots remis aux participants.

➔ STAND CIREST – Fête du chouchou 2023 (Salazie)

Juillet 2023 : la Direction de la communication et des relations aux usagers a piloté un stand Cirest lors de la Fête du Chouchou de Salazie. Le décorum a été entièrement réalisé par la direction de la communication et des relations aux usagers en lien étroit avec la direction des moyens généraux en charge de l'installation et du démontage.

➔ STAND CIREST –Village de la mobilité (Saint-Paul)

Septembre 2023 : La CIREST ayant été invitée au premier village de la mobilité organisé sur Saint-Paul, la Direction de la communication et des relations aux usagers a piloté un stand Cirest autour de la mobilité avec le concours du service communication d'Estival. Le décorum a été entièrement réalisé par la direction de la communication et des relations aux usagers en lien étroit avec la direction des moyens généraux en charge de l'installation et du démontage.

➔ BOUTIK ALE FAR FAR – Inauguration (Saint-André)

Novembre 2023 : Notre direction a accompagné la direction de l'environnement et de la transition écologique dans l'inauguration de la boutique du réemploi localisée à Saint-André sur les aspects logistiques et protocolaire. Par ailleurs, elle est intervenue sur ses missions pivot à savoir la

Publié et reçu au titre du contrôle de légalité par préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

signalétique du bâtiment et la communication.

➔ **NOS AUTRES INTERVENTIONS :**

Durant 2023, la Direction de la communication et des relations aux usagers a également accompagné :

- La direction de la planification pour l'inauguration officielle de la station ATMO sur l'école Daniel Honoré en janvier ;
- La mission culture et sport sur les célébrations de la fête de la musique en juin, la journée internationale des langues en septembre, la semaine de la lang Kreol en octobre, l'anniversaire de la signature de la sharte kréol par notre intercommunalité en novembre et le 20 décembre ;
- La direction de l'économie, de l'emploi et de l'insertion essentiellement en matière de médiatisation et de couverture photo de la semaine de l'industrie en novembre ;
- La direction générale sur l'accueil du conseil communautaire des enfants de la ville de Saint-Benoît ainsi que d'une délégation de lycéens ERASMUS.

AUDIOVISUEL / COUVERTURE PHOTO :

Les prestations audiovisuelles abordées dans ce point recoupent la vidéo et la photographie. Elles sont réalisées principalement par un seul chargé de communication qui par ailleurs, intervient également sur la partie créative avec la mise en forme de document.

A. La production vidéo

Le montage vidéo et la mise en forme graphique sont deux métiers différents mais qui sont tout autant consommateur de temps dans la production, en particulier pour la production de vidéo. En 2023, le plan de charge sur les besoins en photo et de conception graphique a absorbé pratiquement 100 % d'un ETP. Ce qui a réduit drastiquement les capacités de la direction à répondre en interne aux besoins de la collectivité sur la production de vidéos. Néanmoins, en 2023, deux vidéos ont été tournées en interne pour la direction de l'environnement et de la transition écologique :

- 1 tutorat sur le compostage
- 1 tutorat sur le broyage

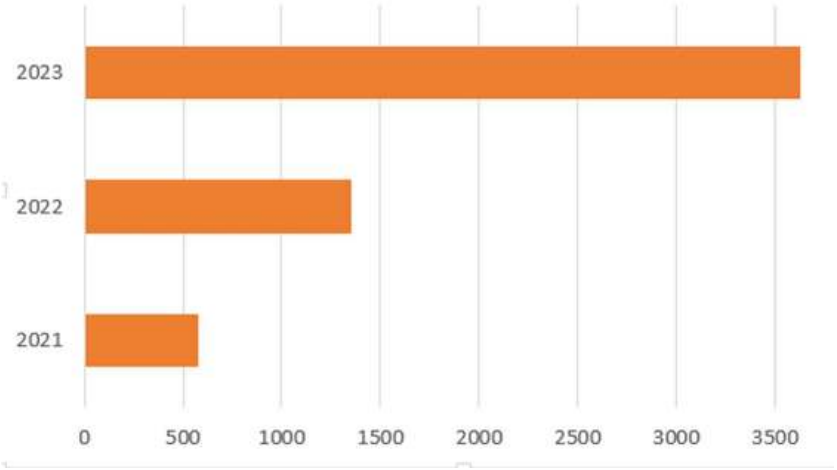
Toujours pour la direction de l'environnement et de la transition écologique, notre direction a passé commande, par le biais d'une consultation, d'une prestation de service portant sur la réalisation de 5 capsules vidéos dédiée à une campagne de sensibilisation aux éco-gestes portée par Léa Churros. Par ailleurs, il convient de rajouter la production par la direction d'un film institutionnel.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

B. La couverture photo

2023 marque un accroissement majeur de la couverture photo de l'actualité de la Cirest avec un taux d'évolution de 171,53 % par rapport à l'année N-1.

A ce volet communication, s'ajoute l'accompagnement photo de la direction des finances dans le cadre de la vérification du respect des obligations de communication fixées aux communes attributaires dans le cadre du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS).



BESOINS EN IMPRIMERIE (OU PRINT)

Une partie majeure des activités de la direction de la communication et des relations aux usagers a trait aux besoins en impression de la collectivité. Notre intervention se décompose en trois séquences :

1. L'achat avec en amont l'analyse du besoin puis la rédaction des consultations
2. La conception graphique des supports
3. Le suivi de réalisation et de facturation

➔ BESOINS GENERAUX EN PAPETERIE, SIGNALETIQUES ET DIVERS

En l'absence d'un service reprographie rattaché aux moyens généraux, la direction de la communication et des relations aux usagers est amenée en sus de ses missions de communication à répondre à l'ensemble des besoins en papèterie et en signalétique de la collectivité. Ce traitement part des phases d'achat à celui de la gestion des stocks.

Concrètement, il s'agit de :

- La signalétique du parc auto
- La signalétique des bâtiments (siège, annexes et autres)
- La gestion de toute papèterie marquée CIREST (papier à en-tête, enveloppes, etc.)

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

➔ BESOINS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La direction de la communication et des relations aux usagers répond tout au long de l'année aux besoins conséquents de communication comme d'information de la direction de l'environnement et de la transition écologique. Aussi bien ponctuels que récurrents, ces besoins cumulés mobilisent annuellement pratiquement 1 ETP de chargé de communication.

Concrètement, nos interventions ont porté sur :

- Le renouvellement de la signalétique déchèterie
- La commande des panneaux « dépôts sauvages »
- Les maquettes des calendriers de collecte
- Les enveloppes destinées aux calendriers de collecte
- Le calendrier de la déchèterie mobile de Salazie
- Le courrier d'accompagnement du calendrier sur les bons gestes
- Création d'un visuel générique pour les voitures gênantes qui sera utilisé par les collecteurs
- Les flyers pour les collectes modifiées
- Les flyer grand public sur le réemploi A5 x 200 (maquette + impression)
- La création des flyers de communication pour la livraison des 53 nouvelles bornes
- La commande de tabliers destinés à la Lutte contre le Gaspillage Alimentaire
- La création et impression d'autocollants « bacs poubelles HS »
- L'adaptation du visuel des nouvelles bornes à verre à la borne de 3 m3 livrées
- Opération « Ramen out barket » - Mise en forme de la charte/ Affiches + autocollants
- La signalétique autour de la boutique du réemploi ALE FAR FAR
- Divers (ici, non listés)

➔ BESOINS AUTRES DIRECTIONS :

La direction de la communication et des relations aux usagers répond tout au long de l'année aux besoins spécifiques des directions. Parmi les besoins exprimés présentant un caractère récurrent :

DIRECTIONS	Requêtes	Période
Direction Générale	Document de synthèse du débat d'orientations budgétaires	Janvier / février
Direction des déplacements	Campagne d'information pour l'inscription aux transports scolaires	Mai / juin
Direction de l'économie, de l'emploi et de l'insertion	Documentation d'informations	Au fil de l'eau

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Direction du Contrôle du Service Public & de la Tranquillité Publique	Supports d'information sur les différentes campagnes de sensibilisation lancées par la direction notamment autour de la stérilisation des animaux et des propriétaires de molosse.	Au fil de l'eau

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-114-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024